



FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET ARTS

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

**MIGRATIONS INTERNATIONALES ET
TERRITORIALISATIONS :
LES FRANÇAIS DANS LA VILLE D'ABIDJAN
(COTE D'IVOIRE)**

Thèse de doctorat de géographie présentée par

Florent GOHOUROU

Directeur de recherche : Professeur Michel DESSE

Composition du Jury

Madame LASSAILLY-JACOB, Professeure, Université de Poitiers

Monsieur François BART, Professeur Émérite, Université de Bordeaux (rapporteur)

Monsieur Laurent JALABERT, Professeur, Université de Pau (rapporteur)

Monsieur Michel DESSE, Professeur, Université de Poitiers

5 Avril 2013

AVANT-PROPOS

Plusieurs personnes ont rendu possible l'aboutissement de ce travail de recherche qu'il me semble à ce jour pénible de n'en omettre aucune. Je m'excuse d'entrée pour d'éventuelles omissions. A la fin de ces années de thèse et au début d'une nouvelle étape de mon existence, j'éprouve une sincère reconnaissance envers tous ceux qui ont participé à ce travail et que je tiens dès à présent à remercier.

Je formule en premier lieu mes remerciements à François BART et Laurent JALABERT qui ont accepté d'être les rapporteurs de cette thèse, ainsi qu'à Véronique LASSAILLY-JACOB, pour avoir accepté d'évaluer mon travail. J'adresse aussi mes plus chaleureux remerciements à mon Directeur de thèse, Michel DESSE, dont les grandes qualités professionnelles, mais aussi humaines, m'ont aidé à terminer cette thèse dans la sincérité ainsi que dans la gratitude.

Je remercie l'Etat ivoirien pour avoir financé mon travail de thèse, ainsi que le laboratoire MIGRINTER pour m'avoir accueilli, et financé ponctuellement mes déplacements sur mon terrain d'étude.

Ces années de recherche ont été l'occasion de plusieurs coopérations et entrevues avec des doctorants, chercheurs, et des professionnels de tous milieux qui ont enrichi mon travail d'une dimension humaine indispensable. J'ai une pensée pour tous les membres du laboratoire MIGRINTER pour le soutien professionnel, mais aussi personnel, dont ils ont fait preuve durant ces années de thèse. Je pense également à Rodolphe DEFIOLLE de la MSHS pour son expertise bibliographique, pour son aptitude à gérer toute situation et à avancer.

Me voilà ainsi au terme de cette thèse qui symbolise un chapitre important de ma vie, avec ses rires et ses larmes, ses hauts et ses bas, ses peines et ses plaisirs, ses rencontres et ses départs. Ce parcours, aucunement linéaire, aux intersections multiples et aux virages nombreux, est celui d'un apprentissage professionnel, mais surtout personnel. J'ai la chance d'avoir été accompagné à chaque étape de ce voyage et d'avoir progressé avec les personnes que j'aime. Je dédie cette thèse à ma famille, avec tout mon cœur, en particulier à ma grande sœur GOHOUROU Lydie, qui veille sur moi et qui me manque encore plus dans les étapes

importantes de ma vie telle qu'aujourd'hui, ainsi qu'à ma maman pour son amour et soutien discret et essentiel. Je pense également à ma fiancée COUSIN Frédérique qui m'a encouragé tout le long de cette thèse et avec laquelle j'ai partagé son aboutissement. Je remercie pour terminer l'ensemble des membres de ma famille qu'il serait trop long de citer ici, mais qui ont chacun à leur manière, enrichi et agrémenté ces dernières années.

Je souhaite pour finir exprimer mes plus grands remerciements à mon « autre famille », mes amis les plus chers, Claire REGNER, Bacar M CHIKIR, ainsi qu'à Marius GUEDE, Guillaume YATTE, Norbert DEBO, BLIYO Yves Marcel, Patrick GUEU, Angela OSSORO, Thierry KOUROUMA, Dramane DIALLO, Momar DIOUF, et Blaise OGOU pour leur amitié inconditionnelle et sans fard, pour les moments partagés. Ils ont su, savent et sauront encore longtemps, donner des couleurs à ma vie. Merci également à Nicodème YEO, Gnagne Joseph N'GUESSAN, et Dieudonné COULIBALY dont l'amitié et le soutien, même à l'autre bout du monde n'a jamais défailli. Je pense également à tous ces amis précieux rencontrés en chemin, Mohamed KABA DIAKITE, Halimo ELMI, et Daouda DIALLO à l'IUT de Carcassonne. Je souhaite, pour finir, dédier ce travail à la ma fille GOHOUROU COUSIN Candyce dont la naissance et les sourires sont venus apporter innocence, sens et espoir à ces années de thèse.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Introduction générale.....	8
 Première partie. Du territoire au projet de territoire dans la colonie de Côte d'Ivoire.....	 16
 Chapitre I. Du cadre conceptuel au terrain d'étude : l'itinéraire d'un chercheur en géographie.....	 17
I. Que signifie le territoire : genèse de la notion et approche par les sciences humaines.....	17
II. Concept et problématisation	25
III. Méthodologie de recherche.....	30
Conclusion du chapitre I.....	47
Chapitre II. Quand des villages deviennent capitales (1843-1960).....	49
I. Grand-Bassam : premier village, transformé en capitale de colonie	50
II. Bingerville, le second village érigé en capitale de colonie	57
III. Abidjan devient la capitale de la Côte d'Ivoire (1934).....	77
Conclusion chapitre II.....	83
Conclusion première partie	85
 Deuxième partie. La présence française en Côte d'Ivoire : entre héritages historiques et nouvelles dynamiques.....	 87
 Chapitre III. L'immigration des Français en Côte d'Ivoire depuis 1960 et ses conséquences géographiques.....	 88
I. Le contexte ivoirien : la nécessité d'une main-d'œuvre et d'investisseurs	88

II. Entre gloire et pauvreté, la diversité des contextes internationaux	89
III. Mécanismes d'implantation géographique de la population française : l'invocation de la dualité.....	91
IV. Les Français en Côte d'Ivoire depuis le début des années 80 : une migration stabilisée ?.....	101
Conclusion chapitre III.....	136
Chapitre IV. Mobilités et pratiques socio-spatiales des Français de la commune de Marcory.....	138
I. Concepts et théories de la mobilité et des pratiques spatiales....	138
II. L'espace des Français de la commune de Marcory : entre « ici et là-bas », la diversité des pratiques et des représentations spatiales	143
Conclusion chapitre IV.....	171
Conclusion de la deuxième partie.....	173
Troisième partie. Déconstruction et reconstruction territoriale : Les Français de Côte d'Ivoire à Marcory.....	175
Chapitre V. Les Français rapatriés de Côte d'Ivoire : perte du territoire par rupture et reproduction territoriale en France.....	176
I. La Côte d'Ivoire : trois décennies de stabilité politico-sociale avec le président F. HOUPHOUËT-BOIGNY ?	176
II. Les causes de la crise sociopolitique ivoirienne	177
III. Que recommandent les accords de Marcoussis ?	180
IV. France, cible de la colère à Marcory après les accords Kléber	181
V. Risk, Flash-intervention, 911-Security, et Vigassistance : l'installation d'une sécurité française de proximité à Marcory	185
VI. Les événements politiques de novembre 2004 : le récit des rapatriés	193
VII. La brutale rupture spatiale et l'exil : la fin du territoire	197

VIII. Dans le pays d'origine, mais sans territoire : à la recherche du territoire français de Côte d'Ivoire.....	211
IX.A la découverte de l'espace français.....	217
X. Les rapatriés dans l'espace français : intégration locale, perception spatiale.....	222
Conclusion chapitre V.....	228
Chapitre VI. Les Français de Côte d'Ivoire à Marcory : quelle est la contribution des étrangers dans la mise en place du territoire français?.....	230
I. Créer les conditions du renforcement de la présence française à Marcory ...	230
II. L'offre immobilière et l'établissement commercial : outils de la structuration du territoire français par les autres communautés	238
Conclusion chapitre VI.....	250
Chapitre VII. Les Français de Côte d'ivoire à Marcory, une collectivité territoriale décentralisée outre frontière.....	252
I. La communauté française de Côte d'Ivoire, une collectivité publique sui generis.....	253
II. Comment les ressortissants français contribuent-ils à la construction de leur propre territoire à Marcory ?	274
Conclusion chapitre VII.....	292
Conclusion de la troisième partie.....	294
Conclusion générale.....	297
Annexes	302
Liste des sigles.....	335
Bibliographie.....	340
Tables.....	363

INTRODUCTION GENERALE

Cette recherche portant sur les expatriés français établis en Côte d'Ivoire, ne traite pas volontairement des thèmes standards comme la décolonisation et la coopération. Le principal objectif de cette étude consiste à identifier des territoires français en Côte d'Ivoire : des portions d'espace terrestre ivoirien appropriées par des Français ou aménagées pour ces derniers. Il est certain que depuis des décennies, les études relatives à la présence française en Côte d'Ivoire sont généralement focalisées sur le concept de colonie d'exploitation qui implique la conquête militaire d'un territoire en vue d'en exploiter les richesses, dans l'intérêt de la métropole. A explorer la littérature coloniale africaine, nous penserions que toutes études relatives aux Français établis en Côte d'Ivoire doivent être cloisonnées dans le cadre supra-évoqué ; nous avons le sentiment que les Français ne doivent pas être concernés par les problématiques qui touchent notamment aux minorités asiatiques ou africaines en France.

Pourtant, au rang des thématiques de recherches captivantes de ces trois dernières décennies, celle de la réapparition du territoire occupe une position remarquable. Par-delà, "l'importation de l'Etat colonial", à laquelle nous avons assisté durant toute l'époque coloniale, il y a nécessité de reparler aussi de la notion de territoire sous les tropiques, en l'occurrence en Côte d'Ivoire. Cette revendication est exprimée notamment par une amplification de l'utilisation de la notion de territoire, au sein de différents laboratoires de recherches, mais également dans différents groupes socioprofessionnels¹, conjointement, à une formidable propagation du sens de concepts déjà existants d'espace ou de région. Ce retour du territoire explique à la fois l'idée de sa déconstruction ainsi que le besoin de son rétablissement à partir de ces acteurs sociaux infra-étatiques, subordonnés, ces acteurs d'en bas.

De 1843 à 1960, nous avons assisté à des constructions de quartiers français au sein de villages devenus de fait, tour à tour capitales de la Côte d'Ivoire (Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan). Aménagés par des acteurs dominants d'alors, ces capitales étaient des territoires « ségrégués pour des raisons sécuritaires et hygiénistes, fonctionnelle, incomplète, le plus souvent transposition et adaptation coloniale de principes urbanistiques développés dans les métropoles » (GOERG, 2003) cité par J-F. STECK (2005). De ce fait, ce sont avant toute chose des espaces physiques concrets et matérialisables. Ce sont également des espaces

¹ Administratifs, politiques, économiques, médiatiques.

sociaux, réels et symboliques. Aujourd'hui, dans ces trois territoires, des quartiers évoquent des armoiries dont il faut essayer de saisir une signification, en rapport avec leur antécédent de quartiers français au sein du plan d'urbanisme de type colonial, et dont il faut étudier les transformations dans un environnement de crise sociopolitique. Cette thèse entend saisir leur signification et leur portée territoriale dans la société globale ivoirienne. Un tel objectif se justifie à deux titres, au moins :

En premier lieu, à la faveur des manifestations anti-françaises qu'a connues la Côte d'Ivoire, les protestataires ivoiriens qui exprimaient leur colère à l'égard de la France, s'en sont brusquement pris aux quartiers abritant les Français, en disant par exemple au passage : « *on sait où les trouver* » (parlant justement des expatriés français) « *ce sont leurs quartiers* », *ce sont des "quartiers de Français", ce sont des "quartiers des enfants de CHIRAC"* ». Même si cette identification rapide des quartiers français résultait de l'histoire coloniale ivoirienne qui reste gravée dans toutes les mémoires des habitants qu'ils soient jeunes ou âgés, elle n'épuise pas la complexité de la réalité. Telle n'est pas non plus notre prétention. La réalité des quartiers français est bien trop complexe, plurielle pour que nous prétendions entrer en résonance avec tout l'écheveau des faits. Au moins, on peut parcourir ces quartiers, en reconstruire la genèse, le fonctionnement et essayer d'en dégager une signification.

La seconde justification du choix de ce sujet tient à l'originalité de ces quartiers. Du point de vue des sociétés occidentales, il est incontestable que les migrations internationales des populations du sud soient souvent à l'origine de l'apparition de « quartiers ethniques » en leur sein. De la même manière, nous disons que la localisation géographique des Français expatriés en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire s'accompagne aussi de ce phénomène de concentration. Plateau, Cocody, et Marcory ont leurs quartiers français. Ceux-ci sont fondés sur des réseaux de relations très solides, ainsi que sur l'existence plus ou moins dense de ce qu'I. TABOADA-LEONETTI appelle « une infrastructure ethnique » dans son étude sur les Asiatiques dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. Cependant, l'importance du politique dans l'élaboration du territoire français en Côte d'Ivoire, ainsi que les stratégies d'investigation sociale, et par conséquent spatiale des Français, font que les deux processus de construction du territoire ne sont pas similaires. Les quartiers français d'Abidjan sont à cet effet une expérience inédite, originale. Ils ne laissent personne indifférent à Abidjan, aussi bien au niveau de la population étrangère qu'au niveau des Ivoiriens. Ils ont acquis par le fait une importance certaine dans le système territorial global ivoirien. Autour de la problématique centrale de leur signification territoriale, nous chercherons à analyser les quartiers français

d'Abidjan comme des lieux où le territoire sort de son biais institutionnel étatique, à comprendre leur cohérence interne et à saisir leur rapport avec la société entière.

Au commencement était le quartier France de Grand-Bassam² fondé par le colonisateur à partir de 1843. Cette zone résidentielle correspondant à l'une des quatre zones de la ville coloniale historique. Cette dernière est en effet « subdivisée en quatre zones distinctes qui sont d'ouest en est : la zone résidentielle (1), le quartier administratif (2), le quartier commercial (3) et le village N'zima (4) » (ICOMOS, 2012)³. C'est un quartier qui abritait des européens et qui offre une architecture et un urbanisme colonial fonctionnaliste adaptés aux conditions climatiques et suivant les préoccupations hygiénistes de l'époque : bâti « sur une superficie d'environ 30 hectares, il comprend 53 parcelles et environ 130 constructions, dont 9 complexes hôteliers, il conserve aujourd'hui une densité d'habitat relativement modérée, faisant une place importante aux espaces arborés des rues et des jardins d'agrément. Il comprend des maisons bourgeoises coloniales, de forme allongée avec des galeries latérales, ce qui permet une ventilation naturelle ingénieuse...Ce quartier comporte également des immeubles publics coloniaux : mess des officiers, hôpital et école régionale. Le mess des officiers est indiqué comme un bâtiment exceptionnel, quatre bâtiments remarquables sont également mentionnés » (ibid.).

A de nombreux points de vue donc, des changements se produisaient dans la gestion de la colonie, dans l'aspect physique de Grand-Bassam, dans les relations avec les populations. Un événement tragique correspondant à la fin du siècle entérina de manière symbolique ce changement ; l'enterrement de l'ère des compromis, des palabres et des cadeaux vint par ce qui fut toujours une menace pour Grand-Bassam, une épidémie de fièvre jaune. En quelques jours, elle avait décimé entre autres le quartier européen et avait gagné presque toutes les maisons. Dans une mesure de protection désespérée, on alluma un feu, pour enrayer l'épidémie. Quelques semaines après, le ministère décida en effet de transférer la capitale sur le site de Bingerville dont la création était toute récente, et qui, située plus à l'intérieur des terres, paraissait plus salubre.

² Grand-Bassam fut la première capitale coloniale, portuaire, économique et juridique de la Côte d'Ivoire.

³ Organisation internationale non gouvernementale, ICOMOS travaille au côté de l'UNESCO, afin de valoriser, et de restaurer le patrimoine culturel mondial. La citation qui figure dans mon texte, provient du lien suivant : http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/1322rev.pdf

L'épidémie de fièvre jaune qui avait décimé l'ensemble des Européens de Grand-Bassam avait engendré l'installation à Bingerville d'une organisation antinomique, qui consistait d'une part, à faire de la séparation résidentielle à l'égard des naturels comme à Bassam, et d'autre part, à contraindre ces derniers à prendre une part concrète à la construction des programmes des responsables du protectorat. D'abord, l'administration coloniale s'est consacrée à déraciner les indigènes de la propriété de leurs aïeux, en les reléguant en dehors de la ville, puis elle leur a infligé le travail forcé dans toute sa fermeté. Il s'en est suivi des contestations et des révoltes des populations indigènes, et en conséquence des opérations de répressions qui ont émaillé les relations des colons et des Ébriés pendant toute la période de construction de la nouvelle capitale. La Côte d'Ivoire avait désormais deux capitales, l'une administrative; Bingerville, et l'autre commerciale, Grand Bassam. Mais les autorités avaient déjà commencé les chantiers d'Abidjan, Bingerville était donc condamné à rester un tout petit centre administratif.

La Mission HOUDAILLE, opérationnelle de 1897 à 1899 dans le but de trouver un site plus favorable que celui de Grand-Bassam, découvre le Plateau et ses baies lagunaires. En 1903, les travaux pour le chemin de fer et le lotissement du site de la future ville d'Abidjan commencent au Plateau, sous la direction du ministère des Colonies. Pendant plus de vingt ans, les villages locaux seront déplacés de l'autre côté de la lagune, tandis que les Européens ayant annexés le site du Plateau peuvent commencer à construire et étendre la ville européenne sur toute la longueur de terre. Le développement originel du Plateau suit ainsi un processus de création urbaine typique de l'époque coloniale, reposant sur le principe de la ségrégation raciale et résidentielle de par l'isolement et la protection du Plateau, entre lagune et camps militaires, par rapport aux villages autochtones, tenus à l'écart. L'objectif principal était de créer une ville forte, devant servir de tête de pont pour les échanges avec la France métropolitaine et avec l'extérieur. La ville d'Abidjan est ainsi née au Plateau en tant que ville européenne, qui faisait frontière avec deux quartiers africains ; Anoumabo (future Treichville en 1934) au sud et Adjamé au nord. « En 1929, Abidjan comptait presque 9 000 habitants (dont un millier d'Européens), un peu plus de 15 000 en 1934 et, en 1936, 23 862 dont 1 273 Européens » (C.VIDAL, 1989). Entre 1960-1980, des chiffres officiels faisaient état de la présence de 80 000 Français présents en Côte d'Ivoire dont 3 976 assistants techniques directs au titre de la coopération entre les deux pays. Selon le Ministère des affaires étrangères, les coopérants civils n'étaient plus que 88 en 2002, et 18 en fin 2003. A ce jour, il n'existe plus officiellement de coopérants civils en Côte d'Ivoire.

Amputée ainsi d'une catégorie de ses membres (les coopérants), et plus récemment d'une part importante de ses effectifs suite aux événements politiques de 2003, 2004, puis de 2011, la présence française en Côte d'Ivoire est désormais très loin quantitativement et qualitativement de ses effectifs des années 1980. Avec un total de 13 778 personnes immatriculées en 2012, elle n'est plus la communauté française la plus importante d'Afrique subsaharienne. Car en 2012, les Consulats de France au Sénégal et à Madagascar ont enregistré respectivement 18 332 et 18 814 Français. La présence française en Côte d'Ivoire est cependant numériquement supérieure aux autres communautés européennes et inférieures à la communauté libanaise (100 000 personnes en 2011), et aux migrants venant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Mais le fait marquant dans les caractéristiques internes de la communauté française est probablement la singularité de sa position et de sa distribution dans l'espace local. En effet en octobre 2003, après les manifestations anti-françaises, la nécessité de regrouper tous les Français de Côte d'Ivoire dans un lieu beaucoup plus sécurisant, en l'occurrence la moitié sud d'Abidjan⁴, avait déjà été perçue par S.E.M. R.VIGNAL lorsqu'il était encore Ambassadeur de France à Abidjan entre 2001 et 2003. Mais le problème du transfert se posa avec une extrême urgence quand en novembre 2004 des manifestations anti-françaises de plus en plus violentes créèrent le trouble au sein de la communauté française de Côte d'Ivoire⁵. Les autorités françaises allaient déconseiller aux expatriés, des sites jugés difficiles à sécuriser par le 43^{ème} BIMA (les villes de provinces et la moitié nord d'Abidjan). Ainsi, depuis ces événements politiques de 2004, la moitié sud d'Abidjan, surtout la commune de Marcory est devenue au dépend des deux foyers traditionnels d'implantation de la communauté française (Cocody, Plateau), un espace de forte concentration. Des espaces d'accueil des Français vont se renforcer ou se créer sous des noms d'ilots définis par l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire. Ce sont notamment : « Marcory Zone 4 Ibis Z42 », « Marcory Zone 4 Prima », « Marcory Résidentiel Est Z29 », « Biétry ND Afrique Z36 », « Marcory Résidentiel nord Z26 », « Marcory Zone 4c Z35 », « Port-Bouët », « Koumassi », « Biétry Z37 », « Treichville », etc. Ces lieux « anthropologiques » se sont érigés en points d'ancrage

⁴ Dans la moitié sud d'Abidjan. Car cette partie de la ville d'Abidjan est plus proche de la base militaire française (43^{ème} BIMA) et aussi de l'aéroport international H. BOIGNY. Ainsi, en cas de trouble, les Français pourront être sécurisés avec beaucoup plus de rapidité, et rapatriés au besoin en France via l'aéroport localisé également dans la moitié sud ; à environ 4 kilomètres de la base militaire française.

⁵ Sur 12 414 Français immatriculés, « on estime à 8 000 le nombre de Français qui ont quitté la Côte d'Ivoire suite aux événements de novembre 2004 » (Ambassade de France, 2006).

géographique de la protection des expatriés contre les manifestations anti-françaises, et comme le support de la territorialité française.

Toute réflexion sur le territoire de ces expatriés prend donc un intérêt nouveau et se trouve justifié. Quels rapports ont donc les Français avec l'espace ivoirien dans un contexte de crises politico-militaires, de grandes mobilités, et de repli spatial ? Toute la question sera donc de savoir de quelle manière ces derniers se sont insérés dans le territoire ivoirien ? Comment s'est fait leur territorialisation ? Sous quelles formes se présente-t-elle ? A quelles échelles ? En d'autres termes, il s'agit de montrer comment les Français expatriés en Côte d'Ivoire ont réussi leur intégration spatiale et territoriale.

Ces éléments de réflexions sont apportés par une première série d'enquêtes de terrain réalisée en Côte d'Ivoire (à la fin de notre Master 2) qui a révélé dans le comportement des Français de Côte d'Ivoire, une ambiguïté apparente :

- un repli spatial volontaire est observé à l'intérieur de la ville d'Abidjan, dans les communes d'Abidjan sud ; à Marcory principalement.
- une ouverture sur l'extérieur se remarque cependant à l'occasion des fêtes culturelles auxquelles sont conviées des Français venus des différentes communes d'Abidjan et des villes de l'intérieur. Ceci laisse penser qu'une organisation en réseaux communautaires semble exister.

C'est de ces analyses que découle l'idée d'une potentielle territorialisation à l'échelle locale (existence de concentration) et à l'échelle nationale (réseaux de rencontres culturelles) dont il est nécessaire de vérifier l'existence et le fonctionnement. Tout savoir, nous semble-t-il, suppose de bien nommer les choses. Ainsi, nous désignons ces espaces pluriels par Biétry (pour désigner l'ensemble des îlots du quartier Biétry de Marcory), par Marcory Résidentiel (lorsqu'il sera question des îlots du quartier résidentiel de Marcory), et enfin nous parlerons de Zone 4 (lorsqu'il s'agira d'évoquer le nom des îlots qui composent le quartier Zone 4 de Marcory) : en substance, nous utiliserons le nom du quartier pour désigner les îlots qui le composent. Nous appelons les Français ou les expatriés français, les personnes de nationalité française (binationaux y compris) qui animent quotidiennement ces espaces. Nous les appellerons aussi indifféremment la communauté française car ce sont des personnes qui partagent un environnement commun. Puis, il y a ceux qui représentent la France, et qui assistent souvent les Français de Côte d'Ivoire lorsqu'ils sont en grande difficulté. Nous les appellerons les Autorités françaises. Il existe très peu d'études sur les quartiers français de Côte d'Ivoire. Au sujet d'Abidjan, les articles de P. HAERINGER (2000), J-F. STECK

(2005) ou encore de P. ANTOINE et C. HERRY (1983) nous ont alerté sur l'existence de la ville coloniale. P. ANTOINE et C. HERRY (1983) présentaient d'ailleurs cette ville comme le : « cœur historique de la cité, s'étend de la naissance du chemin de fer ou choix d'Abidjan comme capitale puis au percement du canal de Vridi. Cette période se caractérise par le rôle administratif de la ville. Trois quartiers se sont développés : le Plateau affecté à l'administration, au commerce, et l'habitat résidentiel et deux quartiers populaires, Adjamé au nord et Treichville au sud. » Pour ces chercheurs, l'ancienneté semble être le critère déterminant pour la définition d'un quartier colonial. Ces études constituent donc une porte d'entrée importante pour notre étude qui vise à montrer l'apparition de nouveau quartier français à partir du concept de territoire. Encore faut-il cerner le sens du concept de territoire ? Qu'est-ce que le territoire ? Comment se construit-il ? Quelles sont ses figures théoriques ? Comment nous permet-il de construire notre problématique autour des Français de Côte d'Ivoire ? Ces questions nous permettent d'aborder la question du cadre conceptuel. Il constitue le premier chapitre qui nous conduira à énoncer notre méthodologie de recherche. Nous tenterons la démonstration sur trois parties. La première partie se termine par un chapitre II qui parcourt les conditions de la création des anciennes capitales ivoiriennes. Il s'agira donc de parler des quartiers qui ont été ségrégés pour des raisons sécuritaires, hygiénistes et fonctionnelles lorsque les Autorités françaises d'alors ont pris l'initiative d'occuper et d'administrer ces villages. Dans la deuxième partie, il sera question dans un premier temps de présenter la force des vestiges historiques dans l'implantation française en Côte d'Ivoire et les restrictions à la fois quantitative et qualitative qui les touchent. En outre, pour compléter cette approche, il est proposé de nous intéresser dans cette deuxième partie aux différentes mobilités et pratiques spatiales de la communauté française. Cette démarche est intéressante pour une raison : elle permettra de bien identifier les mobiles, les échelles spatio-temporelles, et donc les nœuds qui structurent l'espace de vie de ces Français. Quant à la troisième et dernière partie, elle nous donnera l'occasion de mettre en évidence les constructions territoriales mises en œuvre pour les Français et par ces derniers. Egalement, elle vise à montrer comment ces expatriés ajustent leur processus d'organisation territoriale en cas d'une rupture de la stabilité d'un territoire initialement construit par eux.

**PREMIERE PARTIE. DU TERRITOIRE AU PROJET DE
TERRITOIRE DANS LA COLONIE DE COTE D'IVOIRE**

CHAPITRE I. DU CADRE CONCEPTUEL AU TERRAIN D'ETUDE : L'ITINERAIRE D'UN CHERCHEUR EN GEOGRAPHIE

Pour mener à bien cette étude, il nous a semblé nécessaire de faire préalablement le point sur la notion ainsi que sur la méthode qui sera utilisée tout au long de ce travail. En effet, un vocabulaire précis et explicite évite les confusions, surtout quand il s'agit d'un terme repris dans le langage courant, et qui souvent se charge de certaines connotations. Nous allons donc nous attacher dans ce premier chapitre de notre étude à la définition de la notion de territoire. Quelles en sont ses constituantes et comment s'imbriquent-elles entre elles ? Quelle est la place accordée à l'individu dans ce concept ? Comment nous permet-elle de bâtir notre problématique sur les territoires des Français de Côte d'Ivoire ? Nous poursuivrons ce chapitre par un point de méthodologie pour expliquer le déroulement du travail effectué. Enfin, nous présenterons la commune de Marcory, lieu principal d'étude de cette recherche.

I. Que signifie le territoire : genèse de la notion et approche par les sciences humaines

Depuis son apparition dans le lexique de la langue française au XIII^{ème} siècle, et bien avant de connaître une véritable explosion à partir des années (1970-1980), le terme territoire a particulièrement été employé, dès le XVII^{ème} siècle, dans un sens juridique ainsi que politique. Emprunté au latin classique *territorium* (étendue sur laquelle vit un groupe humain), le mot territoire évoque l'idée d'une domination et d'une gestion d'une portion du substrat terrestre par une puissance qui, elle-même, assoit son autorité et sa légitimité sur ce contrôle, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un Etat. « Le substantif territoire et le qualificatif territorial dans ce champ sémantique sont censés évoquer l'idée d'une intervention de la puissance publique sur une portion de la surface terrestre au nom d'intérêts supérieurs comme dans le cas de l'Etat-nation ».⁶

Le territoire a donc un rapport dialectique avec le politique. La première véritable utilisation du terme territoire en géographie humaine peut cependant être accordée à C. RAFFESTIN avec la publication de « Pour une géographie du pouvoir » en 1980. Depuis, on a assisté en France à une amplification de l'usage de la notion, dans différentes disciplines scientifiques, mais aussi dans différents secteurs socioprofessionnels. Cette notion originellement employée

⁶ Historique du territoire (archive) sur <http://hypergeo.eu> (archive), Hypergéô, 2004. Consulté le 9 sept. 12

dans le domaine juridique et politique s'est étendue à tous les domaines de la vie sociale, tout en réalisant une mutation d'échelle de l'objet désigné : du national au global, et particulièrement au local. Étrangement donc, le terme s'est répandu pendant la période où il paraissait remis en cause par la prolifération des flux et des mobilités. Néanmoins qu'entend-on alors dans ces conditions par territoire ? Après une définition liminaire, et afin de mieux appréhender le sens de cette acception, nous proposons de nous intéresser aussi dans cette sous-partie, aux trois approches les plus fréquentes du territoire ; à savoir l'approche politique, ethnologique ainsi que géographique du territoire. Cette démarche est intéressante pour une raison : elle permettra de bien comprendre les différentes interactions entre ces trois acceptions du territoire, et de parvenir à la signification la plus synthétique du concept de territoire en géographie.

1. Définition préalable de la notion de territoire

La notion de territoire renvoie à une multitude de définitions qui sont en relation avec l'angle d'approche des sciences qui l'ont comme objet d'étude et avec l'époque. Cette polysémie conduit à donner en première approche trois définitions du mot territoire, définitions ne s'excluant pas mutuellement. Il est question dès à présent de donner une signification minimum de ce terme, notre objectif n'est évidemment pas de faire un développement pointu de ses différents sens. Pour le premier sens, nous nous sommes appuyé sur l'idée que B. DERBARBIEUX (1995 a) se fait du territoire à la suite de ses recherches. Pour lui, le lieu est symbolique du territoire et y voit une forme « métonymique » de celui-ci. Le territoire est plus que l'ensemble des lieux géographiques qui le compose. Car, le territoire dessine bien au-delà des marques de ses limites spatiales, une aire émotive rendue lisible par ses symboles, son contenu culturel, historique, et religieux. De ce fait, il « constitue un ensemble de ressources mobilisables par les groupes humains » (M. LE BERRE, 1992). Dans le deuxième sens, le territoire est considéré comme une partie de l'espace terrestre circonscrite et nommée par une société ou par un groupement de personnes. « L'étendue de terre ainsi délimitée possède une unité de fonctionnement, celle que le groupe lui assigne pour son aménagement et sa gestion. Le résultat de ces actions entreprises par le groupe social pour assurer son maintien et sa reproduction constitue la production d'un territoire doté d'une certaine stabilité (qui intègre l'histoire) et ne doit pas être confondu avec l'idée de permanence territoriale chère aux géographes d'antan » (M. LE BERRE, 1992). Le troisième sens définit le territoire par rapport au comportement de l'animal. Ainsi pour les éthologues, le territoire est aussi un

cadre de vie, une zone où une espèce animale assure sa reproduction. « On l'étudie alors du point de vue du comportement territorial chez les animaux. Le territoire chez les animaux est déterminé par le marquage et la défense de leur espace de vie, par un comportement parfois agressif envers les intrus » (R. BRUNET et al. 1992). « On observe alors une complémentarité entre le territoire et un comportement hiérarchique de domination » (R. BRUNET et al. 1993). Ces observations sont transposées sur les attitudes des êtres humains, par l'intermédiaire de la trilogie exclusion, ségrégation et agrégation. Toutefois, cette inversion rapide est très réductrice, et ce d'autant plus que les comportements humains sont encadrés notamment par la loi fondamentale, la constitution. En définitive, la quatrième acception est la plus pertinente pour notre recherche. Elle considère le territoire comme le support de la formation de l'identité individuelle et collective. Pour Y. BAREL (1984), cité par G. DI MEO (1998) le territoire est ainsi en substance le produit des dimensions vécue et sociétale de l'espace. Egalement pour Y. BAREL (1984), cité encore par G. DI MEO (1998), tout territoire individuel « est le lieu pertinent de l'action du sujet, c'est-à-dire qu'il est à sa dimension, à sa taille ; le sujet doit pouvoir éprouver le sentiment, fondé ou non, que ce lieu (géographique ou social) donne sens à son existence ou à son action ». L'on rejoint ici les rivages mouvants de l'espace vécu.

Mais le territoire s'identifie également dans la différence, par le découpage et traçage de frontières plus ou moins nettes. Dans ce cas, il est une étendue représentant un espace national. On parle par exemple de territoire italien ou de territoire national. Une telle étendue qui est occupée par un peuple spécifique, voire une nation est une construction collective. Dans ce contexte, le territoire comprend une intense dimension sociétale et a pour substrat, pour fondement, la « projection » sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain. Un territoire, c'est donc d'abord une convivialité, un ensemble de « lieux où s'exprime la culture et, plus loin, l'espèce de relation sourde et émotionnelle qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement forme leur identité culturelle » selon le point de vue de J. BONNEMAISON (1979) cité par G. DI MEO (1998). Un territoire, c'est à la fois du réel et de l'abstrait, un parfait panaché du matériel et d'idéal. On retrouve là l'approche ethnologique pour laquelle « le territoire est à la fois objectivement organisé et culturellement inventé (...) ». Ces explications sémantiques terminées, passons maintenant aux origines ainsi qu'à la conceptualisation du territoire.

2. Formation et modèles conceptuels du territoire

Le processus de développement et les théories du territoire constituent un ensemble. Également est-ce en les percevant de la sorte que nous allons faire le tour du sujet ? La littérature francophone expose trois définitions orthodoxes du concept de territoire : le territoire du politique, la conception éthologique du territoire, et la récente acception du territoire. Ainsi, la notion de territoire a été au cœur des problématiques étudiées par les chercheurs en géographie qui, au fil des années, ont fait améliorer son sens de manière considérable. Le territoire est étroitement rattaché à la notion d'espace, et bien qu'utilisés généralement comme équivalents, ces termes se différencient sous plusieurs aspects et changent également de sens en fonction des approches. Car le territoire ne possède pas uniquement un sens géographique qui contient tous les différents points indispensables, mais est aussi un concept symbolique à partir de la langue, de la culture générale de ceux qui habitent dans ce territoire.

2.1. L'approche politique : l'acception la plus démocratisée

Selon le dictionnaire LITTRE (1998) cité par F. BESANCENOT (2006)⁷, le territoire est dans un premier temps une « étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une province, d'une ville, d'une juridiction, etc. » Pour lui, cette approche est légitime car elle est aussi la plus antique : « le terme provient du latin territorium, lui-même dérivé, de terra, la terre (terre-globe terrestre, terre-matière, terre-sol, terre-continent, terre-contrée). Territorium, signifie morceau de terre appropriée. Dans la langue française, il a donné naissance aussi bien au mot terroir qu'à celui de territoire »⁸. Dans sa première interprétation, le mot territoire renvoyait aux notions de région, contrée, puis province. « À partir du XVII^{ème} siècle, le terme désigne aussi la ville et sa banlieue (les champs et lieux situés dans le voisinage de la ville) » (F. De DAINVILLE, 1964). Au cours de la même période, il était aussi employé dans un sens à la fois politique et administratif par les différents Etats : « chacun d'eux considère qu'il s'agit de la portion d'espace terrestre délimité par ses frontières et sur laquelle s'exercent son autorité et sa juridiction » (LACOSTE, 2004). « C'est de ce sens que dérive l'utilisation géographique de l'expression, empruntée à l'administration : aménagement du territoire. Tout

⁷ http://grain-de-geo.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=165. Consulté le 10 octobre 2009.

⁸ Historique du territoire (archive) sur <http://hypergeo.eu> (archive), Hypergéo, 2004. Consulté le 9 sept. 12.

groupe social (au sens le plus large qui soit, y compris un groupe économique ou politique) a comme objectif général d'assurer sa reproduction au cours des temps » (E. I. BOCCO, 2010).

La notion de territoire est devenue plus précise : elle correspond désormais à des entités géographiques nettement localisables : « le maillage du territoire peut se lire à plusieurs échelles. L'Etat est la première et la plus vaste, la commune, la plus familière et la plus petite. Entre les deux extrêmes, le territoire, en France, se divise en régions, départements, et cantons »⁹. Maintenant, la notion de territoire ne peut pas être méditée dans le cadre d'un seul pays fut-il la 5^{ème} puissance mondiale comme la France ; par exemple, autour du territoire ivoirien, des rapports authentiques s'établissent au-dessus des « limites territoriales » de chaque pays de l'Afrique de l'Ouest, donnant de ce fait naissance au « territoire ouest-africain».

En géographie politique, le territoire est défini en se concentrant sur les rapports de pouvoir et leurs transcriptions dans l'espace. Une partie de la définition de JAILLET M-C. (2009) peut servir à illustrer l'acception de la notion en géographie politique : « (...) le territoire désigne à la fois une circonscription politique et l'espace de vie d'un groupe (... qui) cherche à en maîtriser l'usage à son seul avantage (...) ». Selon SACK R. (1986) « le territoire est une portion de l'espace délimitée pour exercer un pouvoir ». Dans ses études, cet auteur ne fait aucune distinction entre les méthodes de contrôle des humains et la territorialité humaine. De la sorte, une poignée de personnes dispose notamment d'un pouvoir financier dans un territoire donné, elle crée une organisation spatiale afin de donner une base matérielle à son autorité, et l'accroître au fur et à mesure. C'est du reste, la critique formulée à l'égard des groupes de pression ainsi que des sociétés transnationales.

Quant à C.RAFFESTIN (1986), il n'approuve pas l'approche de R. SACK (1986) qui appréhende la territorialité « comme étant le contrôle d'une aire ». Selon lui, dans cette interprétation il n'y a pas de dissemblance entre la territorialité de l'homme et celle de l'animal. C'est la raison pour laquelle, dans sa définition de la territorialité, il reprend la théorie du pouvoir développée par M. FOUCAULT et il explique que le territoire consiste en une modification de l'espace par l'homme endoctriné par sa culture. En conséquence, en

⁹ <http://lhg.free.fr/telechargement/terfra.pdf>

schématisant la pensée de C.RAFFESTIN (1986), on peut dire que c'est bien l'homme qui donne du sens à un espace pour en faire un territoire. Qu'en est-il de la seconde acception?

2.2. L'approche ethnologique : un sens originaire des sciences sociales

Les animaux, plus singulièrement les oiseaux ont été les premiers à être concernés par les études relatives à la notion de territoire : car selon G. KOURTESSI-PHILIPPAKIS (2011), « la première définition à caractère scientifique date du début du XX^{ème} siècle et est due à E. HOWARD, un ornithologue anglais ». A l'inverse à ce que l'on serait tenté de penser, la majorité des définitions relatives à la notion de territoire n'ont pas pour provenance la science ethnologique : « elle paraît plus primitive car elle touche à la nature sauvage, l'animal et tout ce qu'il renvoie d'authentique voire de préhistorique »¹⁰. Néanmoins, d'une certaine façon un territoire naturel délimité par des frontières physiques ou d'autres marqueurs ; notamment politique est extrapolable dans l'acception ethnologique du territoire. « L'autorité politique n'est plus l'acteur ou le groupe d'acteur, mais l'animal. Les frontières ne sont plus administratives, politiques ou juridiques mais sensorielles (olfactives la plupart du temps) »¹¹. Ainsi donc, « ce qui était un emprunt au monde social est passé dans le domaine de la biologie » (LEVY et LUSSAULT, 2003) cités par F. BESANCENOT (2006)¹². Pour paraphraser T. MALMBERG (1980), le territoire s'apparente de ce fait à une zone plus ou moins spécifiquement marquée et défendue régulièrement par un animal ou un groupement d'animaux.

La zone que l'animal délimite de cette manière permet « d'apporter à l'individu ou au groupe d'individus une certaine sécurité pour y accomplir des tâches qui induisent une perte ou une diminution de la vigilance comme le repos, l'alimentation, la reproduction, l'élevage de la progéniture » (T. MALMBERG, 1980). Sur son territoire, le possesseur a un pouvoir certain sur ses hôtes. Ces derniers sont tenus de respecter strictement le règlement intérieur élaboré par le maître des lieux au risque de se voir expulser sans autre forme de procès : « au même titre qu'une autorité politique exercée sur un espace spécifique (politique, économique ou militaire dans le cas des rapports entre Etats et entre congénères dans le cas de l'animal), la

¹⁰ http://grain-de-geo.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=165

¹¹ Idem.

¹² Idem.

territorialité présente au moins l'avantage de permettre, à l'encontre de la hiérarchie, la domination de chaque sujet chez lui, sur son espace »¹³. La territorialité évoque de ce fait l'expérimentation pour un individu ou un groupement de prétendre, d'influencer ainsi que de maîtriser des semblables, faits ou bien des relations et d'imposer par autorité sa décision sur une surface, baptisée à juste titre territoire. Subséquemment, « dès qu'il s'éloigne de son domaine et pénètre chez le voisin, il perd sa dominance et se met en situation d'infériorité. » (RUWET, 1995).

Nous pouvons donc en déduire que la territorialité exprime aussi chez l'animal une envie d'établir des rapports avec des semblables. Néanmoins, ces liens sont intéressés ; ils lui permettent notamment de bénéficier du soutien de ses congénères dans la recherche de la nourriture ou l'assistance aux plus jeunes de son entourage dans un territoire qui n'est pas le sien. Surtout qu'à « l'étranger », l'individu qui occupe et défend un territoire « est familiarisé à cet environnement dont il connaît tous les repères ; il en connaît mieux que les voisins toutes les possibilités et ressources. » (RUWET, 1995). Le territoire témoigne donc d'une appropriation de l'espace par l'animal. Dans le cas de l'homme, ce « territoire peut être assimilé à l'espace privé. La maison ou l'appartement est l'exemple type d'un territoire humain. Les lieux de commerces fermés relèvent également du territoire, même s'il s'agit de territoires particuliers. Les lieux de travail fermés peuvent aussi être considérés comme des territoires particuliers. Ces types de territoires particuliers dont la jouissance est autorisée pour une durée et une activité précises sont très certainement une particularité de l'espace humaine. » (MALMBERT, 1980). Dans cette acception éthologique de l'espace, le concept de territorialité fait appel à la définition de M. LE BERRE (1992) : « portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. » Nous sommes ainsi conduits à la récente conceptualisation du territoire.

2.3 L'approche géographique : le territoire, un espace approprié par un groupe social

Nous venons de démontrer entre autres que « le territoire possède d'abord un sens juridique et politique très fort auquel on peut associer trois idées : celle de domination liée au pouvoir du prince, celle d'une aire liée à son contrôle, celle de limites matérialisées par des frontières »

¹³ http://grain-de-geo.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=165

(LE BERRE, 1992). Le passage de la notion en géographie a concouru à modifier son sens. Le territoire y est défini en effet comme : « tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. Ces habitants ont en effet, une mémoire mais aussi une pratique, une représentation de cet espace. Un territoire est donc l'œuvre des hommes et on pourra appeler territoire, les espaces n'ayant pas forcément d'unité naturelle ou historique et n'étant pas polarisé par une ville ou organisé par un Etat » (P. BAUD et S. BOURGEAT, 1995). Cette précision démontre que tout individu ou groupe humain peut construire du territoire ; sa construction n'est donc pas une chasse gardée des autorités d'un Etat. Néanmoins, le territoire ne se résume pas à une entité car quelques-unes d'entre elles ne produisent pas obligatoirement un sentiment d'identité collective ; il ne peut donc pas être assimilé à une succession d'espaces vécus sans existence administrative ou politique réelle. L'ensemble des lieux dont les habitants vont à la même place du marché le dimanche ne constitue pas un territoire ; en tout cas pas pour ce mobile. BRUNET R, FERRAS et THERRY (1992) adhèrent à cette représentation en formulant que : « le territoire n'est pas le terroir, ni l'aire de chalandises de la ville. Il ne se réduit pas d'avantage à l'enracinement paysan dans un lieu, ni aux attachements des citadins à un quartier, ni aux lieux fréquentés : il y faut quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là) et d'appropriation (c'est moi, c'est ma terre, ou mon domaine) ». Ainsi donc, la territorialité, c'est-à-dire l'appropriation d'un espace peut être collective, ou individuelle et mentale.

En ce sens, il devient possible de chercher à localiser des espaces (lieux) produits et appropriés par la communauté française, et en particulier celle de l'Agglomération d'Abidjan qui constitue et fabrique le territoire français. Des quartiers de certaines communes d'Abidjan sont territorialisés par les ressortissants français. Dans territorialiser, nous percevons estampiller, s'approprier un espace et en faire son propre territoire par le truchement de la pratique spatiale, c'est-à-dire par la façon de se déplacer dans cet espace, et de l'utiliser. Des quartiers d'Abidjan seront le théâtre d'un processus de territorialisation avec la venue d'un nombre important de Français dans les territoires communaux. Nous ferons usage du terme de territorialisation pour évoquer l'appropriation et le marquage de l'espace opérés par la communauté française, qui collabore à l'ouvrage de leur territoire. Dans Pluriel Recherches (2000, p.142), cité par CHADIA A. (2007), la territorialisation désigne les processus ségrégatifs et agrégatifs par lesquels se constituent des groupes sociaux en général et ethnique en particulier, en référence à des territoires auxquels ils s'identifient et sont identifiés.

A l'inverse, la déterritorialisation y est par le fait qu'un espace d'origine connaît une situation d'exil.

Pour intéressantes qu'elles soient à cause de leur portée heuristique, ces théories n'épuisent pas pour autant la connaissance du concept de territoire en Côte d'Ivoire. Dans ce pays, ce concept ne peut pas se réduire à la maîtrise des frontières nationales par le pouvoir central, ni à l'ensemble de l'espace d'une communauté locale au sein duquel se distribuent les terres utilisées ou appartenant à des membres de cette communauté. Il y a autre chose ! Il y a aussi des territoires étrangers se situant à l'autre rive de la conception ivoirienne du territoire. La plupart de ces micro-territoires de luxe ouverts et sécurisés obéissent à un modèle socio-territorial largement encouragé. Dans les brochures publicitaires, la rhétorique commerciale est peu différenciée. C'est ce défi épistémologique et analytique qui traverse notre problématique sur les territoires Français à Abidjan.

II. Concept et problématisation

Le chemin traversé par la littérature sur la genèse du territoire à partir du XVII^{ème} siècle jusqu'à la Côte d'Ivoire indépendante fait ressortir deux périodes incontournables en Occident ainsi qu'en Afrique. Sur le continent européen, « son sens juridique s'impose durant l'époque moderne comme l'espace de la souveraineté d'un État » (B. BADIE, 1995), sous la forme de technique de contrôle de l'espace et des populations qui y vivent. Poursuivant son parcours, le territoire fait son apparition chez les éthologues en 1920. Ceux-ci le mobilisent ensuite pour appréhender les rapports que les animaux établissent avec leurs milieux de vie. Somme toute, la notion a été appropriée par les sciences de la société dans l'observation des processus d'identification des hommes à leur espace.

« Espace de souveraineté ou espace de systèmes de comportements, le territoire reflète des modes et des échelles d'appropriations différentes » (B. STARY, 1995). Pour éviter tout risque de confusion entre ces deux conceptions, D. RETAILLE (1991) cité par B. STARY (1995) présenta deux concepts pour décrire cette double réalité, celui de « territoire/territorialité » pour l'espace de l'autorité de l'État, et celui de « géographicité » pour décrire l'espace approprié par un groupe socio-ethnique. Or, comme le dit J-M. FOURNIER (2007) : « lorsqu'il ne s'agit pas d'un territoire correspondant à un découpage

administratif (commune, département, état, etc.), le territoire n'a pas de limites bien définies. Il n'a pas de frontières précises. Les contours du territoire sont alors flous et variables.» Pour ce même auteur, la notion de territoire fait aussi référence à : « des échelles géographiques qui sont extrêmement variables, depuis, par exemple, les territoires mondiaux des entreprises globales jusqu'aux territoires très locaux constitués, par exemple, par des habitants au sein de quartiers ou de hameaux, etc. Une cage d'escalier ou un hall d'entrée peuvent aussi être considérés comme des territoires.»

En fait, le terme de territoire s'applique a priori à toutes les échelles géographiques. C'est une forme distinctive d'aménagement de l'espace qui met l'humain dans une disposition capitale, portant en lui les outils de la politologie, et perçu par celle-ci comme le domaine de prédilection d'articulation du fait politique. La fin de la guerre froide, le règne de la mondialisation et la bipolarité qui se fondent sur les territoires sont présentés aujourd'hui comme une période délicate du territoire. Période délicate entendue à la fois en termes de crise, de décadence, mais également comme bouleversements et reconstitutions de l'espace de l'Homme. Lesquels bouleversements/reconstitutions expédieraient le monde dans la postmodernité en incitant à un renouvellement épistémologique du territoire. En référence à cette transformation, il est désormais à la mode de parler de « déterritorialisation », et de « fin des territoires ». Tel est le regard d'un certain nombre d'auteurs français comme B. BADIE (1995). Sur la base de l'analyse de la situation de certains pays en guerre (Somalie, Colombie) et du comportement que les ONG les plus puissantes mettent en spectacle, ce dernier estime que la référence des relations internationales qu'est le territoire est en train de disparaître. On observe selon lui, « la multiplication des espaces où l'État n'intervient plus et où son contrôle disparaît.» L'État, en outre est concurrencé par d'autres organisations non-étatiques (ONG, multinationales) dont BADIE estime que les décisions influent fortement sur les relations internationales. Cette analyse, aussi correcte qu'elle soit, occasionne malgré cela une gêne. Elle situe le territoire sur la flèche du temps occidental dont le point de départ serait le siècle des lumières et le point d'écroulement, la postmodernité. Cet arbitrage relatif à la téléologie, du reste venant d'Hegel devrait, nous semble-t-il, par le truchement des objets d'analyse favorisés le retournement de la direction de la flèche. Puisqu'il semble nettement que la notion de territoire initialement utilisée dans le domaine juridique et politique s'est étendue à tous les domaines de la vie sociale, tout en effectuant un changement d'échelle de l'objet désigné : du national au mondial, et surtout au local. Étrangement donc, le terme a été popularisé au moment même où il semble remis en question par l'augmentation des flux et

des mobilités. Ceci permet sans aucun doute de revenir aux fondements des choses, et non pas à les appréhender comme des innovations qui signeraient un temps de rénovation dans l'histoire gigantesque du territoire.

Dans le monde occidental, le progrès et l'universalité sont les deux notions qui figurent au centre des débats qui entourent le territoire. C'est une attitude de justification qui occasionne du reste le déploiement à travers le monde entier, en transformant notamment l'Etat africain en un Etat importé selon les propos de B. BADIE (1992). De notre point de vue, ce dernier aurait dû parler de « l'État exporté », même si en fin de compte il a été approprié dans les zones conquises vu que le souhait de disposer d'un État de type occidental n'a pas été émis en amont par les sociétés africaines. Cependant, il est la résultante de l'occupation et des actes de guerre visant à la subordination des peuples africains. Sur le continent africain, l'avènement de l'État moderne qui désigne par extension tous les services et institutions qui permettent à la fois d'administrer et de gouverner un pays, mit d'abord un terme aux processus historiques propres aux sociétés africaines dont l'expérience territoriale reposait principalement sur le royaume. Avec de bonnes raisons, le royaume était et est toujours pour les sociétés africaines villageoises, même dans une situation d'affaiblissement, ce qu'était notamment la France pendant les débuts du règne de Clovis 1er. Le royaume coordonne de ce fait le vivre ensemble et configure le régime politique à l'intérieur duquel le peuple exerce la souveraineté villageoise. Ce modèle de structuration de l'espace a été proscrit par la colonisation et l'imposition de l'État moderne avec ses caractéristiques administratifs, institutionnels, encourageant un mode de production capitaliste.

Après les années de colonisation, les autorités africaines et notamment ivoiriennes ont trouvé dans l'État moderne le pilier de leurs discours et pratiques sociétales. Les méthodes de gouvernance ont accordé un sursis à la chefferie traditionnelle en attendant une mort annoncée. C'est ainsi que le président « HOUPHOUËT-BOIGNY dans un premier temps avait décidé de laisser mourir de leur belle mort les rois et les chefs en place (avec des exceptions dans le nord, à Odienné notamment, où la chefferie a été purement et simplement supprimée), sans qu'il leur soit donné de successeur, politique sur laquelle il est revenu par la suite à partir du règlement de l'affaire du Sanwi » (C-H. PERROT, 2008). Dans ce cas de figure, la cohésion de la nation est fortement mise à mal par l'édification d'une organisation étatique formée d'un bloc unique : l'Etat moderne a été maladroitement perçu par le peuple comme instaurant la cohésion des individus avertis, l'organisation qui tient le monopole de

pratiquement tous les domaines de la vie (droit, politique, social, culturel). De la sorte, le peuple assigne aux représentants légendaires du pouvoir, le sens apocalyptique de salut.

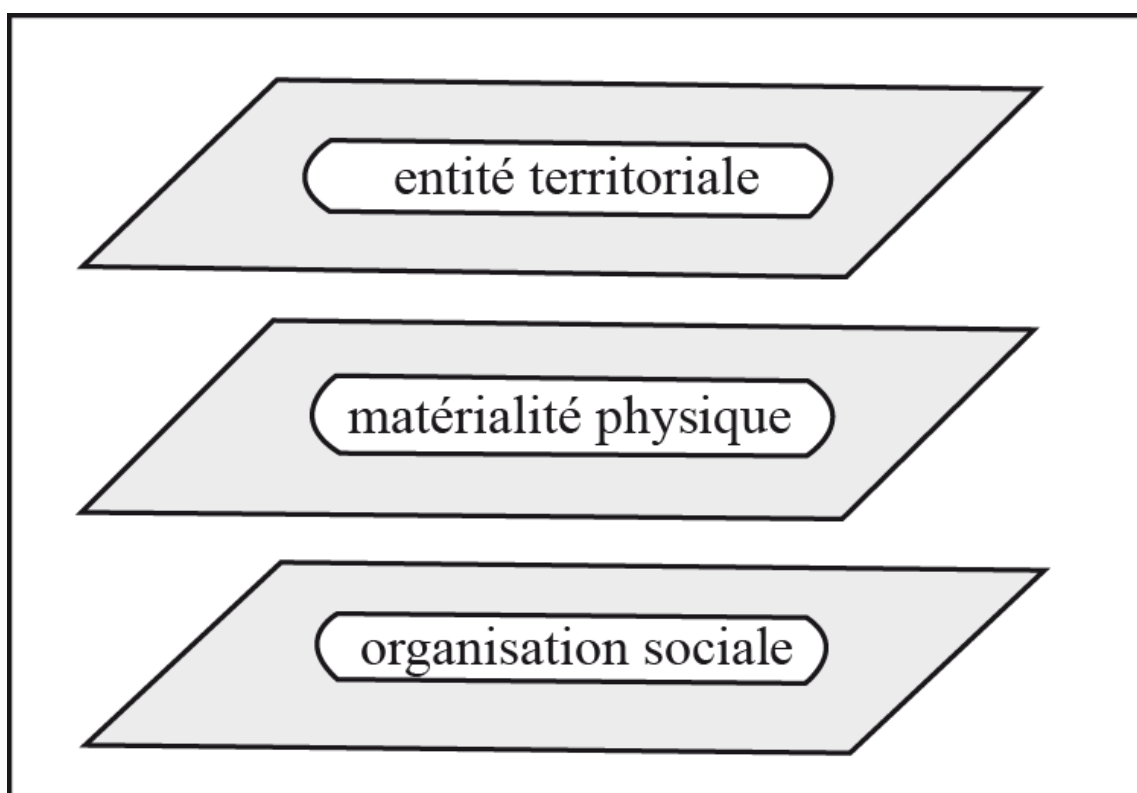
Il faut se souvenir que l'Etat ivoirien montra aussi une surprenante aptitude à escamoter l'antécédent, celui d'une décolonisation dont il profita pour asseoir ses fondements en brisant tout ce qui pouvait le désavouer. Il est donc la reproduction d'un univers commandé par « la rationalité instrumentale, la logique de la puissance, le calcul minutieux des répercussions de l'action, la recherche tâtonnante de l'efficacité au milieu du tourbillon des passions, le souci du compromis et de l'arbitrage, le savant mélange des impératifs stratégiques et des exigences tactiques » (C. LEVASSEUR, 2006). Son export-import est donc de connivence avec l'export-import des méthodes habituelles de compréhension du territoire.

Après la décolonisation, les études politiques relatives à la Côte d'Ivoire ont mis l'accent sur des conceptions du territoire réduit à son champ formel de territoire national et de ses institutions. Elles sont restées enfermées sur l'idée d'un Etat bâtisseur de l'unité nationale par opposition à un Etat dominé. L'Etat ivoirien, qu'il soit producteur de « miracle » grâce au génie politique d'HOUPHOUËT-BOIGNY, pour certains ou aussi « anti-démocratique » pour d'autres, attire l'attention des sciences sociales comme le lieu propre de l'organisation territoriale. Ces postures attribuent un sens positif au territoire, en restant de ce fait cantonnées sur le premier sens de la notion de territoire : le territoire, entendu comme étendue de terre qui dépend d'un Etat ou d'une juridiction. Toutefois, cette trajectoire n'épuise pas le sens du concept de territoire. Loin s'en faut.

L'histoire de ce concept que nous avons tentée d'inspecter dans le champ de la littérature académique francophone montre que sa signification s'est étendue. Elle est passée d'un simple référent politico-administratif à un concept désignant également des territoires d'appartenances ou de différents projets et pratiques individuelles ou collectives. « Les différentes approches semblent toutes partager l'idée qu'aucun territoire n'est donné mais qu'il est construit socialement. Le débat se situe, entre autres, autour de la construction du territoire: est-ce que c'est l'expérience des agents qui le construit (théorie de leur autonomie) ou est-ce que ce sont des structures sociales et spatiales lourdes qui le font » (F.GIRAUT, 2008). En réalité, les définitions proposées par plusieurs des auteurs ne se laissent pas enfermer dans un champ particulier de la géographie ou des sciences sociales plus largement. Leur définition fait donc appel à plusieurs domaines. G. DI MEO (1996), par exemple,

propose une définition qui fait la synthèse entre approches identitaires, politiques et des projets collectifs. Selon lui, le territoire est créé par l'appropriation (économique, idéologique, politique et sociale) d'un espace par des groupes ayant une représentation d'eux-mêmes et de leur histoire). Quant à M. Le Berre pour prendre un autre exemple, elle considère que le territoire est composé de trois facettes :

Schéma n° 1 : Un territoire, 3 facettes



Source : M. Le BERRE, 1992

En premier lieu, le territoire est un « nom » que l'on donne à « un morceau de terre » sur lequel s'exerce « un mode de comportement ». Le territoire est donc constitué d'une entité territoriale. C'est une sorte de carte d'identité à partir de laquelle un « sentiment d'appartenance » et « une unité de fonctionnement » se construisent. Le territoire est aussi une portion de l'espace terrestre, il a une matérialité physique née de « la somme des propriétés naturelles » sa topographie, sa morphologie etc. et « des propriétés matérielles » de l'espace :

les aménagements passés et présents des sociétés qui se sont appropriées le territoire. Enfin, le territoire possède une organisation sociale: le groupe social entretient « un degré de cohésion » au sein duquel « certains décident, d'autres produisent, d'autres consomment... ». Cette troisième et dernière facette, en interagissant fortement avec la matérialité physique de l'espace confère à la fois au territoire sa définition mais aussi sa complexité. Ces deux conceptions peuvent suffire à repenser l'essence du territoire.

Si nous n'entrerons pas dans le débat sur l'influence du contexte sur la production scientifique d'un concept, il reste que les concepts de déterritorialisation, comme celui de reterritorialisation, définissent de nouveaux rapports au territoire impliquant une perte de légitimité du territoire national et de la souveraineté étatique, et le passage à un niveau infra étatique, c'est-à-dire « local ». Dans le cadre d'une réflexion épistémologique, cette idée n'est pas sans importance sur le choix de notre sujet. En effet, le traitement du phénomène migratoire reste souvent lié à la question de l'intégration des populations immigrées, dans le cadre d'un questionnement sous-jacent sur les politiques nationales et du traitement politique et économiques de ces groupes. Or, traiter la question de l'immigration en la reliant au concept de « territoire », c'est se situer à un autre niveau, « infra-national », c'est sortir des problématiques orientées par l'action publique pour chercher d'autres pistes d'études. Il s'agira donc de voir, non pas comment les groupes d'immigrés, en l'occurrence les Français s'intègrent ou s'assimilent à un territoire ivoirien, mais d'observer comment ils marquent de leur empreinte identitaire l'espace local. Une approche radicalement différente donc, qui met l'acteur migrant, le Français au centre de notre recherche, celui-ci n'étant pas nécessairement envisagé dans le cadre conçu comme « nécessairement problématique » de l'intégration.

III. Méthodologie de recherche

Après cette analyse conceptuelle et théorique, nécessaire pour bien cerner les enjeux de l'étude, nous présentons ici les outils méthodologiques utilisés pour répondre à notre objet de recherche. Pour mener à bien cette étude, nous avons procédé à la recherche et à l'analyse documentaire appuyées par une enquête de terrain. C'est donc par la lecture, l'examen des statistiques, l'observation, la rencontre des acteurs, l'analyse de leur point de vue et les réponses à nos questions que nous avons été capables de mettre en évidence les différents types de rapports que les Français entretiennent avec l'espace local.

1. Les références bibliographiques

Dans les publications scientifiques, les études sociogéographiques des migrations ont consacré un espace réduit aux Français de l'étranger. Celles consacrées aux expatriés de Côte d'Ivoire l'est davantage. En conséquence, pour situer l'état actuel des travaux sur les Français de Côte d'Ivoire, il nous paraît indispensable, dans premier temps d'évoquer sommairement celles relatives aux expatriés dans leur ensemble.

1.1. Trajectoire de la littérature sur l'expatriation française

Le nombre restreint d'ouvrages traitant de la question de l'expatriation française est le premier fait marquant. En France, les recherches en sociologie et en géographie des phénomènes migratoires se sont focalisées pour la plupart sur les flux et le rôle économique des travailleurs étrangers. De ce fait, ces études ne se sont intéressées très souvent qu'aux immigrés. Et ce, malgré que les migrations aient concerné aussi les Français expatriés avec leurs familles ou partis seuls, leur présence sur des territoires étrangers n'a pas suscité outre mesure l'intérêt des chercheurs ; elle demeure le parent pauvre de la production scientifique.

De la même manière, un départ de Français, loin du cliché de « l'expatrié » intégré à une migration professionnelle (provisoire/perpétuelle), était imperceptible. Il s'agit d'expatriés pour des motivations personnelles que ce soit en raison d'une sanction civique, pour des désirs de découverte ou des rapprochements familiaux. Ils étaient tous regroupés dans la catégorie de travailleurs considérés comme de très bonne qualité. Une fois ce temps passé, les recherches consacrées aux expatriés ont commencé par le milieu rural et se présentent sous formes de recueils de statistiques ou de matières de réflexion concernant les cadences, les lieux d'origine et de destination de l'émigration française. Ils étudient dans un premier temps les Aveyronnais, basques, bretons, Alsaciens et Lorrains, que l'on pourrait grouper dans le statut d'expatriés ruraux. Puis, ils décrivent simplement leurs manières de vivre hors de la France. Ils renforcent les handicaps, et consolident par ce biais la représentation dévalorisante qui leur est octroyée : celle d'hommes à charge, isolés, improductifs, etc. Cette image accolée aux Français, est rendue notamment par F. FISCHER (2004)¹⁴.

¹⁴ FISCHER F. (2004), *Emigration séculaire et émigration mythique : La colonisation alsacienne et lorraine en Algérie de 1930 à 1914*, Thèse, Aix en Provence, Serre Editeur et Editions J. GANDINI. Nice. 1999, 174 pp.

La publication à la fin des années 1950 de la majeure partie des ouvrages consacrés aux Français constitue le deuxième fait marquant. Cette période est décisive car elle a révélé une prise de conscience des problèmes rencontrés dans les colonies par les Français. Cette considération a été suscitée par l'impact des mouvements de décolonisation et par l'ampleur du retour en France des Français d'outre-mer. Pour B. VERQUIN (2000) : « 40 à 42% des Français établis hors de métropole sont affectés par les migrations induites par le processus de décolonisation et contraints à abandonner leur terre d'accueil ou de naissance au moment des indépendances. » Ce rapport met l'accent sur l'ampleur de cet événement, qui impliqua près de la moitié des Français résidant à l'extérieur de la métropole. Néanmoins, les désordres politico-économiques des années soixante et l'avènement de la V^{ème} République se sont traduits par une forte augmentation de la valeur numérique de la communauté française émigrée. Certains chiffres l'authentifient, en 1958, il y avait approximativement trois cent milles Français à l'étranger immatriculés dans les Consulats, sans dénombrer ceux qui n'étaient pas immatriculés. En 1965, il y avait huit cent milles immatriculés, et cette augmentation presque exponentielle durera jusqu'en 1975 où l'on avoisinera le million d'immatriculés.

C'est donc une évolution profonde et le triplement des effectifs français expatriés, montre que cette mutation n'était pas seulement liée aux transformations du statut juridique des Français dans l'ancien empire colonial. Elle est aussi le résultat du dynamisme économique et la refonde des structures de la France. A ce sujet, J-P. CANTEGRIT (1995) écrit : « avec peut-être excès, on peut dire que l'histoire des Français de l'étranger commence réellement à partir de 1958. Avant, nous sommes dans la préhistoire où s'est mis en place, lentement, un certain nombre de données. Les années 1960 sont le big-bang de l'émigration française, en même temps d'ailleurs qu'elles sont le big-bang de l'immigration en France. Il s'agit là certainement des versants du même problème : celui du passage d'une économie rurale et protectionniste à une économie centrée sur l'industrie et les services, et ouverte aux échanges européens et mondiaux. »

Les raisons de l'expatriation française, à cette époque, ont donc été étudiées dans le cadre de l'intensification des échanges mondiaux et la dépendance croissante de celle-ci par rapport à ses exportations. Il convient cependant d'ajouter que « lorsqu'on travaille sur les destinations de l'émigration française, il faut dissocier l'émigration internationale et l'émigration coloniale. Un certain nombre d'ouvrages existent sur la première, peu sur la seconde. Il semble que cette question encore brûlante n'ait pas donné lieu à des travaux qui présentent

l'importance numérique globale des colons français installés dans les possessions françaises, excepté une estimation de H. BUNLE, 1943, op-cit p37.» (B. VERQUIN, 2000). Habituellement, l'attention accordée aux pratiques des expatriés est encore imparfaite et l'angle d'approche reste bien généralement inadapté. Les Français émigrants ont été cités et le sont toujours, dans le cadre des travaux sur la coopération, dans le chapitre sur la décolonisation, donc dans les domaines considérés par nature comme spécifiquement humanitaire. Restreinte à cette spécificité, ils étaient absents des recherches relatives aux aspects les plus importants des phénomènes migratoires comme le logement, l'intégration, et l'emploi. Ils ne paraissent pas comme d'incontestables artisans du phénomène migratoire.

L'angle d'étude choisi à leur égard par certains chercheurs a beaucoup évolué car ces derniers considèrent désormais que « les migrants français ne sont pas des immigrés comme les autres, ils appartiennent pour une large part, à une “ élite migratoire ”. On les appelle couramment “ expatriés ”, parce que leur départ ne s'apparente plus désormais aux migrations rurales ou prolétaires du début de siècle, mais aux migrations urbaines et qualifiées. La fin d'un modèle migratoire “ colonial ”, où l'émigration était définitive et produite par la pauvreté, met en évidence les effets de la mondialisation sur la composition et l'orientation des flux migratoires. Les Français établis à l'étranger sont donc aujourd'hui de plus en plus nombreux, même si quelques obstacles subsistent encore à la diffusion de l'expatriation dans toutes les catégories sociales de l'hexagone » (B. VERQUIN, 2000).

Une troisième observation montre en définitive que ce n'est qu'à la fin des années 1980 que la réalité migratoire française a été traitée sans passer obligatoirement par le couple (colonisation / décolonisation). Cette manière d'aborder différemment la question ressort par exemple des sujets retenus pour des colloques ou des travaux de recherche portant sur les Français de l'étranger. A titre d'exemple, l'article publié en 1987 par S. BELUJON, et P. PASQUET (1987), in : *Problème Economique* n°2045, avait pour titre « L'expatrié, l'homme clé de l'entreprise à l'étranger. » Celui publié par V. COLLET (1999) in *Moniteur du Commerce International* avait pour thème « Expatriation, le mythe français de la fuite des cerveaux. » Nous pouvons faire la même remarque pour ce qui concerne un colloque organisé par les sénateurs au sujet des Français de l'étranger. Le 4 mars 2006, ce comité organisa au palais du Luxembourg une conférence sur « Français de l'étranger : une chance pour la France ». Cette journée « porte ouverte », organisée à l'initiative du président du Sénat, visait à adresser aux Français du monde, un message de considération et de soutien, et de réunir les

acteurs de la présence et de l'influence française à l'étranger pour échanger, débattre et aller à la rencontre du public. Il fut surtout question de leurs problèmes familiaux, mais aussi de la situation des expatriés : l'engagement de l'Etat à leur côté, l'environnement social des Français établis hors de France, la culture française, et l'éducation à la française. Néanmoins, il a fallu attendre la deuxième moitié des années 1990 pour que le sujet de recherche « Français de l'étranger » s'inscrive dans une prise de conscience plus étendue. A-t-on besoin de rappeler ici qu'avec le processus d'implantation perpétuelle des familles, nouvelles étapes du mouvement migratoire, de nouvelles façons de faire ont vu le jour : la création de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) ou celle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui a coïncidé avec une production accrue de travaux sur le rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

La plupart des études scientifiques publiées à partir des années 1990 ont amplement participé à la diversification des angles de perception de la migration des Français. La dialectique colonisation/coopération est en conséquence de moins en moins retenue comme problématique principale de recherche. Pour illustrer notre propos, nous rappelons ici le travail de B. VERQUIN (2000). Cet auteur a étudié notamment dans sa thèse, les réseaux de courtoisie que les expatriés ont mis en place dans quatre pays d'accueil ; à savoir la Belgique, la Côte d'Ivoire, les Etats-Unis et la Turquie. Les résultats de ses recherches montrent qu'ils ne sont pas isolés, a contrario ils sont en mesure d'établir des liens par eux-mêmes, ce qui leur permet de donner une signification à leur nouvelle vie et à celle de leurs proches. De même, B.VERQUIN (2000) a transformé ses propos : « jusqu'à la seconde guerre mondiale, la France a vécu économiquement dans le cadre de son empire colonial, lui-même étant relativement isolé du reste du monde. Depuis 1945, au contraire progressivement, elle se sépare de ses colonies, au profit d'une ouverture sur le monde entier. Les changements observés dans la géographie de la présence française à l'étranger traduisent la rupture d'un espace migratoire traditionnel et l'émergence d'une nouvelle organisation de cet espace migratoire, fondé sur l'attraction des pays les plus riches, les plus dynamiques dotés en richesses pétrolières ou minières. De ce fait, malgré quatre terrains d'étude très différents : la Belgique, la Turquie, les Etats-Unis, et la Côte d'Ivoire, nous n'avons pas découvert des communautés françaises caractéristiques par pays de résidence.» Cependant, remarquons que la présence française à l'étranger pendant cette période ne se limitait pas seulement aux expatriés partis pour des mobiles professionnels. Il existait d'autres expatriés qui émigraient à

titre personnel. L'expatriation pour ces Français se présente comme l'unique solution pour échapper à leur condition de vie devenue difficile en métropole. Ce qui semble raisonnable pour les Français l'est également pour les autres Européens qui s'expatrient seuls dans bon nombre de pays. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui possédaient le statut de divorcé, veuf, ou célibataire. Selon cet auteur, l'expatriation de ces Français est causée par les effets de la mondialisation : « La fin du modèle “colonial”, où l'émigration était définitive et produite par la pauvreté, met en évidence les effets de la mondialisation sur la composition et l'orientation des flux migratoires. Les Français établis à l'étranger sont donc aujourd'hui de plus en plus nombreux, même si quelques obstacles subsistent encore à la diffusion de l'expatriation dans toutes les catégories sociales de l'hexagone. » Dans les années 1990, les recherches se sont ouvertes, davantage sur l'internationalisation de l'emploi et la gestion des ressources humaines. Les problématiques abordées sont largement diversifiées. Citons notamment ceux qui traitent de l'activité économique (J-F. BOUCHAUD, H. ALEXANDRE, 1992), du logement (P. SIMON, 1998), caisse des Français de l'étranger (J-P. CANTEGRIT, 1996). Si certains chercheurs ont étudié directement les expatriés et les emplois qu'ils occupent dans leurs pays d'accueil, d'autres avancent de nouvelles pistes d'étude. De ce fait, le rapport d'information réalisé par J. FRANCOIS-PONCET (2000), pour le compte de la Commission des Affaires économiques et du Plan sur l'expatriation des jeunes français, est parvenu à pointer du doigt quelques aspects importants les concernant. Evoquons à titre informatif, la question de l'emploi ainsi que les difficultés économiques auxquelles ces derniers sont confrontés.

Ce récapitulatif des recherches abordant la problématique des Français expatriés, même s'il ne donne qu'une vision incomplète de la transformation du profil stéréotype attribué, rend compte d'une prise de conscience à leur sujet et d'une implication à leur rendre la visibilité.

1.2. Quelques ouvrages incontournables sur l'expatriation française

Pour mener à bien cette recherche, nous avons eu recours à une importante source bibliographique. Cette dernière contenait des publications relatives à l'histoire de l'émigration française, notamment celles ayant trait aux flux migratoires sur le continent africain. Par contre, la rareté des documents scientifiques dédiés aux Français expatriés en Côte d'Ivoire a sérieusement obstrué la bonne marche de nos travaux. Pour apporter une réponse appropriée à

cette complication, nous nous sommes rabattus sur d'autres monographies traitant également des Français émigrés.

Au sujet de ces rarissimes ouvrages, présentons par exemple celui de R. BETEILLE (1974), dont les recherches avaient pour thème : "Essai géographique sur l'espace humain". Dans cette thèse, l'auteur analyse l'émigration des Aveyronnais. Il y décrit en fait, l'existence d'attitude de groupes homogènes qui aboutit à l'installation d'un espace humain bien circonscrit, par l'intensité des rapports maintenus entre les émigrés et leurs régions de départ. D'où une approche systémique de l'espace migratoire des Aveyronnais caractérisé par un type singulier d'aménagement socio-spatial. Quand bien même que l'auteur a pour terrain d'étude l'espace national, il précise qu'en Aveyron, un bon nombre de communautés de l'espace rural ont vu leur espace migratoire et relationnel se situer au-delà de l'espace national français, comme ce fut déjà le cas à l'époque de l'émigration en direction de l'Amérique (R. BETEILLE, 1985).

Citons encore le travail de l'A. GAUTIER (1953)¹⁵. En se basant sur des enquêtes, ce dernier a pu dresser la liste des régions françaises et celle des pays étrangers qui accueillait les Bretons qui avaient opté pour l'émigration. En Occident, même si cela s'est fait avec beaucoup de retard, c'est le continent américain qui a servi d'espace d'accueil aux Bretons. Une petite communauté avait en effet choisi de s'implanter au Canada, aux Etats-Unis, et en Argentine. En Afrique, ce sont les colonies du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunis) qui ont hébergé la plupart des Bretons partis de l'hexagone. Malgré tout, la France, surtout sa capitale Paris, est demeurée le territoire de réception privilégié des Bretons. A ce travail remarquable, ajoutons celui de B. PENISSON (1985)¹⁶. Ce dernier s'est basé sur des statistiques officielles tant canadiennes que françaises pour arriver à montrer que les politiques de l'émigration canadiennes, françaises, et québécoises sont complètement divergentes. Pour lui : « la France cherche à conserver ses nationaux, ou à la rigueur, à les orienter vers ses colonies. Quant au Québec, il cherche surtout à freiner l'exode de ses fils vers les Etats-Unis. »

Evoquons aussi les recherches de J. PORTES (1985) dont le titre est : « les voyageurs français et l'émigration française aux Etats-Unis (1870-1914). » Dans cette étude, l'auteur s'appuie sur

¹⁵ GAUTIER A. E., (1953) L'émigration bretonne. Où vont les bretons émigrés. Leurs conditions de vie.- Paris, Bulletin de l'entraide bretonne de la région parisienne. 287 p.

¹⁶ PENISSON B., (1985) « L'émigration française au Canada, 1882-1929 », dans L'émigration française : études de cas : Algérie, Canada, Etats-Unis, Paris, Publications de la Sorbonne.

des contes ainsi que des écrits de voyages pour savoir ce que pensent les Français de leurs compatriotes basés en terre américaine. L'objectif de J. PORTES était de connaître les représentations liées aux conditions de vie ainsi qu'aux adaptations des Français de l'étranger à la société américaine. Cette mission a été remplie grâce aux témoignages basés sur des contacts tissés pendant la traversée ou avec l'une des colonies françaises de la Nouvelle-Orléans, de San-Francisco, de New York, ou bien dans la partie occidentale de l'Amérique.

En ce qui concerne les Barcelonnètes, leur périopétie peut se scinder en quatre intervalles de temps qui synchronisent parfaitement avec les différentes périodes d'implantation de la communauté ubayenne en terre mexicaine : l'établissement s'est fait entre 1821 et 1860. Juste après, il s'en est suivi la période d'expansion qui a duré 15 ans, c'est-à-dire de 1861 à 1876. De 1876 à 1914, on a eu l'âge d'or et, à partir de cette dernière date, le déclin a fait son apparition. Ainsi en 1821, qu'est-ce qui a poussé des habitants perdus aux fins fonds des Basses-Alpes à prendre la direction du Mexique pour s'y implanter afin d'y réaliser des affaires juteuses (commerces, établissements bancaires, industries), puis y attirer également un nombre important de leurs compatriotes restés préalablement dans leur espace d'origine ? Les éléments d'explications qui permettent de bien saisir cette problématique ont été donnés dans des ouvrages portant sur l'émigration des Français au Mexique (cf. bibliographie) que nous avons jugés nécessaire de consulter afin de mener à bien notre recherche sur les Français de Côte d'Ivoire.

1.3. Exemples de recherches relatives aux pratiques socio-spatiales de migrants

Nous venons d'évoquer plus haut, l'insuffisance des études scientifiques corrélatives aux Français expatriés. Évidemment, celles se rapportant à leurs pratiques socio-spatiales l'est tout autant. Quand les renseignements relatifs aux pratiques socio-spatiales sont disponibles, ils le sont sur un nombre très limité de pages qui figurent notamment dans un ouvrage qui traite d'une autre problématique. Notons néanmoins la contribution de F. DE NEGRONIE (1977). Cet auteur a eu le mérite de poser nettement le problème : « au lieu d'examiner les coopérants comme une classe de spécialistes, dans le miroir déformant d'un aménagement ou d'une problématique de leur mission, il convient de les appréhender en tant que groupe

temporairement expatrié, contraint de recréer, à partir de données nouvelles, une structure sociale » F. DE NEGRONIE, cité par M.GROSSETTI¹⁷ (1986).

Citons aussi le travail de M.HOVANESSIAN (1995), qui traite des Arméniens et leurs territoires. Territorialisation et structuration communautaire qui s'y associent sont étudiées. Le travail de DI MEO G. (1998) a porté sur « l'imbrication des rapports sociaux et des rapports spatiaux que les hommes nouent avec leur environnement. Elle s'attache donc aux territoires et aux lieux. La notion de territoire exprime une appropriation sociale de l'espace géographique par des groupes qui se donnent une représentation identitaire. Bien que construit sur un canevas de lieux concrets à fort contenu symbolique, le territoire s'affirme surtout en tant qu'artefact, que représentation sociale, qu'idéologique. » (DI MEO G. 1998). Pour ce qui est des ouvrages orientés vers les Européens, on peut citer celui de TABOADA-LEONETTI I. (1984). Ce travail analyse l'évolution des relations interethniques et des pratiques issues de la cohabitation pluriethnique en situation d'émigration dans un quartier du 16^{ème} arrondissement (Paris). L'auteur tente de mettre « en porte-à-faux les idées reçues les plus répandues sur les immigrés dans l'habitat, permet de mieux mettre en lumière des mécanismes sociaux que les stéréotypes occultaient » I. TABOADA-LEONETTI (1984).

La seconde contribution est un ouvrage de M. BRUNEAU. (1998). Il étudie l'univers de l'identité pontique. L'auteur essaye surtout de saisir de quelle façon l'identité en question a résisté pendant les déchirements consécutifs qu'ont connus les Grecques Pontiques à travers notamment leurs multiples expulsions. Il tente de voir comment ce peuple en migratoire, a priori handicapé de ses racines, vivant dans un territoire éclaté, a-t-il su garder ses références à sa culture d'origine et résister à la logique d'harmonisation ethnique de l'Etat-nation, en Russie premièrement, ultérieurement en Grèce. Pour apporter une réponse sans équivoque à cette problématique, M. BRUNEAU a pu rassembler des chercheurs de trois pays européens (France, Russie et Grèce) autour de la question pontique afin de mettre en évidence les liaisons particulières que cette diaspora maintient avec sa terre natale.

Egalement, mentionnons deux thèses qui ont traité de ces pratiques spatiales, mais en Afrique. La première est de C. CLEMENT (2000). Elle fait une entrée par l'espace de vie, l'espace en ville des Niaméens en milieu urbain et essaie de déterminer cette particularité en s'appuyant

¹⁷ M. GROSSETI. Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales. In: Revue française de sociologie. 1986, 27-1. pp. 133-148.

sur un rapprochement avec l'espace vécu des hommes. L'auteur tente de déterminer les espaces autour desquels s'organise le quotidien des épouses et des hommes en ville, en mettant en place une multitude de variables liées aux caractéristiques distinctives (le genre, l'âge, et le niveau de revenu) qui peuvent avoir une portée sur leurs pratiques et leurs perceptions ou représentations de l'espace.

Pour compléter, indiquons que la deuxième thèse appartient à C. BAZIN (1990). Dans son travail, l'auteur nous présente ce que les femmes magrébines, et celles qui sont originaires des autres pays africains savent de leurs espaces de référence (cité ou commune). Par la même occasion, elle a tenté de déterminer la représentation que les femmes et les enfants se font de leurs différents quartiers à partir des cartes mentales qu'ils ont élaborées. Ensuite, en travaillant exclusivement sur les femmes, C. BAZIN a essayé de comprendre les liens que celles-ci établissent avec leur demeure, en leur soumettant, sur la base de plans de leurs domiciles, de montrer les objets qu'elles jugent à la fois essentiels et bons pour leurs espaces de vie. Pour compléter ces sources, nous avons également eu recours à des données statistiques.

2. Traitement statistique des données

Pour notre projet de notre recherche, nous nous sommes appuyés sur des statistiques. Trois sources nous ont permis de quantifier notre population d'étude. Il s'agit du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire (RGPH-CI), de l'Ambassade de France, et la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire (DFAE). Nous nous contenterons ici de procéder à une présentation critique et globale de leur contenu :

Dans notre étude, nous avons surtout eu recours aux statistiques fournies par la DFAE. L'immatriculation consulaire demeure en effet, l'instrument incontournable pour savoir à un moment " T", la valeur numérique des Français résidant hors de France : qu'il s'agisse d'étudiants, de stagiaires ou travailleurs permanents et leurs proches. La DFAE donne l'opportunité de suivre exactement dans la durée les changements relatifs aux Français de l'étranger. En outre, elle a également le privilège de fournir une variété d'indications sur la population étudiée ; ceux relatifs par exemple à leur tranche d'âge ainsi qu'à leur catégorie socioprofessionnelle.

Néanmoins, en faisant usage de ce genre de recensements, nous avons notamment déploré l'absence de certains détails portant sur la répartition de la population en fonction de la binationalité par commune ou bien de la région d'origine. Sur notre sollicitation, une requête SQL (Structured Query Language) portant sur des statistiques de plusieurs années, mais à des échelles plus restreintes (commune, quartier) a été réalisée par la cellule statistique de la DFAE. Les tableaux établis par rapport aux quartiers concernent uniquement toutes les communes du district d'Abidjan. Après cette analyse statistique, nous avons eu recours à des enquêtes de terrain pour mener à bien notre recherche.

3. L'enquête de terrain

Pour avoir des informations précises, mais surtout complémentaires, nous avons décidé de procéder en plus de ces deux méthodes (revue de littérature et analyse statistique), à l'élaboration d'un autre matériel répondant plus précisément à nos questions. L'enquête de terrain qui s'en est suivie, nous a permis de produire nos propres informations ; celles-ci sont devenues indispensables du fait de la faiblesse du nombre de documents se rapportant aux pratiques territoriales des groupes sociaux, particulièrement des Français de l'étranger.

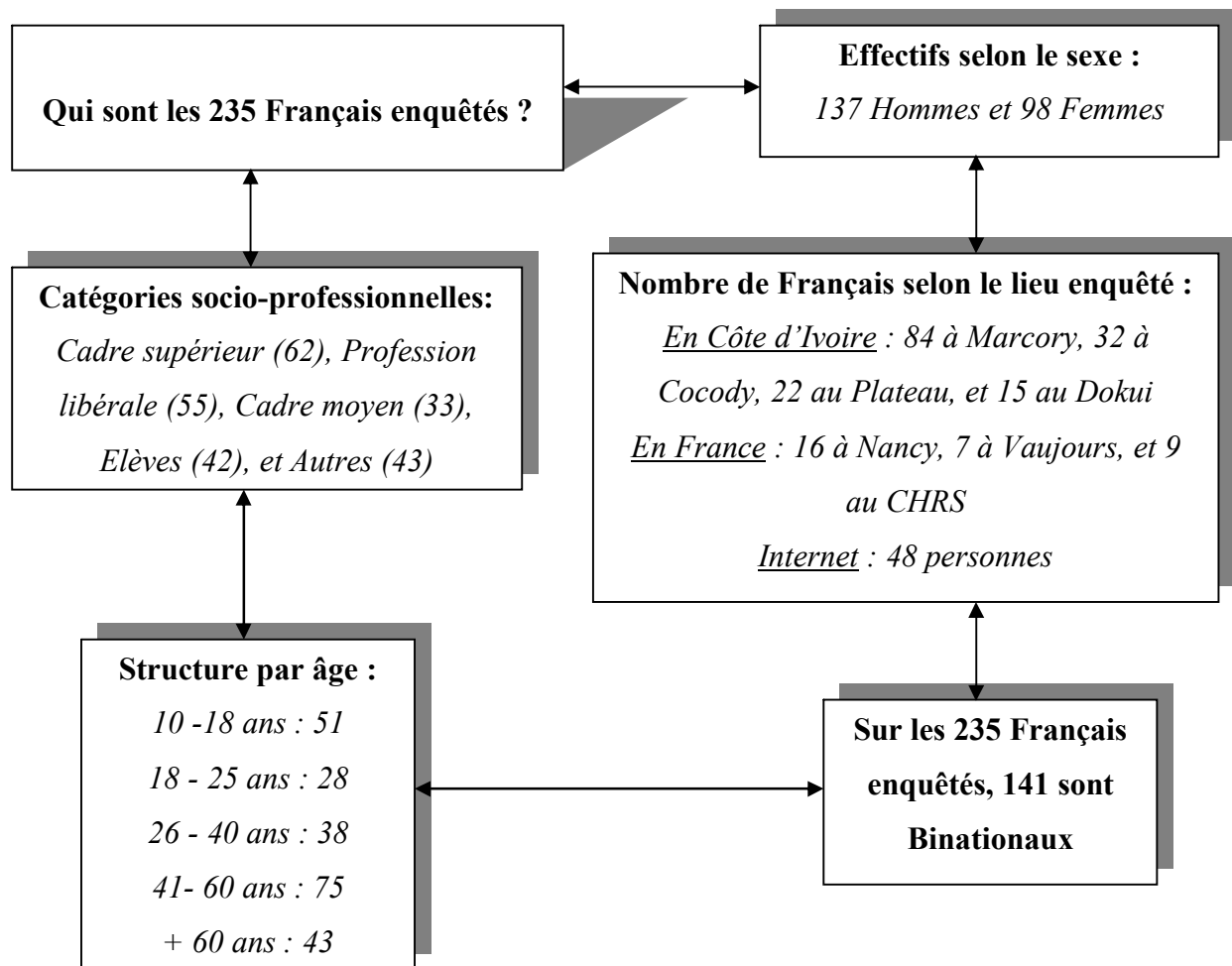
3.1. Le questionnaire

Comme nous l'avons déjà évoqué, notre travail consiste à montrer les liens que les Français expatriés en Côte d'Ivoire entretiennent avec l'espace ivoirien dans un environnement de crises politico-militaires, d'importantes mobilités, et de repli spatial. Pour apporter une réponse à cette problématique, nous avons aussi opté pour la réalisation d'un questionnaire sur « les pratiques socio-spatiales des Français ». Pour mettre en place notre démonstration, notre questionnaire a été construit autour de trois axes : le premier rassemble une série d'interrogations ayant pour but de faire connaître l'enquête avant le déroulement effectif des investigations. Le deuxième traite des diverses pratiques socio-spatiales reliées au vécu journalier de la communauté française dans l'espace ivoirien. Quant au troisième axe, il s'intéresse aux relations que les Français établissent avec leur pays d'origine, la France.

Notre questionnaire a été volontairement bâti autour des questions à choix multiples et des questions à réponses construites. Dans la première catégorie de questions, le sujet choisit sa

réponse dans une liste prédéfinie de réponses. Nos questions peuvent donc être perçues comme fermées. Par contre, dans le deuxième type de questions, nous avons bien voulu donner à l'enquêté la possibilité de produire par lui-même ses réponses. Au total, ce sont 235 expatriés qui ont bien voulu remplir notre questionnaire. Parmi ceux-ci, 153 ont accepté de faire cet exercice en Côte d'Ivoire, 34 en France, et 48 autres l'ont accompli sur internet (principalement sur le site des anciens de Côte d'Ivoire). Bien avant de soumettre notre questionnaire à ces Français, nous avons eu à surmonter un certain nombre de difficultés d'ordre épistémologique. En effet, plusieurs questions se sont posées notamment quant au nombre de questions ainsi qu'au choix de leur type ; c'est-à-dire ouverte ou fermée. Aussi, pour être rassuré sur l'entendement du contenu de nos questions, nous avons décidé de procéder à une expérimentation. Cet entraînement a mobilisé une quinzaine de Français. 6 personnes parmi ces derniers nous ont fait part de leurs difficultés à saisir le sens de quelques-unes de nos interrogations. Évidemment, nous avons par la suite simplifié la compréhension des phrases à problème. Dans l'ensemble, notre questionnaire a été structuré autour de 49 questions, pour un temps de réponse que nous estimons à environ 1 heure 30 minutes.

Schéma n° 2 : Qui sont les Français enquêtés ?



Sources : enquêtes de terrain (2007-2012)

3.2. Le choix du terrain d'étude

Pour notre recherche, plusieurs terrains d'étude ont été nécessaires (Plateau, Marcory, Cocody, Bassam, et Bingerville), mais un d'entre eux a fait l'objet d'une attention particulière ; il s'agit de la municipalité de Marcory. Pour commencer cette étude, nous avons décidé de travailler sur la municipalité de Marcory, et un an plus tard nous avons jugé indispensable d'élargir notre champ d'étude pour bien saisir le sens des données que nous avons commencé à obtenir au sujet des Français de Marcory. C'est ainsi que nous avons choisi la commune de Cocody comme deuxième terrain d'étude. Quelques temps plus tard,

nous avons estimé intéressant d'ajouter la commune du plateau, et comme cela ne suffisait pas nous nous sommes retrouvés à Grand-Bassam puis Bingerville pour la partie historique. En définitive, nous avons travaillé sur trois villes de la Côte d'Ivoire ; Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan (Abobo plateau dokui, Cocody, Plateau, et surtout Marcory).

Le Plateau, et Cocody appartiennent à la partie nord d'Abidjan. Marcory, se localise quant à elle, dans sa partie sud. Dans la ville d'Abidjan, nous avons choisi de travailler sur ces communes pour deux raisons :

D'abord Marcory : située à 4 km de la base militaire française (43^{ème} BIMA), et à environ 5 km de l'aéroport F.H. BOIGNY, Marcory est la commune qui a en ce moment toutes les faveurs des autorités françaises en matière d'hébergement de leurs ressortissants. A ce jour, cette localité a un pouvoir d'attraction certain sur les Français de Côte d'Ivoire. Et cela, dans quasiment tous les secteurs d'activité ; à savoir le logement, les loisirs, les emplois, l'éducation, la sécurité, les équipements commerciaux, etc.

Ensuite le Plateau, et Cocody : par rapport à Marcory, la fixation plus ancienne des Français au Plateau, puis à Cocody nous a semblé intéressante pour notre étude. Dans les premiers moments d'expatriation française en Côte d'Ivoire, les Français se sont installés dans le quartier européen du Plateau, et après la colonisation ils se sont repartis dans toute la ville d'Abidjan. Mais, c'est Cocody qui a reçu le volume le plus important de Français en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, elle détient encore ce palmarès, même si le pouvoir d'attraction sur les Français est nettement du côté de Marcory.

Et pour finir, nous n'oublions pas les anciens français de Côte d'Ivoire que nous avons enquêtés sur le territoire français ou sur internet avant de nous lancer dans nos premières séries d'enquêtes à Abidjan.

3.3. Observations participantes

Les sujets intéressés par nos travaux ont été une des cibles au cours de la crise ivoirienne. Ce constat a rendu la poursuite de nos enquêtes de terrain très pénibles ; les acteurs sont devenus très hermétiques ou partis dans d'autres métropoles africaines. L'observation participante a donc consisté pour notre part, à suivre de près tout le long de notre travail le comportement des Français expatriés bien avant le rétablissement de la confiance. Cette immersion, nous a permis, par le truchement des contacts quotidiens d'apercevoir et

d'appréhender un certain nombre d'aspects difficiles à observer au moyen d'une autre méthode scientifique. En lieu et place d'un questionnaire ou d'une grille de conversation de groupe, nous avons fait usage d'un carnet de notes où on marquait quotidiennement ce qu'on apercevait et qui avait quelques liaisons avec notre sujet de recherche. L'observation a donc concerné différents aspects de la vie quotidienne, au sein des écoles françaises, du centre culturel français, les commerces, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française (CCIF) ; tous les endroits fréquentés par les expatriés étaient pour nous des espaces de prédilection pour collecter des renseignements que nous jugeons nécessaires pour notre travail. De la même manière, nous avons pris part à certaines activités éducatives, sportives et sociales qui ont été l'occasion d'une observation fructueuse : compétitions de tennis, repas entre amis, des cours, des activités récréatives, etc. En général, notre participation à ces manifestations s'est faite sur convocation préalable d'un contact Français ou d'amis Ivoiriens engagés activement dans l'organisation de ces événements.

3.4. Enquêtes et complications sur le terrain

Après avoir défini l'objectif scientifique de l'enquête, nous nous sommes ensuite posés la question de savoir comment allons-nous faire pour rencontrer un nombre important de Français. L'objectif qualitatif de cette enquête, nous semble instantanément évident. Nous devons rechercher de nombreux contacts au sein de la communauté française établie en Côte d'Ivoire. Quant aux objectifs quantitatifs, il nous fallait d'abord rencontrer les responsables de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, afin de pouvoir déterminer le nombre d'enquêtes qu'il nous faudra obtenir pour que notre analyse soit représentative de la réalité. Néanmoins avant notre départ pour la Côte d'Ivoire, il nous a semblé primordial, de faire une enquête préalable auprès des anciens expatriés désormais basés en France suite à une décision volontaire ou involontaire (rapatriement forcé lié notamment à une situation de crise politique). Car ce travail exploratoire nous permettra d'ajuster éventuellement notre questionnaire, de bien reformuler nos hypothèses de recherche, mais surtout de créer des contacts au sein des ressortissants français de Côte d'Ivoire.

Dès notre arrivée à Abidjan, nous avons mis en place une méthodologie de travail : dans un premier temps, nous avons estimé qu'il était nécessaire de signaler notre présence aux autorités françaises pour leur faire part de notre projet de recherche sur les Français. Une fois

ce préalable fait, nous avons sollicité et obtenu la coopération de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire ; cette dernière a accepté de déposer dans ses locaux une cinquantaine de nos questionnaires pour que les expatriés qui le souhaitent puissent les remplir. Aussi, grâce à l'Ambassade nous avons pu avoir des contacts de certains responsables des écoles françaises (Lycée Blaise Pascal, Cours Sévigné), des associations françaises (Français du Monde-ADFE, Français du Renouveau, Union des Français de l'étranger, Trait d'Union, Abidjan accueil) afin qu'elles nous servent de médiatrices.

Certaines de ces associations ont bien voulu nous présenter directement aux quelques adhérents présents lors de nos différentes visites dans leurs locaux, tout en acceptant volontiers de garder une partie de nos questionnaires pour le soumettre à ses membres. Grâce à ces soutiens locaux, nous avons pu avoir la confiance de quelques expatriés pendant cette première approche. Par ailleurs, le fait que nous soyons étudiant dans une université française, et que nous possédions aussi une lettre de mission délivrée par notre laboratoire de recherche nous a beaucoup aidés. De même, les relations d'amitiés que nous avons tissées avec des anciens expatriés en France nous a permis d'établir quelques contacts en Côte d'Ivoire. Soulignons, en outre, que le fait d'assister à des cours de tennis, donnés à des expatriés par des amis (Ivoiriens, Burkinabès), nous a permis de faire la connaissance d'autres expatriés de tous âges qui nous ont ensuite mis en liens avec leurs compatriotes.

Il y a trois ans, cette recherche si intéressante et nécessaire pour la France et surtout pour la Côte d'Ivoire était encore très brûlante et cela a ralenti considérablement nos premières séries enquêtes. Grâce aux allocations de coopération internationale, notre Directeur de thèse Michel DESSE a pu se rendre à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) de l'Université de Cocody. Il en a profité pour rencontrer certains acteurs et cela a permis d'instaurer un réel climat de confiance entre la communauté française d'Abidjan et nous. Depuis, nous avons repris le rythme normal de nos enquêtes, jusqu'à ce que les Français de Côte d'Ivoire soient encore une des cibles au cours de la dernière crise ivoirienne, ce qui a rendu la poursuite de nos enquêtes de terrain complémentaires impossibles auprès de ces acteurs devenus très réservés ou rentrés en France ou partis dans d'autres métropoles africaines. Récréer la confiance au sein de cette communauté, indispensable dans la confirmation de nos hypothèses, a pris évidemment du temps sur notre calendrier de recherche déjà limité. En considérant ce fait important, nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de mettre en

place une nouvelle stratégie d'enquête ; donnant l'impression que nous venions de commencer pour la première fois nos enquêtes en Côte d'Ivoire.

Aussi, il nous semble pertinent de préciser, que pendant le déroulement de nos recherches, et bien avant d'interroger les expatriés, nous étions dans l'obligation de respecter quelques règles, et d'observer une prudence dans la manière de prendre contact avec ces derniers. De ce fait, nous avons privilégié un questionnaire relativement court à diffuser en grand nombre plutôt qu'un long. Aussi, nous avons décidé de placer les informations personnelles à la fin en utilisant à chaque fois un langage clair et directif. Dans les titres, nous avons regroupé les informations sous formes de tableau ; notamment emploi avant l'expatriation ou encore emploi à l'arrivée. Les interrogations en lien avec le pays d'origine ont été posées délibérément à la fin du questionnaire.

Similairement, indiquons que pendant le déroulement de nos prospections, nous avons connu de temps à autre des cas d'annulations de rendez-vous ou bien des refus catégoriques pour de multiples mobiles : la méfiance à notre égard, l'insuffisance de temps, ou la situation politique. Ces contraintes n'ont pas empêché certains expatriés de nous accorder plus tard un peu de leurs temps de travail. Par contre dans notre parcours, nous avons rencontré des difficultés d'autres genres, celles par exemple des expatriés qui ont disparu dans la nature avec nos questionnaires. Ne les retrouvant pas car ayant peut être changé de lieu de résidence, nous étions obligé de trouver des Français qui accepteraient de se prêter à nos interrogations. Globalement, nous avons été satisfaits du déroulement de nos enquêtes et de l'accueil qui nous a été réservé par les autorités ivoiriennes, françaises (basées en français, et en Côte d'Ivoire), et enfin MAIS SURTOUT par les expatriés qui nous ont consacré beaucoup de leurs temps.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Pour conclure ce chapitre reprenant l'approche théorique de notre travail, les différentes approches du territoire abordées (politique, ethnologique, géographique) sont à la base de notre démarche scientifique. Nous avons choisi d'envisager de penser l'espace tout à la fois par ses pratiques, sa symbolique, ses sédimentations diachroniques, ses modes de construction et d'appropriation. L'analyse des formes de territorialités de la communauté française sera donc une occasion d'ériger le territoire en une formation socio-spatiale fondamentale de l'analyse sociale en géographie. Nous allons proposer une approche renouvelée du territoire, traditionnellement engoncé dans une acception politico-juridique ou imprégné d'un naturalisme inspiré de la science éthologique. L'utilisation de la variable territoriale dans notre analyse introduira enfin une vision complexifiée de la situation migratoire qui enrichira l'approche simpliste d'une migration uniquement créatrice d'anomie et de déracinement socio-spatial. L'originalité des territorialités de la communauté française attestera de la création de liens sociaux nouveaux, d'une espèce neuve d'enracinement social. Nous allons ainsi montrer que le mouvement humain parvient à générer de nouvelles formes de territorialités, et par-là même de nouveaux modes d'appartenance. Nous toucherons là aux problématiques développées par A. TARRIUS (1994), des « territoires circulatoires » et des nouvelles formes d'identités migrantes, ou de X. PIOLLE (1990).

Après cette analyse conceptuelle, théorique ainsi que méthodologique, nécessaire pour bien cerner les enjeux et la manière de traiter notre étude, notre deuxième chapitre s'attachera à une présentation historique de la migration française en Côte d'Ivoire. En réalité, elle répondra à un questionnement : comment les premiers migrants français se sont installés à Grand-Bassam ? Pourquoi ont-ils décidé de s'implanter dans ce premier pôle d'ancrage qui est incarné par la ville de Grand-Bassam ? Comment ces derniers se sont appropriés cet espace d'accueil ? Nous analyserons ensuite pourquoi après avoir érigé Grand-Bassam en capitale de colonie, les Français ont décidé de l'abandonner brutalement au profit de Bingerville ? D'autre part, nous tenterons de comprendre pourquoi la ville de Bingerville a été dans un premier temps préférée à Abidjan pour le transfert de la capitale ? En définitive, ce deuxième chapitre, nous donnera l'opportunité d'observer comment les Français se sont peu à

peu appropriés Bingerville puis Abidjan lorsque cette dernière est devenue en 1934, la troisième capitale de la Côte d'Ivoire après Grand-Bassam et Bingerville.

CHAPITRE II. QUAND DES VILLAGES DEVIENNENT CAPITALES (1843-1960)

Vue aérienne d'Abidjan, quartier Plateau (Côte d'Ivoire)



Source : <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Abidjan.JPG>

La Côte d'Ivoire conserve les marques de la colonisation ne serait-ce que par ces grandes bâtisses qui parsèment ses côtes. Nonobstant leur délabrement elles restent captivantes. On ne peut donc pas mener une étude sur les territoires français en Côte d'Ivoire, sans revenir auparavant sur ce pan de l'histoire ivoirienne qui reste ancré dans toutes les mémoires des populations qu'elles soient âgées ou jeunes. Plus d'un siècle après la colonisation, il est donc intéressant de revenir sur cette période en se demandant comment s'est déroulée la conquête de ce pays ? Quelles sont les caractéristiques sociogéographiques des Français en provenance de la métropole ? Comment l'administration coloniale française s'est implantée dans ce pays encore mal connu ? Sur quels critères se basait-elle pour retenir un espace comme capitale ? Quelle était la nature des relations que les Français établissaient avec les naturels ? Sur un territoire nouvellement conquis, quels étaient les critères de positionnement des quartiers français ? Il s'agira donc pour nous de voir quelle est la force des vestiges historiques dans l'implantation actuelle des Français de Côte d'Ivoire ? En effet, le territoire de résidence d'un peuple est selon nous un phénomène rarement isolé, indépendant du contexte historique d'ensemble. C'est pourquoi, il importe de restituer avant tout le contexte politique, social et économique dans lequel se situe le processus de localisation de ces Français. Celui-ci pèse de tout son poids sur les épisodes qui, apparemment, semblent tout à fait indépendants, mais qui

en fait procèdent de ce contexte. Il est donc assez peu vraisemblable que la localisation des expatriés français présentement basés en Côte d'Ivoire, se soit tenue à l'écart du poids de ce contexte socio-historique qu'a connu la Côte d'Ivoire.

Avant 1893, les établissements français d'Assinie et de Grand-Bassam dépendent tantôt de la colonie du Sénégal, tantôt des Rivières du sud (Guinée). La France y désigne un résident : A.VERDIER, puis TREICH-LAPLENE. L'administration en place ne concerne que les habitants de ces établissements. Elle s'occupe de faire respecter les traités de protectorat signés par les populations locales avec la France (Sanwi). En 1893, la Côte d'Ivoire est une colonie autonome. Elle a son premier gouverneur L. G. BINGER. Les limites de la nouvelle colonie furent fixées en 1898 avec la Gold Coast, en 1907 avec le Libéria. Les pays du Nord (Odienné, Kong, Bouna) avaient été détachés du Soudan et rattachés à la Côte d'Ivoire en 1899, après l'élimination de SAMORY. Jusqu'à la fin des résistances militaires, la France ne contrôle qu'une partie du territoire. La colonie est divisée en grandes circonscriptions dont les chefs-lieux sont les postes créés au moment de la conquête. Sa capitale est d'abord Grand Bassam entre 1893 et 1900 (I), puis Bingerville, de 1900 à 1934 (II), enfin Abidjan à partir de 1934 (III).

I. Grand-Bassam : premier village, transformé en capitale de colonie

Le 10 février 1842, sous l'autorité de LOUIS-PHILIPPE 1er, deux officiers de la marine (C.P. de KERHALLET et F. de LANGLE) émargeaient chacun de leur côté un traité qui rétrocédait les terrains à bâtir à la France avec le Souverain PETER de Grand Bassam et le neveu du roi de Sanwi. Assez brusquement, par ordonnance du 29 décembre 1842¹⁸, ils construisent deux forts provisoires à Assinie, et à Grand Bassam. Avec celui de Dabou construit dix ans plus tard, cela constitua des « établissements français de la Côte de l'or » P. ATGER (1962). Dès cet instant, les conditions étaient désormais remplies pour que Grand-Bassam devienne le point de départ à la colonisation française en Côte d'Ivoire vers la fin du XIXe siècle. D'ailleurs, en 1889, elle devient capitale de la colonie de Côte d'Ivoire, avant de perdre ce statut au profit de Bingerville en 1893. Le règne de Grand-Bassam fut court mais

¹⁸ Annales maritimes, Revue coloniale, 1843, t. 1er, p. 567, cité par B. SCHNAPPER.

remarquable ; durant cette période la valeur numérique de ses habitants et infrastructures s'accroissait à un rythme effréné.

Les travaux exécutés sous la contrainte au fil de l'occupation par la régie d'assainissement avaient permis de mettre à sec quasiment tous les marécages et autres points d'eau usée qui occasionnaient la déception des habitants avant l'arrivée des Français. La population du village s'accroissait sans interruption : aux habitants de la première heure, s'étaient ajoutés des Kroumen, recrutés comme équipe de barre, des gens de villages alentours, de l'Akapless et l'Allassam attirés par l'extension du commerce et la perspective de trouver un emploi au sein des factoreries européennes. Toutefois, la majorité du personnel de l'administration était sénégalaise ou dahoméenne, et quasiment aucune tentative n'eut lieu pour former le personnel local. Avec cette immigration, la population de la ville augmenta, mais faute de chiffres précis, on ne peut qu'avancer une estimation d'à peu près 3 à 4 000 habitants dont 100 à 150 Européens en 1899.

La ville était divisée en deux quartiers principaux : le village, complètement à l'Est, gêné par une grande zone marécageuse et par la présence du quartier commercial à l'Ouest. Dans, celui-ci commence à apparaître quelques éléments de ce qui devenait peu à peu le quartier administratif, avec le palais du gouverneur, le trésor, la poste, les douanes et la station du câble. Les compagnies installées dans le village avant 1892-93 disposaient de grands terrains quand les traitants locaux et les commerçants nouvellement installés devaient se contenter de parcelles plus réduites. De plus, l'occupation des sols faisait désormais l'objet d'un contrôle plus strict et de prévisions d'extension.

Les premières maisons arrivèrent rapidement. Il fallait en effet doter la nouvelle capitale de tous les attributs dignes de son rang. On vit que si des maisons de bois étaient envoyées au départ, ce furent rapidement des constructions à charpente métallique qui arrivaient en rade de Grand-Bassam. Ces maisons préfabriquées étaient destinées, bien sûr, à compléter le réseau existant mais aussi à remplacer certains bâtiments dont l'état ne correspondait plus à l'usage qu'on devait en faire.

Le premier bâtiment nouveau à être mis en construction, symbole de la nouvelle fonction de la ville, était *le palais du gouverneur*. Il remplaçait la résidence sur l'emplacement de laquelle il fut érigé. Sa structure autant que ses aménagements diffèrent des autres maisons démontables car ils sont plus soignées et plus recherchées. Ce bâtiment, bien préservé, est à l'heure actuelle le musée national du costume et des traditions de la Côte d'Ivoire (photo n°1).

Le commerçant de 1899 était habitué à se rendre dans les nouveaux bureaux de *la douane* qui quittèrent les cases où ils étaient installés provisoirement près des factoreries européennes pour être hébergés dans de nouveaux bâtiments, proches du palais du gouverneur, en 1894. Par la même occasion, on installa tout près de ces bureaux de douane, les bureaux de *la poste*, dans exactement le même type de pavillon, qui était d'ailleurs celui utilisé pour la construction des postes de douane de Sassandra, San-Pedro et Touba. Il s'agissait de deux équipements de bases pour la capitale. Au rez-de-chaussée, on trouvait d'un côté le bureau de la poste et de l'autre l'entrepôt pour la douane.

Photo n°1 : les services administratifs de Grand-Bassam

Le premier hôpital de la Côte d'Ivoire construit à Grand Bassam en 1905



Le palais du gouverneur à Grand-Bassam, alors capitale de la Côte d'Ivoire
(construit en 1893)



Source : F .GOHOUROU, enquêtes 2008-2012

La direction des impôts à l'époque coloniale (construite en 1880 et 1934)



Le premier marché de Grand Bassam (1934) et repartit ici en deux : la bibliothèque (Ancien marché aux légumes) et le centre de la culture (ancien marché aux poissons)



Source : F. GOHOUROU, enquêtes 2008-2012

S'il connaissait un problème ou désirait avoir des renseignements sur une exploitation quelconque et ses réglementations, ce commerçant pouvait traverser la rue et se rendre dans le bâtiment à côté des bureaux de la poste et de la douane, *la chambre de commerce* de Grand-Bassam. L'augmentation du volume du commerce entraîna la décision d'installer en 1894 une chambre de commerce. Construit lui aussi en 1894, ce bâtiment à un étage avec piliers et

arcades, est aujourd'hui très bien conservé et restauré. Il abrite la résidence de l'évêque de Grand-Bassam.

Ce centre administratif était complété par *la station de télégraphe* de la Western Telegraph Company. TREICH-LAPLENE avait voulu, en vain, que l'Etat ou une maison française prenne en charge ce service qui s'avérait rentable. Ce fut une maison anglaise qui s'y intéressa et fonda, sur une parcelle très grande, de superbes bureaux. Ce bâtiment était considéré par beaucoup comme le plus beau de la colonie, en tout cas le mieux conçu avec le palais du gouverneur (malheureusement, il fut détruit en 1970).

La venue massive de commerçants et d'administrateurs s'accompagna d'un retour des missionnaires. Pourtant, les autorités indigènes de Grand-Bassam s'opposèrent longuement à la venue des missionnaires après les échecs de 1704 et de 1843. En 1893, le territoire appartient de plein droit à la France et les chefs de Grand-Bassam n'avaient plus droit à la parole, en tout cas ils n'avaient plus le poids nécessaire pour empêcher la venue des hommes de la foi des blancs. Ce furent les Missions Africaines de Lyon qui s'intéressèrent tout naturellement à cette nouvelle colonie de Côte d'Ivoire. Mais lors de leur arrivée tardive, la place manquait comme raconta le R.P HAMARD, fondateur de la paroisse de Grand-Bassam : « *Il nous fut très difficile de trouver un emplacement suffisant à Grand-Bassam pour y établir la mission. A force de recherches et de sollicitation, le Gouverneur nous concéda un terrain trop étroit et masqué à la brise de mer par d'autres bâtiments...Faute de mieux il nous fallut bien l'accepter.* » L'augmentation de la population et des infrastructures posaient donc de nouveaux problèmes. Aussi, en août 1896, le secrétariat du gouvernement de la colonie s'interrogeait sur le ravitaillement en eau potable de la ville, qui nécessitait l'acquisition d'un bateau-citerne et la construction d'un réservoir »¹⁹. Dans ce même rapport on apprend que la milice atteignait 200 hommes ; et que le personnel des « affaires indigènes » était maintenant de 11 administrateurs et 11 commis. Un service *des Travaux Publics* avait été installé en 1897, dépendant du comité permanent des travaux publics des colonies. A sa charge, la construction de routes, de lignes télégraphiques. Avant 1897, il n'y avait qu'un ingénieur « chargé de ce service et qui ne pouvait suffire seul à la tâche qui lui incombait »²⁰.

Pour les quelques subsides d'une vie « culturelle », seuls étaient disponibles les quelques livres ou revues commandés par le service de la colonie. Mr. VOISIN, administrateur à

¹⁹ Rapport de MOUTTET 5 août 1896.

²⁰ Idem43.

Assinie puis résident en 1892, avait abonné les administrateurs (alors peu nombreux) au journal *La Politique Coloniale*. Le Secrétaire et le juge de paix à compétence étendue de Grand-Bassam disposaient en 1895 de deux exemplaires de *Bibliothèque coloniale internationale*. Les membres du service des postes reçurent un abonnement du Bulletin mensuel des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T) de la métropole. Tous ces livres étaient nécessaires plus que ludiques, et plus intéressante fut la fondation de *l'imprimerie de Grand-Bassam* en 1895, dont les missionnaires notamment allaient se servir pour éditer cartes postales et récits de voyage. Enfin la capitale disposait pour la première fois *d'un service médical* digne de ce nom, composé, suivant les périodes, de trois à quatre médecins et un infirmier. Un dispensaire avait été établi dans une baraque en bois, puis un hôpital fut expédié dans la colonie fin 1899 mais les dégâts causés par l'épidémie ne permirent son érection qu'en 1900. Lors de leurs demandes de remplacement, les médecins insistaient toujours sur leur fatigue extrême et demandaient instamment de n'avoir qu'une année de service à faire en Côte d'Ivoire. Le problème résultait du fait que le médecin n'était autorisé à quitter la colonie qu'au moment de l'arrivée effective de son successeur. En 1896, l'inspection générale du service de santé du ministère des Colonies s'inquiétait de la durée moyenne de 18 mois de séjour des médecins. Malades, beaucoup étaient alors rapatriés sans que leur successeur ne soit arrivé, pourtant « le petit nombre de médecins en service en Côte d'Ivoire exigeaient la présence de tout le personnel, les départs anticipés causant un grand préjudice à la bonne marche du service²¹. Des médecins étaient en outre détachés auprès des colonnes militaires, amputant encore un peu plus d'efficacité du service, dirigé par un médecin-chef de première classe (Docteur HEBRARD en 1895), par ailleurs tous les médecins (trois) de la colonie se trouvaient à Grand-Bassam et étaient détachés dans d'autres lieux en cas de nécessité.

A de nombreux points de vue donc, des changements se produisaient dans la gestion de la colonie, dans l'aspect physique de Grand-Bassam, dans les relations avec les populations. Un événement tragique correspondant à la fin du siècle entérina de manière symbolique ce changement ; l'enterrement de l'ère des compromis, des palabres et des cadeaux vint par ce qui fut toujours une menace pour Grand-Bassam, une épidémie de fièvre jaune. Déjà en 1896, une première alerte eut lieu. Un premier accès causant quelques morts qui ne servit pas d'avertissement, les mesures pour enrayer une telle maladie étant bien dérisoires. Ce fut à la fin du mois de mai 1899 que l'épidémie frappa ; en quelques jours elle avait décimé le village

²¹ CAOM XVIII/2.

indigène et avait gagné presque toutes les maisons. Dans une mesure de protection désespérée, on alluma un feu pour enrayer l'épidémie. Plusieurs maisons, dont le presbytère, brûlèrent mais l'épidémie ne fut pas stoppée. Les missionnaires et les médecins, qui s'étaient dépensés sans compter, furent tous emportés. Faute là encore de chiffre précis, on ne peut se baser que sur des estimations concernant le nombre de morts ; et encore ne sont-elles fiables que pour les Européens. Il est plus que probable que la grande majorité des Européens de Grand-Bassam ait été terrassée, concernant une centaine de morts. Le chiffre total des décès est impossible à déterminer mais plus important furent les répercussions qu'eut cette tragédie. Quelques semaines après, le ministère décida en effet de transférer la capitale sur le site de Bingerville dont la création était toute récente, et qui, située plus à l'intérieur des terres, paraissait plus salubre. La Côte d'Ivoire avait désormais deux capitales, l'une administrative; Bingerville, et l'autre commerciale, Grand Bassam. Mais les autorités avaient déjà commencé les chantiers d'Abidjan, Bingerville était donc condamné à rester un tout petit centre administratif²². Ainsi Bingerville n'a que peu de bâtiments (la résidence du gouverneur 1913), l'hôpital (entre 1905 et 1907), le lycée de garçons (1903) et le bureau de la sous-préfecture (1910).

II. Bingerville, le second village érigé en capitale de colonie

Trois causes essentielles expliquent la place de prestige qu'occupe actuellement la ville Abidjan dans l'ensemble des villes ivoiriennes. D'une part, l'envol de la colonie de Côte d'Ivoire qui a été accéléré par l'ouverture du canal puis la construction du port. Et d'autre part, le contexte de création de la ville d'Abidjan, mais également la période du "miracle ivoirien". Les autorités coloniales décidèrent de faire d'Abidjan la capitale de la Côte d'Ivoire suite à une série de consultations. Celle-ci était portée essentiellement sur deux critères : « il agissait de trouver le site idéal pour créer une ville répondant à la fois aux critères de salubrité nécessaire à l'installation d'un chef-lieu administratif et surtout des critères économiques » (C. WONDJI , 1976) ; la ville devant constituer un relais privilégié pour la diffusion des produits européens vers l'arrière-pays, par exemple par une communauté libanaise de plus en plus nombreuse.

²² Ainsi Bingerville n'a que peu de bâtiments (la résidence du gouverneur 1913), l'hôpital (entre 1905 et 1907), le lycée de garçons (1903) et le bureau de la sous préfecture (1910).

Sur ce point, il convient de distinguer l'administration coloniale française et anglaise : tandis que dans la conception britannique, la concomitance de deux villes jouant les deux rôles différents mais complémentaires (les fonctions politique et économique) aurait été tout à fait envisageable, le système français basé sur la mixité fonctionnelle est défavorable au morcellement du territoire en zones fonctionnellement particularisées (zoning). « C'est pourquoi, l'existence de Bassam, centre d'impulsion économique à côté de Bingerville, centre d'impulsion administrative fut longtemps combattue par une large fraction de l'opinion coloniale française de Côte d'Ivoire » J. GASTON (1917). C'est également pour les mêmes mobiles que « la construction du wharf de Port-Bouët, qui relaie celui de Grand-Bassam, fait d'Abidjan la capitale économique ; en 1934, Abidjan succède à Bingerville comme capitale administrative » (C. WONDJI, 1976).

A l'origine de cette approche de la ville-capitale devenue habituelle chez les colonisateurs français, on trouve des considérations politico-administratives métropolitaines. Celles-ci ont été amplifiées en Côte d'Ivoire par le contexte spécifique de l'économie coloniale qui désignait des villes pour qu'elles fassent des activités de collecte et d'écoulement des produits naturels. En ce sens, les maisons de commerce et les gestionnaires de la colonie tenaient surtout à démontrer que l'organisation de la colonie sous cette forme, était nécessaire pour faire de bonnes affaires. Pour ces derniers, les espaces qui devaient être cantonnés dans un rôle unique de colonie d'exploitation, étaient ceux qui jouaient absolument cette fonction économique ; l'activité administrative étant une fonction résultante. Tel était le raisonnement des colons et commerçants de Grand-Bassam lorsqu'ils étaient invités par le conseil d'administration des colonies pour se prononcer sur le nom de la future capitale. La tentation était donc forte de se saisir à bon compte des richesses convoitées ; d'autant plus que ceux d'Abidjan ne réfléchissaient pas différemment lorsqu'ils sollicitèrent et arrachèrent en 1934, le transfèrement de la capitale de Bingerville à Abidjan.

Photo n°2 : les bâtiments administratifs de Bingerville

La résidence du gouverneur construite à Bingerville en 1913



L'hôpital général de Bingerville bâti entre 1905 et 1907



Source : F. GOHOUROU, enquêtes 2008-2012

Le bureau de la sous-préfecture de Bingerville édifié en 1910



Le lycée de garçons de Bingerville érigé en 1903



Source : F. GOHOUROU, enquêtes 2008-2012

Mais au total, la question essentielle était loin d'avoir reçu un début de réponse : la colonie de la Côte d'Ivoire n'avait toujours pas sa nouvelle capitale. Bien avant qu'une décision irrévocable ne soit prise sur ce sujet, la colonie resta dans l'impasse pendant trois décennies. Étant donné qu'après sa déchéance en 1899, la ville de Grand-Bassam s'est relancée dans une campagne de reconquête de son titre de capitale de colonie. En premier lieu, de (1900 à 1933) une double concurrence opposa d'abord la capitale administrative Bingerville, à Grand-Bassam, capitale économique ; et ensuite, Grand-Bassam à Abidjan, la ville du Wharf ainsi

que du Chemin de fer, pour la supériorité économique. Quelques années (1930-1934) après la mise à l'écart de l'ancienne capitale Grand-Bassam, la ville d'Abidjan se lança elle aussi dans la lutte pour l'accession au directoire de la colonie nonobstant son nouveau statut de capitale économique. Au cours de ces trente années de prospections et de tâtonnements, cette opposition triangulaire eut pour conséquence directe le développement d'un réseau constitué de trois villes (Bassam, Bingerville, Lahou) dont Abidjan devint très vite le centre de décisions par excellence.

Ce n'est qu'auprès dix ans d'une pratique ambiguë, que la nécessité de désigner Bingerville comme capitale est perçue par les autorités françaises, mais la ville ne suffisait pas à remplir sa tâche : donc, nomination inutile ? Certainement pas, car son choix doit surtout être perçu comme une expérience vécue dans la trajectoire qui devait les conduire vers la construction de la capitale idéale ; de la ville parfaite qu'allait être Abidjan et Bingerville resta de ce fait pendant un bon moment, une capitale diminuée dont l'avenir était fixé depuis qu'elle a été érigée en capitale. Cependant, bien avant d'entreprendre, une étude sur le processus d'organisation de cette ville coloniale, nous aimerions tout d'abord comprendre, le contexte historique de sa construction.

Bingerville, dont la construction résulta des calamités qui se sont produites dans la ville de Grand-Bassam en 1899, remporta son statut de capitale en 1909. Pendant ce temps, Abidjan avait renoncé temporairement à ses projets portuaires. De la même manière, les adeptes de Bassam avaient eux aussi abandonné provisoirement leurs appétences politiques. La voie était donc grandement ouverte pour Bingerville.

1. Bingerville capitale ! La fin de l'utopie abidjanaise et bassamoise

Dès son accession au poste de premier Administrateur de la Côte d'Ivoire en 1893, BINGER le « visionnaire » se prononça déjà en faveur de la délocalisation de la capitale. En ce sens, il pointait du doigt le problème de l'insalubrité de Bassam qui serait lié à son site et au climat qui y règne. Malgré cela, il a fallu attendre que la pandémie de fièvre jaune produise de nombreuses désolations au sein de la population locale pour que la voix de BINGER trouve enfin un écho favorable parmi les autres décisionnaires de la colonie.

Pourtant dans les années 1850, l'épidémie de fièvre jaune avait fait par deux fois (1852 et 1857) un nombre important de victimes dans les établissements français de la Côte d'Or. A Dabou, à Assinie, ainsi qu'à Grand-Bassam, la désolation fut grande pour les Européens ; ceux-ci avaient perdu plus de la moitié de leurs compatriotes. Ce n'était pas tout. Car en 1899, une nouvelle contagion spécialement destructive, accompagnée de deux reprises (1902 et 1903), tomba sur la capitale Grand-Bassam pour anéantir l'ensemble de la communauté européenne. Cette fois, les responsables de la colonie avaient choisi de quitter de façon irrévocable ce territoire de catastrophe.

C'est à partir de 1897, que les autorités ont commencé véritablement les démarches pour la désignation d'un espace plus favorable à celui de Grand-Bassam ; la capitale de tous les malheurs. Le choix des services médicaux de la colonie s'était porté sur l'Ouest de Sassandra, en particulier sur le plateau de Drewin. Nonobstant les excellentes conditions d'hygiène du dit site, le Gouverneur MOUETTET qui avait à charge la gestion de la colonie opposa une fin de non-recevoir à la proposition des experts du service médical de la colonie. Pour MOUETTET, il était hors de question que l'espace qui devait être retenu pour abriter la capitale soit très éloigné de la lagune ébriée « lieu géométrique de l'activité commerciale » de la Côte d'Ivoire. Pour cet administrateur, la ville de Grand-Bassam, montrait des atouts politico-économiques nettement supérieurs car située sur l'axe fondamental : la lagune de Potou, celles de Grand-Bassam, puis de Comoé permettaient l'évacuation de plus de la moitié des produits commerciaux collectés dans toute la colonie ; une colonie identique à celle de la Côte d'Ivoire ne pouvait pas se permettre de faire une sorte de zonage en séparant la capitale économique, et celle relative à administration. Cela étant, le positionnement de la future capitale économique, siège social des plus importantes entreprises, sera nécessairement située entre l'Ouest de la lagune et l'estuaire de la Comoé.

Le projet ambitieux de fixer la future capitale sur l'axe de la lagune ébriée a été en grande partie influencé par la mission de F. M. HOUDAILLE (1897-1899)²³. Dans les résultats de son étude, ce dernier présageait la construction d'un port intérieur dans les baies lagunaires d'Abidjan localisée à 40 kilomètres au nord-ouest de Grand-Bassam. Ce port serait connecté

²³ La mission HOUDAILLE a duré trois ans (de 1897 à 1899). Elle avait pour objectif de localiser un site plus favorable à celui de Grand-Bassam.

aux villes de l'intérieur par une ligne de chemin de fer Abidjan-Evry Macouguié²⁴, et l'océan par un détroit de jonction désengorgeant à Petit-Bassam ; l'actuel Port-Bouët. La construction de ces deux infrastructures, transformerait Abidjan en la nouvelle capitale. Cette dernière, pourrait ainsi cumuler les bénéfices économiques de sa localisation sur le territoire ivoirien aux exigences d'hygiène fournies par un espace préférable que celui de l'ancienne capitale Grand-Bassam.

Ainsi, pendant que le gouvernement central des colonies basé en métropole était satisfait du choix d'Abidjan comme capitale, le gouverneur H. C. ROBERDEAU (successeur de MOUTTET en 1899) était quant-à-lui favorable à un autre site ; le plateau d'Adjamé-Santé. Pour ROBERDEAU, ce site est mieux ventilé que celui d'Abidjan. En outre, il possédait l'avantage d'être un peu plus proche de la ville de Grand-Bassam. Malgré cette contestation, le ministre retint son point de vue et ordonna par la même occasion, l'édification d'un établissement hospitalier à Adjamé-Santé. Le gouvernement local avec à sa tête ROBERDEAU, opta pour la riposte en proposant l'érection de Petit-Bassam (l'actuel site de Port-Bouët) en chef-lieu administratif. Dans un souci d'apaisement, le ministère réalisa en 1900 une autre concession en ordonnant l'édification d'une ville-sanatorium d'Adjamé-Santé. Néanmoins, il a tenu à indiquer que les services implantés dans ce territoire l'étaient temporairement car ils subiraient sans état d'âme une délocalisation sur Abidjan le moment venu.

Malgré cela, Abidjan ne pouvait pas s'ériger immédiatement en capitale. La ville avait du mal à obtenir un prêt auprès des banques pour financer la construction de ses infrastructures ; à savoir le port et le chemin de fer. « Et lorsque l'emprunt lancé en vue de la construction de la ville-sanatorium d'Adjamé-Santé, emprunt de 450 000 francs » (G. JOSEPH, 1913), obtenu l'accord des banquiers, H.C.ROBERDEAU avait désormais le champ libre pour faire d'Adjamé-Santé une ville administrative mais surtout sanitaire.

Pendant cette contestation liée à la désignation de la nouvelle capitale, A. LEBON alors ministre des Colonies, mettait inlassablement en avant à l'instar de ses prédécesseurs, la raison de la rentabilité. Par contre le gouverneur ROBERDEAU, et ses collaborateurs locaux mettaient plutôt l'accent sur la mise en sécurité de la population européenne, en particulier ses

²⁴ Un décret du 6 novembre 1903 autorisa l'ouverture des travaux de la première section, entre Abidjan et Evry Macouguié, sur une longueur de 79 kilomètres : <http://www.cosmovisions.com/ChronoCoteIvoire.htm>

employés. « Ce furent en définitive l'échec de l'emprunt lancé en faveur de la construction du port et le succès de l'emprunt pour la ville-sanatorium qui décidèrent de la fondation de Bingerville comme capitale provisoire.»²⁵

2. Le milieu naturel : le facteur déterminant pour le choix de Bingerville

Pour ce qui est de l'hygiène, le site de Bingerville offrait de nombreuses garanties qui, du point de vue des Européens d'alors, rendaient son site largement meilleur à ceux de ses deux concurrentes (Abidjan et Grand-Bassam). En conséquence, J. GASTON, alors Directeur aux affaires politiques du Ministère des colonies, souligne la partielle générosité de son climat, pendant ce temps ROBERDEAU, l'administrateur local pointe le doigt sur les abondantes potentialités de mise en valeur présentées par son territoire.

A mi-chemin entre la mangrove à palétuviers, et le plateau granuleux, qui composent majoritairement le relief éburnéen, Bingerville et sa région embrassent des végétations et des savanes qui ont subi des pressions anthropiques. Son climat est de type équatorial et de transition appelé Attiéen. Il se caractérise par quatre saisons ; deux saisons sèches et deux saisons humides alternées : sur ce point, il n'y a aucune dissemblance à observer avec celui de ses deux challengers. Pourtant, les fonctionnaires, les commerçants et les soldats qui vécurent en Côte d'Ivoire peu après 1893 prêtaient très attention aux nuances apportées par l'élévation au système des températures diurnes et mensuelles. En effet, les températures varient peu et sont comprises entre 25° c et 30°c. En période d'harmattan, l'air est très sec et souvent chargé de brume sèche (poussière). Le rayonnement atmosphérique de grande longueur d'onde est très faible malgré l'absence de nuages. Le refroidissement nocturne est alors important et entraîne un abaissement de la température minimale. Le jour, par suite de l'insolation, la température maximale est élevée et l'amplitude thermique journalière est alors très grande de l'ordre de 18° c. Aussi dans cette zone, la période des grandes pluies se situe en mai et en juin, et la pluviométrie peut atteindre 2 m par an. Cette moyenne annuelle des précipitations est donc inférieure à celle de Grand-Bassam (2,50 m). Bingerville reçoit donc plus de volume d'air que sa concurrente Abidjan (60 m à peine au-dessus de la lagune).

²⁵ Décision ministérielle évoquée par WONDJI (1976)

Ce sont tous ces atouts qui justifient le soutien indéfectible que le pouvoir local apporte à la candidature de Bingerville. Selon J. WONDJI (1976), le gouverneur H. C. ROBERDEAU inventoriait comme suit les cinq points les plus significatifs du site de Bingerville :

1. facilité pour l'administration de bâtir une ville administrative grâce à la présence de matériaux de construction (carrières de pierres et sable) à proximité du plateau d'Adjamé ;
2. existence de nombreuses sources d'eau potable à la base du plateau, ce qui résoudrait le problème de l'approvisionnement en eau ;
3. possibilité de construire une ville en amphithéâtre comme le proposait le projet Houdaille, les pentes d'Abidjan au contraire ne permettant pas d'adopter une installation à flanc de coteau.
4. altitude supérieure de 30 40 m à celle des éminences d'Abidjan possibilité d'isoler la ville administrative Adjamé de la ville commerciale Abidjan en cas épidémie de fièvre jaune dans cette dernière, ce qui épargnerait la vie du personnel administratif ;
5. possibilité de construire une ville en amphithéâtre comme le proposait le projet Houdaille, les pentes d'Abidjan au contraire ne permettant pas d'adopter une installation à flanc de coteau.

En novembre 1900, quand le gouverneur ROBERDEAU avait décidé de prendre ses quartiers dans le nouveau chef-lieu, il l'avait fait en compagnie seulement de ses deux plus proches collaborateurs (son chef de Cabinet et le Secrétaire général). Ces derniers avaient élu résidence à l'entrée de la ville en construction, sur l'axe qui la reliait à Abidjan. Quant aux fonctionnaires temporaires, ils avaient été installés momentanément dans un hôtel situé au plateau (l'hôtel Dubois). Cette auberge qui se trouvait sur l'espace qui devait accueillir le futur palais du gouverneur a été détruite trois ans plus tard (en 1903).

Conformément aux recommandations de HOUDAILLE après sa mission, la nouvelle capitale fut baptisée Bingerville, en respect à G. BINGER (premier gouverneur de la colonie de la Côte d'Ivoire). Dans la foulée, le gouvernement local se mit à mettre en place un programme d'urbanisation, à faire une vaste opération de débroussaillage suivie d'un traçage des importantes voies d'accès à Bingerville. Ensuite pour embellir la ville, ROBERDEAU se mit à planter des arbres fruitiers. Enfin pour éviter l'isolement de la nouvelle capitale, le

gouverneur la connecta à l'Europe par le truchement de l'installation d'un câble de moins de 60 kilomètres immergé en partie dans la lagune.

A Bingerville, les premiers bâtiments qui ont été édifiés avaient une architecture en bois venue du nord-est de France (Havre). Toutes ces maisons étaient construites sous un modèle unique : elles avaient une forme de duplex de 3 salles tenues par des poteaux en bosquet reposant sur des dés en maçonnerie. Elles étaient volontairement ventilées par de nombreux accès créés de toutes pièces, et qui donnaient sur une véranda grande d'environ 3 m². Chaque construction était en mesure d'accueillir au plus deux fonctionnaires. En ce qui concerne ROBERDEAU, il logeait avec ses plus proches collaborateurs à l'intérieur de deux grandes maisons en bois de cinq salles chacune. Ces bâtisses étaient édifiées sur le même alignement, et jointes par un grand duplex en dur. La délocalisation de la capitale fut financée par deux sources de revenu : les fonds propres de la colonie, et les ressources provenant des prêts contractés auprès des banques. Ce deuxième type de revenu a servi à l'équipement de Bingerville en équipements publics ; à savoir l'hôpital, le trésor public, le palais de justice, et les canaux indispensables à l'hygiène de la ville. Après le départ du gouverneur ROBERDEAU, ses remplaçants ont poursuivi son œuvre à Bingerville en y établissant la majorité des services centraux dignes de son nouveau statut. Cependant, il eut fallu venir à bout des indigènes Atchan qui étaient les premiers à profiter des avantages en ressources naturelles de cette région en s'y établissant.

3. La résistance des Atchan face aux nouveaux maîtres de Bingerville

L'enthousiasme des partisans de Bingerville fut de courte durée. Car après avoir pris le dessus sur leurs challengers en arrachant le transfert de la capitale de la colonie sur le site de Bingerville, ROBERDEAU et ses adjoints devaient également écarter la menace potentielle que représentaient les originaires de la ville, de ses entourages proches ou reculés. L'épidémie de fièvre jaune qui avait décimé l'ensemble des Européens de Grand-Bassam avait engendré l'installation à Bingerville d'une organisation antinomique, qui consistait d'une part, à faire de la séparation résidentielle à l'égard des naturels, et d'autre part, à contraindre ces derniers à prendre une part concrète à la construction des programmes des responsables du protectorat. D'abord, l'administration coloniale s'est consacrée à déraciner les indigènes de la propriété de leurs aïeux, en les reléguant en dehors de la ville, puis elle leurs a infligé le travail forcé dans toute sa fermeté. Il s'en est suivi des contestations et des révoltes des populations indigènes, et en conséquence des opérations de répressions qui ont émaillé les relations des colons et des

Ébrié pendant toute la période de construction de la nouvelle capitale. « La région de Bingerville semble avoir été très anciennement occupée, si l'on se réfère aux nombreux instruments paléolithiques et néolithiques qui y ont été découverts » (R. MAUNY, 1972). Avant la pénétration des explorateurs dans la colonie, les Ébrié avaient déjà pris possession de la moitié nord de Bingerville. Les alentours de cette zone lagunaire l'étaient également.

Le peuple Atchan (Ébrié) est une composante majeure de l'association ethno-linguistique Akan. Leur modèle sociétal se structure autour des générations d'habitants. Pour faire partie d'une de ces générations, il faut être né sur un espace de temps de quinze années au moins. Les membres de même génération s'appréhendent tous comme venant de la même famille. Cette organisation prend en compte les deux sexes (femme et homme) et l'on différencie quatre générations désignées sous les noms suivants : Blessoué, Tchagba, Dougbo, et Gnando. Chaque génération est constituée de quatre classes d'âge qui possèdent une fonction majeure dans la gestion et la sécurisation des villages. D'ailleurs, ce sont les leaders des groupes, et ceux des générations qui coordonnent les organes politiques dont l'influence se limite au cadre spatial du village. Pour ce qui était de l'économie locale, celle-ci se basait essentiellement sur l'activité de pêche dans le milieu lagunaire, puis sur la culture de tubercules (c'est-à-dire l'igname, le taro, et le manioc). Cependant juste après la traite négrière, c'était le vaste champ de palmeraie naturelle qui avait permis aux Ébrié de prendre une part active dans le commerce européen des produits tropicaux qui se déroulait dans l'océan Atlantique, en particulier sur le golfe de Guinée. Par le biais des habitants de Jacquerville (Alladjan) et ceux de Grand-Bassam (Abouré), ils parvenaient à troquer sans difficulté contre l'huile de palme, les textiles, la ferblanterie et les perles importées du continent européen qu'ils appréciaient énormément. Tous ces médiateurs supra évoqués s'érigèrent en contacts directs, suivant que les potentialités de production économique de toute la colonie s'affirmèrent avec l'avènement des forts de Grand-Bassam, de Dabou, et d'Assinie.

Pour la défense de son territoire, le peuple Atchan décida d'intégrer l'Agglomération de villages dénommée Akue. Cet ensemble d'une vingtaine d'entités, avait pour pôle décisionnaire Adjamé. Akue était en mesure de mobiliser en une intervention plus de deux milles soldats pour venir prêter main forte à un membre menacé notamment par une force étrangère comme ce fut le cas du peuple Ébrié. Enracinés sur la côte lagunaire, mais surtout

sur les plateaux tout autour, les Akue étaient farouchement opposés à l'aménagement des Français dans cette partie de la colonie.

Adjamé, le centre de décision des Akue et le village Santé étaient positionnés sur le même espace ; le plateau de Bingerville. De cet endroit, les habitants de ces deux villages avaient établis pendant la fin du XIX^{ème} siècle des liens étroits avec la communauté européenne de Grand-Bassam pour la commercialisation de leur huile provenant des palmiers. Pendant le règne du souverain AKOSSI, ses sujets avaient même pu établir des rencontres directes avec le proconsul BINGER. Toutefois, ces liaisons s'estompèrent soudainement quand les Français furent animés par le désir de fixer la capitale du protectorat sur le territoire de leurs ancêtres.

Les autorités françaises avaient en effet ouvert les négociations en compagnie des souverains locaux. LAMBLIN alors gestionnaire, avait même été reçu par le Chef du village d'Adjamé AKOSSI. Nous n'en savons pas davantage sur le dénouement de ces échanges. En effet, pendant que les imprimés relatifs à l'expansionnisme parlent d'un accord conclu entre LAMBLIN, et les gouvernants Africains, les sources orales traditionnelles n'évoquent pas l'émargement de cet accord, néanmoins elles parlent préférablement de période de concomitance éphémère au cours de laquelle la suspicion s'établit graduellement entre les deux parties. Il va s'en dire que les naturels ont exprimé d'entrée leur réserve à l'égard des Français. Ensuite, avec l'importation des commerciaux européens dans la colonie, ils saisirent que l'immigration étrangère possédait en conséquence des privilèges. Les quelques habitants de Grand-Bassam, et de Jacqueville qui escortaient les Français au cours de leurs différentes tournées étaient investis d'un rôle d'entremetteur. Néanmoins, dès que la valeur numérique des tirailleurs est devenue plus conséquente et les requêtes en nourriture davantage impérieuses, les Atchan reprenaient aussitôt leur distance. C'est ce qui explique d'ailleurs que les naturels de Santé ont renoncé au plateau pour aménager dans la partie occidentale : l'accès principal de la ville. En ce qui concerne les villageois d'Adjamé, ils avaient abandonné leur emplacement initial suite à une opposition de point de vue entre les autorités colonisatrices, et leur souverain, AKPAKA. Aussi, ce dernier en tant qu'autorité centrale d'Akue, s'est investi en personne pour apporter un début de solution à un différend qui opposait deux entités (Anono et Abata) de son groupement de villages. Pour finir, c'est l'autorité coloniale qui a mis fin à ce conflit. Et pour cause, les deux protagonistes mécontents de la solution proposée par leur chef AKPAKA ont porté la contestation devant la nouvelle administration qui ambitionnait d'imposer son empreinte ; son pouvoir sur l'espace qui est sous son contrôle.

Le Chef de division qui symbolisait l'autorité à Bingerville s'en est donc pris au souverain central (AKPAKA) en matant au passage la troupe qui assurait la défense de ce dernier ainsi que de ses sujets. En guise de punition personnalisée, AKPAKA le souverain principal des Akue a même failli être confiné en prison au Gabon pour y passer le reste de sa vie. Cette privation de liberté qui a avorté visait à envoyer un message de fermeté aux futurs semeurs de troubles ; le châtiment qui les attende. Cette fermeté de l'autorité coloniale porta ses fruits car peu après, les originaires d'Adjamé décidèrent volontairement de changer de lieu de localisation pour éviter toutes embrouilles avec l'administrateur LAMBLIN. C'est la zone Est de la ville qui a été retenue par le souverain A. ALOU pour l'accueil de ses sujets.

Au début du XIX^{ème} siècle, postérieurement à cette première période de voisinage, les Atchan déconsidérés par l'autorité coloniale, décidèrent de prendre leur distance avec les nouveaux hommes forts de la ville en installant définitivement autour de la couronne centrale. Cette nième délocalisation des naturels sous-entendait que Bingerville était désormais entièrement sous le contrôle du pouvoir colonial (LAMBLIN). Même si le peuple Atchan demeurait encore sur la terre de ses ancêtres, on y trouvait tout de même, un début du processus de refoulement programmé par le Chef de la subdivision de Bingerville.

Pour avoir la main mise sur toute la ville de Bingerville, le pouvoir colonial opta surtout pour deux méthodes : d'abord, ça a été la technique de la menace. Celle-ci a été appliquée pour procéder à l'expulsion des autochtones d'Adjamé et de Santé. Ensuite, le Chef LAMBLIN a décidé de faire désormais de la répression. Akouédo et Badon furent les deux premiers villages du groupement Akue à expérimenter cette brutalité planifiée. En réplique, des membres du groupement Akue se lancèrent dans la rébellion contre le nouvel homme fort de Bingerville (LAMBLIN). Afin de ramener la quiétude sur le territoire soumis à son autorité, ce dernier fut obligé de mobiliser toute son armée.

C'est la réitération des punitions infligées aux Atchan qui a poussé ces derniers à la mutinerie : après les avoir délogé de leur emplacement de préférence dans la ville, LAMBLIN demandait aux Ebrié de s'impliquer activement dans l'aménagement de la nouvelle capitale Bingerville en lui fournissant des bras valides pour les différents travaux à réaliser. Mais tous les souverains ne partageaient pas forcément cette idée, et le Chef de la subdivision s'est trouvé obligé de faire encore usage de fermeté en séquestrant certains villageois. Ce n'était pas terminé. L'autorité coloniale intimait aussi l'ordre aux naturels afin qu'ils puissent garantir au quotidien l'approvisionnement en vivre du marché de Bingerville ; décision

obligatoire qui suscitait à juste titre systématiquement des rejets. Pour finir, le Chef de la subdivision LAMBLIN, ne tergiversait pas à molester puis à conduire manu militari au cachot certains souverains des villages. Pourtant ces derniers étaient craints et respectés par leurs sujets car ils paraissaient à leur yeux comme une somme de valeurs coutumières en même temps que de théories. Cet enivrement de LAMBLIN eut pour conséquence d'encourager les autochtones de Bingerville à des opérations d'insubordination, de soulèvement, à des guets-apens, somme toute, à la belligérance.

LAMBLIN, le Chef de la subdivision de Bingerville expérimenta les premières actions de révoltes contre son pouvoir en Janvier 1904. Cette initiative fut exécutée par les habitants du village de M'Badon. Un an plus tard (c'est-à-dire en février 1905), une opération de libération des autochtones séquestrés fut lancée contre la prison de Bingerville. En réponse à cet autre acte d'insoumission, le pouvoir colonial ordonna à ses forces de punir les semeurs de troubles. La paire « insoumission-punition » se développa inlassablement pour en arriver à l'insoumission collective des Akue coordonnée par les naturels d'Akouédo. Ce sont les militaires du 2^{ème} équipage du 4^{ème} régiment, sise à Grand-Lahou qui ont été mobilisés pour tenter de mettre définitivement un terme à cette mutinerie commune. Après 30 journées (du 8 février au 10 mars 1905), de saccages, de mises à feu de villages et d'affrontements armés, Bingerville était désormais entièrement sous le contrôle des soldats coloniaux ; les tirailleurs. Ultérieurement à la capture du Chef de M'Badon, le souverain d'Akouédo a été mis aux arrêts le 10 Mars 1905 ; soit à un mois d'intervalle.

Le conflit entre les tirailleurs et les guerriers Atchan eut pour finalité la déformation spatiale de la nouvelle capitale Bingerville : sous ordonnance de l'autorité coloniale, les naturels de Santé et d'Adjamé quittèrent irrémédiablement leurs emplacements d'origine en 1906. Pour les nouveaux espaces de résidence, se furent les savanes situées en dehors du chef-lieu qui ont été retenues par les souverains des deux villages. Ensuite, pour se mettre à l'abri de toute éventuelle mutinerie des Atchan, l'administrateur LAMBLIN ordonna sur deux ans une opération de démilitarisation qui visait tous les villages du groupement Akue. C'est en 1909 que cette initiative militaire de grande envergure qui commença en 1907 se termina. Cette campagne eut pour finalité le renforcement de la présence militaire à Bingerville. Car pendant les affrontements, les autorités ont jugé nécessaire de transformer la nouvelle capitale en une forteresse imprenable : le Chef de subdivision avait dû sensibiliser toute la population et

augmenter l'effectif de ses miliciens. Par la même occasion, on réalisera des travaux pour garder en état l'ensemble des espaces verts et fournir aux habitants une ville agréable à vivre, le service des espaces verts travaille journallement à l'amélioration de Bingerville. L'objectif de l'autorité coloniale était de garantir son influence sur la zone qu'elle venait de juste obtenir après de nombreux mois de tâtonnements.

En attaquant le peuple Atchan, le nouveau pouvoir n'aspirait pas simplement d'imposer son autorité sur toute la ville de Bingerville. Il ambitionnait en conséquence de désenclaver la capitale en la mettant en connexion avec les autres villes de la colonie ainsi que l'extérieur. La mise à l'écart du peuple Atchan de leur espace de naissance, et leur révolte qui s'en est suivie avaient contribué à détériorer pendant un bon moment le climat de paix qui régnait à Bingerville.

4. Bingerville, une capitale par aubaine ?

Abidjan et Bassam, respectivement nouvelle et ancienne capitale sont localisées de part et d'autre de la ville de Bingerville. Cette dernière qui a été édifiée au départ pour jouer passagèrement le rôle de capitale, n'avait quasiment aucune possibilité pour s'ériger plus tard en capitale permanente. Pourtant en 1910, lorsque la résistance des autochtones ébrié a été mâtée par les bâtisseurs de Bingerville, ceux-ci ont commencé par espérer en l'avenir de leur ville face aux échecs successifs de Bassam et de la ville d'Abidjan. Cette dernière, qui avait échoué de peu dans son projet de conception d'un port autonome ainsi que Bassam ne parvint plus à reprendre sa fonction de capitale politique. Bingerville, lancée de ce fait sur itinéraire du triomphe trouva par opportunité sa vocation de capitale perpétuelle de la Côte d'Ivoire.

4.1. L'ajournement de l'érection du port et la fin des illusions abidjanaises

Comme on pouvait s'y attendre, le parachutage du siège du gouvernement, et de ses services dans la ville de Bingerville, n'avait pas apporté un début de solution aux difficultés rencontrées dans la capitale comme se le représentaient les services techniques qui dépendent du ministère de la Marine des colonies basé en métropole. En donnant l'opportunité à l'administration locale de prendre ses quartiers dans le village d'Adjamé-Santé, le pouvoir

central basé à Paris espérait résoudre en partie l'obstacle occasionné par l'insalubrité qui met à mal la santé de ses fonctionnaires, avant de s'apprendre dans un court terme au problème crucial du port d'écoulement du pays. Dans la même période, les prospections qui aspiraient à mettre en évidence les pans flatteurs (notamment économiques) de l'espace abidjanais continuèrent sereinement leurs cours pour tirer leurs conclusions en 1903. C'est ainsi qu'en 1904, le premier coup de pioche pour le chemin de fer fut lancé en Côte d'Ivoire, à Abidjan. 6 à 8 ans plus tard, poursuivant sa progression en direction du nord, ce chemin de fer avait fait son apparition en "pays Baoulé". La ville de Bouaké s'en est même sortie avec une gare ferroviaire. Pour consolider le rendement de ce moyen de transport, des voies terrestres ont été construites. Elles assuraient la mise en relation des différentes régions de l'Ouest et de l'Est ; par exemple la voie terrestre qui reliait Agboville à Abengourou a été livrée en 1908. Cette route transportait en direction de la voie ferrée la production agricole des localités qu'elle traversait ; à savoir l'Indénié et l'Agnéby. Ce système d'axe est normalement focalisé sur Abidjan qui est le point de départ des routes nationales, ainsi que de la voie de chemin de fer échafaudée au XIX^{ème} siècle. Nous pouvons donc considérer que la mise en réseau du territoire ivoirien a été l'action du chemin de fer. Ce réseau a de ce fait deux cohérences : politique et marchande. Puisqu'Abidjan est le lieu de prédilection du pouvoir ainsi que le marché principal, notamment pour les produits de très haute gamme, les deux logiques se rapprochent, ce qui explique la force de la structure rayonnante : « La ville prenait une importance croissante à mesure que l'avancement du rail appelait l'essor du commerce ; le nombre de ses habitants augmenta assez rapidement partir de 1910 il passa de 1 313 en 1914 à 2 022 en 1917 » (WONDJI C., 1976). La mise en réseau du territoire ivoirien s'est donc concentrée dans un champ entièrement polarisé par Abidjan. Bouaké est la seule ville ancrée dans un système d'échanges continental pour être un pôle autonome. Cependant, pour correspondre parfaitement au statut que lui attribuaient ses bâtisseurs ainsi que ses adeptes, Abidjan devrait impérativement se doter d'un port. Fort heureusement, les actions menées en vue de sa création avaient été entreprises conjointement avec celles relatives à la voie ferrée. La perforation du cordon littoral ²⁶ avait été accomplie en 1903 dans l'échancrure du littoral d'Abidjan. Trois ans plus tard, c'était autour du canal de Port-Bouët d'expérimenter la fin de son ouverture. Evidemment, nous avons pensé que la réponse au problème de l'ouverture maritime de la Côte d'Ivoire tirait vers sa fin. Mais, pour cause d'ensablement ininterrompu, le trou ne put en aucun cas s'opérer entièrement. Face cette grande déception, les dirigeants

²⁶ Opération indispensable dans tout processus de création d'un port en eau profonde.

locaux en accord avec le ministère des colonies ont décidé contre leurs gré de mettre un terme à cet immense projet voué de toute évidence au déboire. Désormais, il était donc question pour eux de fixer leur choix sur les appontements avançant dans la mer en étant perpendiculairement au rivage. Ainsi, pendant que l'édification du port était reportée à une date ultérieure, la voie ferrée poursuit sa progression en direction de l'intérieur du pays pour faire d'Abidjan une ville ferroviaire.

Pourtant le revers des tentatives de perforation du canal à Abidjan, et l'estuaire, tout juste ouvert qui se bouche par les sables marins, ont été autant de raisons pour que Bingerville et Bassam deviennent respectivement capitale administrative et capitale économique de la colonie.

4.2. La déception des bassamois

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, l'écartement temporaire d'Abidjan comme incontestable poumon économique de la Côte Ivoire, postérieurement à cet échec du projet de création de port en eau provoqua chez les partisans de Bassam une sorte de renaissance. On peut ainsi noter des désorganisations dans la vie des colons de Bassam qui vont prétendre à l'ancien statut de leur ville, celui de capitale politique. En revanche, mobiliser les bons raisonnements ne s'imaginer pas. En effet, les bâtisseurs de Bassam connaissaient bien le dossier au sein duquel ils évoluaient, ses adversaires, ses points forts... Il était question d'apporter une réponse claire au problème de la recrudescence de la fièvre jaune car celle-ci avait occasionné de nombreuses consternations puis la délocalisation de la capitale ; « la ville que visita BOULLAND de l'Escale en mars 1909 avait comblé ses marigots et renforcé ses chaussées avec du macadam. Son village indigène, situé près de l'embouchure du Comoé, présentait des rues bien entretenues, ornées de cocotiers et de manguiers ; avec ses cases au sol bétonné et au toit de tôle ondulée, avec ses nombreux puits, il se distinguait par sa propreté et abritait une population de pêcheurs artisans et d'ouvriers employés à Bassam ville et au port » (ibid.).

Ces opérations de réhabilitation de quartiers insalubres, même si elles apportaient un véritable plus à la candidature de Grand Bassam, sont loin de suffire à faire face aux arguments avancés par les deux autres concurrents. Tout en poursuivant des politiques macroéconomiques saines visant à stimuler la croissance, Bassam s'est mieux armée pour lutter contre la pauvreté

urbaine. Situé sur le front de la lagune, Bassam était devenue une ville en plein renouveau où les entreprises fleurissaient. Aux périodes de grand trafic comme celle de 1902 à 1910, le trafic du wharf par exemple s'était constamment accru, en passant de 18 860 t à 43 716 t. Il ne traitait que 4 000 à 6 000 tonnes en moyenne, pouvait recevoir 28 à 30 navires par mois et employait un personnel de 280 à 300 personnes environ. Au cours du processus de développement et de croissance économique, on a assisté à une transformation sectorielle de Bassam qui, d'agricole, devient industriel avant de passer au stade postindustriel, soutenus par des secteurs agricoles vigoureux (en particulier le bois, le caoutchouc, l'huile et les graines de palme, l'ivoire et le café).

Et du côté du système de transport, le progrès était énorme : la capitale économique Grand Bassam, située en bord de mer et à proximité d'un fleuve, la Comoé, permettait la pénétration vers l'intérieur du pays. Ce réseau était un atout économique important car il permettait de relier tous les points du pays et les principaux pays de la sous-région : le service des lagunes et la ligne côtière permettaient de relier le rivage et les territoires proches. Quant à la mise en correspondance de la station balnéaire bassamoise avec la zone orientale de la Côte d'Ivoire, elle se faisait par la route qui menait vers Bonoua et celle qui allait en direction du Ghana en passant par Aboisso ; enfin à la voie ferrée, par la route terrestre qui venait d'être ouverte à la circulation entre ses deux autres concurrents ; Bingerville et Abidjan. A Bassam, on avait aussi des liaisons assurées par voies lagunaires ; elles faisaient la navette entre Abidjan, Bassam et Bingerville. Pour les autres destinations ; à savoir Jacqueville, Toupa, Graffry et Dabou, les équipages qui assuraient ce type de moyen de transport le faisaient deux fois par mois.

En tant qu'ancienne capitale de la Côte d'Ivoire, la ville de Grand-Bassam et son quartier administratif s'étaient bien équipés en établissements publics. La chambre de commerce construite en 1909, était un organe chargé notamment de défendre les intérêts des factoreries. Le dynamisme de la ville allait de pair avec l'accroissement de la population. Ainsi, en 1909 le volume des habitants de Grand-Bassam avoisinait les 3 000 habitants avec une population européenne comprise entre 110 et 144 personnes. Toujours en 1909, Bassam a vu se renforcer son statut, suite à la création sur son territoire d'une commission consultative. Celle-ci était composée de cinq Français et d'un seul indigène dont la fonction était de siéger au côté des autorités coloniales sur des questions relatives à la vie de ses compatriotes. A terme, cette

commission était appelée à s'ériger en commission communale avec un budget de fonctionnement dont le montant a été voté en 1911.

En devenant ainsi progressivement une commune, Bassam témoignait de sa forte croissance économique, et de ses avancées sur la question sociale. C'était aussi un moyen pour Bassam d'afficher ses capacités en vue de l'obtention du statut de capitale politique de la colonie qu'elle convoite. Ainsi à chaque fois qu'une autorité coloniale visitait Grand-Bassam, les commerçants qui y sont établis sollicitaient sans faux-fuyants le retour dans leur localité des services administratifs, notamment ceux relatifs à la justice, et aux douanes, déplacés à Bingerville puis à Abidjan. Ces doléances ont été exaucées, car il paraissait cohérent qu'au moment où Bassam expérimentait une très bonne période, de faire revenir au sein du plus grand port de la colonie ces services publics qui étaient étroitement liés au domaine des affaires ainsi qu'aux activités commerciales. C'est ainsi que pendant la même période, le palais de justice et la direction générale des douanes furent relocalisés sur Bassam. Cette victoire a permis aux partisans de Bassam d'y croire encore : en 1909, ces derniers avaient même rédigé une requête en faveur du transfert sur Grand-Bassam, du chef-lieu de la colonie de Côte d'Ivoire. Ce dernier vœu se basait, comme pour l'ancien, sur l'argument de la croissance économique de Bassam qui tranchait très nettement avec la grisaille observée à d'Abidjan puis l'échec de la construction du Port.

Il n'était pas question comme hier, de se lancer dans la recherche du meilleur espace pour prendre la place de Bassam, mais de remettre à cette ville son statut de capitale compte tenu du niveau de sa croissance économique. De ce fait, en raison de l'acharnement de Bassam, la problématique du transfert modifia sa trajectoire pour se transformer en un sujet important pour Bingerville. Toutefois, la capitale en fonction avait à ses côtés deux importants partenaires : ANGOULVANT, le gestionnaire de la colonie et BARTHE, le délégué de la CFAO²⁷ sont tous déterminés à conserver Bingerville comme capitale au détriment de Bassam pour des mobiles divergents. BARTHE, dont les avantages étaient localisés sur le site d'Abidjan dont la CFAO profitait depuis le début du XX^{ème} siècle, avait régulièrement montré son opposition à la candidature de Grand-Bassam dont la réhabilitation en capitale lui paraissait extrêmement onéreuse, et irréalisable. Inversement, la ville d'Abidjan, parfaitement localisée au bord de la lagune ébrié, était par exemple connectable à l'ouest de la colonie : la

²⁷ Compagnie française de l'Afrique l'Occidentale, une des plus puissantes maisons de commerce de la Côte d'Ivoire.

zone la plus dynamique. L'emplacement d'Abidjan, fournissait donc à M. BARTHE, et sa compagnie, les conditions propices d'une urbanisation accélérée, et se présente également comme la meilleure ouverture pour faire évoluer assez rapidement l'exploitation des ressources agricoles de la colonie. Ce sont ces raisons qui ont encouragé le premier responsable de la CFAO à intervenir en 1910 auprès du gestionnaire de la colonie pour lui confirmer de vive voix son refus de voir la capitale relocaliser à Grand-Bassam : « ni les conditions de salubrité, ni la rentabilité économique de opération, ni l'avenir de la colonie ne pouvaient être réalisés avec cette ancienne ville condamnée à végéter. Une telle opération, pour répondre à tous les critères de rentabilité précités, ne pourrait être valablement menée qu'Abidjan. Mais, en attendant que la mise en valeur économique de la colonie la rende possible, il convenait de différer le transfert en maintenant Bingerville comme chef-lieu » (J. WONDJI, 1976). La stratégie des Responsables de CFAO était bien ajustée : dans cette discussion relative au transfèrement de la capitale, il était avantageux pour eux de se mettre du côté des défenseurs de Bingerville afin de préserver les atouts de la ville d'Abidjan. ANGOULVANT, alors administrateur de la colonie était, partisan de cette option, mais pour des motifs différents : Bingerville en tant que capitale coûtait déjà très cher à la colonie. En outre, contrairement à Bassam et Abidjan, cette ville présentait d'énormes garanties sur le plan hygiénique. Pour ces exigences, il était inconcevable de procéder au transfert de cette capitale sur autre site, fut-il Abidjan ou Grand-Bassam. Le gouverneur avait aussi un problème de déficit budgétaire. Le temps était donc favorable à la politique et non à l'économie ; Bingerville devait continuer de jouer ses fonctions de rétablissement de la politique indigène, ainsi que de couronnement du dispositif administratif. La capitale transitoire s'érigait en perpétuelle.

Bingerville se révéla incontestablement en 1906, soit à la fin de son statut de capital temporaire. Elle se modifie en capitale perpétuelle car ses bâtisseurs, les gouverneurs ont su imposer leurs projets aux commerçants basés à Grand-Bassam et à Abidjan. Ce fut dans un temps, le gouverneur ROBERDEAU, qui amena par entêtement le ministre des Colonies, à accepter la délocalisation de toute l'administration au sein de l'espace qui s'appelle aujourd'hui Bingerville. Ensuite, ce fut à l'administrateur ANGOULVANT qu'il revenait de décider du maintien ou pas de Bingerville dans son statut de capitale. Enfin, Bingerville devait aussi son nouveau statut aux différents succès enregistrés par des bâtisseurs sur les autochtones ébrié, qu'elle regroupa au sein des campements environnants et expulsés de leur emplacement initial sur le plateau où fut érigée Bingerville. Edifiée contre leur volonté, cette ville n'avait pas l'assentiment des commerçants ainsi que celui des naturels. Elle est donc

appelée à demeurer une ville de l'administration et de ses employés et spécialement celle des gestionnaires.

L'accession de Bingerville, au statut de capitale de colonie met en évidence deux faits remarquables dans le plan urbanisme colonial en Afrique. Dans cet espace qui n'avait pas expérimenté d'importantes constructions citadines, les villes coloniales furent construites par le colonisateur comme s'il visait à mettre en place un programme préconçu depuis la métropole : la ville de Bingerville a été imposée aux Atchan qui n'envisageaient pas être des citadins ; ils étaient donc condamnés de vivre sans aucun repère, ni coutumes au sein d'une ville administrative jusqu'à ce que Bingerville perde son statut de capitale en faveur d'Abidjan.

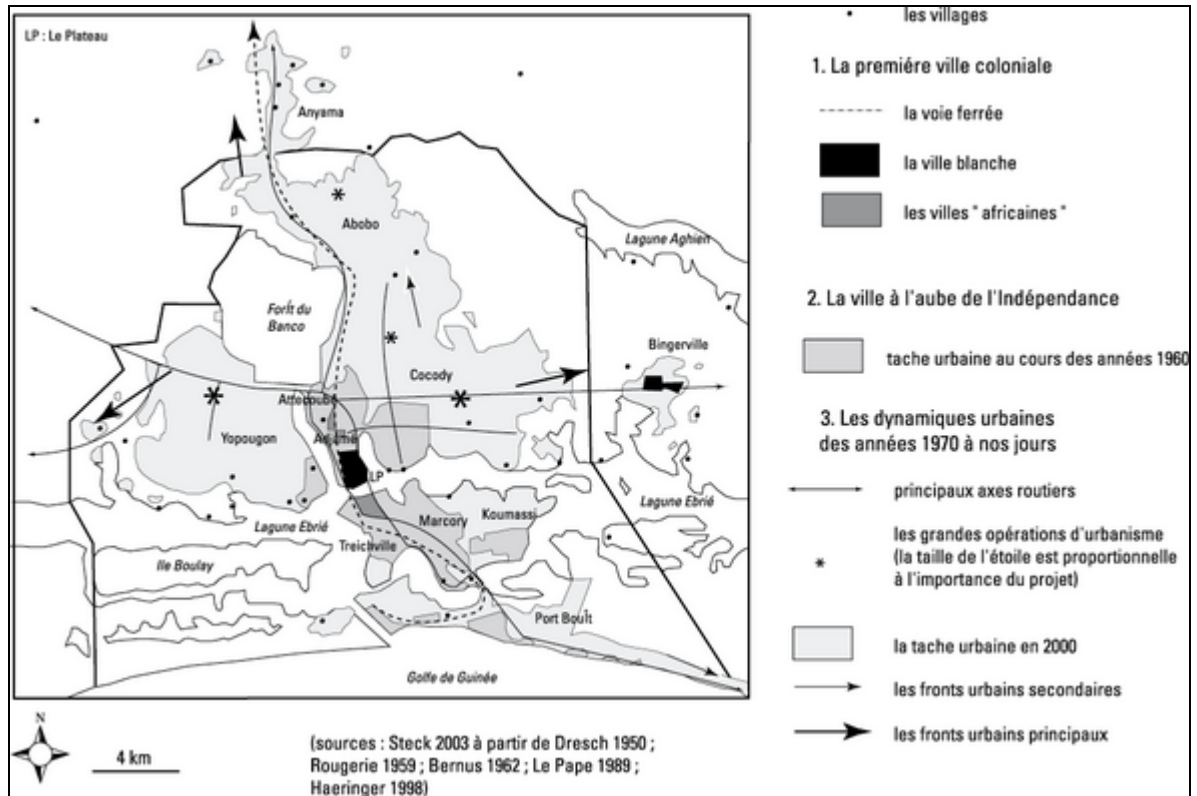
III. Abidjan devient la capitale de la Côte d'Ivoire (1934)

En 1934, quand les autorités coloniales ont décidé de la mutation du site d'Abidjan en capitale de colonie, seuls les villages autochtones de Cocody, Attécoubé, Adjamé-santé, Agban et Anoumabo étaient encore établis sur l'espace qui symbolise aujourd'hui le quartier administratif d'Abidjan (Plateau). « Mémoire de l'épopée civilisatrice, les archives prennent acte de la présence de ces villages de pêcheurs qu'il faudra bientôt tenir à l'écart des grands courants de pénétration française et se ménager la possibilité ultérieure d'agrandissements » (J.F. CLOZEL, 1906). En conséquence, ces naturels n'ont pas le droit d'attester en justice : ces derniers ne pouvaient même pas se protéger contre la monopolisation de la terre de leurs ancêtres par les colons français. Ils avaient perdu le droit d'habitation, mais possédaient temporairement le droit d'usage ; c'est-à-dire que ces indigènes avaient le droit de prendre par exemple du bois ou de faire pâturer le troupeau au sein des forêts des villages concernés.

C'est à partir de 1903 que commencent véritablement les différents travaux de la voie ferrée ainsi que ceux relatifs au lotissement de la prochaine capitale. Ce morcellement du foncier par lot occasionne l'implantation rapide des services de l'administration, à savoir les bureaux des Douanes, des Postes, et ceux du Téléphone. Au cours de cette période, l'armée et les missionnaires avaient installé respectivement un camp et une église sur ces parcelles. Par ailleurs en 1904, la croissance des activités économiques accélère le déguerpissement des villages ébrié construits dans la zone et le développement d'un espace réservé à l'installation

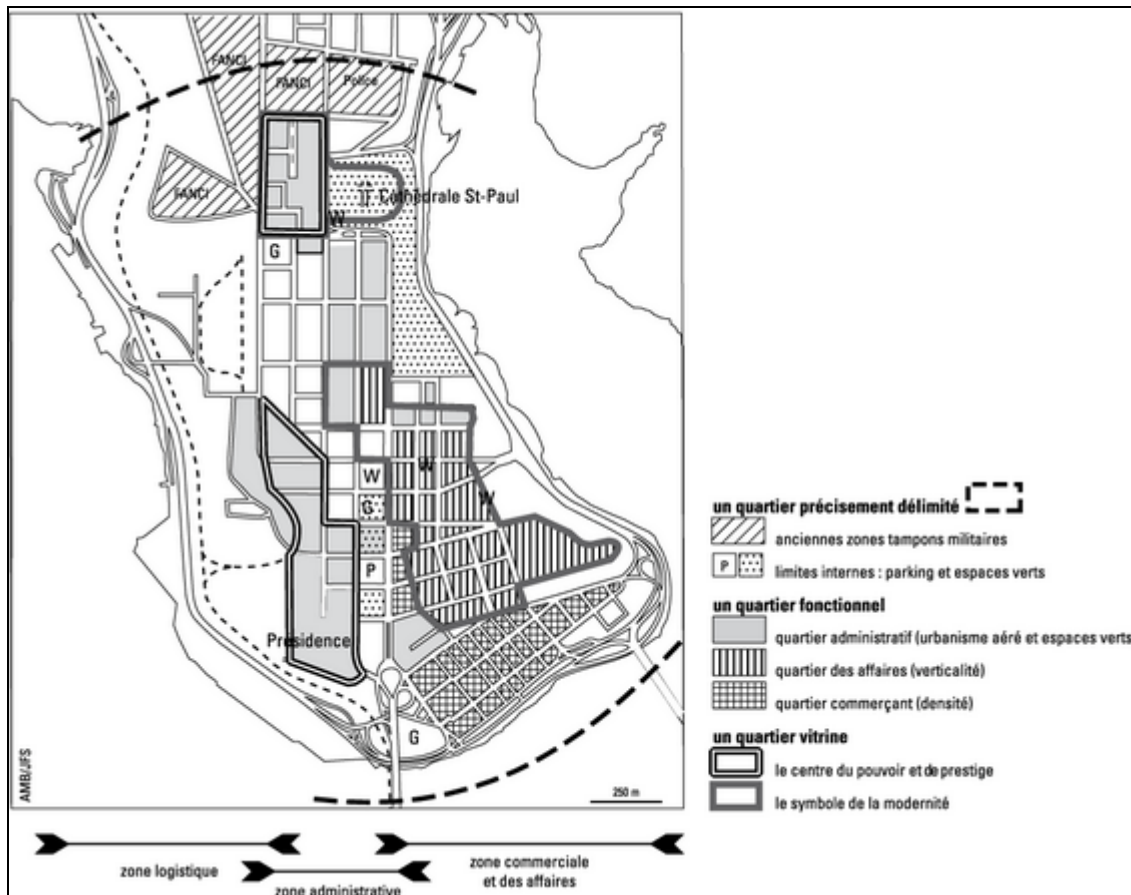
des sociétés commerciales. Ainsi en 1905, le village d'Anoumabo situé autrefois dans actuelle rue du commerce du Plateau est délocalisé dans la partie sud d'Abidjan (entre le pont HOUPHOUËT BOIGNY et le Palais de la Culture). De la même façon, les villages d'Adjamé-Santé et Locodjoro, installés précédemment sur le côté ouest de la municipalité du Plateau sont obligés d'abandonner leurs secteurs pour se positionner à l'ouest de la Baie du Banco. En ce qui concerne Cocody, antérieurement situé sur le site actuel du stade F. HOUPHOUËT BOIGNY, il s'est trouvé projeté sur l'emplacement présent de la polyclinique Sainte Anne-Marie. En lieu et place des autochtones ébrié, s'implantent irrégulièrement des Africains employés par des factoreries et des ouvriers que l'administration coloniale envisage d'expulser au plus vite. C'est ainsi qu'en 1929, une ordonnance d'expulsion de ces ouvriers est prise et mise aussitôt en application. Suite à cette prescription, les Européens annexent la zone. A partir de cet instant, la ville européenne peut s'étaler sur toute la surface se trouvant entre l'échancrure du Banco et celle de Cocody. Elle sera donc sécurisée des villages autochtones par la lagune ébrié au sud, et côté ouest par les échancrures du Banco et au nord par les camps militaires GALLIENI et MANGIN, authentiques cordelons de sécurité. En conséquence, l'avènement d'Abidjan a été similaire au traditionnel processus de construction des villes coloniales imposé en Afrique subsaharienne : confiscation violente des pouvoirs politiques et fonciers traditionnels par des gouverneurs, et des militaires. Ce processus s'appuie d'abord sur un but principal, celui de construire une ville capitale puissante, monopolistique, devant s'ériger en base avancée dans les relations avec l'étranger, singulièrement avec la France, et ensuite le fondement de la ségrégation résidentielle et raciale. La ville coloniale présente de ce fait une organisation duale : une ville européenne, salubre, bien équipée, et généralement située sur un plateau bien aéré, très éloignée des vallées et des villages indigènes, localisés à bonne distance de celle-ci par des camps militaires et des secteurs non habités placés notamment entre deux frontières.

Carte n°1 : Abidjan : histoire et croissance de la ville²⁸



²⁸ Source : STECK J-F., (2005), « Abidjan et le Plateau : quels modèles urbains pour la vitrine du « miracle » ivoirien ? », Expertises nomades, vol.80/3, pp.215-226.

Carte n° 2 : Le Plateau, commune fonctionnelle²⁹



Pour ce qui est d'Abidjan, les autochtones ébrié ont été cantonnés dans les villages d'Adjamé, d'Anoumabo, et sur des parcelles que l'autorité coloniale leur a cédées au-dessus des camps militaires. L'immense majorité des étrangers d'origine africaine a été également regroupée à Anoumabo, d'où un bateau à fond plat les conduisait régulièrement dans la ville européenne (le Plateau) pour travailler ou bien effectuer leurs courses. Le Plateau n'étant pas encore capitale, continuait de s'équiper en raison de sa prochaine fonction. Néanmoins, l'érection de son port en lagune rencontre une entrave accidentelle : "le trou sans fond" sur lequel comptaient les ingénieurs des Travaux Publics pour absorber le sable sorti du cordon littoral a produit un effet opposé. Une autre proposition alternative doit être trouvée. C'est ainsi qu'en 1912, l'officier THOMASSET, l'ancien patron des voies ferrées, a proposé une solution envisageant l'allongement de la ligne du chemin de fer dont le point de départ se situe à

²⁹ Idem.

Adjamé-Santé jusqu'à Petit Bassam et l'édification d'un appontement et d'un pont suspendu qui occasionnait l'accès d'Abidjan par la mer. Ce projet n'a été jugé satisfaisant par le comité des Travaux Publics qui a décidé de solliciter les services d'un ingénieur nommé RENAUD. Ce dernier expose donc un autre choix : il était désormais question de connecter la lagune à la mer par le truchement d'un canal que peuvent utiliser des navires de grande dimension. Cette solution a été acceptée, mais sa mise en œuvre a été freinée par le déclenchement de la 1^{er} Guerre Mondiale, et suspendue à cause de la contestation des propriétaires des factoreries.

Néanmoins, le conseil de gouvernement de l'AOF a décidé le 20 novembre 1920 de transformer officiellement Abidjan en Chef-lieu de la colonie. Un programme pour organiser et structurer son espace a été arrêté. Ce programme, présenté publiquement en 1920, recommande le tracé d'Anoumabo (futur Treichville) et ceux du Plateau et de Cocody suivant une trame perpendiculaire. La ville européenne s'en tire avec une trame de 50 m de côté pendant que de la ville africaine n'en possède que 20. Cocody a été construite en toile d'araignée, séparée de la ville européenne par une zone industrielle et contenant en plus un quartier résidentiel. La calanque du Banco contient le port. Le plan prévoit d'autre part l'édification du pont sensé connecter la ville européenne (Plateau) et celle des indigènes (Anoumabo). En clair, ce plan encourage la construction de la ville. L'équipement de la ville en bâtiments publics connaît une nouvelle période de croissance. Ainsi en 1933, quand Abidjan est devenue capitale de colonie, les plus importants édifices publics, religieux et sociaux sont terminés : l'hôpital central, la cathédrale Saint-Paul, l'Institution Notre Dame des Apôtres, et le Palais du Gouverneur ont été construits respectivement en (1913, 1918, 1930, et 1932), quant aux bâtiments abritant le Trésor, le Secrétariat Général, les Finances, l'Hôtel du Parc et les Archives, ils ont été tous construits en 1933, etc. Pour relier le Plateau à Anoumabo, un pont métallique flottant de 8.5 m de largeur a été bâti puis inauguré en 1931. A partir de 1933, la ville européenne qu'est le Plateau, présente déjà l'ossature d'un important centre-ville qui annonce une suite heureuse. En outre, l'implantation effective des autorités coloniales et le transfert de la capitale en 1934 augmente l'attrait du quartier, ce qui entraîne la progression de l'immigration de population d'origine étrangère ; à savoir des Européens, des Africains des pays frontaliers, et les libano-syriens qui investissent notamment dans le domaine bancaire, commercial et de l'immobilier. De 1951 à 1956, l'édification du port ainsi que le perforage du canal de Vridi, consolident la ville d'Abidjan de sa fonction de capitale qu'elle détient depuis 1934. Quasiment, toutes les grandes sociétés s'implantent à proximité du port, dans la zone industrielle et le plan BADANI acquiescé en 1952 certifie le Plateau

comme centre administratif et commercial malgré sa fonction résidentielle. Grâce à la croissance des activités, des succursales des banques françaises, et des sociétés d'import-export s'établissent au Plateau sur toute l'avenue BARTHE renommé aujourd'hui rue des banques. C'est aussi dans cet endroit que se sont installés la BNCI (banque Nationale de Côte d'Ivoire), la BCA (Banque du Crédit Agricole), le Crédit lyonnais, et la BNCI (banque Nationale de Côte d'Ivoire), ainsi que les expatriés français venus en Côte d'Ivoire pour exercer dans les entreprises supra-évoquées.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

Il semble important, pour conclure ce chapitre II, d'interpeller d'entrée sur les ressemblances très importantes qui existaient entre les pôles de Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan. Importée d'Europe, la ville coloniale reproduisait en fait sous les tropiques, avec quelques nuances, les principales préoccupations urbanistiques des villes des métropoles. Ainsi le premier exemple, celui de Grand-Bassam nous permettra d'illustrer le comportement des Français dans les deux autres villes. Dans un premier temps, la décision d'édification des comptoirs fut donc écartée, puis, en 1842, BOUËT promu au rang de commandant de la station navale, ordonna une seconde exploration de la Malouine. C'est ainsi que le contre-amiral F. de LANGLE mandaté par BOUËT donna un nouveau souffle au projet initial de ce dernier. En effet, pendant cette nouvelle exploration, il signa deux traités qui rétrocédaient à la France des terres à mettre en valeurs sur le cordon littoral, au niveau du point de raccordement du fleuve Comoé et de la lagune Ebrié. A la suite, le ministre de la Marine et des Colonies ordonna dans la précipitation la mise en chantier de trois comptoirs temporaires sur la côte d'Or (d'abord à Grand Bassam et Assinie (1843) puis dix ans plus tard à Dabou). Quels sont les motifs de cette précipitation ? Avant tout tactique et politique : cette décision fut motivée par la volonté des Anglais d'occuper les forts abandonnés et de conclure des traités d'échanges avec les rois Africains. A l'instar de cette ville historique de Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan ont été des exemples urbains coloniaux de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première partie du XX^{ème} siècle. Elles suivaient une planification par quartiers spécialisés pour le commerce, l'administration, l'habitat européen et l'habitat autochtone. Elles offraient d'une part, une architecture et un urbanisme colonial fonctionnaliste adaptés aux conditions climatiques et suivant les préoccupations hygiénistes de l'époque, d'autre part un village africain qui met en évidence le principe de la ségrégation raciale et résidentielle. Grand-Bassam, Bingerville, et Abidjan furent respectivement capitale politique, administrative et économique ; elles témoignaient des relations sociales complexes entre les Européens et les Africains. Les difficultés les plus frappantes que rencontrèrent les Français installés à Bingerville, et surtout à Grand-Bassam furent opposées par la nature. Les fonctionnaires, les commerçants et les soldats qui vécurent en Côte d'Ivoire peu après 1843 eurent tout à apprendre des caprices de la barre et des cours d'eau, des « mystères » de la forêt et des causes du paludisme, ou de la fièvre jaune. Une nutrition de qualité, un bref séjour,

permettaient d'échapper à la vie quotidienne des comptoirs fortifiés et surtout de triompher des effets imprévus du climat qui y sévissait.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La migration dans la colonie de Côte d'Ivoire a symbolisé pour les colons français un bond au sein d'un territoire inexploité. Elle a généré, chez ces derniers des complications qui sont notamment rattachées au rapprochement de deux univers de références d'un part et un accès à des possibilités nouvelles ainsi qu'à des pratiques inédites d'autre part. Ces hommes, comme nous l'avons évoqué largement dans le deuxième chapitre, subissent surtout ce changement à leur entrée dans la colonie de Côte d'Ivoire, tout leur rappelle cette disjonction entre deux perceptions opposées du monde, aussi bien au sein de l'espace, qu'ils doivent s'appropriier, qu'au niveau relationnel et climatique. Ils ignoraient tout de la colonie au sein de laquelle ils arrivaient et n'avaient aucune connaissance de leur environnement proche. C'est pour cette raison que pendant les premiers moments, leur présence en Côte d'Ivoire a été péniblement vécue malgré qu'elle soit un projet choisi. En fait, ils ont subi de plein fouet l'absence de tout statut de type occidental : ils sont devenus utopiques d'une certaine manière. Dans leur pays d'origine, ils possédaient au moins la gratitude des autres, ils faisaient partie d'une entité sociale locale, avec ses normes et ses propres valeurs socio-culturelles. En Côte d'Ivoire, ils étaient amenés à tout reconstruire.

C'est ainsi qu'assez rapidement, ces Français ont réussi à manifester aux autochtones ivoiriens leur volonté de s'appropriier les territoires conquis. La construction de la zone résidentielle, du quartier administratif et commercial à Bassam, Bingerville et Abidjan constitue la parfaite illustration. Ils ont réussi à s'approprier ces trois espaces en créant à chaque fois une séparation entre deux cultures : les colonies ont imposé un modèle de forme d'urbain basé sur la ségrégation des populations européennes et africaines. La préoccupation essentielle de l'Etat colonisateur était donc de restructurer ces territoires sous une nouvelle forme (un territoire français) en éliminant l'ancienne organisation. L'organisation administrative était devenue pour l'occasion pyramidale. Placé sous l'autorité du gouverneur général de l'AOF basé au Sénégal, l'administrateur de la Côte d'Ivoire était le consignataire des pouvoirs de la République française, et le patron de l'ensemble de l'administration de la colonie (finance, justice, éducation, santé). A partir de 1843, le territoire de la Côte d'Ivoire appartenait de plein droit à la France. Quant aux souverains de Grand-Bassam, de Bingerville et d'Abidjan, ils n'avaient plus droit à la parole, en tout cas, ils n'avaient plus le poids nécessaire pour s'opposer à la venue de ces Français. Ce modèle d'organisation territoriale

français qui était en vigueur dans les colonies d'administration directe comme la Côte d'Ivoire est resté en place jusqu'en 1960. A de nombreux points de vue donc, des changements s'étaient produits dans la gestion de ces trois territoires, dans leurs aspects physiques, dans les relations avec les populations. L'administration coloniale avait également créé des sociétés coloniales européennes. Elle avait aménagé ces territoires pour qu'ils puissent attirer plus de colons au moins les Européens ; à savoir les Italiens, Hollandais, Espagnol, etc. Les pages qui suivent visent tout d'abord à connaître les causes qui ont conduit les Français en Côte d'Ivoire après les indépendances. Ainsi, nous nous attarderons sur une présentation historique de la migration française en Côte d'Ivoire pour comprendre la particularité des Français de la ville d'Abidjan et notamment de Marcory. Nous espérons aussi à travers ce rappel de l'histoire donner une vision plus globale de notre population et notre principal espace d'étude ; les Français expatriés en Côte d'Ivoire et l'Agglomération d'Abidjan (surtout la municipalité de Marcory).

**DEUXIEME PARTIE. LA PRESENCE FRANCAISE EN COTE
D'IVOIRE : ENTRE HERITAGES HISTORIQUES ET
NOUVELLES DYNAMIQUES**

CHAPITRE III. L'IMMIGRATION DES FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE DEPUIS 1960 ET SES CONSÉQUENCES GÉOGRAPHIQUES

Pour mieux saisir la situation présente de l'expatriation française en Côte d'Ivoire, il faut faire un rapide retour sur les différentes phases de son histoire récente. De ce fait, deux contextes seront différenciés. Ceci nous donnera l'opportunité d'établir une première physionomie de sa mutation. Notre réflexion se portera, tout le long de cette analyse, avant tout sur les évolutions à caractères économiques et spatiaux. Dans le but de dégager ces changements et d'approfondir notre étude, nous entreprendrons une recherche dans une commune choisie, celle de Marcory.

I. Le contexte ivoirien : la nécessité d'une main-d'œuvre et d'investisseurs extérieurs

Juste après les indépendances des pays africains, on peut dire sans faux fuyant que le contexte était favorable pour une importante migration de main d'œuvre (qualifiée ou non) et d'investisseurs étrangers en direction de la Côte d'Ivoire. En 1960, la population ivoirienne faisait déjà preuve d'une attitude démographique dynamique, néanmoins « en (1962-1964) le taux brut de mortalité était encore de 28 pour mille, le taux de mortalité infantile de 190 pour mille et l'espérance de vie à la naissance de 35 ans en 1960 » (Y. CHARBIT, K. BROU, 1994).

Sur le plan économique, la Côte d'Ivoire connaît dans les années 60 une période de richesse certaine : la méthode de croissance choisie par la Côte d'Ivoire a été en harmonie avec l'ossature de son économie. « La priorité a été accordée à l'agriculture d'exportation, en particulier au café et au cacao, auxquels une politique de diversification ajoutera le coton, l'hévéa, le palmier-à-huile » (Y. CHARBIT, K. BROU, 1994). Le secteur agricole devait être à l'origine du progrès des conditions de vie de la population, et l'obtention des devises indispensables à l'acquisition de biens de production. Elle représente de ce fait le soubassement des modalités de l'industrialisation, de la croissance, mais également le fondement des besoins de placements et d'importantes mains d'œuvres (qualifiées ou non). Selon nous, ces nécessités ne sont pas appuyées par le peuple ivoirien autant en raison du

déficit démographique qu'à la faveur de l'avènement de récentes manières de se comporter en société : les actifs les plus jeunes sont davantage récalcitrants à se diriger vers des professions difficiles, et optent pour des emplois plus gratifiants alors qu'ils n'ont pas le niveau de qualification requis. En plus, selon CHEVASSU J-M. et VALETTE A. (1977) : « Il est clair que dans ce pays, où l'adhésion au système capitaliste et libéral est explicite, l'élite politique et les hommes d'affaires sont rarement industriels, alors que s'est constitué un véritable capitalisme agraire, commercial et foncier ».

En conséquence, le recours à un apport extérieur massif de facteurs de production (capital, technologie, main-d'œuvre) va rapidement devenir inéluctable pour compenser l'insuffisance des ouvriers, et des investisseurs nationaux³⁰.

II. Entre gloire et pauvreté, la diversité des contextes internationaux d'émigration

Pendant que la Côte d'Ivoire est dans sa phase de développement économique, un certain nombre de nations (Afrique, Europe, Moyen Orient) sont en capacité de répondre positivement à sa sollicitation. En Afrique (Burkina Faso, Mali, etc.), ainsi qu'au Moyen Orient (Liban, Syrie), l'augmentation de la population continue sa trajectoire sans être substituée par un important développement économique afin de garantir un temps soit peu l'équilibrage des conditions de vie ; comparativement à la dimension des superficies des exploitations agricoles, le nombre de ruraux est en excédent. Vue du côté européen (France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Allemagne, etc.), la conséquence, et la cause, principale de l'expatriation en Côte d'Ivoire sera la maximisation des chiffres d'affaires

³⁰ « Au cours des années 60, les PMI nationales se comptaient sur les doigts de la main. L'un des pionniers a été en 1960, M. A. KAKOU, premier ingénieur des Arts et Métiers de l'Afrique Noire. Il s'agit de la société Abidjan Industrie (ABI), spécialisée dans la fonderie, la réparation ferroviaire, le matériel de réfrigération et mécanique » (J-M. CHEVASSU, 1997).

(pour l'entrepreneur)³¹ et la faiblesse relative des rétributions par rapport à ceux de la Côte d'Ivoire (pour la main-d'œuvre qualifiée)³².

Les autorités ivoiriennes vont utiliser ces situations à bon escient, et organiser une immigration d'investisseurs et de mains-d'œuvre étrangères en Côte d'Ivoire en effectuant comme le note J. CHEVASSU (1997), l'option « du libéralisme et de l'ouverture extérieure » : ils décident de faciliter l'arrivée de ces étrangers en choisissant « sans ambiguïté la voie du libéralisme, qui au plan de la vie économique, repose sur les principes de la propriété privée des moyens de production et de l'ouverture vers l'extérieure »³³.

À partir de 1960, les autorités ivoiriennes signent des engagements avec le gouvernement voltaïque (convention de mars 1960)³⁴, ainsi qu'avec celui de la France (coopération franco-ivoirien de 1961), et enfin des accords multinationaux avec des dirigeants africains³⁵. Dans les deux premiers types de conventions, les dirigeants des deux pays tiers décident d'assouplir les règles de recensement de travailleurs pour la Côte d'Ivoire. En retour, cette dernière s'engage elle aussi à faire profiter les étrangers d'environnement de travail ainsi que de vie au moins similaires à ceux des naturels³⁶. Sans tenir compte d'une amorce des dispositions administratives, les associations patronales, mécontentes du manque d'efficacité de ces structures administratives, décident de s'impliquer davantage dans le processus de

³¹ « S'il est vrai que le financement du développement industriel s'effectue très aisément, s'il est vrai que la croissance ivoirienne n'est pas freinée par la double contrainte que subissent de nombreux pays sous-développés, à savoir le manque de capitaux et le déficit de la balance commerciale, il n'en demeure pas moins vrai que les grands bénéficiaires ont été les étrangers. Le « miracle ivoirien » dont on parle, n'a été que celui des entreprises étrangères » (E. RANDALPH, 1969).

³² « En 1975, alors que les expatriés d'origine française occupaient 6,3 % des emplois, ils percevaient 41,1 % de la masse salariale » (Loi-Plan 76-80) cité par Y. CHARBIT, et K. BROU (1994).

³³ Rapport (analysé de la croissance économique de Côte d'Ivoire) rédigé par M.B. KOUADIO pour le compte de la CCI-CI.

³⁴ En 1946, sous l'action du député HOUPOUËT-BOIGNY, le gouvernement français supprime les travaux forcés dans ses colonies. Les colons de Côte d'Ivoire doivent faire face à une grave pénurie en main d'œuvre. En 1952, ils créent le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre) dont le rôle est de pourvoir la Côte d'Ivoire en main d'œuvre-œuvre voltaïque. En 1952, le SIAMO recrute 39 000 voltaïques pour les colons de Côte d'Ivoire. De 1953 à 1959, ils seront en moyenne 20 000 par an (DENIEL, 1967) cité par Y. CHARBIT, et K. BROU (1994). Comme le notaient Y. CHARBIT, et K. BROU (1994), le système colonial a donc légué à la Côte d'Ivoire une économie où l'élément étranger est fortement impliqué et le gouvernement ivoirien n'a eu aucun intérêt à interrompre les flux migratoires car la présence de ces étrangers était pour l'économie.

³⁵ Selon Y. CHARBIT, et K. BROU (1994), la Côte d'Ivoire s'est vigoureusement engagée dans la coopération régionale en signant un ensemble d'accords tels le Conseil de l'Entente, la CEA (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et CEDEAO (Communauté Economique des Etat de l'Afrique de l'Ouest). La majorité de ces accords prônent la libre circulation des personnes et des biens.

³⁶ Par exemple, un enseignant en coopération était de 3 à 5 à fois mieux payé qu'un enseignant autochtone.

recrutement de mains-d'œuvre étrangères au cours des années 60 et coordonnent elles-mêmes de façon régulière l'immigration sur des bases approximativement acceptables.

Toutefois, notons que les candidats à l'immigration peuvent entrer par eux-mêmes sur le territoire ivoirien s'ils le souhaitent. Surtout qu'en période de forte croissance économique, les barrières administratives sont quasiment inexistantes³⁷. De même, la Côte d'Ivoire très attachée à son image de nation très hospitalière, accueille notamment sur son territoire les souffre-douleurs des crises politiques qui dévastent quelques pays africains dans les années 1970 (Sierra Leone, Ghana, Guinée, Congo, etc.).

En conséquence, l'effectif de la population étrangère qui vit sur le territoire ivoirien n'arrête pas de s'accroître entre 1960 et 1980 et ce malgré des instabilités conjecturelles (1971, 1980)³⁸ : « jusqu'au début des années 80, le solde migratoire s'élève aux alentours de 90 000 immigrants par an »³⁹. Selon la Banque mondiale, l'immigration nette est passée de 57 775 en 1960 à 430 000 migrants en 1980 dont « 80 000 Français, c'est-à-dire 3976 coopérants et 76 024 non-coopérants » (B.VERQUIN, 2000).

III. Mécanismes d'implantation géographique de la population française : l'invocation de la dualité

Les attributs associés aux membres de la communauté française s'implantant en Côte d'Ivoire entre les années 60 et 80 s'avèrent être le fondement de répartition géographique singulière: les raisons de l'expatriation (investissement, main-d'œuvre), les profils socio-économiques des expatriés (cadres, travailleurs qualifiés, entrepreneurs, origines sociales aisées), la nature des projets migratoires (un objectif professionnel en Côte d'Ivoire associé très souvent à une envie de réadaptation future en France), mais également les atouts de la Côte d'Ivoire sur le

³⁷ Parallèlement à cette migration « provoquée », il existe en Côte d'Ivoire, une migration spontanée de cadres (en majorité Français), travailleurs (qualifiés ou non) et entrepreneurs originaires d'Europe (en majorité Français) et du Liban ainsi que « des membres des professions libérales (médecins, avocats) qui séduits par un pays aux options libérales hautement affirmées, viennent y tenter leur chance » (Y. CHARBIT, K. BROU, 1994).

³⁸ Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la période de croissance allant de 1960 à 1980, a connu deux étapes : la première phase (1960-1970), qualifiée de « miracle ivoirien » a enregistré un taux de croissance élevé ; durant la seconde étape (1971-1980), l'économie ivoirienne confrontée à des difficultés, s'est essouffée dans sa « marche vers la maturité ».

³⁹ TAPINOS et Alii. chap.1, 1998 cités par D. COGNEAU, et S. MESPLE-SOMPS (1999).

plan de l'embauche et de la création d'entreprises, conduisent à créer les conditions d'une singulière localisation géographique.

Sur le plan national, la subdivision (sud/nord) qui existait depuis l'époque de la colonisation est encore persévérante : une immense majorité de Français s'est expatriée en Côte d'Ivoire afin d'exercer un emploi ou créer une entreprise. Pour ces porteurs de projet, le choix de l'espace de fixation de la prochaine entreprise est capital pour sa réussite et sa visibilité : ces derniers vont donc se diriger de préférence vers les zones les plus favorables économiquement et pourvoyeuses d'emplois qualifiés⁴⁰. Or la physionomie du territoire ivoirien témoigne d'une opposition très nette entre une Côte d'Ivoire du sud à la fois plus urbanisée et apte à recevoir les entreprises françaises⁴¹ et une Côte d'Ivoire du nord davantage rurale et moins active ; les Français vont donc évidemment préférer la moitié sud pour s'implanter. L'augmentation et la prospérité de l'activité industrielle que l'on observe à l'intérieur de cette portion de l'espace ivoirien leur garantit incontestablement davantage d'opportunités d'emplois et de créations d'entreprises. A partir de 1960, les villes de la moitié sud de la Côte d'Ivoire se sont plus impliquées dans l'accueil des expatriés français. Les statistiques de l'Ambassade de France à Abidjan illustrent bien le tri opéré par les Français quant à leurs régions de résidence. La moitié sud de l'espace ivoirien reste privilégiée : les villes de Divo, Gagnoa, Aboisso, Daloa (du fait notamment des activités agro-industrielles soutenues qui s'y implantent), d'Abidjan, en raison de la majorité des structures françaises qu'elle abrite presque exclusivement⁴² et de l'intensité des activités industrielles, minières, de transport, et j'en passe qui y sont prospèrent pendant cette période, la ville de San Pedro et celle de Sassandra qui fournissent conjointement à leur emplacement d'ouverture sur le golfe de guinée, des activités variées dans le domaine portuaire, du tourisme, du secteur de transformation du bois, de conditionnement du Café Cacao, et de l'agro industriel.

⁴⁰ La main d'œuvre non qualifiée (essentiellement les Burkinabé et les maliens) va quant à elle privilégier les zones rurales. Le Sud-est est la région la plus concernée, sa population augmente ainsi de 6 % par an de 1955 à 1956. Selon le ministère du Plan ivoirien cité, au début des années 1960, une « implantation massive vers Aboisso et Adiaké où se sont intercalées (...) de véritables enclaves étrangères. C'est à cette époque qu'ont été créés des villages de cultures tels que Koudougou, Grango, Koupéla, Tenkodogo pour les Burkinabé en vue d'une part de peupler les zones vides et, d'autre part, de leur donner un environnement sociologique plus adapté.

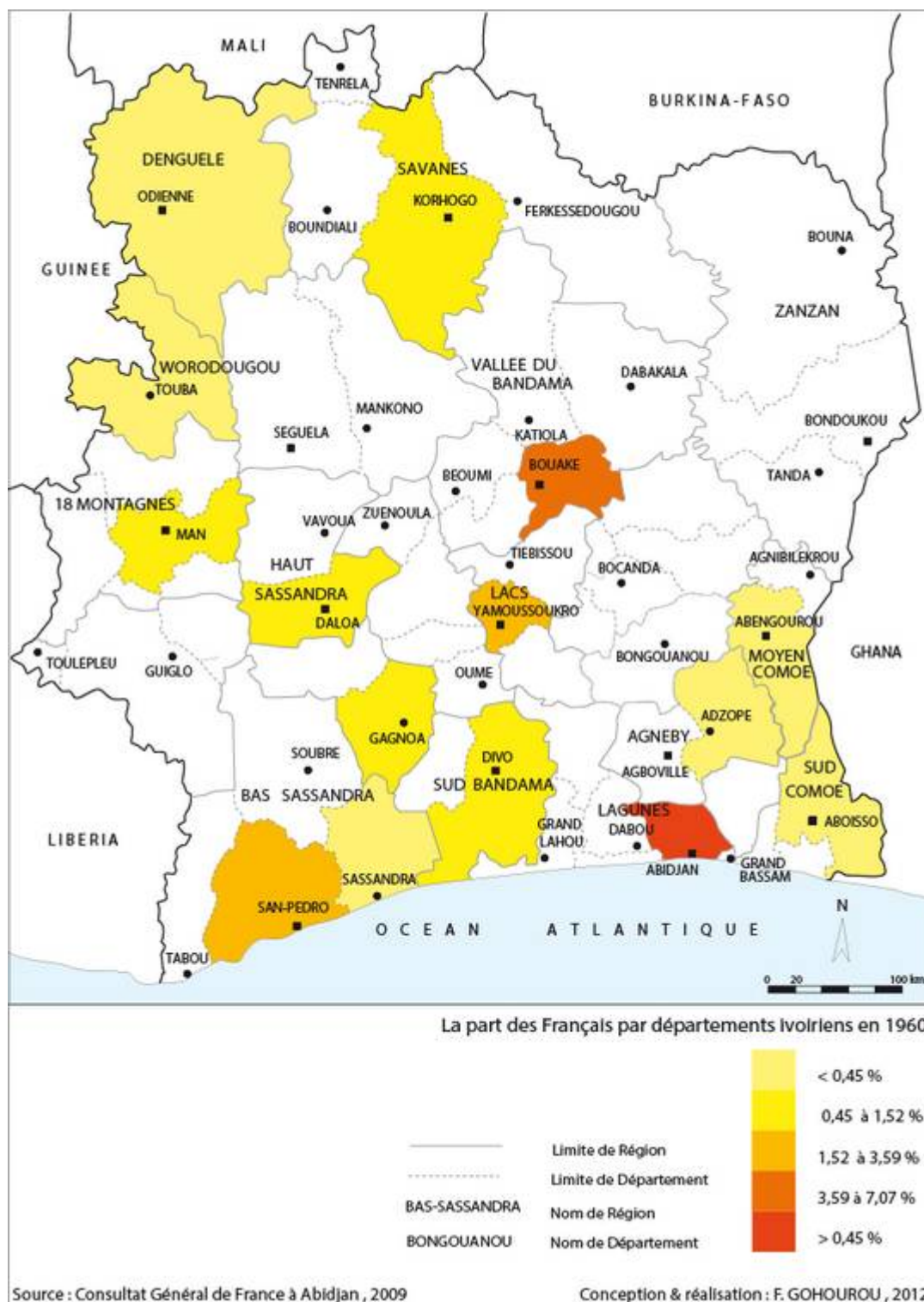
⁴¹ C'est dans la moitié sud de la Côte d'Ivoire (principalement à Abidjan) que l'Etat ivoirien a accéléré dès 1946 la cadence de son équipement dans tous les domaines, qu'ils s'agissent des principales réalisations sanitaires et scolaires, qu'il s'agisse aussi de l'équipement industriel, ou de l'élargissement et de la modernisation du réseau routier, du rail, de l'installation des organismes de recherche que la construction du port d'Abidjan. En 1951, après le percement d'un canal à travers le cordon littoral (canal de Vridi), la Côte d'Ivoire a mis définitivement en route dans la moitié sud l'équipement d'industrialisation du pays, en facilitant ainsi l'importation des biens d'équipement.

⁴² La ville d'Abidjan abrite l'Ambassade et le Consulat de France, les hôpitaux homologués par l'Ambassade de France, la base militaire française, le centre culturel, etc.

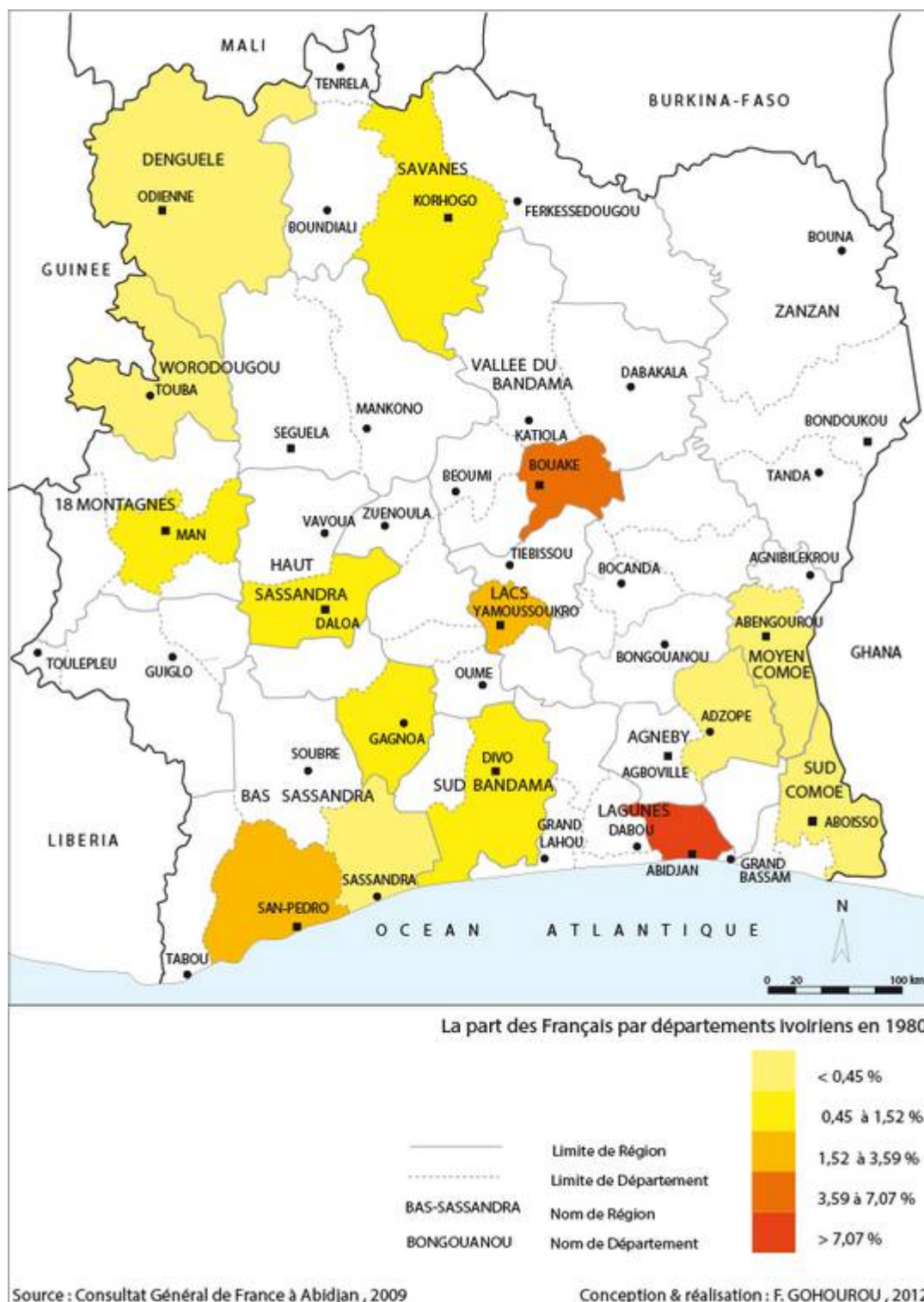
L'apport des Français dans le total général de la population étrangère vivant dans ces villes est fréquemment supérieur à 1 % et ce phénomène prend davantage de l'ampleur puisqu'en 1968, le plus grand nombre de départements situés à proximité du golfe de Guinée connaît des taux supérieurs à 2 %⁴³. La fin des années 60 et le début des années 70 voient le poids des villes du golfe de Guinée chuter à la faveur des régions les plus urbanisées de la moitié est de la Côte d'Ivoire : toute l'agglomération abidjanaise en faisant un détour par Divo puis Aboisso se présente encore comme un lieu de préférence dans l'établissement des expatriés français (plus de 8,1 % des Français dans tous les départements de la région), l'agglomération urbaine de Grand-Bassam et principalement la région abidjanaise prennent elles aussi une position très importante dans la répartition de la communauté française. En contrepartie, toute la partie ouest de la Côte d'Ivoire, depuis Touba jusqu'à Man, ne rassemble que très peu de Français et leur part dans la population étrangère reste toujours très inférieure à 1% entre 1960 et 1980 (source, *ibid.*).

⁴³ Source : Ambassade de France à Abidjan, 2009.

Carte n° 3 : Répartition des Français expatriés par département ivoirien en 1960



Carte n° 4 : Distribution des Français expatriés par département ivoirien en 1980



Le contraste remarqué dans la distribution spatiale des Français à travers l'espace national ivoirien, se matérialise également dans la dualité progressive ville-campagne observée pendant les années 60 et 80. Cette importante évolution de la concentration citadine des expatriés français au cours de la période dite du "miracle ivoirien" est conforme à l'urbanisation croissante dans l'espace ivoirien. En effet, dès l'indépendance (1960), tous les espaces ruraux ont quasiment subi une décroissance importante du nombre de leur population à la faveur des villes. Les modes de vie citadins tendent de ce fait à se démocratiser sur une grande partie de la Côte d'Ivoire.

Avant l'indépendance, la valeur numérique des habitants des villes était probablement en dessous du 1/6 de la population totale, mais dès la fin de la colonisation, les espaces urbains ont entrepris de manière très remarquable leur croissance (Banque mondiale, 2007). Pendant la période qui s'étend de 1960 à 1970, le taux des citadins est passé de 17,7 à 28,2 % et à 38,9 % en 1980⁴⁴, et ce surtout pour deux raisons : en premier lieu, indiquons que l'augmentation de la population est quasiment absorbée par l'espace urbain. Notons par ailleurs que le développement économique et milieux urbains se trouvent davantage enchevêtrés. L'industrie ivoirienne est dans sa période heureuse et c'est surtout tout près des villes, par exemple les plus importantes, qu'elles trouvent de manière préférentielle ses espaces de positionnement ; en d'autres termes, l'augmentation du nombre de citadins requiert notamment l'édification de bâtiments appartenant à l'Etat ; commissariats, écoles, palais de justices, mairies... ainsi que des logements sociaux. Les étrangers qui exercent dans le secteur industriel s'implantent à l'intérieur des espaces urbains car les entreprises s'y rassemblent presque exclusivement. De plus, des fonctions économiques (opérations sur biens et services, opérations de répartition et financières) qui se rassemblent graduellement dans les espaces urbains vont largement collaborer à la polarisation urbaine des populations étrangères. A vrai dire, ces derniers sont beaucoup plus présents dans l'espace urbain que les originaires.

En ce qui concerne les Français expatriés en Côte d'Ivoire, notons que ces derniers sont répartis diversement à travers les espaces urbains de plus 20 000 habitants ; grossièrement, l'inégalité est éléphanterque entre les villes de la moitié sud-est de la Côte d'Ivoire (Abidjan y comprise), et celles de la moitié sud-ouest et on aperçoit nettement, derrière cette distinction, la contradiction habituelle dans la croissance économique de la Côte d'Ivoire. De ce fait, en

⁴⁴ Source : *ibid.*

1970, les espaces urbains les plus concernés par la présence française sont, San Pedro, Sassandra, Dabou, mais aussi et surtout la ville d'Abidjan. En ce qui concerne les villes de l'ouest et celles du nord de la Côte d'Ivoire, elles ne réunissent que quelques rares Français à l'exception de Korhogo. En 1975, cette division s'accroît davantage : San Pedro, Abidjan, Grand Bassam possèdent toutes des taux de Français supérieurs à 9 % pendant que les villes de l'ouest de la Côte d'Ivoire ne restent que peu impliquées dans la localisation française. Quant à l'agglomération abidjanaise, elle constitue le principal pôle de regroupement d'expatriés français : à partir de 1962, 3/4 des Français de Côte d'Ivoire y sont regroupés, 80 % en 1968 et 84 % en 1975 et la portion de Français dans la population étrangère y est multipliée par 1,8 entre 1962 et 1975, passant de 6,8 à 12 %. Dans l'ensemble, les Français expatriés en Côte d'Ivoire sont beaucoup plus implantés dans les plus grandes villes (celles de plus de 50 000 habitants par exemple).

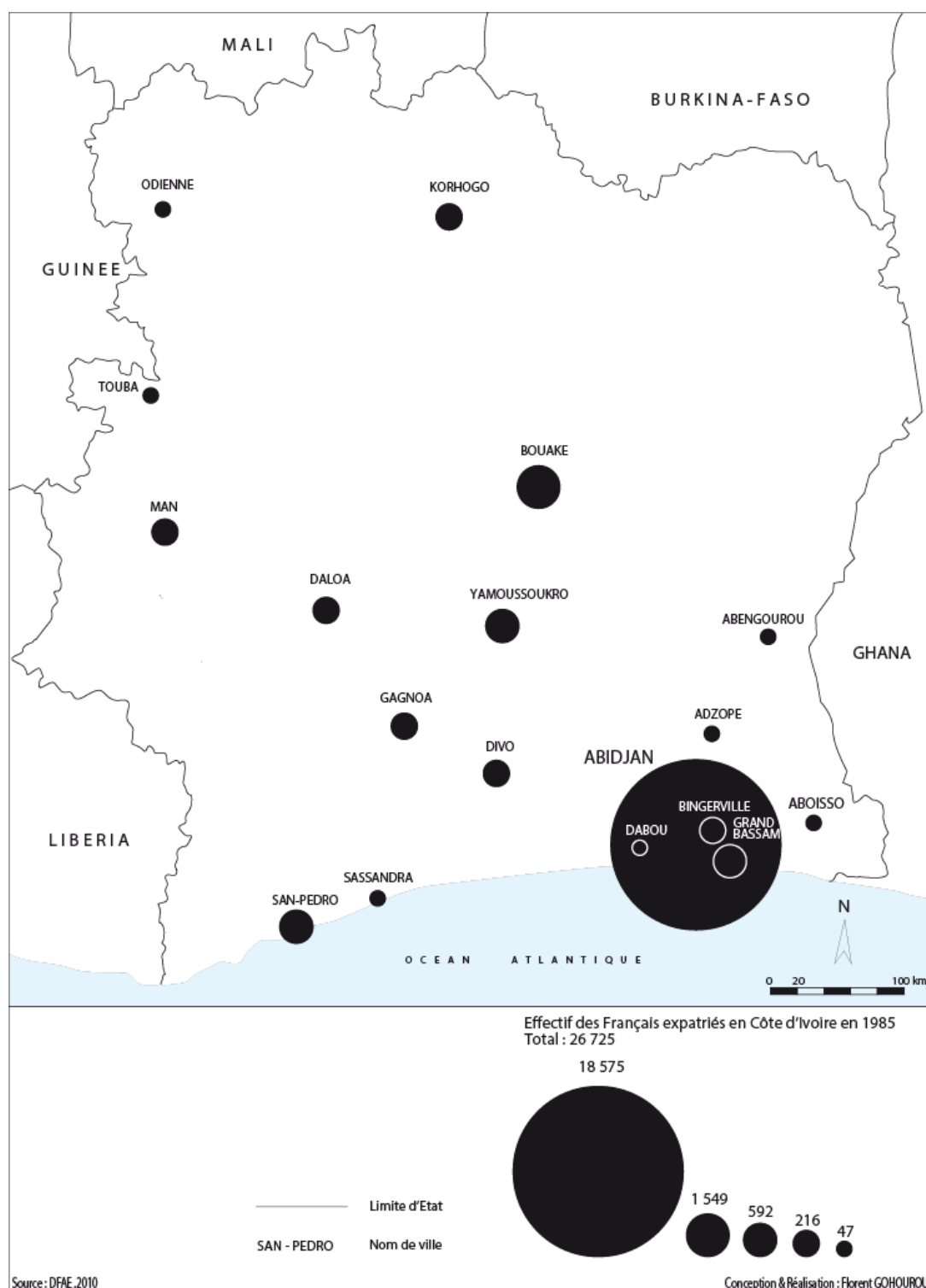
Somme toute, au sein même des espaces urbains, contrairement par exemple à l'écrasante majorité des étrangers d'origine africaine (Burkinabè, Maliens, Guinéens, et autres), les Français s'installent dans les centres-villes des communes où ils ont décidé de s'installer aux dépens des espaces périurbains. Ce phénomène d'aggrégation urbain est à relier selon nous à l'avènement dans les années 60 de municipalités périurbaines de grandes capacités d'hébergement : étant donné que le problème de l'insuffisance d'habitations provoquée par l'exode rural, et l'immigration (surtout ouest africaine), va avoir un début de réponse grâce à la construction de grands bidonvilles en périphérie des villes, et les primo-citadins vont s'y établir en grand nombre. Quant aux Français expatriés en Côte d'Ivoire, même si pendant l'époque coloniale, ils logeaient déjà à l'intérieur des centres urbains, leur présence y progresse davantage dans les années 60 grâce à leur accession aux propriétés privées avec jardins, mais aussi à cause de la prise en considération progressive des institutions de la problématique du logement de certains Français par l'Etat de Côte d'Ivoire ; les autorités ivoiriennes devaient garantir la sécurité des coopérants puis leur procurer gracieusement un logement et l'ameublement.

Dans l'ensemble, au fil de deux décennies (1960-1980), l'expatriation française en direction de la Côte d'Ivoire a connu une très grande période de prospérité : celle-ci se définit aussi bien par un nombre de plus en plus important d'immigrants (sans tenir compte des accélérateurs des mutations de l'emploi) que par la distinction qualitative de ces flux en termes de nationalités des immigrants. Néanmoins la corrélation forte entre immigration et

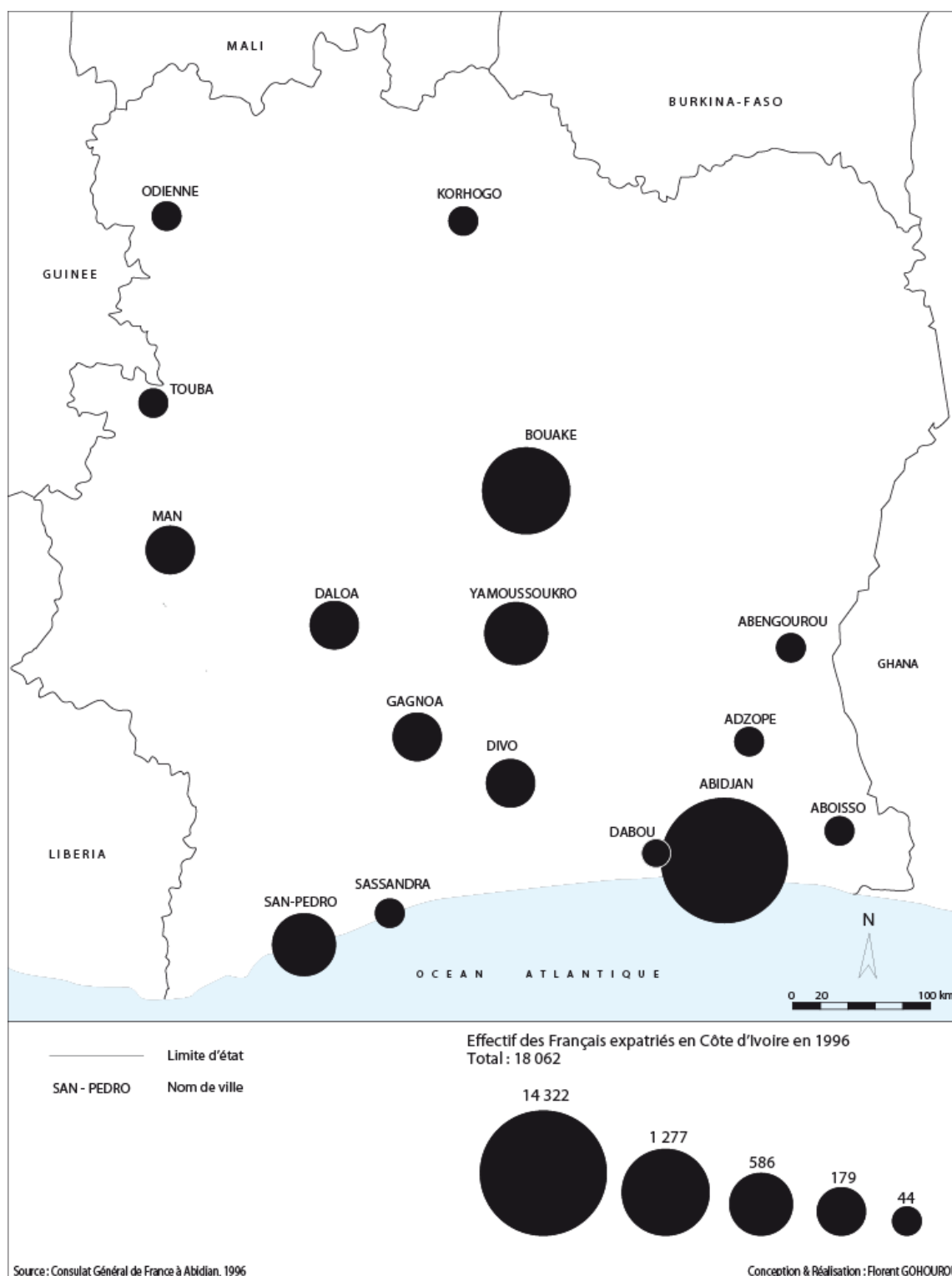
développement économique de la Côte d'Ivoire a favorisé la construction de contrastes grandissants dans la localisation spatiale des Français au sein de l'espace ivoirien au cours de cette période : dualité nord-sud, concentration urbaine, déséquilibre intra-urbains...

Pourtant, depuis 1978, la remise en question de la politique libérale d'immigration ivoirienne au gré des mutations de la conjoncture économique semble être à l'origine de multiples restructurations de l'immigration française vers la Côte d'Ivoire ; par ailleurs, si de nombreuses traces de l'implantation spatiale passée des Français persistent, de nouveaux processus semblent se dessiner ces dernières années.

Carte n° 5 : Distribution des Français de Côte d'Ivoire en 1985



Carte n° 6 : Répartition des Français de Côte d'Ivoire en 1996



IV. Les Français en Côte d'Ivoire depuis le début des années 80 : une immigration stabilisée ?

1. Un renversement conjoncturel

1.1. La nouvelle donne de la politique industrielle

En Côte d'Ivoire, les années 80 ont été déterminées par une récession économique qui a mis un terme au “miracle ivoirien” entamé depuis les indépendances. Une telle crise a eu des répercussions sur la présence étrangère ; elle a occasionné un bouleversement irréversible du comportement des autorités ivoiriennes relativement aux personnes d'origine étrangère.

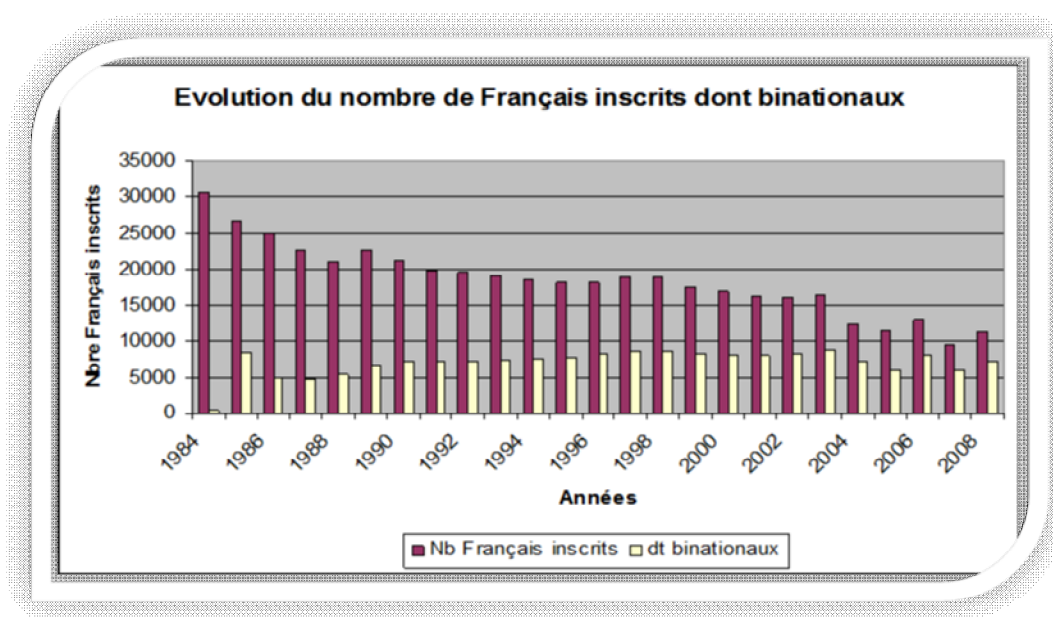
Puisque l'immigration en direction de la Côte d'Ivoire incarnait la croissance économique, alors les premières conséquences de la crise évoquée supra font accroître l'attention sur les étrangers. Les mesures relatives à l'ivoirisation du capital privé ou du personnel⁴⁵ et la réorientation de la politique industrielle (les efforts en faveur de la promotion des PME (Petite et Moyenne Entreprise) conduisent à l'abaissement graduel des opportunités de recrutements au sein des secteurs classiquement présentés comme porteurs d'embauches pour main d'œuvre qualifiée⁴⁶. Néanmoins, elle a également procréé la nécessité d'obtenir la nationalité ivoirienne (soit par naissance sur la terre ivoirienne, soit par mariage ou soit par naturalisation)⁴⁷ pour pourvoir aux postes d'encadrements et de décisions de moins en moins nombreux, besoin d'obtention de la nationalité ivoirienne que n'avait pas notamment la plupart des Français qui s'expatrient en Côte d'Ivoire avec espoir de s'y installer durablement.

⁴⁵ « Le pouvoir politique s'est fixé dès 1968 pour objectif de promouvoir la PMI (Petite et Moyenne Industrie) nationale dans le but de contrebalancer la domination des firmes multinationales, considérant que l'industrialisation ne peut pas reposer sur les seules grandes entreprises » (J. M. CHEVASSU, 1997).

⁴⁶ « La Côte-d'Ivoire est certainement l'un des pays africains où il a été pendant longtemps le plus facile de recruter des cadres et des techniciens européens. Cet avantage a constitué l'un des aspects fondamentaux du libéralisme ivoirien et a été l'un des éléments déterminants d'implantation jusqu'au moment où les mesures de contrôle plus strictes ont pu décourager certains entrepreneurs à diversifier leurs activités par crainte de manquer de personnel qualifié » (J. M. CHEVASSU, 1997).

⁴⁷ Selon (J.M. CHEVASSU, 1997), avec la politique d'ivoirisation entreprise à partir du début des années 1970, le capital social ivoirien avait commencé à s'ivoiriser en passant de 8,7 % en 1981 à 11,1 % en 1987 et retomber à 9 % en 1991. En fait pour cet auteur, le taux réel d'ivoirisation du capital est encore plus faible que les taux mentionnés ci-dessus. En effet, si on analyse les bilans, on s'aperçoit que de nombreux Français et Libanais ont pris la double nationalité et choisissent la nationalité ivoirienne dans leur déclaration fiscale dans l'espoir d'échapper à la politique d'ivoirisation.

Graphique n° 1 : Evolution du nombre de Français inscrits dont binationaux en 2008



Source : DFAE - Cellule statistiques et contrôle de gestion – ML en 2010.

Si les Français se voient du coup moins touchés par le chômage, celui-ci concerne pourtant l'ensemble de la population ivoirienne de façon croissante et les Français sont de plus en plus assimilés à des boucs émissaires devant la crise de l'emploi : devant les difficultés ressenties à l'insertion sur le marché de l'emploi, l'opinion publique articule volontiers chômage et l'immigration française et le débat sur la présence française va tendre à se politiser (les opposants politiques, dont le crédit est confidentiel avant les années 1980, voient leur audience s'accroître sans cesse depuis cette période).

L'ancien ministre du Plan (M. DIAWARA), convaincu par l'ampleur de la colère de la société, de sa longévité future et des complications subsidiaires que susciterait une présence massive de personnels expatriés et d'entreprises non-ivoirisées dans ce contexte délétère, va recommander qu'« à échéance de dix ou quinze ans, la très grande majorité des entreprises travaillant pour le marché national ou régional devrait être des entreprises nationales. Pour cela, des contrats prévoyant le transfert de ces actifs et l'assistance technique nécessaire pendant une période de transition, devraient pouvoir être passés avec les entreprises étrangères actuellement implantées ou qui viendront s'implanter dans nos pays pour répondre

à la demande locale » (B. CONTAMIN, H. MENEL-FOTE, 1997)⁴⁸. Nettement, ces propos attestent de la détermination de l'exécutif à diminuer de façon significative la valeur numérique du personnel expatrié et des entreprises étrangères en Côte d'Ivoire⁴⁹. Selon B. LATOUR (1974), cité par J.M. CHEVASSU (1997) : « les cadres Ivoiriens vont même revendiquer aussitôt après leur prise de fonction une compétence égale, ou même supérieure à celles des expatriés. Elle se traduit par une revendication du droit à bien gérer - à mieux gérer - l'économie étrangère ». Cette adaptation exclut toute stipulation : « nous voulons vivre comme les Blancs sans les Blancs »⁵⁰. A notre avis, cette manière de reconnaître leurs propres capacités intrinsèques ternie par-là même, la tradition libertaire ivoirienne en ce qui concerne la réception des populations étrangères, voire des entreprises étrangères.

Dès ce moment, depuis 1978, et nonobstant certaines périodes de clémence (1981-1983)⁵¹ ou l'accession au pouvoir du gouvernement socialiste conduit par le Pr. L. GBAGBO, l'élaboration de l'ivoirisation du capital privé ou du personnel demeure une problématique à la fois cruciale et pénible pour l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Nous distinguons deux types de mesures : l'approbation de la charte de l'ivoirisation, et la limitation des formalités d'entrée et de séjour des étrangers en Côte d'Ivoire par des solutions réglementaires ou contraignants (1978 : mise en place de la charte de l'ivoirisation, 1990 : exigence d'un visa d'entrée, de garanties de rapatriement, et durcissement des conditions à l'immigration familiale, 1992 : raffermissement des conditions pour le recrutement d'un travailleur étranger via un bureau de placement, 1993 : création de titre de séjour, et renforcement des motifs de refus de la carte de séjour, 1998 : la possession de la carte de séjour est obligatoire pour l'obtention d'un emploi par les étrangers résidant en Côte d'Ivoire, etc.).

⁴⁸ Un extrait du discours du ministre du Plan (M. DIAWARA), cité par B. CONTAMIN, et H. MENEL-FOTE (1997).

⁴⁹ Pour plus d'informations sur ce contrat voir la charte de l'ivoirisation du 23 septembre 1978.

⁵⁰ LATOUR B. (1974), Les idéologies de la compétence en milieu industriel à Abidjan, Orstom, Centre de Petit-Bassam, Sc. Hum. Ser. étu. ind. n° 9, p.31.

⁵¹ Mais, comme par ailleurs on éprouve un besoin pressant d'attirer la deuxième génération d'entreprises « celles tournées vers la grande exportation », on prévoit une politique beaucoup plus souple envers elles. Dans ce cas, il s'agit « de rechercher les moyens de faire en sorte que des nationaux préparés à cet effet puisse jouer un rôle actif au niveau national ou régional, voir un jour au niveau mondial dans le mangement de ces grandes entreprises transnationales... ». Selon (J.M. CHEVASSU, 1997), « cette stratégie n'a pas empêché les plus grandes entreprises à poursuivre leur effort d'ivoirisation. Rares sont les grosses entreprises à avoir plus de 10 expatriés en 1990 en 1994, alors qu'elles étaient nombreuses à en employer plusieurs dizaines dans les années 1960-1970, sans que leur compétitivité se soit effondrée, contrairement à ce que prévoyaient certains cassadeurs ».

A l'intérieur de toutes forces politiques, ceux qui donnent leur avis dans l'intérêt de la cessation du monopole des non-ivoiriens sur le développement de l'économie nationale et exhortant l'arrêt de la réception sans fin du personnel expatrié se succèdent (M. H. BOIGNY (1978)⁵², M. H. KONAN BEDIE (1995)⁵³ et M. L. GBAGBO (2004)⁵⁴ et nous pouvons conclure sans faux fuyant que la Côte d'Ivoire change brutalement sa position sécuritaire relativement aux entreprises étrangères ainsi qu'à la présence du personnel qualifié français.

Toutefois, il serait inopportun de conjecturer la suspension absolue de l'expatriation française en direction de la Côte d'Ivoire : supposons que la volonté première était l'ivoirisation complète des entreprises étrangères et du personnel qualifié, nous remarquons que la Côte d'Ivoire a été la cible de trois Plans d'Ajustements Structurels (PAS), contractés avec les institutions de Bretton Woods⁵⁵, messagères des dividendes des hommes d'affaires occidentaux : théoriquement, ces programmes ambitionnent de diminuer les décaissements et les opérations de l'Etat en contrepartie d'un réaménagement de la dette : dans la pratique, ces programmes visent à puiser de grosses sommes d'argent dans les budgets consacrés à l'éducation, la santé, les services essentiels des habitants, et vont conduire à terme à dénationaliser notamment un nombre important de services. C'est ainsi que « les entreprises qui avaient été nationalisées après l'indépendance sont privatisées, permettant aux sociétés françaises de renforcer leur présence dans l'économie ivoirienne grâce à l'ouverture du capital des secteurs paragouvernementaux tels que l'eau, l'électricité et les télécommunications » (A. DULIN, 2005). Les groupes français vont ainsi rafler la mise : « avoisinant 8,2 millions d'euros en 1995, les investissements français s'élevaient deux ans plus tard, à 152,6 millions d'euros ».⁵⁶ Ils ont commencé à chuter rapidement après le coup d'Etat de 1999 du fait de l'instabilité croissante du pays. « Avec 1,4 milliards d'euros d'échanges commerciaux entre les deux pays, la Côte d'Ivoire demeurent toutefois le troisième partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne, après l'Afrique du Sud et le Nigéria. »⁵⁷ Les événements de

⁵² « Pour éviter des désordres intérieurs plus graves, le gouvernement crée, en 1978, un ministère du Travail et de l'Ivoirisation qui permettra la création de postes réservés aux seuls Ivoiriens d'origine (de 'sang') » (La Lettre de Mouvement Communiste n° 15, Janvier 2005).

⁵³ En 1995, l'ivoirité est élaborée comme le nouveau principe fondateur de la République ivoirienne.

⁵⁴ Dans un arrêté interministériel signé le 19 février 2004, les ministres de la Fonction publique Hubert Oulaye et de l'Economie Paul Bohoun Bouabré, tous deux membres du Front populaire ivoirien (FPI) du président Gbagbo, prévoient l'"ivoirisation" de tous les emplois dans un délai de deux ans.

⁵⁵ FMI : Front monétaire international et la BIRD ou Banque mondiale.

⁵⁶ International Crisis Group ICG Rapport Afrique n°82, juillet 2004, « Côte d'Ivoire, pas de paix en vue », p.11, http://www.crisisgroup.org/library/documents/afric/west_africa/082_cote_d'Ivoire_no_peace_in_sight_french.pdf

⁵⁷ D'ERSU Laurent, 9 novembre 2004, « Côte d'Ivoire : repères », La Croix.

2002 ont ralenti encore les exportations françaises qui ont chuté en 2003 de 15,9%, mais malgré cette baisse des investissements, la présence française est toujours forte au sein de l'économie ivoirienne. D'après les données fournies par la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire (CCIFCI), la France demeure le premier investisseur étranger avec 147 filiales répertoriées en 2003 et mille sociétés appartenant à des hommes d'affaires français. « Les investissements les plus importants concernant les télécommunications, dans lesquelles France Télécom (mobiles et fixes) a acquis 51% de Côte d'Ivoire Télécom et 84% du capital d'Orange Côte d'Ivoire, les transports, Air France détenant 51% d'Air Ivoire, et le groupe Bolloré possédant 67% de Sitarail, qui gère le chemin de fer entre Abidjan et Ouagadougou ».⁵⁸ Les banques (Société Générale, BNP, Crédit Lyonnais) contrôlent de fait la plus grosse partie de l'économie du pays. Enfin, le groupe Bouygues (BTP, eau, électricité), à travers sa filiale SAUR, a obtenu la distribution de l'eau, contrôlant 47% de l'entreprise Sodeci, et la distribution de l'électricité. Ce même groupe a construit le troisième pont à péage sur la lagune d'Abidjan, avec un budget de 150 millions d'euros.⁵⁹ Les entreprises françaises « contrôlent les quatre secteurs cardinaux de l'économie ivoirienne, l'eau, l'électricité, les télécommunications et les transports ferroviaires et maritimes », comme le faisait remarquer un homme d'affaire ouest-africain⁶⁰, facteur qui donne l'impression à certains Ivoiriens de vivre une néo-colonisation. Toutefois, ces propos méritent d'être nuancés, la force de l'économie ivoirienne résidant dans les secteurs du cacao, du bois et du café qui représentent 40% du PNB⁶¹, la France ne détient que 15% de part de marché derrière les Etats-Unis. Deux sociétés américaines, une britannique et une néerlandaise devancent l'exportateur français le plus important, Proci, qui détient 6,83% de la totalité du marché du cacao. Ainsi même si les entreprises françaises sont toujours impliquées dans l'économie ivoirienne, leurs investissements sont en nette diminution. Ces entreprises ne disposent plus du soutien politique du gouvernement français comme auparavant.

La France demeure cependant un important bailleur de fonds en Côte d'Ivoire et ce même depuis la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire alors que d'autres investisseurs ont interrompu leurs programmes d'assistance. Il est mal aisé de chiffrer la somme exacte de ce soutien

⁵⁸ Données tirées du magazine Jeune Afrique l'Intelligent, 13-19 juin 2004, n°22266, p 24

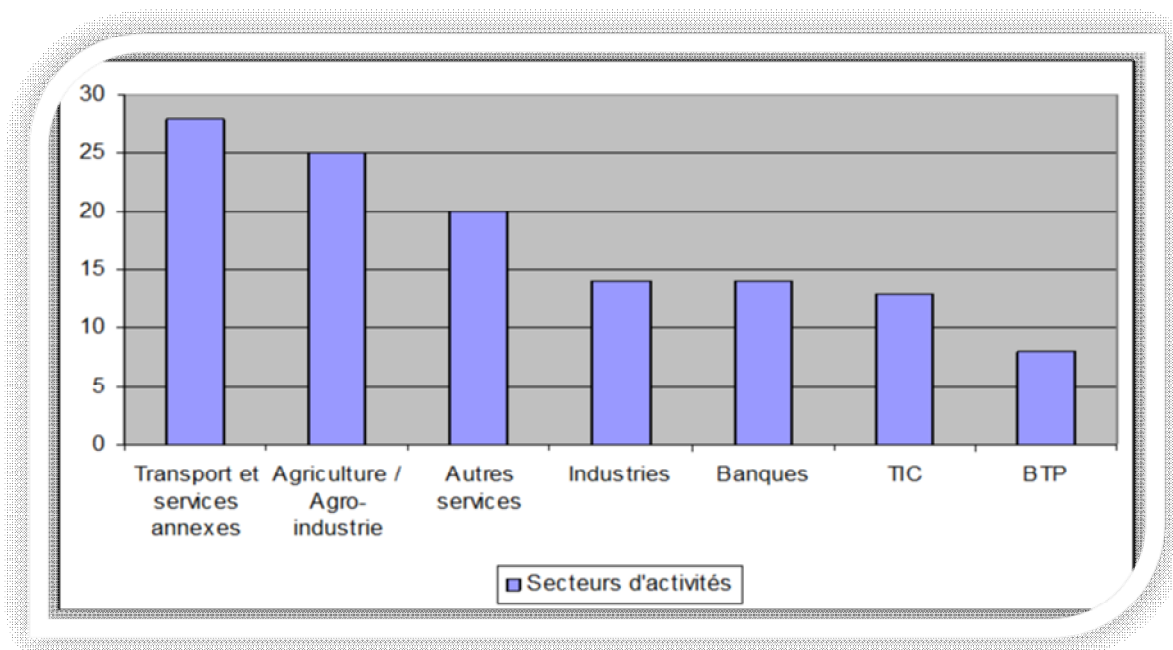
⁵⁹ RUEFF J., (2004), Côte d'Ivoire, le feu au pré carré, Paris, Editions Autrement, p 105-107.

⁶⁰ International Crisis Group Rapport Afrique n°82, Juillet 2004, « Côte d'Ivoire, pas de paix en vue », p11, <http://www.crisisgroup.org/library/documents/africa/west africa/>

⁶¹ Département Américain de l'Energie, mars 2004, « Côte d'Ivoire Country Analysis Brief », site internet : <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/cdivoire.html> 6936.

financier vu que les fonds proviennent tant du budget de la coopération que du soutien accordé par l'Union Européenne (UE). L'économie a joué un rôle clé dans la crise ivoirienne, et il a pu être avancé que l'intervention de la France en Côte d'Ivoire à la suite du coup d'état de 2002 a été engagée afin soutenir les investissements français et contrarier le président L. GBAGBO qui, à la suite de son élection, avait appelé à une plus large ouverture du marché ivoirien, par exemple en direction des Etats-Unis. Cette critique mérite d'être nuancée, dès l'instant que l'économie ivoirienne du temps de L. GBAGBO était encore sous le contrôle des multinationales françaises.

Graphique n° 2 : Répartition des filiales françaises par secteur en 2007



Source : Mission économique d'Abidjan, 2007.

Une réflexion nous témoigne cependant que les rapports entre la Côte d'Ivoire et la France demeurent encore bon sur le plan économique. Car fin Janvier 2004, la maison BOLLORE a soutiré une convention exclusive pour l'accomplissement du troisième débarcadère du port autonome d'Abidjan, tandis qu'une firme hollandaise avait les marques de bienveillance du ministre de l'infrastructure, P. ACHI, membre du PDCI-RDA. La presse ivoirienne considéra cette transaction comme « le cadeau de Gbagbo à Chirac, pour préparer sa visite officielle en

France, prévu début février 2004»⁶². « Le président ivoirien prit la décision seul, sans consulter le gouvernement et limogea le ministre de l'Infrastructure ».⁶³

Au total, selon la Mission Economique d'Abidjan, on dénombrait en 2007 environ 140 filiales d'entreprises françaises en Côte-d'Ivoire (147 en 2003), représentant 36 500 emplois (dont plus de 356 expatriés), auxquelles s'ajoutent 800 PME contrôlés par des intérêts français, représentant 40 000 emplois supplémentaires, soit entre la moitié et les deux tiers du secteur privé formel.

1.2. Répartition des effectifs dans les filiales françaises de Côte d'Ivoire

Les secteurs agriculture et agroalimentaire représentent comme on peut le remarquer dans ce tableau plus de 44% des emplois dans les filiales françaises. Il s'agit principalement des plantations, avec les filiales SCB (Société d'études et de développement de la Culture Bananière) et SAPH (Société Africaine de Plantation des Hévées). Arrive ensuite le secteur des mines et énergie (14 %) avec le groupe Bouygues, les transports (13 %) avec les groupes Bolloré et Delmas. Le niveau des emplois dans le BTP est lié à l'arrêt des grands projets de construction (route notamment) consécutif à la mesure de suspension des financements internationaux (Banque mondiale, et AFD notamment) qui frappait la Côte d'Ivoire depuis quelques années.

Par ailleurs, les autorités politiques vont justifier l'ivoirisation des entreprises étrangères et la surveillance accentuée des phénomènes migratoires du personnel expatrié par une volonté d'encourager les compétences nationales, favoriser le recrutement des nationaux au sein des entreprises et renflouer si peu que ce soit, les caisses de l'Etat. Il permettra aussi de disposer de statistiques sur les salariés non-ivoiriens exerçant sur le territoire. Cette transformation saisissante dans la conduite courante en ce qui concerne la politique relative à l'industrie engendre le changement des configurations socio-économiques, ainsi que nationales des étrangers.

⁶² « Un port très politique », 4 mars 2004, La lettre du continent, n°422.

⁶³ International Crisis Group Rapport Afrique n°82, juillet 2004, « Côte d'Ivoire, pas de paix en vue », p 11.

Tableau n° 1 : Effectifs des Français par domaine d'activité en 2004

Secteur	Effectif à la fin décembre 2004	En % Total	Dont expatriés
Agriculture/ Agroalimentaire	16 182	44,13	114
Transports & services Associés	5 010	13,66	88
Mines & Energie	5 388	14,69	38
Industrie	1 068	2,91	18
Banque	2 982	8,13	38
TIC	3 051	8,32	32
BTP	189	0,52	8
Autres services	2 802	7,64	16
TOTAL	36 672	100	356

Source : ibid.

2. La restructuration des flux migratoires : des mutations qualitatives de la population française

2.1. Des courants migratoires largement ralentis

Comme nous prévenions, la désorganisation remarquée au sujet du capital privé tout comme du personnel, est loin d'avoir totalement interrompu l'expatriation française en direction de la Côte d'Ivoire ; malgré cela il paraît qu'à partir de 1980, la décroissance a été très marquée et l'émigration a véritablement freiné.

B.VERQUIN (1995) déclarait, 80 000 Français pour l'année 1980, les statistiques de la Direction des Français à l'étranger (DFAE) de 1993 avançaient 19 157 Français, celles de

1999, 17 503 et celles de 2009, 12 063 : la régression constante de la population française de (1980 à 2009), déguise en fait une triple variation. Entre 1980 et 1993 la présence française en Côte d'Ivoire avait baissé de - 76 % alors que de 1993 à 2008, elle ne connaît qu'une décroissance de - 37 %. Depuis 1980, les effectifs ont donc régressé de - 67 937 personnes, soit une baisse de plus de 82 %. C'est surtout son poids dans la population étrangère qui a décliné : s'il était maximal en 1980 (3,5 %), il perd 1,3 point en 29 ans (0,2 % en 2009).

De manière plus précisée, l'expatriation permanente sur le territoire ivoirien régresse constamment entre 1980 et 1993 (- 60 843 personnes), puis après une reprise, entre 1993 et 2009 (- 7 094 personnes). Parmi ceux-ci, les entrants au titre d'entrepreneurs connaissent une progression entre 1994 et 1998 (pour cause notamment d'opérations de privatisation) puis un recul spectaculaire entre 1999 et 2008 (pour cause de coup d'état en 1999, et des événements politico-militaires de 2002 puis de 2004); les expatriés au titre du regroupement familial subissent de la même manière une forte baisse.

Malgré cela l'expatriation continue. Ce sont exclusivement ses raisons qui changent afin de s'accommoder aux raffermissements administratifs et législatifs : les expatriés au titre de cadres supérieurs, de profession intellectuelle et au titre d'élèves sont respectivement 1,5 fois plus nombreux après 1980 qu'avant (à partir de 1983, on a assisté à la création d'écoles françaises en Côte d'Ivoire). En revanche, quand 65 % des Français entrants en Côte d'Ivoire avant 1980 l'avaient fait pour des motifs entrepreneuriaux, seulement 40 % de ceux arrivés après 1980 se réclament de la même raison. En réalité les candidats à l'entrée en Côte d'Ivoire sont « forcés » de dissimuler leur appartenance nationale (donc française) devant les autorités ivoiriennes et de se cacher derrière la nationalité ivoirienne pour échapper à l'ivoirisation de leurs entreprises, d'où la progression des binationaux. Selon DFAE (2008), de 476 binationaux en 1984 on est passé en 2008 à 7 262 binationaux en Côte d'Ivoire : ces conditions tendent malgré elles à encourager la baisse de l'immigration française, voire européenne, et à favoriser indirectement le renforcement ou l'arrivée de d'autres groupes d'étrangers.

2.2. Un élargissement des origines géographiques

Le changement subvenu dans la politique industrielle et la régression de l'effectif des Français en Côte d'Ivoire qui s'en est suivie ne s'accompagne pas moins de variations dans les origines nationales des étrangers en général.

Avant tout propos, notons la persistance de la diminution des effectifs européens constatée sur la première moitié des années 80, c'est-à-dire de 1980 à 1985. Ainsi, la communauté italienne continue de voir son nombre se réduire à grand pas : en 1975, la Côte d'Ivoire dénombrait 836 Italiens. En 1998, elle n'en compte plus que 625, à savoir une réduction avoisinant 25 %, et leur part dans le total de la population européenne n'est plus que de 2,1 %. Dès 1982, l'effectif britannique est passé à son plus bas niveau après avoir été à son maximum en 1975 : au nombre de 568 en 1975, les Britanniques sont passés à 214 environ en 1998 (soit 0,1 % du total des européens). En 1975, si les Britanniques représentaient le cinquième groupe national européen, en 1998, ils sont toujours précédés par les Belges (avec 493 personnes). En 1998, le nombre d'Espagnols est plus de 2 fois inférieures à celui de 1975 ; c'est-à-dire qu'il est passé de 638 à 315 Espagnols. Dans les années 1970, précisons que les trois pays de l'Europe méditerranéenne ont en fin de compte rattrapé leur retard économique par rapport aux autres pays européens. En 1980, l'Italie en particulier, mais également l'Espagne et la Belgique se convertissent progressivement en des pays d'immigration.

Pendant que l'expatriation européenne en direction de la Côte d'Ivoire est dans sa phase de régression, l'immigration africaine quant à elle conserve sa part au sein de la composition par pays des étrangers. De 97,5 % en 1975, la part de cette dernière est passée à 97,8 % en 1998. De même, parmi ces étrangers d'origine africaine, la place de ceux de la CEDEAO⁶⁴ est restée quasiment stable sur la même période (RGPH, 1998). Les Burkinabé demeurent très majoritaires⁶⁵, mais les Maliens sont toujours plus nombreux : de 712 500 personnes en 1988, ils passent à 792 258 en 1998 ; c'est-à-dire 19,8 % du total des étrangers. L'effectif des Guinéens poursuit également sa progression : de 225 845 en 1988 à 230 387 en 1998. Quant aux Africains du Nord, leur nombre est resté statique ; de 1142 à 1125 (ibid.).

Par-dessous tout, la migration d'origine américaine et asiatique demeure l'événement le plus remarquable de ces 4 dernières décennies : depuis 1975, les Américains, mais principalement les Asiatiques, paraissent en effet beaucoup plus nombreux. De ce fait, de 1975 à 1998, le nombre d'Américains a pratiquement triplé pour atteindre 2 545. Surtout, le volume des Asiatiques a augmenté de manière exceptionnelle. Ces derniers sont passés de moins de 0,5% du total des étrangers en 1975, à 24 717 résidents en 1998 ; c'est-à-dire qu'ils sont devenus 4 fois plus nombreux. Parmi eux, les Libanais, qui n'étaient que 2 000 en Côte d'Ivoire en

⁶⁴ Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CDEAO).

⁶⁵ Ils sont plus de la moitié des étrangers d'Afrique jusqu'en 1988 et encore près de 56 % en 1998.

1960 E. SAFA cité par J. BINET (1975), étaient 5 233 en 1975, 9 071 en 1988, puis 10 801 en 1998 (RGPH, 1998) ; mais combien de dizaines de milliers sont-ils aujourd'hui ?

A priori, cette question est élémentaire. Néanmoins, elle est très épineuse pour les autorités ivoiriennes ainsi que pour les structures sensées assurer la gestion de la communauté libanaise ; toutes s'égarent très souvent dans la détermination exacte de la valeur numérique des Libanais installés en Côte d'Ivoire. 100 000 et 120 000 sont les chiffres qui circulent à leur sujet. Toutefois, il apparaît que si tous possèdent la même origine nationale, les situations individuelles restent entièrement diversifiées. Il est de plus en plus grandissant, le nombre de ceux qui n'ont quasiment plus de contact avec le pays du cèdre de leurs ancêtres. S'adaptant au progrès de la société ivoirienne ainsi qu'à son économie, la communauté libanaise est sortie du secteur, devenue graduellement très réduit, de l'exploitation forestière et surtout du petit commerce. Au sein des sillons industriels tracés par le maître ABINADER, et beaucoup d'autres, ils ont essaimé la majorité des domaines d'activité économique : la grande distribution, l'industrie du conditionnement, l'import-export, l'industrie plastique et l'imprimerie, l'hôtellerie, les assurances, le secteur hospitalier, la sécurité, le gardiennage, l'agrobusiness, l'informatique, la vente de véhicules, et le divertissement.

Dans le milieu des années 1990, la communauté libanaise a donc surfé sur les opérations de dénationalisation des entreprises d'Etat. En le faisant, elle a consolidé ses acquis dans l'environnement économique ivoirien. Pendant ce temps, on assistait au départ en cascade des entrepreneurs français, à la suite de la crise politico-militaire dans laquelle s'est trouvée engagée la Côte d'Ivoire à partir du 19 septembre 2002. A ce jour, la diaspora libanaise est portée au crédit de plus de 60% du parc immobilier privé ivoirien, 80% de la distribution, 70% de l'imprimerie et du conditionnement, 43% dans le secteur industriel. Ces chiffres ne méritent qu'une confiance limitée, les autorités n'ayant diligenté aucune nouvelle étude chiffrée sur ce sujet, mais qui, toute compte fait, n'est pas moins symptomatique du poids économique de la communauté libanaise dans l'économie ivoirienne. M. ROLAND, chef d'entreprise d'origine libanaise et conseiller au Conseil Economique et Social (CES) ivoirien, souhaite se contenter des aspects macroéconomiques et estime : « *le poids de la diaspora libanaise dans l'économie ivoirienne, à 35 voire 40%* ». En plus, il pense qu'elle fournit : « *à peu près le même niveau d'emplois, si ce n'est un peu plus que la fonction publique ivoirienne* ». Une réalité dont a pris très tôt conscience l'ancien président ivoirien L.GBAGBO,

qui a nommé deux membres (R. DAGHER et F. OMAÏS) de cette diaspora au Conseil Economique et Social.

2.3. De nouveaux profils socio-démographiques des migrants

Dans son ouvrage le creuset français, Gérard NOIRIEL (1988), écrit : « du point de vue de l'immigration, l'un des grands paradoxes des crises est qu'elles provoquent une stabilisation de la population étrangère dans la société d'accueil, au moment où celle-ci est agitée par des transformations structurelles fondamentales. » A l'image de cet auteur, nous avons ambitionné de comprendre comment la fin du “miracle ivoirien” pouvait avoir un “pouvoir stabilisateur” sur les expatriés français de Côte d'Ivoire. Disons le nettement : les résultats de nos enquêtes ne sont manifestement pas concluants à cet effet ; ainsi si nous avons vu que la valeur numérique de la population française a régressé, nous avons montré que les origines géographiques des autres étrangers (à l'exception des Européens) vivant en Côte d'Ivoire s'étaient diversifiées. Mais la population étrangère a aussi connu dans les 30 dernières années des transformations de ses structures démographiques, humaines, sociales et à ce titre on peut de fait considérer que la période (1980 /2009) a favorisé la progression de la valeur numérique d'une catégorie d'étrangers (Africains, Américains, Asiatiques) sur le sol ivoirien au détriment des Européens, et particulièrement des Français.

En premier lieu, l'affaiblissement des mouvements migratoires liés au regroupement familial a pour conséquence un vieillissement (48,6 % ont plus de 40 ans en 2008) et une masculinisation certaine (53,8 % en 2008) de la population française installée en Côte d'Ivoire (DFAE, 2008). La proportion de jeunes français âgés de moins de 18 ans n'a cessé de baisser par exemple depuis 1992 jusqu'en 2006, passant de 32, 61 % à 29,6 % (ibid.). A l'inverse, les classes d'âges de plus de 18 ans sont de plus en plus nombreuses dans la population française que dans la population étrangère dans son ensemble. Il est vrai que les différentes nationalités présentent des structures d'âge différentes du fait par exemple des décalages dans les dates d'arrivée en Côte d'Ivoire : ainsi les Burkinabé sont plus âgés que les Libanais, eux-mêmes plus âgés que les Chinois, les Suisses, ou Maghrébins.

Les femmes sont-elles aussi de moins en moins nombreuses parmi les Français. La proportion de Français de sexe masculin progresse depuis 1980 même si ceux-ci restent toujours majoritaires : les femmes représentent en 2008, 46,2 % des Français, contre 49,3 % en 1992.

Néanmoins ce processus global concerne les groupes âges de façon différentielle : au sein des jeunes de 0 à 6 ans, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes avec respectivement (11,4 % et 9,5 % en 2006) alors que chez les 6 à 17 ou les plus de 18 ans, le rapport hommes-femmes reste supérieur à 1 (ibid.).

Mais les mutations structurelles inhérentes à la population française concernent aussi son insertion professionnelle. Plusieurs dynamiques apparaissent. D'abord, la fin du « miracle ivoirien », les restrictions administratives, et la crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire depuis 2002 ont inspiré la baisse de l'activité française : quand c'était surtout l'entrepreneuriat et le haut niveau de la main d'œuvre qui définissaient le Français, la fermeture d'un nombre important d'entreprises, de départ de mains-d'œuvre qualifiés, l'insertion progressive des femmes françaises sur le marché du travail, l'implication des jeunes dans la scolarisation, mais aussi l'installation et le vieillissement corollaire de la population française, vont remettre en question l'image monolithique du « Français » et aboutir à une réévaluation de la position de ce dernier dans la société ivoirienne. La parabole du Français « main d'œuvre qualifié » dans l'administration ou l'industrie tend à perdre son fondement. En effet, les femmes de moins en moins nombreuses, on l'a dit, tendent à sortir de la sphère familiale et leur taux d'activité augmente : de 21,6 d'activités avant 1980, elles sont en 2008 à 76 % d'activités (source : enquête de terrain). Les hommes quant à eux, voient leur implication économique régresser progressivement. Il va sans dire que l'activité étrangère en territoire ivoirien varie d'une nationalité à l'autre et spécialement d'un sexe à l'autre : alors que notamment le poids économique des populations libanaises est entrain de battre des records comme évoqué supra, les populations françaises, italiennes, espagnoles ou allemandes voient leur emprise économique s'effriter. En outre, il nous semble que pour des raisons liées à la tradition du rôle de la femme dans la cellule familiale musulmane, les femmes libanaises sont beaucoup moins actives que les femmes européennes.

Pour le reste, si les Français salariés sont toujours orientés de façon privilégiée vers la fonction de cadre supérieur (CS) ou de profession intellectuelle (PI) (40,1% en 2006), de nouvelles dynamiques s'affirment depuis 1980. D'abord le poids de profession intermédiaire dans l'emploi français progresse au détriment des cadres supérieurs (CS) et de la profession intellectuelle (PI) ; quand 43,3 % des Français travaillaient en tant que (CS) ou (PI), ils ne sont plus respectivement que 40,1% en 2006 dans ces deux secteurs. Par contre, le poids des services s'est accru de 29 % en 1975 à 49,8 % en 1990 et particulièrement à la faveur de la

féménisation de l'emploi des Français. Le développement récent de courants migratoires de personnels hautement qualifiés et principalement issus du milieu enseignant peut en partie justifier la tertiarisation croissante de la main-d'œuvre française (4 875 personnes dans le secteur tertiaire, soit 89,2 % des actifs en 2006).

Tableau n° 2 : Diffusion par secteur d'activité des Français inscrits ayant un emploi

Année	1992	2000	2003	2004	2005	2006
Agriculture	422	212	182	132	101	111
Industrie	844	767	609	460	387	426
Bâtiment	38	119	88	66	52	52
Tertiaire	7 562	6 475	6 201	4 918	4 445	4 875
Total	8 866	7 573	7 080	5 576	4 985	5 464
Agriculture	4,8%	2,8%	2,6%	2,4%	2,0%	2,0%
Industrie	9,5%	10,1%	8,6%	8,2%	7,8%	7,8%
Bâtiment	0,4%	1,6%	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%
Tertiaire	85,3%	85,5%	87,6%	88,2%	89,2%	89,2%

Source : DFAE- Financière-Cellule statistiques.

Tableau n° 3 : Répartition par CSP des Français inscrits ayant un emploi

Année	1992	2000	2003	2004	2005	2006
Exploitants agricoles	64	82	80	58	42	47
Entrepreneurs	1 893	1 525	1 498	1 205	1 060	1 173
Cadres sup., prof. intel.	3 836	2 826	2 660	2 138	2 007	2 189
Prof. intermédiaires	1 819	2 103	1 932	1 520	1 282	1 378
Employés	1 204	1 007	893	642	576	654
Ouvriers	50	30	17	13	18	23
Total	8 866	7 573	7 080	5 576	4 985	5 464
Exploitants agricoles	0,7%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%	0,9%
Entrepreneurs	21,4%	20,1%	21,2%	21,6%	21,3%	21,5%
Cadres sup., prof. intel.	43,3%	37,3%	37,6%	38,3%	40,3%	40,1%
Prof. intermédiaires	20,5%	27,8%	27,3%	27,3%	25,7%	25,2%
Employés	13,6%	13,3%	12,6%	11,5%	11,6%	12,0%
Ouvriers	0,6%	0,4%	0,2%	0,2%	0,4%	0,4%

Source : ibid.

3. La localisation contemporaine des Français : entre héritages historiques et nouvelle dynamique

Actuellement, les expatriés français basés en Côte d'Ivoire se répartissent de manière exceptionnellement déséquilibrée. Bien que ces emplacements soient inspirés de ceux des années 60 et 80, de nouvelles prédispositions semblent pourtant perceptibles.

3.1. Une distribution encore fortement marquée par les contextes migratoires passés

3.1.1. La dualité nord/sud sur l'ensemble du territoire ivoirien

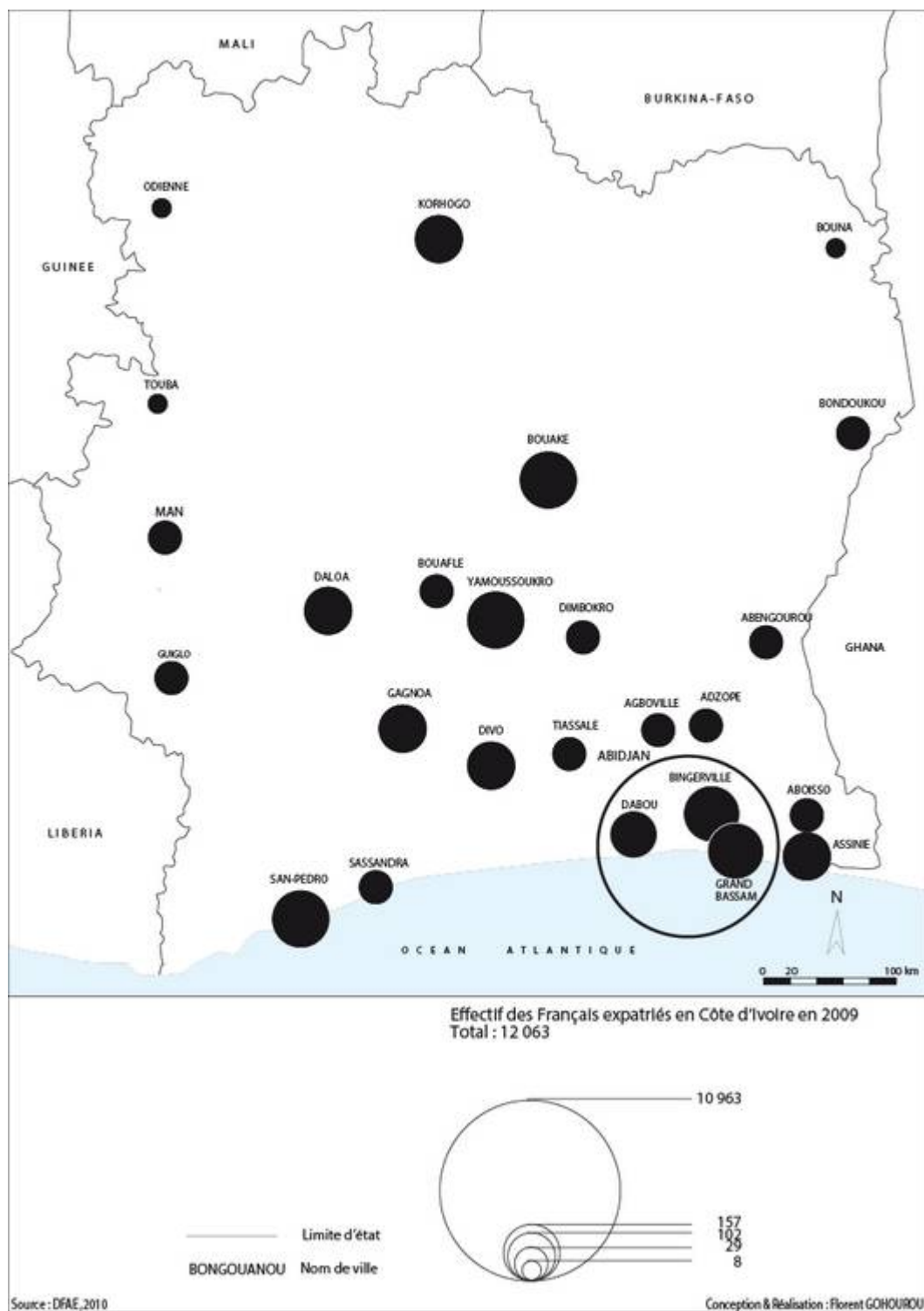
Jusqu'en 1980, la valeur numérique des Français de Côte d'Ivoire a progressé pour atteindre 80 000. En revanche en juillet 2009, il est de 12 063. Bien que cette décroissance soit très marquée, la distribution géographique de ces expatriés n'est pas uniforme sur toute étendue du territoire national, et ces trois dernières décennies, n'ont pas vu disparaître l'antithèse sud /nord observée tout le long des années 60 et 70 dans la répartition des Français expatriés en Côte d'Ivoire. De 1980 à 2009, la moitié sud du territoire ivoirien demeure la plus impliquée dans l'établissement français. Ce déséquilibre est même à présent à son paroxysme : au nord d'une droite Bouaké / Man, seules les villes de Bouna, Odienné, Touba, Bondoukou et Korhogo accueillent certains membres de la communauté française avec respectivement (2 ; 3 ; 4 ; 13 ; et 35 personnes; soit un total de 0,5 % des inscrits). Dans la région du centre, Bouaké avec ses 68 Français, et Yamoussoukro avec ses 70 autres Français sont les deux localités à accueillir les expatriés français (soit un total de 138 expatriés au centre du pays ; c'est-à-dire 1,1 % des inscrits). A côté de ses deux villes de la partie centrale du pays, et des cinq autres villes de la moitié nord, certaines villes de la moitié sud sont concernées par la présence française. Et pour cause, Man, Guiglo, Daloa, Bouaflé, Dimbokro, Aboisso, Bondoukou, Abengourou, Sassandra, Tiassalé, Assinie, Divo, et Abidjan hébergent elles aussi des Français sur leur territoire. Dans le sud, l'attrait de la capitale économique (Abidjan) reste déconcertant (92 % des inscrits y vivent ; soit 10 936 personnes), mais aussi les anciennes capitales de la colonie française de Côte d'Ivoire (Grand Bassam, Bingerville) et les régions d'anciennes traditions industrielles sont elles aussi concernées par l'accueil des Français en Côte d'Ivoire (San Pedro, Dabou). En 2009, la différence nord-sud perdure en dépit de la chute brutale des effectifs français en Côte d'Ivoire. Aussi, sur un total de cinq villes dans le

nord, seulement deux d'entre elles (Bondoukou, Korhogo) possèdent des effectifs de Français au-dessus de 10, et une seule (Korhogo) totalise plus de 0,2 % des Français de Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la moitié sud de l'espace ivoirien, notons qu'en son sein, une autre dissemblance existe entre le sud-ouest et sud-nord : la partie sud-ouest de la Côte d'Ivoire est encore beaucoup moins investie dans la localisation française (en dessous de 3 % du total des Français expatriés) pendant que la part des Français dans l'ensemble du sud-est demeure supérieure 96 % (soit 11 615 personnes y vivent). En prenant tout en compte, toutefois, la proportion moyenne des Français dans la population totale des villes où réside la communauté française du sud-ouest est inférieure à 1% en 2009⁶⁶.

⁶⁶ Chiffre obtenu sur la base des statistiques de la cellule statistiques de la DFAE et les estimations de la banque mondiale.

Carte n° 7 : Répartition des Français sur le territoire ivoirien en 2009



3.1.2. L'accentuation de l'antithèse villes-campagnes

Une autre contradiction frappante dans la localisation des Français en Côte d'Ivoire se situe dans la perpétuation de la polarisation urbaine des Français au détriment des espaces ruraux. Les 30 dernières années ont en effet vu la consécration de l'implantation urbaine des Français déjà amorcée entre 1960 et 1980, et même bien avant. Ainsi entre 1980 et 2009, la part des Français résidant dans une unité urbaine continue d'augmenter : quand 78,4 % des Français habitaient dans des unités urbaines en 1975 et 80,1 % en 1982, c'est le cas de quasiment 98% d'entre eux en 2009 (source : Ambassade de France). Inversement, moins d'un Français sur 10 réside dans une commune rurale et parmi eux, plus des 3/4 sont installés dans des communes rurales de grande taille plus de 500 habitants.

Pourtant, si plus de 97 % des Français résident dans une agglomération urbaine en 2009, en dehors d'Abidjan, ils sont près de 1,6 % dans les grandes unités urbaines plus de 30 000 habitants et 95,4 % d'entre eux dans une agglomération urbaine de plus de 100 000 habitants (contre respectivement 1,1 % et 18 % de l'ensemble de la population). Enfin, quand presque 29 % du total de la population de Côte d'Ivoire habite dans l'agglomération abidjanaise, c'est presque 92 % des Français qui y vivent. On peut supposer que la surreprésentation française dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants répond aux impératifs globaux qui commandent l'immigration vers la Côte d'Ivoire : la volonté d'insertion sur le marché du travail, et plus spécialement dans les emplois industriels et tertiaires, mais aussi la plus grande offre de logements et de services, les poussent plus volontiers à l'implantation dans les espaces urbains les plus « complets ».

Au sein des unités urbaines ivoiriennes, nous l'avons dit, le poids des grandes villes est important dans la localisation française. Abidjan et dans une moindre mesure San Pedro, Grand Bassam, Bingerville, Yamoussoukro, Bouaké, Divo rassemblent au total un peu plus de 95,2 % des Français vivant en Côte d'Ivoire. Mais l'étude de la population française dans les unités urbaines ivoirienne montre en outre une différence entre le sud-ouest et le sud-est de la Côte d'Ivoire : le poids des Français dans les unités urbaines du sud-est est le plus souvent très supérieur à celui relevé dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ainsi, les espaces urbains les plus concernés par la présence française en 2009 sont Abidjan, Grand Bassam, Bingerville, Divo, Dabou avec respectivement (10 963 ; 130 ; 73 ; 58 ; et 48 Français), et la part moyenne française dans les villes du sud-est s'élève à un peu plus de 94 %. A l'inverse,

la valeur numérique des Français dans les unités urbaines de plus de 30 000 habitants du sud-ouest de la Côte d'Ivoire est de 22 (c'est la ville de Sassandra qui accueille ces membres de la communauté française). Seules les unités urbaines de San Pedro, Gagnoa, et Daloa connaissent des volumes de Français supérieurs à 30.

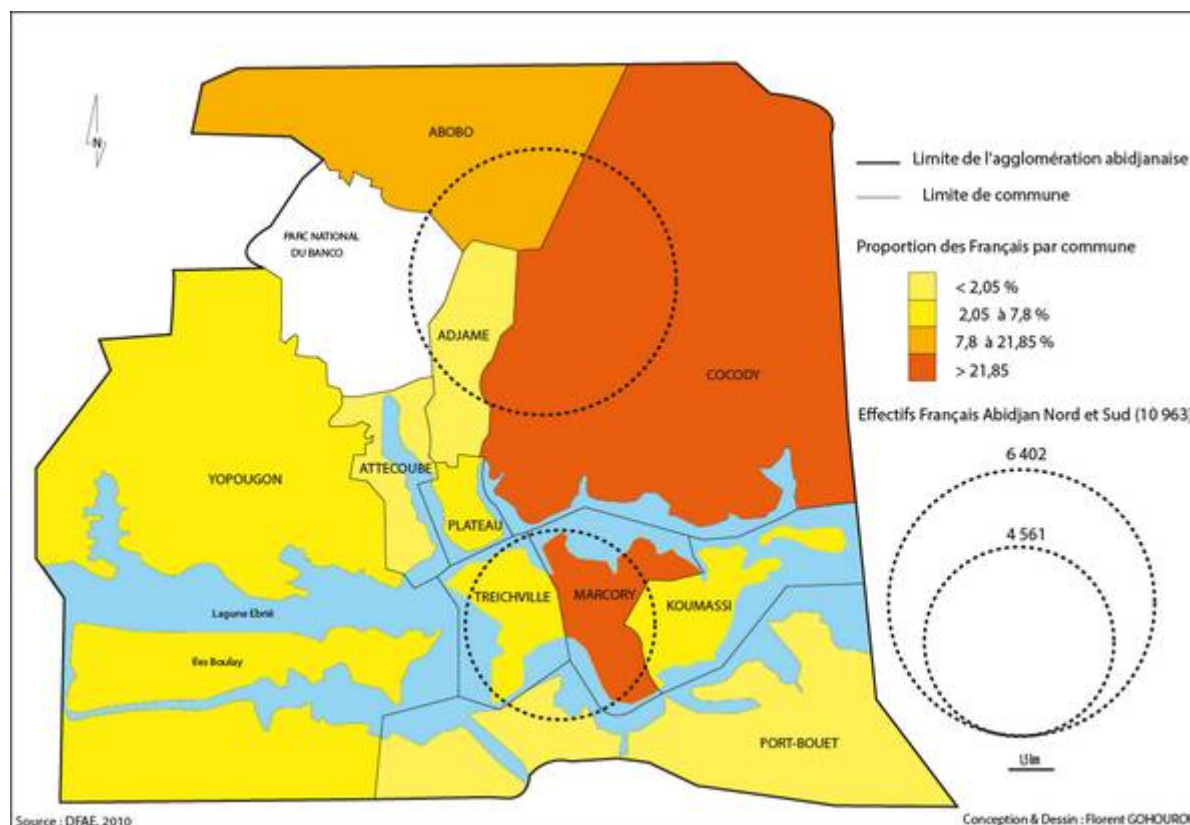
4. L'hyperpolarisation dans l'Agglomération d'Abidjan

La concentration privilégiée de la population française dans les unités urbaines trouve son paroxysme dans l'Agglomération d'Abidjan : en 2009, 10 963 Français résident dans la circonscription abidjanaise, soit 92 % de la population française de Côte d'Ivoire (DFAE, 2009). La surreprésentation française à Abidjan est extrêmement forte si l'on sait que l'agglomération abidjanaise rassemble près de 29 % de l'ensemble de la population. En 2009, 52 % de la population d'Abidjan était de nationalité étrangère.

A l'intérieur même de l'Agglomération d'Abidjan, on relève un contraste certain entre les dix communes que compte cet espace : ainsi, seules les municipalités de Cocody et de Marcory connaissent des proportions de Français supérieures à 30 %. A côté de ces territoires où ils sont sur implantés, les communes d'Abobo (le quartier du Plateau Dokui avec 988 Français), Plateau, Treichville, Yopougon et Koumassi sont relativement concernées par leur implantation que le reste de cette Agglomération ; puisqu'ils y sont respectivement (9,2 %, 5 %, 3,5 %, 3 % et 2,4 %) (DFAE, 2009). En revanche, la population française est plus souvent sous-représentée dans les communes du nord-est et du sud-ouest du district (0,1 % des Français à Attécoubé, 0,9 % à Adjamé, et 1,4 % à Port-Bouët) (ibid.). Quoi qu'il en soit, les ressortissants français d'Abidjan auraient pu théoriquement résider dans une autre ville. Ils auraient pu y réaliser ce qui les retient dans la ville d'Abidjan. Pour quelles raisons ont-ils choisi Abidjan comme lieu de résidence privilégiée, dans un contexte où cette ville est le lieu de prédilection des manifestations en tout genre, notamment anti-françaises ? Afin de déterminer ce qui pousse les Français à immigrer de façon massive dans la ville d'Abidjan, nous cherchons à mettre en évidence ce qui rend cette métropole attractive pour la population étudiée. C'est pourquoi, il est intéressant de déterminer dans quelle mesure le poids économique et financier d'Abidjan peut conférer à cette ville un poids particulier dans le marché international des compétences. Peut-on parler de magnétisme économique sur les

Français de Côte d'Ivoire ? Il est intéressant de se demander dans quelle mesure, l'économie peut jouer un rôle sur l'orientation et l'intensité des flux de travailleurs hautement qualifiés.

Carte n° 8: Répartition des expatriés français dans l'Agglomération d'Abidjan en 2009



4.1. Poids d'Abidjan dans le marché ouest africain des compétences

En prenant appui sur un extrait des résultats des travaux d'A. M. FINDLAY (1993) relatifs aux nouveaux savoir-faire, aux migrations de main-d'œuvre très qualifiée et au concept de fuite de cerveaux, il en résulte que les flux de travailleurs à haut niveau de compétences professionnelles en direction de quelques grandes métropoles s'expliqueraient par la nouvelle division internationale du travail, qui consiste en une « séparation entre les centres de décision et les activités de production » (A. M. FINDLAY, 1993).

Vu sous cet angle, si Abidjan polarise l'économie des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁶⁷, et possède une incontestable attraction sur des élites intellectuelles, c'est notamment parce que les réseaux de communications sont particulièrement compétitifs afin de permettre la structuration de ce marché ouest africain depuis un pôle unique. De même, c'est parce que le rassemblement géographique des entreprises multinationales, des sociétés d'assurances, des banques, ainsi que de la bourse est indispensable, comme l'explique J.BONNET (1994) : « une grande place financière...est un lieu où il est possible de concevoir et de réaliser des opérations financières complexes...Le fait exige la présence d'opérateurs de haut niveau appartenant à un grand nombre d'institutions : banques, sociétés de bourses, investisseurs institutionnels, cabinets juridiques et fiscaux, organismes étrangers... ». Le fait qu'Abidjan soit aussi un important marché sur lequel se rencontrent les demandes et les offres de capitaux à long terme, implique que les plus grands spécialistes, dans les différents domaines des milieux bancaires et boursiers, soient regroupés dans la ville d'Abidjan : le pôle abidjanais de compétitivité a besoin du savoir-faire d'une élite internationale de la finance afin de pouvoir peser de tout son poids dans l'économie de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En reconnaissant toute l'importance d'Abidjan en Afrique occidentale, de nombreuses multinationales ont préféré installer une succursale dans cette métropole. Selon (A. M. FINDLAY, 1993), une part croissante des migrations internationales de main-d'œuvre qualifiée serait le fait des multinationales : « dans beaucoup de grandes entreprises la plupart des emplois exigeant des qualifications...sont pourvus par des mutations internes dans le cadre de déplacements interrégionaux ou internationaux...des transferts géographiques de compétences au sein de l'entreprise, entre le siège et les succursales.»

En effet, on dénombre par exemple, en 2005, 123 filiales des multinationales françaises dans l'Agglomération d'Abidjan sur un total de 129 filiales françaises implantées en Côte d'Ivoire (Mission Economique d'Abidjan, 2005) (voir tableau n ° 4). Si l'on trouve dans la commune du Plateau (centre des affaires) la majorité des filiales, 35 %, principalement dans le secteur des services, mais aussi des biens d'équipement, la commune de Marcory accueille la grande proportion d'entreprises proposant des biens de consommation et d'équipements. La commune de Port- Bouët n'accueille que 15 % des filiales françaises de Côte d'Ivoire (ibid.)

⁶⁷ Les huit pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune (le franc CFA) sont : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, et Togo.

Tableau n°4 : Les filiales des multinationales françaises en Côte d'Ivoire (2005)

SECTEUR	ABIDJAN	ABOISSO	SOUBRE	AYAME	BINGERVILLE	SAN PEDRO	GRAND BASSAM
Agriculture/ Agro-industrie	20	1	1	1	1	1	
Transports & services Associés	27						1
Industrie	14						
Banque	14						
Mines et services	17						
TIC	13						
BTP	8						
Autres services	20						
TOTAL	123	1	1	1	1	1	1

Source : Mission Economique Abidjan, 2005

Si les succursales des sociétés préfèrent s'installer au sein de cette ville, c'est que l'attraction d'Abidjan s'exerce aussi sur les travailleurs à haut niveau de compétences professionnelles. D'ailleurs pour 2004, la Mission Economique d'Abidjan, avait dénombré 356 Français travaillant dans les filiales françaises. Un démographe anglais dénommé E.G. RAVENSTEIN chercha durant le siècle dernier à démontrer que les courants migratoires pouvaient être expliqués par des lois, comparables aux lois des sciences physiques ou mathématiques (RAVENSTEIN, 1889). Selon lui, si les immigrants choisissaient telle ou telle destination, c'est parce qu'il s'agissait du lieu offrant le plus de chances de réussite. Ainsi, les grandes villes, proposant une grande variété d'emplois et de services attiraient de manière mécanique plus d'immigrants.

Si cette vision théorique reste toujours d'actualité, c'est parce qu'elle envisage la dimension qui prévaut souvent lors du choix de lieu d'immigration. Or le facteur économique est envisagé par tous les immigrants, sans exception : même si elle semble être l'apanage des immigrants sans qualification, à la recherche d'emploi en Côte d'Ivoire, elle est également déterminante pour les immigrants comme les expatriés français qui ont un certain niveau de compétences professionnelles. En effet, la perspective d'un emploi mieux rémunéré à Abidjan qu'à Paris, par exemple, est une des préoccupations principales des immigrants les plus compétents.

Cela étant dit, le mobile économique ne peut pas expliquer à lui tout seul l'attractivité d'Abidjan sur l'ensemble des 10 963 membres de la communauté française. En effet, à côté de ces Français qui résident à Abidjan pour des raisons économiques, le reste de la communauté française d'Abidjan est sûrement composé d'une diversité de catégories de Français en situation de non-emploi. On peut y identifier notamment des retraités et des élèves. A titre indicatif, en 2008, 46,9 % (-6 ans : 10 % ; 6 ans à -18 ans : 20,6% ; + 60 ans : 13,3 %) ⁶⁸ des Français de Côte d'Ivoire ne sont pas ou ne sont plus théoriquement en âge de travailler. Ainsi, chaque composante de ces Français a eu d'autres motivations pour venir en Côte d'Ivoire, donc résider à Abidjan.

4.2. Les autres raisons avancées par les expatriés

Les raisons avancées par 235 Français que nous pu enquêter tournent autour de 5 catégories d'arguments : l'existence d'un réseau de connaissance (46 %) [4.2.1], la volonté des parents (20 %) [4.2.2], la raison administrative (18 %) [4.2.3], l'image de marque d'Abidjan (7 %) [4.2.4], et des réponses relevant d'une diversité de catégorie (9 %) [4.2.5].

4.2.1. L'existence d'un réseau de connaissance avant l'arrivée à Abidjan

La présence d'un parent, d'un(e) conjoint(e) ou tout simplement d'une personne interposée, dans la ville a été pour certains Français un élément déterminant dans leur choix pour Abidjan. En se rassurant de la présence d'un proche dans cette ville, ces Français sont donc informés des difficultés éventuelles qu'ils peuvent rencontrer dès leurs premiers jours. Ils

⁶⁸ (DFAE, 2008).

comptent donc sur la présence d'une tierce personne pour alléger leurs isolats, leurs souffrances pendant leurs premiers moments.

Pour les uns, il s'agit des membres de la famille et donc de la possibilité d'être par exemple invité à partager un repas ou d'être pris en charge et de disposer à l'arrivée d'un logement : *« quand j'ai pris ma décision de venir vivre en Côte d'Ivoire, je vous avoue que je n'avais pas trop le choix pour ma future ville de résidence ! Il était hors de question pour moi d'aller m'installer dans une ville où je n'avais pas mon frère Serge ! Son soutien était énorme pour mes débuts à Abidjan. Grâce à mon frère, qui y vit, j'ai pu avoir un appartement dès mon arrivée. En outre, je me souviens toujours du repas que j'ai partagé avec sa petite famille au soir de mon arrivée. Les discussions que nous avons eues pendant ce repas m'ont rassuré sur ma nouvelle vie en Côte d'Ivoire... »* (Extrait d'entretien avec un français de Zone 4, 2009).

Pour d'autres, la présence d'un (e) conjoint (e) ou d'une connaissance par personne interposée a eu un impact crucial dans le choix d'Abidjan. Elle constitue pour eux un moyen de sauver leur couple ou d'avoir un appui dans l'obtention d'un emploi : *« je suis venue à Abidjan pour être proche de mon mari qui avait été affecté par son entreprise parisien. C'était ça ou je perdais mon couple. On venait juste de se marier, c'était vraiment impossible pour moi de rester en France sans lui. J'ai donc tout plaqué en métropole ; je parle de mes amis (es), de ma famille et de mon boulot. ...Aujourd'hui grâce au petit ami d'une amie que j'ai connue ici, je travaille maintenant donc une boîte de la place...grâce aux soutiens des uns et des autres tout va mieux, j'ai appris à aimer cette ville ! Nous envisageons même d'y rester définitivement.»* (Extrait d'entretien avec une française de Biétry, 2008).

Enfin le réseau de connaissance a joué un rôle instrumental. Il leur a permis d'obtenir ou d'y faciliter l'obtention d'un emploi dans une école française : dans ce dernier cas, l'intermédiaire n'est pas obligatoirement un compatriote, il peut s'agir d'un enseignant ivoirien en vacances en France et ayant des liens privilégiés avec un responsable d'une école française d'Abidjan : *« mon arrivée dans cette a été facilitée par un collègue ivoirien. C'est grâce à ce dernier que j'ai pu avoir mon poste dans ce lycée. Au fait, il m'avait informé que l'un de ses amis qui est l'un des responsables du lycée où j'exerce aujourd'hui était à la recherche d'un professeur de mathématique. Cette nouvelle arrivait au bon moment au motif que c'était pendant la période*

où je cherchais à quitter la France pour un pays africain ». (Extrait d'entretien avec un français de Marcory Résidentiel, 2008).

4.2.2. La volonté des parents

C'est dans le discours des élèves français que l'on entend de façon récurrente cet argument. Les parents avant de choisir une ville de résidence, se rassurent de l'existence d'une école ou d'un lycée français pour que la scolarité de leur enfant se déroule dans les mêmes conditions qu'en France. Ainsi, l'on est tenté de dire que l'opportunité pour un(e) élève français(e) de venir faire ses études à Abidjan est le plus souvent conditionnée à la présence d'une école française et d'un parent : *« Je vie à Abidjan car mes parents travaillent là...comme ça je ne suis pas seule dans la ville. De toutes les façons, je ne serais pas à Abidjan sans leur présence et sans l'existence une école française à Abidjan... ».* (Extrait d'entretien avec une élève du lycée Blaise Pascal d'Abidjan, 2009).

4.2.3. La raison administrative

Dans ce contexte, le ressortissant français de Côte d'Ivoire n'a pas trop le choix. Le choix de la ville d'Abidjan et en particulier de la commune de Marcory a résulté d'un conseil de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire. En effet, ces dernières années, dans un contexte de forte récession économique, le nombre de faits de violence urbaine a connu une envolée foudroyante. Les incendies de véhicules et de bâtiments publics, les pillages lors de manifestations, les émeutes, les braquages, et les agressions sexuelles ou physiques dans les quartiers, sont devenus des fléaux sociétaux considérables qui figurent de plus en plus dans l'univers habituel. La situation est d'autant plus angoissante, que les quartiers de résidence des Français, distingués habituellement comme étant des « espaces tranquillisés », se sont réincarnés en des lieux de crainte où des scélérats se livrent à des attaques à main armée dans les sociétés, commerces, et domiciles privés, malgré le dispositif sécuritaire assuré par de multiples sociétés privées de sécurité. C'est également le lieu de préciser que la crise sociopolitique que connaît le pays depuis une décennie a collaboré à l'amplification de l'insécurité au sein de la Côte d'Ivoire, et particulièrement au sein de la communauté française des villes de l'intérieur du pays (Bouaké, Korhogo, Yamoussoukro, Daloa, Divo, Agboville, etc.). En Janvier 2003, puis en novembre 2004, le pays a traversé une crise qui

s'est traduite en partie de manière occasionnelle, par des accès de violence visant les membres de la communauté française. Pour protéger davantage les Français des vols et des contacts avec le reste de la population, le Consulat de France à Abidjan a mis en place un dispositif de sécurité reposant sur un découpage du territoire ivoirien en îlots. Au sein de chaque îlot, un correspondant et un suppléant ont été désignés afin d'assurer un rôle de liaison entre les Français résidant dans un îlot et le Consulat, sur les questions de sécurité. Au moment de leur inscription consulaire, les Français d'Abidjan comme ceux de l'intérieur du pays sont invités à trouver un logement dans la moitié nord d'Abidjan dès qu'ils le peuvent : *« avant de venir vivre à Abidjan, j'étais à Bouaké. C'est lors de mon immatriculation consulaire que les autorités françaises m'ont conseillé de me rapprocher de la ville d'Abidjan dès que possible. Le monsieur qui m'a reçu dans les locaux de l'Ambassade, m'a même conseillé Marcory comme commune de résidence... Et pour cause, cette municipalité n'est pas loin de la base des forces de sécurité française...je parle de la force Licorne basée au 43^{ème} BINA, donc à environ 4 bornes de mon lieu de résidence... »* : (Extrait d'un entretien avec un français résidant désormais dans la commune de Marcory (Biétry), 2008). L'objectif de ce dispositif est d'informer de façon hebdomadaire les membres de la communauté française sur les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire et de se préparer à une éventuelle situation de crise. Des centres de regroupement ont été prévus dans toutes les villes où résident les Français de Côte d'Ivoire (en particulier à Abidjan) comme points de rassemblement en cas d'évacuation en urgence.

4.2.4. L'image de marque de la ville d'Abidjan

Parfois le choix de la ville d'Abidjan découle du fait qu'une connaissance de leur pays d'origine y habitait : *« j'ai choisi de résider à Abidjan car bon nombre de mes ami(es) ont dit énormément du bien de cette ville...ils avaient passé toute leur vie de coopérant dans beaucoup de villes africaines. Certains d'entre eux étaient à Dakar, d'autres au Cameroun... mais pour eux leur séjour en Afrique a été surtout marqué par le temps qu'ils ont passé à Abidjan. Ils m'en parlaient avec beaucoup de nostalgie ! Certains sont aujourd'hui membre d'une association regroupant les Anciens d'Abidjan en France. Quand, j'étais en France, j'ai même eu l'occasion de participer aux manifestations festives qu'ils s'organisaient vers pentecôte à l'honneur des Anciens d'Abidjan. C'est d'ailleurs, lors de ces festivités que j'ai décidé à mon tour de venir vivre à Abidjan...Franchement j'ai bien fait de venir résider dans cette ville où les gens sont heureux malgré le peu de chose qu'ils ont...Au fait, je suis très*

heureuse d'avoir ainsi rompu avec le stress parisien...Ici on ne se prend pas la tête... »
(Extrait d'un entretien avec une française de Marcory Résidentiel, 2009).

Par le biais des notes ci-dessus, nous avons pu saisir les mobiles qui font qu'Abidjan se perçoit au pinacle de la surreprésentation française à l'échelle nationale, tout autant que celles qui influencent les Français à aménager davantage dans sa moitié sud (Marcory, Treichville, Koumassi, et Port-Bouët) depuis les émeutes anti-françaises, et les pillages d'automne 2004. Afin d'affiner notre travail, nous avons donc entrepris de porter notre réflexion sur Marcory qui est la commune de la ville d'Abidjan, sans aucun doute du territoire ivoirien qui a enregistré ces dernières années, la plus forte augmentation de la proportion des Français qui y résident avec par exemple (+19,5% entre 1997 et 2009) (B.VERQUIN [2000], et DFAE [2009])⁶⁹.

En préambule, nous nous devons d'énoncer la faiblesse des sources quantitatives (effectifs détaillés dans les communes) et qualitatives (nationalités, profils socio-économiques, etc.) quant à la présence étrangère dans l'agglomération abidjanaise, et particulièrement à Marcory. Nous utilisons ici entre autres les statistiques de la mairie de Marcory, de différents Ambassades, de la DFAE, et deux travaux universitaires de 1982 et 2000, réalisés dans le cadre de recherches démographiques (P. ANTOINE, C. HERRY, 1982) et géographiques (B. VERQUIN, 2000) en Côte d'Ivoire.

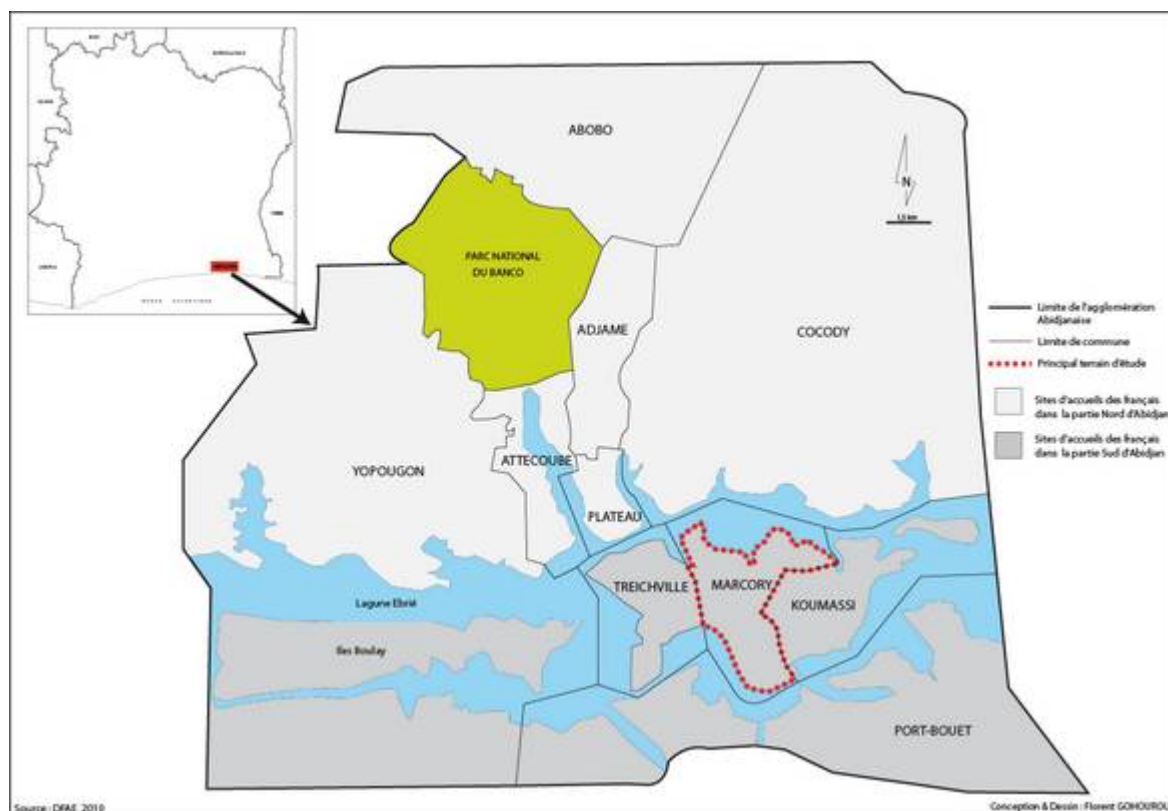
5. La définition du principal champ spatial de la recherche et les premiers résultats

Marcory est l'une des dix communes de la ville d'Abidjan, située à équidistance du Plateau, le centre des affaires, du 43^{ème} BIMA de Port-Bouët. Elle appartient donc à la moitié sud d'Abidjan, localité particulièrement concernée par l'accueil des étrangers, avec un taux d'immigration d'environ 40%, en majorité des ressortissants des pays de la sous-région. La population est composée de plus de 160 nationalités. Marcory regroupe une population française importante (33,6% des Français d'Abidjan ; soit 3 683 personnes selon DFAE, 2009), reflétant une histoire migratoire relativement ancienne et fournit un cadre idéal pour

⁶⁹ Entre 1997 et 2009, on a 0,5 % pour Port-Bouët, + 3,9 % pour Treichville, et + 1,6 % pour Koumassi (ibid.)

l'observation des pratiques socio-spatiales des membres de communauté française de Côte d'Ivoire qui y sont installés.

Carte n° 9: Présentation de la ville d'Abidjan et du principal terrain d'étude



5.1. Marcory, une ancienne commune industrielle

A l'opposé des municipalités proches, comme Koumassi, Treichville ou Port-Bouët, qui avaient pour vocation principale l'habitat populaire, Marcory (Zone 4 en particulier) a connu une transformation rapide de croissance économique avant d'être un espace résidentiel. « C'est un quartier plat, bâti sur des marécages et qui avait initialement une vocation de zone industrielle. Peu à peu, les villas et les petits ensembles d'habitation se sont multipliés, abritant les cadres et agents de maîtrise des sociétés environnantes » (P. ANTOINE, C. HERRY, 1982). Toutefois, son essor industriel avait été embarrassé par la défaillance de son réseau de communications. Il a fallu attendre le début des années 50 pour que les mutations interviennent dans ce domaine. Citons la mise en eau du Canal de Vridi, la construction du

pont F. HOUPHOUËT-BOIGNY et celle du prolongement du chemin de fer du Plateau vers le sud, qui a traversé Marcory du sud au nord, et l'établissement des infrastructures routières comme le boulevard V. GISCARD D'ESTAING (BVGE). Tout ceci a légitimé l'apparition de l'industrie, et le nombre d'usines est passé de 20 en 1960 à 32 en 1975, soit une augmentation de 40% en quinze ans (ibid. p.50). L'installation des industries s'est accompagnée d'une augmentation de la population puisque celle-ci est passée de 3 796 personnes en 1955 à 105 531 en 1978, soit une croissance de 101 735 personnes en 23 ans (ibid.). A cette époque, les primo-arrivants de Marcory (Zone 4) étaient en grande partie de multiples petits patrons français. Les uns y venaient pour être plus près de leur travail, les autres pour chercher des loyers moins chers ou des terrains bon marché qui leur permettaient de bâtir leur maison. Ces nouveaux arrivants commençaient à s'essaimer au-delà du quartier zone 4 et donnaient à la commune de Marcory des habitats de standing se composant pour l'essentiel de villas auxquelles s'ajoutent davantage d'immeubles de hauteur (R+4). Cependant l'habitat de très haut standing y est relativement peu représenté (ibid.).

Le renforcement de la zone résidentielle annonçait le recul de l'espace l'industriel. Avec le déclenchement des instabilités conjoncturelles (1971 ; 1980), certaines entreprises avaient cessé leur production. Mais les trois Plans d'Ajustements Structurels (PAS), contractés par l'Etat ivoirien avec les institutions de BRETON WOODS nécessitant de plus en plus de privatisation de très nombreux services... Les groupes français vont ainsi rafler la mise. De nombreuses entreprises se sont agrandies et ont prospéré à cette époque.

En même temps que les PAS, Marcory voyait surgir sur son territoire d'autres entreprises. En Janvier 2005, leur nombre avait atteint 25 (Mission Economique d'Abidjan, 2007). Celles-ci sont situées le long du BVGE et du boulevard de Marseille et avec une forte concentration en zone 4, Biétry et Adaimain. A côté de la commune du Plateau, berceau des entreprises françaises en Côte d'Ivoire, Marcory est devenue, au lendemain des PAS, l'une des cités des entreprises françaises. Une autre conséquence de l'entrepreneuriat fut la disparition de certaines entreprises de caractère artisanal. Parallèlement à l'essor des entreprises, il se produit aussi un développement du commerce.

La population de Marcory a continué à s'accroître rapidement passant par exemple de 105 531 (dont 46 673 non-ivoiriens) en 1978 (ibid.) à 178 000 personnes en 1998 (RGPH, 1998). Il s'agit encore pour l'essentiel d'un accroissement de la population ouvrière. Parmi les

nouveaux venus, figurent de nombreux travailleurs ouest africains plus particulièrement des Burkinabès, Maliens. Ultérieurement au « miracle ivoirien » (1970), l'économie de Marcory confrontée à des difficultés, s'est essoufflée dans sa marche vers la maturité. Nonobstant ce fait, les grandes usines n'ont pas été fermées. Elles ont gardé un certain nombre de cadres et d'ouvriers spécialisés et qualifiés comme celles qui satisfaisaient les commandes destinées aux besoins agricoles.

En 2007, les grands groupes français traditionnellement présents en Afrique étaient représentés à Marcory au travers de 25 de leurs filiales. Ces dernières employaient localement environ 36 500 personnes (dont plus de 350 expatriés), auxquelles s'ajoutent 800 PME contrôlées par des intérêts français, représentant 40 000 emplois supplémentaires, soit entre la moitié et les deux tiers du secteur privé formel. Toutes les personnes qui y travaillaient n'y résidaient pas. Elles venaient d'une commune voisine, notamment Koumassi, Treichville et aussi du reste de l'agglomération abidjanaise. Selon les autorités municipales, la population de Marcory est de 350 000 habitants en 2010 ; soit environ 250 000 de plus qu'au début de la crise en 1980. On y compte 48% de nationaux et 30% de ressortissants de l'Afrique de l'ouest. Marcory est la commune de prédilection des Européens installés en Côte d'Ivoire. L'implantation des entreprises de ces derniers, dans cette commune, a donc continué de renforcer la présence étrangère.

Malgré ce constat, de source municipale (2005), le caractère industriel qui a suscité l'arrivée des étrangers à Marcory a perdu de son poids. Environ 35% des travailleurs étrangers regroupés dans le secteur secondaire étaient présents dans l'industrie. 50% de ceux concentrés dans le secteur tertiaire étaient présents dans le secteur marchand. Cette baisse s'est faite en faveur du secteur tertiaire. En observant ce glissement d'un secteur à l'autre, nous pouvons conclure que Marcory a vu diminuer l'aspect qui faisait sa particularité et son attraction.

5.2. Marcory, l'un des premiers foyers d'accueil de l'expatriation française

L'expatriation française n'est pas un phénomène récent à Marcory qui semble détenir une longue tradition d'accueil. « Elle remonte à la création de la ville portuaire (1950); deuxième étape du développement de l'Agglomération d'Abidjan, correspond au boom économique et politique de l'ouverture du canal de Vridi et à l'aménagement du port » (P. ANTOINE, C. HERRY, 1982). Les premiers arrivants se regroupaient en Zone 4, connu à ce jour comme le

quartier le plus européenisé de l'agglomération abidjanaise, sans doute de toute la Côte d'Ivoire.

Dans les années 80, la politique relative à l'ivoirisation du capital privé ou du personnel a eu parmi plusieurs, pour conséquence le retour en France de la majorité des Français présents à Marcory. Mais en raison notamment des PAS, que l'Etat ivoirien a contractés avec les institutions de BRETTON WOODS, certains d'entre eux sont revenus dès 1994, ainsi qu'un nouveau contingent d'autres occidentaux venus en Côte d'Ivoire pour investir. Leur arrivée dans cette commune était aussi motivée par la proximité du port autonome, des usines ainsi que par la présence de parents et d'amis venus s'installer avant eux. Les travailleurs étaient logés dans des logements privés, des hôtels meublés, des villas et des appartements luxueux et récents de Marcory, des appartements anciens possédant le « confort moderne »! Tels certains immeubles de hauteur (R+4) de Zone 4 par exemple, ainsi que des villas et appartements de moyen standing dont quelques opérations groupées de sociétés immobilières. Leur venue relativement importante était donc à la source d'une pénurie chronique de logements de haut standing à Marcory; on constate pourtant qu'un effort particulièrement important a été accompli dans le domaine du logement économique, de vastes programmes d'habitat groupé de ce type ayant été menés à bien : celle de Marcory réalisée par le Groupement Foncier de la Côte d'Ivoire (GFCI)⁷⁰ dans les années 70, est l'une des plus anciennes du centre sud de la ville d'Abidjan (Treichville, Marcory et Zone 4).

Cette situation aisée et parfois « moins confortable » dans laquelle vivent les expatriés français ne fait que rappeler celle décrite par P. ANTOINE, C. HERRY (1982) dans les années 80. Ces auteurs citaient que « l'habitat de haut et moyen standing représente une part non négligeable du parc immobilier abidjanais du fait de l'émergence d'une classe aisée ivoirienne et du fait surtout de la présence d'un fort contingent de cadres expatriés, européens et africains ».

Selon les statistiques de B. VERQUIN (2000), durant la période de (1994/2000), l'effectif des Français de Marcory a connu une baisse importante passant de (21,3% à 14,1%) de la communauté française d'Abidjan. Celui par exemple des Italiens s'est par contre accru,

⁷⁰ Société Anonyme au capital de 236 930 000 F CFA, dont le siège est à Abidjan-71 Boulevard Achalme à Marcory.

passant de 78 à 98 et celui des Suisses de 67 à 78 (Ambassades (Italie/Suisse) en Côte d'Ivoire). En 2007, en revanche, le nombre de Français a augmenté pour atteindre 2 896, contre 102 pour les Italiens et 97 pour les Suisses. Ce qui est le cas de l'ensemble de la population française de la ville d'Abidjan. Selon la DFAE (2009), entre 2007 et 2009, le nombre des Français habitant l'agglomération abidjanaise a subi une croissance, en passant de 9 554 à 11 036 individus (soit 1 482 personnes de plus). Sur cette période, les Français présents à Marcory et dans l'Agglomération d'Abidjan n'étaient plus des hommes vivant seuls ; après les insurrections anti-françaises de 2004, la majorité des chefs de famille restée isolée en Côte d'Ivoire ont été rejoints 2 à 3 ans plus tard par leur épouse, parent, fils, frère, ou neveu (source: terrain). L'amplification des effectifs auquel on a assisté pendant ce laps de temps est en conséquence attachée à l'amélioration substantielle de la situation sociopolitique en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui concerne la population immigrée venue des pays de l'Afrique de l'Ouest, notons qu'en 1975 son effectif était très élevé au centre sud d'Abidjan : 30 853 pour les Voltaïques, 21 788 pour les Maliens, 9 764 pour les Guinéens, et 3 181 pour les Ghanéens. Quant aux autres populations africaines, elles représentaient un volume de 23 589 personnes: contre seulement 16 692 pour celles qui ne sont pas originaires d'Afrique (Libanais, Italiens, Américains, Espagnoles, Suisses, Français, etc.) (P. ANTOINE, C. HERRY, 1982). Mais selon les statistiques de la DFAE (2007), l'effectif des Français va augmenter pour atteindre 3 479. Ceci est le cas des Libanais qui comptait 5135 suivaient des Italiens 102 et des Belges 98 (Ambassades [Liban, Italie, Belgique], 2007). Mais en 2008 le nombre des Français a légèrement baissé pour atteindre 3 445, comme d'ailleurs celui des Belges 56. Par contre celui des Suisses et des Italiens a augmenté pour compter respectivement 88 et 107 (ibid.). Cependant, en 2009, l'effectif des Français va de nouveau s'élever pour atteindre 3 683 (DFAE, 2009). A cette date le poids de l'immigration française dans la moitié sud, en dépit de sa diminution dans l'autre moitié nord demeure important. En effet, à l'inverse des courants des années 60 où la vague migratoire française en direction de la moitié nord était dominante, en 2009 et même bien avant (surtout depuis 2005), celle arrivant dans la moitié sud l'emporte. Cependant cette évolution est différentielle selon la taille des unités communales considérées. Par exemple entre (1997 et 2009), la commune de Marcory et celle d'Abobo connaissent une très forte augmentation de la proportion des Français qui y résident avec respectivement + 19,5 % et + 10,1 %, mais ce n'est pas le cas de Yopougon, Treichville, et Koumassi : ainsi,

on a une progression timide de la part des Français installés dans ces municipalités avec respectivement + 2,3 % , + 3,9 % et + 1,6 %.

Tableau n°5 : Evolution des Français par commune d'Abidjan

COMMUNE DE RESIDENCE	Echantillon B. VERQUIN 1997	DFAE, 2009	EVOLUTION 1997/2009
MOITIE NORD DE LA VILLE D'ABIDJAN			
ABOBO	0 (0%)	1114 (10,1%)	+ 10,1
ADJAME	1 (1%)	108 (1%)	+ 0 %
ATTECOUBE	0 (0%)	14 (0,1%)	+ 0,1 %
COCODY	71 (71,7%)	4 172 (38,1%)	- 33,6 %
YOPOUGON	1 (1%)	363 (3,3%)	+ 2,3 %
PLATEAU	10 (10,1%)	604 (5,5%)	- 4,6 %
TOTAL NORD	83,8%	58,1%	- 25,7 %
MOITIE SUD DE LA VILLE D'ABIDJAN			
MARCORY	14 (14,1%)	3 683 (33,6%)	+ 19,5 %
PORT-BOUET	1 (1%)	166 (1,5%)	+0,5 %
TREICHVILLE	0 (0%)	426 (3,9%)	+ 3,9 %
KOUMASSI	1 (1%)	286 (2,6%)	+ 1,6 %
TOTAL SUD	16,1%	41,6%	+ 25,5%
TOTAL GENERAL	1 472	99 (100 %)	10 963(100%)

Sources : DFAE (2009) & B.VERQUIN (2000)

A une échelle plus fine, dans de nombreux quartiers des communes de Cocody, Plateau, Adjamé Attécoubé, et Port-Bouët le nombre des Français diminue : entre 2007 et 2009, c'est notamment le cas à Cocody centre (- 207), Cocody CHU (- 176), Cocody Ivoire (- 96), Vieux Cocody (-155), Riviera Allaha (- 136), Anono village (- 50)⁷¹...En revanche, la tendance est plus généralement à la hausse dans les quartiers du territoire communal de Marcory, Abobo,

⁷¹ (DFAE, 2007/2009).

Yopougon, Treichville, et Koumassi : entre 2007⁷² et 2009 on a par exemple à Koumassi nord (+ 32), Koumassi sud (+ 23), Plateau Dokui (+ 256), Marcory Centre (+ 31), Marcory résidentiel (+ 142), Marcory Zone 4 (+ 289), Marcory Biétry (+ 225)⁷³, etc.

Finalement, si la concentration globale des Français de la ville d'Abidjan s'accroît, c'est essentiellement du fait du poids croissant des quartiers des territoires municipaux d'Abobo (quartier Plateau Dokui), et Marcory (Zone 4, Biétry, Marcory Résidentiel). On peut dès lors parler de déconcentration des Français dans les deux territoires traditionnels de leur localisation (Cocody, Plateau). Il en va certainement différemment selon l'ancienneté dans la commune, la nationalité (binational ou pas) et les projets migratoires, mais on peut aussi supposer que le développement des migrations des Français issus des villes de l'intérieur du territoire ivoirien va tendre à favoriser cette dynamique de polarisation des Français vers Marcory.

⁷² Nous retenons cette date, car nous n'avons pas pu obtenir des statistiques par quartier qui remontent un peu plus loin.

⁷³ Ibid.

CONCLUSION CHAPITRE III

L'élaboration d'un tableau de l'immigration et de l'implantation étrangère vers la Côte d'Ivoire au cours de ces 50 dernières années dévoile d'incontestables mutations. Si les courants migratoires vers la Côte d'Ivoire depuis le début des années 1960 ont été jalonnés de soubresauts conjoncturels, la tendance générale a en réalité été à la progression des effectifs étrangers et de leur part dans l'ensemble de la population, spécialement dans les années 60 et pendant la période dite de "miracle ivoirien". Parallèlement, les migrations ont connu des restructurations qualitatives continues. D'abord, les origines nationales des étrangers se sont diversifiées au profit des pays extra-européens (Asie) et le poids des étrangers d'Europe n'a eu de cesse de s'amoinrir. Par ailleurs, si le lien entre le développement économique, et particulièrement industriel, de la Côte d'Ivoire et l'afflux des Français a été décisif dans les années 70, faisant avant tout du Français un travailleur en instance de retour, la réorientation de la politique d'immigration ivoirienne a dernièrement favorisé la stabilisation de la population française en Côte d'Ivoire, tant du point de vue des effectifs que des profils socio-économiques.

L'implantation géographique des Français au cours des années 60 et 80 s'est caractérisée par une intense phase de concentration spatiale dans la moitié sud de la Côte d'Ivoire. Dans cette partie, c'est surtout le côté est (l'ensemble de l'Agglomération d'Abidjan en passant par Divo et Aboisso) qui a reçu la plus grande part de la population française et la polarisation urbaine n'a cessé de s'accroître, même si à l'échelle intra-urbaine, les quartiers centraux des villes, ont vu leur poids en valeur relative dans la localisation française s'accroître continuellement depuis la fin des années 60. Ainsi, à l'échelle nationale, les équilibres de la géographie industrielle nationale ont largement influencé la distribution spatiale des Français.

On assiste, semble-t-il, depuis 2002 à une dynamique nouvelle de déconcentration spatiale de la population française en faveur d'espaces tels que les communes d'Abobo (quartier Plateau Dokui), et Marcory. Mais le fait marquant dans les caractéristiques internes des Français est probablement la singularité de leur position et de leur distribution dans la commune de Marcory et l'hétérogénéité de leurs caractères sociaux et culturels qui les placent selon nous

au cœur d'un questionnement sur les interrelations entre mobilités, pratiques de l'espace et processus de territorialisation.

CHAPITRE IV. MOBILITES ET PRATIQUES SOCIO SPATIALES DES FRANÇAIS DE LA COMMUNE DE MARCORY

L'approche plus généraliste de la présence des Français en Côte d'Ivoire et leur présentation statistique doublée de quelques résultats de nos observations sur le terrain au niveau de Marcory ont permis certainement de fournir des informations importantes dans le chapitre précédent.

L'étude ainsi élaborée nous semble tout de même insuffisante pour connaître les mécanismes sociaux qui traversent ces Français de Côte d'Ivoire et en l'occurrence ceux de la commune de Marcory. C'est ainsi que le présent chapitre sera l'occasion pour nous d'intégrer à cette étude leurs différentes mobilités et pratiques sociétales.

Cette démarche présente en notre sens au moins un avantage : elle donnera l'opportunité de présenter notamment les lieux, les échelles spatio-temporelles, et les mobiles qui structurent leurs déplacements pour donner une image moins globalisante de ces ressortissants français.

I. Concepts et théories de la mobilité et des pratiques spatiales

Avant d'entamer ce chapitre sur l'étude des mobilités et pratiques spatiales, il est dispensable de définir ce que nous entendons ici sous les concepts « mobilités et pratiques spatiales. Le premier volet de ce chapitre sera ainsi consacré aux définitions des concepts de la géographie des mobilités. Ensuite, nous enchaînerons sur l'étude pratique des espaces de vie de la communauté française d'Abidjan en mettant l'accent sur leurs déplacements en son sein⁷⁴.

⁷⁴ Cette étude s'appuiera sur les 84 expatriés que nous avons enquêtés dans la municipalité de Marcory. Il s'agit en fait des 19, 15, 8, 27, 3, 4, et 8 Français enquêtés respectivement dans les quartiers de Biétry, Marcory résidentiel, Marcory centre, Zone 4, Marcory Poto-poto, Anoumabo, Marcory et Marcory Sicogie.

1. Mobilités, pratiques spatiales : question de définition

1.1. La mobilité : un concept polysémique

Le ROBERT (1996 p. 937) définit la mobilité comme le « caractère de ce qui peut se mouvoir, changer de place, de position (s'oppose à immobilité). Concept polysémique, cette « forme du mouvement qui s'exprime par le changement de position » (BRUNET et al, 1993) a plusieurs acceptions comme la mobilité professionnelle, la mobilité de travail, la mobilité résidentielle, la mobilité sociale, la mobilité spatiale. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la mobilité géographique liée à l'espace et incluant la mobilité quotidienne (navette, déplacements journaliers), les déplacements hebdomadaires, les migrations de plus longue durée et plus précisément les mouvements physiques et réguliers des hommes dans l'espace urbain. La mobilité doit être conçue comme un lien entre les personnes leur permettant d'honorer leurs activités (mobilité quotidienne). C'est « un type d'insertion sociale dans l'espace urbain, le déplacement correspondant à une mise en œuvre, le transport à son outil » (COLOGAN, 1985).

La multiplicité des formes de déplacement de l'homme à la surface du globe, leur caractère apparemment contingent, la banalité de la majorité d'entre eux et, à contrario, l'extrême rareté de certains nous invite à préciser les formes de mobilités qui entrent dans notre champ de recherche afin de sortir du flou et de l'ambiguïté qui entoure l'appréhension des déplacements.

La réflexion que nous menons autour des Français expatriés en Côte d'Ivoire ne s'intéresse pas fondamentalement aux formes de mobilités spatiales qui impliquent des ruptures avec le cadre de vie et des déplacements à caractère plus ou moins définitifs, et que l'on peut qualifier de migrations. Elle s'intéresse plutôt, à celles liées aux nécessités quotidiennes de la vie, qui engendrent des déplacements répétés, souvent à l'intérieur d'un cadre de vie étroit, bien circonscrit, et que l'on peut qualifier de mobilité habituelle (déplacements quotidiens de travail ou d'études, de sociabilité privée, communautaire ou associative, de loisir et de vacances, quelles qu'en soient les fréquences des déplacements (à l'intérieur d'une gamme allant du répétitif à l'unique), et les distances parcourues (depuis les mouvements à l'intérieur d'une localité jusqu'aux grands déplacements transocéaniques).

1.2. Mobilité spatiale et pratique spatiale

Le concept de pratique spatiale occupe une place centrale dans notre étude. Bien souvent, la confusion intervient entre « mobilité spatiale » et « pratique spatiale ». En effet, comme le concept de mobilité spatiale, celui de pratique de l'espace désigne un phénomène en rapport avec les déplacements dans l'espace géographique. L'action de se déplacer ne représente qu'un aspect, certes important mais pas aussi central que dans la notion de mobilité ; les pratiques spatiales d'un homme recouvrent l'ensemble des actions d'usage de l'espace par ce dernier et la mobilité en constitue une phase première.

Le concept de pratique spatiale est pour certains chercheurs, une composante importante des comportements des personnes. A ce propos, A. BAILLY (1986) montre comment l'être humain construit son image de l'espace pendant la mobilité. Il a fort bien exprimé cette situation à l'aide de l'articulation des notions de pratique, de perception et de représentation dans sa réflexion sur l'élaboration des processus d'interaction entre l'homme et son espace. Pour lui, les stratégies spatiales des hommes résultent des tensions qui viennent des déséquilibres entre image spatiale, mise en place dans le cadre de la pratique et la réalité. C'est ainsi que BAILLY à la suite de LYNCH (1960) place la pratique spatiale au début et à la fin du mécanisme de la construction des comportements spatiaux des hommes.

La problématique dans laquelle s'inscrit cette étude concerne donc le rapport spatial, c'est-à-dire la manière dont le Français vivant dans l'Agglomération d'Abidjan pratique l'espace au quotidien, se le représente, établit des relations tantôt rationnelles, tantôt affectives avec ses lieux de vie. La question soulevée porte aussi sur la manière dont ces pratiques spatiales peuvent s'exempter du mouvement géographique.

2. Les espaces supports des pratiques et des mobilités spatiales

Toute étude de mobilité spatiale appelle une analyse en termes spatiaux (déplacements physiques des individus ou des groupes dans un espace géographique) et pose aussi le problème de la prise en compte des composantes humaines, et donc imaginaires et symboliques, de l'espace géographique dans l'analyse des mobilités spatiales. La reconnaissance du caractère éminemment social des mobilités géographiques des ressortissants français permet cette double approche et met en question la notion de la mobilité spatiale.

2.1. Espace de vie

L'espace de vie n'est qu'une composante de l'espace vécu et ne correspond qu'à une vision réduite de l'ensemble des relations entretenues par l'homme avec son espace. Il met l'accent sur les pratiques, les cheminements quotidiens et routiniers des individus résidant en un lieu donné. Il intègre aussi selon G. DI MEO (1984) leur « dérives géographiques vers des ailleurs plus épisodiques : lieux de travail éloignés, lieux de loisirs et de vacances, etc. ». Pour G. DI MEO (1998), d'une certaine manière, l'« espace de vie » prend pied sur une vision concrète de l'espace, appuyée sur son expérience directe.

Le concept d'espace de vie a pour fondement la mobilité. Il comprend un ensemble de lieux différenciés par leur taille et leur fonction et reliés par des axes de communication et des flux.

L'espace de vie est ainsi l'ensemble des lieux fréquentés (par un individu ou un groupe), celui-ci pouvant être éventuellement reparté en plusieurs espaces de travail, d'approvisionnement en biens comme en services. Celui-ci annexe également les voies de communication qui permettent de joindre ces différents lieux.

L'analyse des mobilités géographiques des ressortissants français, est indispensable pour définir et cerner la structuration de leur espace de vie. Celui-ci, permet en grande partie, d'appréhender la composante objective de la relation que ces Français entretiennent avec leur environnement.

Dans cette étude, outre l'analyse des composantes spatio-temporelles des espace de vie des Français, la plus grande attention sera portée sur la multiplicité de leurs pratiques spatiales, mais surtout sur l'identification de leurs moteurs. A ce stade de la recherche, force est de reconnaître que nos résultats seront limités ; avec la dimension imaginaire et idéelle des mobilités spatiales, l'usage du concept d'espace vécu s'avère nécessaire, et ce d'autant plus qu'il est question dans cette recherche, des populations issues de l'immigration.

2.2. Espace vécu

A. FREMONT, cité par G. DI MEO (1991) a donné une définition particulièrement heureuse de l'espace vécu lors de la conclusion des colloques de Rouen (1976). D'après lui, il correspond à l'ensemble des lieux fréquentés (par l'individu) mais aussi des interrelations sociales qui s'y nouent et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues. Il s'agit

d'une notion plus complexe qui articule à la fois l'espace de vie et l'espace social et permet la prise en compte de la dimension individuelle, psychologique et imaginaire des liens que les individus tissent avec l'espace. En effet, l'usage et l'appropriation des hommes aux lieux vont de pair avec une attribution de valeurs à caractère pratique et affectif. A partir de là, l'espace-support ne peut plus être considéré comme une réalité objective, mais également comme une réalité perçue, ressentie, chargée de valeurs subjective. Ainsi l'espace vécu ne se représente pas avec des critères quantifiables, il traduit pleinement la subjectivité de chacun. Cela montre en effet qu'« aucun espace n'est perçu et utilisé de la même manière par tous les habitants, chacun a une pratique spécifique, même s'il est possible de repérer les grandes lignes d'attitude collectives » (M.J. BERTRAND, 1978, p50). Mobilités et pratiques de l'espace sont encore au centre de la notion d'espace vécu à partir du moment où elles en fondent l'aspect concret et matériel.

L'analyse de l'espace vécu constitue un apport conceptuel des plus précieux pour notre recherche, car il nous a permis de comprendre à la fois comment les Français vivent dans l'espace et comment ils se le représentent. Il permet en effet de mesurer combien de fois le pays d'origine occupe une position centrale dans l'espace de vie, et une place envahissante dans l'expérience de l'espace des ressortissants français. L'exploration de la notion d'espace vécu nous a conduit, en effet, à prendre en considération la composante subjective, idéale et individuelle des relations que les Français entretiennent avec l'espace.

2.3. Espace social

Le concept d'espace social peut selon G. DI MEO (1998) s'entendre de deux façons. L'une, finalement peu exigeante, l'assimile à un écran, celui de l'espace géographique sur lequel se projetteraient les rapports sociaux. Dans ce cas, il comporte et agence des nœuds de communication, des synapses, des pôles, des angles morts, des noms de lieux et d'innombrables références collectives. L'autre acception, plus riche, l'interprète comme le plan d'interférence active des rapports sociaux, des systèmes de relations (cheminements, repères, fréquentations réelles ou imaginaires de l'espace, sentiments d'attraction ou de répulsion, relations affectives ou fonctionnelles avec les lieux, etc.) d'un groupe. Un tel espace correspond au sens de G. DI MEO (1998) à : « l'imbrication des lieux et des rapports sociaux qui s'y trouvent en jeu ». A. FREMONT et les co-auteurs de la géographie sociale (J. CHEVALIER, R. RENARD, R. HERIN), cité par G. DI MEO (1998) parlent à ce propos

de « l'ensemble des relations sociales spatialisées ». Ainsi l'espace social, est l'ensemble des lieux de fréquentation ainsi que les rapports et les usages sociaux qui suivent ces fréquentations. Il est bien évident, dans ces conditions, que loin de ne refléter que les phénomènes sociaux, l'espace social se nourrit en permanence de la dimension collective qui fait défaut à l'espace de vie, et se base sur l'existence d'une composante sociale des relations que les hommes établissent avec l'espace.

Au total, comme ils permettent une analyse dynamique et dialectique des rapports hommes-espaces, l'espace de vie, l'espace vécu, et l'espace social constituent des apports conceptuels des plus précieux pour notre recherche ; ils permettent en effet d'articuler, de concilier les dimensions collective et individuelle, objective et subjective, matérielle et idéale, des relations homme-espace.

II. L'espace des Français de la commune de Marcory : entre « ici et là-bas », la diversité des pratiques et des représentations spatiales

De nombreux travaux ont été consacrés aux vécus et aux perceptions de l'espace par les immigrés à Vaux en Vélain (A. BEGAG, 1991), à Toulouse (E. SERRA SANTANA, 1980), dans des quartiers ou des communes de l'agglomération parisienne...

Notre hypothèse de départ était que les Français de la commune de Marcory, du fait d'un élément distinctif du reste de la population qui était celui de la nationalité et de la condition d'expatrié, développaient nécessairement des rapports aux espaces différents de ceux de l'ensemble de la population locale. Vision gravement déterministe de l'appartenance nationale ou culturelle comme productrice de différence !

La réalité est plutôt celle d'une infinie diversité des relations des Français aux espaces selon les individus et leurs expériences et de l'absence de loi globale, même s'il peut exister des lieux ou des moments de sociabilité privilégiés. Une constatation s'affirme dans la plupart des cas : les repères spatiaux élaborés avant l'expatriation demeurent structurants de leurs comportements spatiaux actuels, de façon concrète ou symbolique et dans l'organisation de cet espace de vie, la place du pays, de la ville ou du quartier natal reste centrale.

1. La différentialité des pratiques spatiales

A l'instar d'A. BEGAG (1991), nous insistons en préambule sur l'absence d'archétypes dans l'espace vécu des Français, et sur la supériorité des individus et de leurs spécificités sur l'élaboration de conclusion généralisante. Nous avons néanmoins, tout en constatant cette diversité, pu dégager quelques résultats.

1.1. La commune de Marcory : un espace inégalement valorisé par les Français

1.1.1. La diversité des espaces de vie des Français

Une théorie cachée et dominante considère que les expatriés sont égarés dans les métropoles africaines; qu'ils rencontrent des difficultés causées notamment par leur incapacité à s'exprimer dans le dialecte principal du pays d'accueil, et en définitive désavantagés pour les déplacements. Mais, bien que cette représentation se justifie quelquefois, elle ne correspond en aucune manière à la vie réelle des expatriés observés dans le cadre de nos recherches. Néanmoins, incontestablement l'espace a été diversement pratiqué par ces derniers.

Avant tout, quand la commune de Marcory est pratiquée par les expatriés français, elle l'est régulièrement autour de trois pôles centraux ; Biétry, Marcory Résidentiel, et Zone 4. De cette manière, Stéphanie (Zone 4) nous a révélé posséder une parfaite connaissance de ces territoires qu'elle parcourt habituellement afin de regagner son lieu de travail ainsi que celui de ses loisirs. Cependant, bien qu'elle n'ait aucune raison de se rendre dans les autres quartiers que compte la municipalité, elle parvient tout de même à les localiser. Ce constat est similaire à celui d'Hervé (Biétry), dont l'espace de vie a été essentiellement élaboré autour de son quartier de résidence, Marcory Résidentiel, et de Zone 4. Pour ces deux personnes, la commune de Marcory permet l'exécution de toutes les obligations ou des besoins d'ordre social (loisirs, hébergement, études, visites aux proches, travail, achats, religion, démarches, etc.). Véronique (Marcory Résidentiel), quant à elle n'a pas d'opportunité de mouvement dans les autres quartiers de Marcory bien qu'elle connaisse où ils se situent. L'enquête témoigne, en outre, de la présence de tous les comforts à Marcory Centre, Biétry, Marcory Résidentiel, et en Zone 4. Et ce depuis les espaces de loisirs (boîtes de nuits, cinémas, espaces sportifs...) aux services publics spécialisés (chambre de commerce et d'industrie française, Institut de Recherche pour le Développement [IRD]...), mais également, des centres commerciaux et,

pour les familles qui avaient des enfants, des établissements scolaires français de très bon niveau (Cours Sévigné, Cours Lamartine, et Paul Langevin).

Toutefois, au sein des quartiers de Biétry, Marcory Centre, Marcory Résidentiel, et de Zone 4, l'espace est en définitive très inégalement utilisé selon les individus et leurs caractéristiques. De ce fait, à quelques rares occasions près, les deux femmes françaises, que nous avons interviewées en Zone 4 ont bâti leurs espaces de vie au sein de leur quartier de résidence. Le "gagne-pain" de Véronique s'y trouve, en plus d'y élire domicile. D'après Joceline que nous avons aussi enquêté en Zone 4, ce quartier a du reste l'avantage d'être le lieu de localisation d'un certain nombre de services importants (poste, banques, cabinets médicales, etc.), mais également de super marchés où elle se dirige à peu près journallement afin d'y faire ses achats. En outre, elle collabore parfois à la réalisation de quelques animations socioculturelles, en plus de s'impliquer énergiquement dans l'accomplissement des activités de l'association "Abidjan-accueil". Pendant que beaucoup de ses copines résident à Marcory, certaines d'entre elles habitent d'autres communes d'Abidjan (Plateau Dokui, Cocody, Plateau, etc.). Joceline a de très bons rapports avec les personnes de son voisinage immédiat, mais aussi les correspondants d'ilots ainsi que les détaillants qui tiennent des boutiques dans son quartier. Marcelline (Biétry), une autre questionnée nous a donné à son tour la sensation que dans le quartier, les nécessités de sa vie de tous les jours produisent aussi certains types de déplacements liés à l'utilisation des équipements sanitaires, ainsi qu'administratifs. Également de manière plus généralisante, pendant des échanges qui ne sont pas soumis à des règles strictes, toutes les femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche nous ont du reste exprimé que la pratique qu'elles ont de leur quartier se caractérise davantage par son intensité. Nos interrogations s'étant déroulées au cours de la période des fêtes de Noël, l'une d'elles nous explique que c'est une période de grande réjouissance entre les habitants du quartier ; pour les Français comme pour les autres citoyens : *« on se retrouve chez l'un ou chez l'autre, on met la musique de chez nous, on danse et on mange les plats de chez nous jusqu'à trois heures du matin »*.

L'activité associative courante s'y organise, de même que l'ensemble des manifestations ponctuelles (réunions régulières, match de football, bals, fêtes...) et y attire tous les expatriés français investis ou sympathisants. Le fait que les personnes dont nous venons d'évoquer les noms soient des pères ou des mères de familles influe fortement aujourd'hui sur la morphologie et la traversée de leur nouvel espace de vie. Ces parents nous décrivent leurs descendance comme de véritables "créateurs de liens sociaux" avec le monde extérieur.

Claudine (Marcory Centre) nous explique à cet effet que ses voisins de quartiers sont des personnes dignes de foi qu'elle supplie régulièrement pour assurer la garde de ses enfants pendant son absence. Nous avons constaté par ailleurs que le statut matrimonial peut se définir comme l'un des facteurs discriminant des comportements spatiaux des Français expatriés en Côte d'Ivoire : Nathalie, et G  n  vi  ve respectivement enqu  t  es en Zone 4 et    Bi  try ne sortaient presque pas de Marcory lorsqu'elles vivaient maritalement. Ainsi, l'espace de vie de ces derni  res se circonscrivait    l'espace du travail, aux commerces de quartiers, de m  me que l'entourage des amis et fr  res. Indiscutablement, la rupture avec leurs ex-maris leur a donn   l'occasion de sortir de leurs domiciles et d'int  grer par la m  me occasion les r  seaux de sociabilit   pr   tablis au sein des quartiers de la commune de Marcory.

Dominique nous apprend que c'est son intense participation aux animations de sa communaut   qui a fait qu'elle a pu structurer l'immense majorit   de ses activit  s soci  tales aux alentours de Zone 4. Alors qu'elle r  side    Marcory Centre et qu'elle rejoint Bi  try son lieu de travail, elle nous garantit ignorer notamment Marcory Sicogi et en dehors de sa vie de famille ainsi que de son travail, elle passe le reste de son temps en Zone 4 : *« le quartier de Marcory Centre ne me sert quasiment    rien. Car, je ne l'ai jamais visit  . Je fais toutes mes courses en zone 4 ; plus pr  cis  ment au Cap-Sud. Aussi, je vais en zone 4 pour mes propres activit  s ; quand nous voulons organiser nos animations communautaires, je me rends    la mairie de Marcory situ  e en zone 4 pour solliciter une salle pour la manifestation. Je ne sais rien de tout ce qui se passe dans mon propre quartier ; non loin de chez moi,    plus forte raison    Marcory Sicogi. Quand, j'ai besoin de certaines choses, je prends mon v  hicule pour me rendre au Cap-Sud...L'  cole o   fr  quente mon fils Yannick n'est pas loin d'ici ; je mets environ dix minutes pour arriver    la cr  che (...). Les gens qui ont l'habitude de m'apercevoir en zone 4 pensent que j'y r  side ; alors que ce quartier que j'aime bien parcourir me sert aussi de lieu de balade. »*

Selon Dominique, lorsqu'elle a commenc      s'impliquer de mani  re soutenue dans les activit  s de l'association Abidjan-accueil, elle a   t   tr  s bien re  ue par le personnel de la mairie qu'elle a   t   amen  e    c  toyer, et qu'elle se sent d  sormais tr  s bien    Marcory.

Elle nous t  moigne, n  anmoins que quand elle vivait conjugalement, elle ne la quittait que pour aller faire une consultation aupr  s de son m  decin traitant situ   dans la municipalit   du Plateau : *« je n'  tais pas inform  e de l'existence de la clinique Avicenne    Marcory R  sidentiel (...). C'est une de mes meilleurs amies vivant en Zone 4 qui, il n'y a que peu de temps, m'a conduit    Avicenne quand elle   tait malade, mais je ne savais m  me pas qu'il y avait    l  -bas. »*

Nous sommes de ce fait en présence d'une personne qui a orienté son espace de vie de manière très exclusive, et toujours autour de ses modalités de sociabilité, car ses amies, mais aussi ses « collègues » militantes de l'association y résident.

Pour les plus jeunes de nos interlocuteurs, l'espace vécu semble par contre beaucoup moins centralisé. Des réseaux de sociabilité plus étendus, mais encore des activités plus diversifiées leur ont permis d'investir la commune de manière plus large. L'exemple de Magalie (16 ans) en atteste. Elève française au cours Lamartine de Zone 4, elle réside chez ses parents à Marcory Résidentiel mais évolue indifféremment dans ces deux quartiers : *«...exactement, je réside à Marcory Résidentiel, cependant je fais aussi certaines activités en Zone 4. En tout état de cause, c'est très compliqué pour effectuer des sorties. En général, je préfère sortir avec des amis...(...). Ne serait-ce qu'au cours Lamartine, trop de choses restent à faire, et pas uniquement au sujet des révisions...A Marcory Résidentiel, c'est juste pour habiter, c'est donc profondément opposé, et ensuite c'est différent, et puis il y a aussi quelques copains élèves qui y habitent.»*

Les élèves français n'échappent pas en Côte d'Ivoire comme dans leur pays d'origine aux possibilités de la modernité, qui les amènent à des déplacements très fréquents, et ce hors des déplacements d'études, ou de sociabilité. De nombreuses autres activités sont autant d'opportunité de mouvement, à l'exemple de toutes les autres activités administratives, médicales, mais également des activités de loisirs plus nombreuses et en conséquence, une utilisation plus large de l'espace municipal : Narcisse (17 ans), comme les autres élèves membre notamment des clubs de natation (piscine du Wafou, piscine de Calao, Piscine de l'Ivoire Golf club, etc.) ou de tennis de Marcory (Athletic Club) vont très souvent dans les quartiers qui accueillent ces clubs afin d'y effectuer des séances d'entraînements ou jouer des matchs officiels : *« mon lycée est situé en zone 4. Je suis donc obligée d'y aller afin de suivre mes cours, mais aussi pour y rencontrer les quelques amis qui me restent. Surtout que je n'en ai plus beaucoup depuis le début des événements en Côte d'Ivoire.... Je me rends à Marcory Résidentiel, pour voir mon médecin. J'y vais donc pour me faire soigner ou seulement pour une consultation (...) Pour les loisirs c'est à Biétry. En effet, à Marcory sicogi, Marcory Poto Poto par exemple, il n'y a aucun lieu de rencontres à part les maquis ou quelques petits bars. Quand je suis avec mes amis, nous allons quelques rares fois à Marcory Centre...»*

Pour Marius âgé de 24 ans, et locataire à Marcory Résidentiel, les lieux structurants de son espace de vie ne se cantonnent pas uniquement autour du quartier : *« la plupart de mes proches ; c'est-à-dire mes parents, mes amis et autres vivent à Marcory Résidentiel. En plus*

j'y travaille. Cependant, je ne passe pas tout mon temps dans ce quartier. D'ailleurs, il n'y a pas grande chose à faire pour des jeunes et il faut aller en centre-ville en Zone 4 pour sortir.»

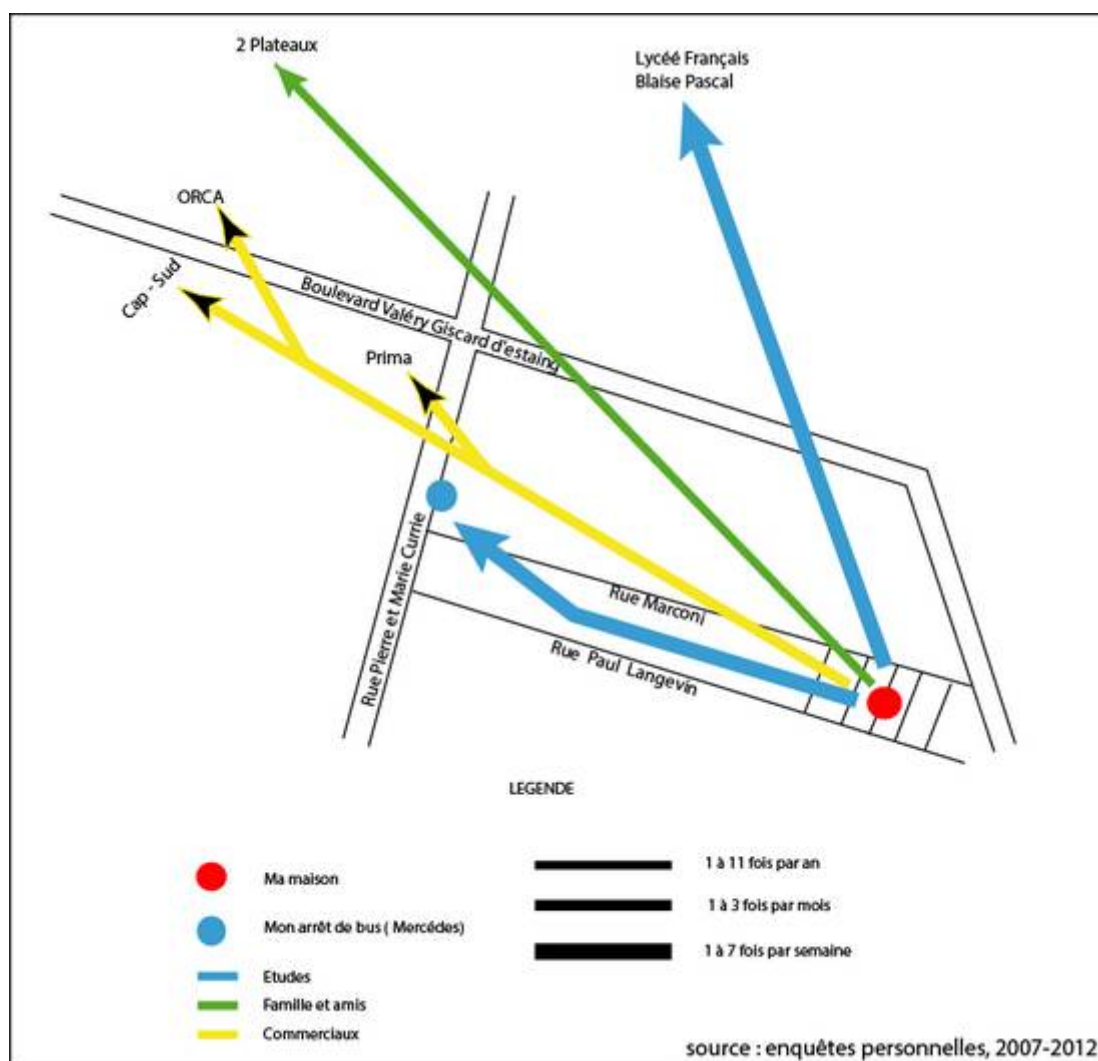
Toutefois, à l'image des autres personnes que nous avons interviewées au sein du quartier de Marcory Résidentiel, les relations sociales y paraissent très intenses pour Marius (24 ans) et Narcisse (17 ans) : *« quand on n'a pas de moyen de déplacement personnel, c'est toujours compliqué pour quitter le quartier tard dans la nuit. Ne serait-ce que pour aller se distraire dans une boîte de nuits. Pour pallier à cet handicap, je fais comme tous les autres jeunes du quartier qui sont dans la même situation que moi ; en clair on se retrouve quasiment tous les soirs pour jouer au football sur un petit terrain de quartier ou bien sur celui d'une école primaire située à deux bornes d'ici... »*

Dans la manière de pratiquer la commune de Marcory, la problématique du système de transport semble particulièrement déterminante, puisque Narcisse (17 ans) vient de nous le certifier. A l'image de ce dernier, deux autres enquêtés ne disposent pas de voiture et se déplacent en voiture personnelle en compagnie de leurs parents pour aller voir notamment des amis dans d'autres quartiers de Marcory. Ainsi, Magalie développe en disant qu'elle se sent enfermée : elle dépend entièrement de la voiture de ses parents qui ne sont pas assez disponibles. Cependant Jean Philippe, utilise quelquefois le véhicule de ses parents, ne l'utilise que pour se rendre à son lieu de travail ; la marche et le covoiturage avec des amis constituent ses moyens de déplacements préférés.

Nous nous apercevons bien que la description des espaces de vie des Français expatriés en Côte d'Ivoire témoigne de leurs complexités ainsi que de leurs diversités. Un certain nombre de traits apparaissait en outre récurrents dans la construction des espaces de vie de ces Français: l'hyperlocalité de la majorité des formes de mobilités et l'existence de centres de gravité « collectif » situé autour des quartiers (Zone 4, Biétry, Marcory Résidentiel, Marcory Centre) de Marcory, la rareté des déplacements à l'extérieur de la commune. La construction de ces espaces s'appuie indéniablement sur des pratiques sociales et la sociabilité française et ses exigences suscitent des pratiques spatiales parfois réalisées conjointement. D'après ceux que nous avons rencontrés, il existe en fait un nombre important d'espaces que les Français fréquentent au quotidien. J. Philippe nous explique qu'il existe à Marcory de nombreux clubs de sports, des écoles, des cabinets médicaux, des agences de sécurité, des associations, des commerces.... appartenant à des ressortissants français. Ce sont visiblement des occasions importantes de rencontres pour tous les Français de la commune sans doute d'ailleurs ; les

Français rencontrés ont donc connaissance de nombreux lieux privilégiés de rassemblements Français. Ce sont surtout ceux de Biétry, Marcory Résidentiel, et Zone 4 qui nous ont été régulièrement évoqués comme tels. La présence de communauté française visible et structurée dans la commune de Marcory l'explique probablement, et comme nous le verrons plus loin, ce sont aussi les appartements ou les maisons qui font le plus souvent office de lieux de rencontres.

Carte mentale n°1 : carte réalisée par un lycéen habitant le quartier de Zone 4 (2009)



1.1.2. Des relations parfois très affectives aux espaces

Dans les liens que les Français expatriés établissent avec leurs espaces de vie, l'émotionnel est une dimension importante à prendre perpétuellement en considération. Couramment, ces attachements au quartier de résidence se mesurent sous la forme de relations sociales satisfaisantes ou décevantes. Des enquêtes menées auprès des Français, nous pouvons soutenir que de l'examen des rapports tissés entre ces expatriés et leurs espaces de résidence, il en résulte leurs liens à l'espace municipal. Celui-ci pouvant être perçu du reste, comme ce qui donne l'opportunité à l'expatrié d'échapper si peu que ce soit à la claustration...

Le rapport engendré par le couple français expatrié et espace de résidence est véritablement très asymétrique, tergiversant entre une affection sincère pour ceux de Marcory Résidentiel, Biétry, Zone 4 et pour les autres, un arrangement exclusivement fonctionnel. Pour ces derniers, le choix du lieu d'habitation s'appuie sur l'approche du lieu de travail ainsi que celui de l'école des enfants ou encore les possibilités proposées en termes d'infrastructures communales (commerces, transports en commun, lieux de loisir...) plus qu'à des liens affectueux avec cet espace. Estelle (28 ans), du quartier Marcory Centre est bien dans ce cas de figure : *« j'avoue que j'adore le quartier dans lequel j'habite depuis maintenant deux ans. Mon lieu de travail est à quelques 2 kilomètres de chez moi. Cependant à Marcory, on a des quartiers qui sont plus présentables. De mon point de vue, Bietri et zone 4 en font partie... A Marcory Centre, tous les gens se connaissent ; il y a une très bonne ambiance entre eux. Les uns sont solidaires envers les autres ; c'est satisfaisant comme relation. Malgré tout ça, si l'occasion se présente à moi, j'opterai pour un autre endroit beaucoup plus reposant ; plus européanisé, comme Biétry ou Zone 4, ... »*

Pour Estelle, le calme ainsi que l'aspect européen du lieu sont des fondements obligatoires pour l'évaluation d'un quartier, et nous y reviendrons : *« en France, à Paris plus précisément, j'habitais un quartier très calme ; là-bas, il y avait trop de bruits. J'ai donc une autre vision de la ville. Je ne saurais donc pas habiter longtemps dans un quartier bruyant comme celui dans lequel je vis actuellement. (...) A Marcory Centre, j'apprécie moyennement le fait que tout le monde me connaisse...Franchement, je pense que je vais quitter le quartier dans pas longtemps.»* Pour Tessa, son lieu de résidence (chez ses parents) est principalement fonctionnel et elle n'a pas eu d'option : *« ce n'est pas facile de dire ce que je ressens pour le quartier dans lequel je vis avec mes parents. Je n'ai pas eu une option dès le départ. J'ai*

donc suivi mes parents. En fait, mon avis n'a pas du tout compté. Le choix de mes parents m'a été imposé. Ici, c'est bien parce que je ne paye pas de loyer, mais ma chambre est très petite. Autre avantage, mon lycée n'est pas loin d'ici. Je pense que mes parents ont bien mis l'accent sur cet aspect avant de choisir la maison (...).»

Inversement, certains expatriés que nous avons enquêtés sont quant à eux très attachés à leur espace de résidence, pour des logiques variées néanmoins. Pauline (36 ans), qui habite à Biétry depuis un certain temps maintenant, se sent très bien dans son quartier, cependant les difficultés y sont de plus en plus graduelles selon elle : *« Zone 4 est un très beau quartier. On y trouve de tout ; J'ai choisi d'habiter à Biétry, je suis bien ici mais je suis déçue car en 2004, il y a eu du vandalisme et ça ne devient pas bien. (...) C'est vrai que c'est assez calme mais le vandalisme gâche tout... »* Nous préjugeons qu'ayant développé une intense vie sociale à Biétry, elle n'attend pas de son quartier de résidence de lui apporter des contacts humains.

Norbert, un autre expatrié de Zone 4, (franco-ivoirien, 28 ans) envisage de partir de son quartier de résidence, même s'il déclare être profondément attaché à celui-ci compte tenu du nombre important d'amis qu'il s'est fait depuis qu'il y réside : *« je considère Zone 4 comme mon territoire...j'ai tout ici. J'y vis depuis maintenant 10 ans ; c'est-à-dire depuis 2002. Mes parents sont arrivés dans ce quartier deux ans avant moi. Donc, j'y ai grandi. Je connais quasiment tous les jeunes de ma génération et même presque tous les anciens. Je suis maintenant père de deux enfants (Yasmine et Noé), alors forcément la maison commence à être très petite. Et j'ai du mal à trouver plus grande dans ce quartier que j'aime tant. Il va donc falloir partir. J'irais sûrement dans un autre quartier de Marcory ou même dans une autre commune d'Abidjan ; pour l'instant rien n'est encore décidé. Tout est encore sur la table...»*

L'impression générale, confirmée par l'enquête que nous avons menée auprès des expatriés français de Zone 4 ainsi que de Biétry est que l'attachement à leur quartier de résidence est plus important ; les itinéraires individuels de ces derniers les ont intimement reliés à leur quartier d'habitation. Ainsi, Biétry est l'unique espace de résidence que Christelle ait connu depuis son arrivée à Abidjan. A ce jour, cela fait dix ans qu'elle habite ce quartier. Ses deux gamins Céline et Kevin y sont nés. Également, c'est principalement dans cet endroit que toute sa vie sociale ainsi que celle de ses enfants ont pu s'échafauder sur des fondements qu'elle qualifie de saine. Ce n'est pas tout, car Christelle nous dit avoir déjà décliné de nombreuses

propositions de maisons dans certains quartiers. En effet, s'il est juste qu'elle désirerait changer de domicile, elle tient absolument à demeurer à Biétry. De même, sur certains aspects, Sandrine possède un parcours comparable malgré qu'elle ait résidé dans deux autres communes d'Abidjan (Plateaux, Cocody) avant d'aménager à Biétry en compagnie de tous ses proches il y a tout juste huit ans ; en fait c'est au sein de cet endroit que Sandrine a également ordonné sa vie sociale ainsi que celle de ses enfants. Et à l'instar de Christelle, elle déteste strictement l'idée de transporter à nouveau ses affaires dans un autre quartier.

Compte tenu de l'intensité de leur pratique spatiale ainsi que celle des relations sociales établies dans le quartier, Christelle de même que Sandrine connaissent quasiment tous les habitants. Elles déclarent toutes souffrir de l'image de personnes riches qu'on attribue maladroitement aux habitants de Biétry et se projettent dans une virulente défense afin que l'image de leur quartier ne soit plus souillée ; elles s'opposent au fait qu'un nombre important de personnes soutiennent mordicus ces propos erronés sans se lancer en amont dans un processus de vérification des faits. Ce n'est pas du tout le statut de quartier riche, mais les valeurs d'entraide ainsi que de fraternité qui ont érigé selon elles, Biétry en l'un des meilleurs quartiers de Marcory, voire d'Abidjan.

En tout et pour tout, les individus enquêtés ont un rapport quotidien avec leur quartier de résidence qui est incontestablement intense ; Stéphanie et Christelle, nous ont indiqué qu'elles aiment surtout le côté convivial de leur quartier, celui-ci est probablement le territoire de la discrétion : *« dans mon quartier, les gens sont tellement occupés qu'ils n'ont même pas le temps de s'occuper de la vie des autres. C'est un atout considérable ; ce n'est pas un lieu où l'on se cache des autres, c'est incontestablement le contraire. C'est un endroit intime où l'on se sent suffisamment soi-même. »*

De toute façon, il n'en va pas automatiquement autrement pour des populations de composantes nationales différentes. En effet, pour celles-ci le rapport à l'espace se teinte continuellement d'émotion. Ainsi, il nous incombait notamment de rendre perceptible à la vue, la divergence des attaches qui relient les expatriés français à leurs lieux de résidence au gré des analogies et des parcours propres.

1.2. L'espace supra local (Abidjan) : une forte pratique de l'espace par les Français

Comme nous avons montré qu'Abidjan représente un pôle de concentration majeur pour les Français du territoire ivoirien et que le poids de trois de ses communes⁷⁵ est encore notable dans leur établissement, mais surtout parce que les proches des Français de Marcory apparaissent encore très nombreux dans des quartiers de ces communes, cette ville représente pour ces Français un espace auquel ils sont profondément attachés. Quoi qu'il en soit, de par ses caractéristiques économiques et sociales intrinsèques⁷⁶, on s'aperçoit encore plus que cet espace apparaît comme un espace territorialisé et au centre des stratégies d'investissement social, et par conséquent spatial de la communauté française. Ainsi, si la description de la mobilité de notre population d'étude à l'échelle de chaque commune de la ville d'Abidjan est ici importante, nous faisons le choix de vous montrer uniquement celle produite par cette dernière dans les communes de Cocody, Plateau, et Abobo (en particulier le quartier Plateau Dokui). Et pour cause, s'il y a une réalité commune à l'ensemble des Français que nous avons rencontré, c'est une forte pratique des trois espaces supra-cités. La mobilité de la communauté française à ces trois échelles serait dès lors assez forte, et on peut parler de « captivité » spatiale, comme A. BEGAG (1991).

1.2.1. La commune du Plateau : l'un des points forts de l'espace de vie des Français dans l'agglomération abidjanaise

Des enquêtes que nous avons conduites aux côtés des expatriés français de Marcory, nous avons pu retenir que leurs mobilités quotidiennes surpassent également les frontières communales : pour qui n'en est pas persuadé, il lui suffira de se mettre sur les trottoirs des deux ponts HOUPHOUËT BOIGNY et De GAULLE pour apercevoir l'immense pratique journalière dont est soumise la municipalité du Plateau par ces derniers. Ces navettes qui transparaissent à peu près tous les jours dans leur vie est en attache avec l'accomplissement de leurs besoins premiers à l'échelle de la municipalité du Plateau. Pourtant, suivant le secteur d'habitation, leurs pratiques de cet espace se modifient : les Français des quartiers Zone 4, Biétry, avec bien attendu ceux de Marcory Résidentiel, et dans une moindre mesure ceux du

⁷⁵ Cocody, Plateau, et Abobo (en particulier le quartier du Plateau Dokui).

⁷⁶ Restaurants français, base militaire française, médecins-conseil, écoles françaises, associations françaises, centre culturel français, Ambassade de France, Consulat Général de France, entreprises françaises, etc.

quartier de Marcory Centre gardent plus de rapports réguliers avec ce centre-ville et ses installations. Selon l'hypothèse contraire, les quelques expatriés Français qui résident dans le quartier d'Anoumabo, et qui sont certainement moins nantis financièrement circonscrivent la majeure partie du temps de leurs déplacements dans la municipalité de Marcory.

Que ces diverses conclusions, soient extraites de l'analyse de nos questionnaires, ou de l'observation participante ou encore des conversations directes avec des Français de Marcory, concourent en conséquence dans la mise en lumière de quelques authenticités :

Etant donné que la commune du Plateau est le secteur d'emplacement de quasiment toutes les fonctions administratives qui leurs sont nécessaires⁷⁷, il se déploie des relations très étroites de subordination mutuelle entre Marcory et le Plateau ; des rapports de complémentarité mis en exergue par de considérables circulations rituelles de Français expatriés. Ces attaches changent tout logiquement au gré de l'importance ainsi que du niveau d'outillage de tout lieu de résidence. De cette façon, le Plateau à l'égard de ses quartiers, Plateau sud, Plateau centre, et Plateau nord apparaît clairement attirant. Les activités des Français dans les Petits et Moyennes Entreprises (PME) françaises⁷⁸ et dans les filiales d'entreprises françaises⁷⁹ qui induisent des flux très intenses et réguliers s'exercent journalièrement dans ces zones malgré la dispersion de ces lieux à l'intérieur de celles-ci. Les Français résidant dans les différents quartiers de Marcory sont désavantagés par rapport à ceux de la commune du Plateau. Ils accomplissent de ce fait chaque jour des déplacements en direction de cette zone mieux équipée pour regagner leurs lieux de travail respectifs.

Les navettes de ces Français dans la municipalité du Plateau, surtout dans ses quartiers les plus avantagés (Plateau sud et centre) ne sont pas exclusivement le produit des activités professionnelles. En fait, les besoins quotidiens de la vie façonnent aussi d'autres catégories de mobilités liées notamment à l'usage des infrastructures sanitaires⁸⁰, judiciaires⁸¹, ainsi que

⁷⁷ Ambassade de France, Consulat de France, Ambassades de la plupart des autres pays occidentaux et Africains, Chambre de Commerce et d'Industrie Ivoirienne, etc.

⁷⁸ A. Constant, Riscles, Mavie-Jhon's et Class 'A, etc.

⁷⁹ Voici la liste non exhaustive des filiales des entreprises françaises qui sont implantées dans la commune du Plateau : AGF Côte d'Ivoire, Air France, Alcatel CIT Côte d'Ivoire, AXA assurance Côte d'Ivoire, Banque Internationale Pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire, BICI Consultants, BICI bourse, BIVAC International, BIVAC SCAN Côte d'Ivoire, BULL Côte d'Ivoire, Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Cabinet Fadika Karim, CIE Ivoirienne de Production d'Electricité, CIPHARM, CIS Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire TELCOM, etc.

⁸⁰ Les cabinets des médecins-conseil du Consulat Général de France pour la commune du Plateau sont : la Clinique la Rochelle, le Centre Médical le Manguier, le Groupe Médical du Plateau, le Centre de Pédiatrie du Plateau, et la Polyclinique Internationale de l'Indénie.

commerciales⁸². En fonction de la densité de leurs outillages, le quartier du Plateau sud⁸³ et celui du Plateau centre⁸⁴ ont renforcé leur dépendance à l'égard des quartiers de Marcory. Il n'est de ce fait pas exceptionnel d'apercevoir les Français habitant dans les quartiers Zone 4, Biétry, Marcory Centre, et Marcory Résidentiel au sein des établissements dénombrés plus haut. A côté de la gêne occasionnée par le "sous-équipement" de certains quartiers de Marcory, ceux qui y résident ont, pour plusieurs logiques, une préférence pour les infrastructures du Plateau : les domaines commerciaux ou thérapeutiques, la notoriété de certains docteurs ainsi que celle de quelques cabinets d'avocats.

De la même manière que les services supra-évoqués, la sociabilité (visites, rencontres, activités sociales) ou bien les loisirs (lecture, cinéma, football, concert, etc.) sont aussi à l'origine des déplacements réguliers des Français⁸⁵ au sein de la commune du Plateau. Après Marcory, la plupart des déplacements de loisirs des Français se font en direction du Plateau plus que vers les autres communes ou quartiers de l'agglomération abidjanaise, et encore moins vers les municipalités qui sont situées en dehors de cette localité, même si très souvent, sous l'effet du groupe (familles ou amis), ils vont au-delà des frontières administratives de la ville d'Abidjan et ses banlieues pour aller se réjouir dans les complexes hôteliers comme Etoiles du Sud et African Queen Lodge qui sont respectivement à Grand-Bassam (quartier France) et à Assinie. En ce qui concerne les animations, à l'exception des fêtes organisées par la communauté française, qui se sont déroulées au centre culturel français (Plateau), elles se déroulent généralement dans les salles de Cocody.

⁸¹ Dans la commune du Plateau, les Avocats-conseil du Consulat Général de France sont : Me J.F. CHAUVEAU, Me Emmanuel ASSI, Me Cheik DIOP, Me Lamine FAYE, Me Roger Mariani, Me Agnès OUANGUI, et Maître Abbé YAO.

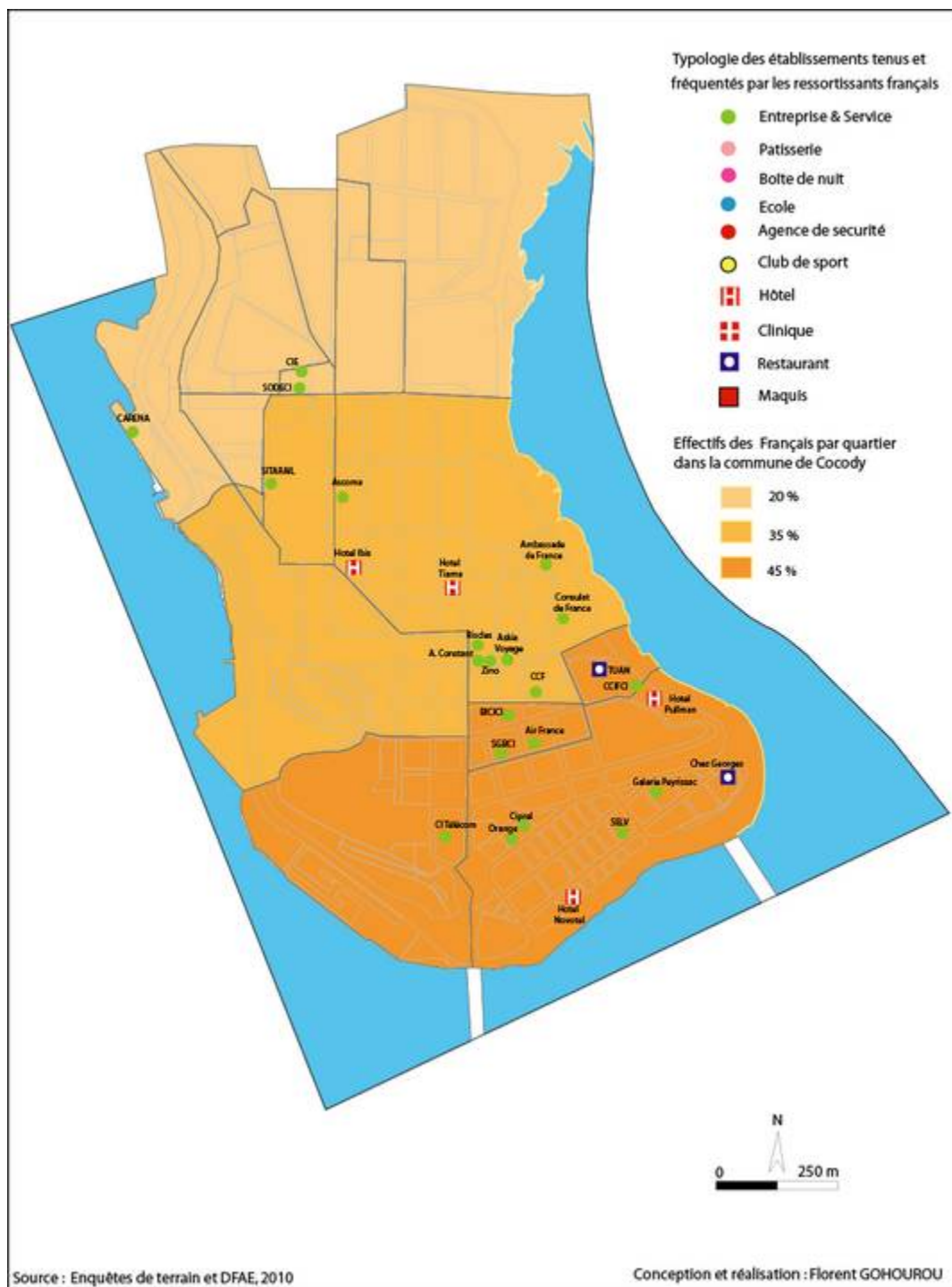
⁸² A. Constant, Riscles, Mavie-Jhon's, Woodin, Librairie de France, Hôtel Ibis Plateau, Hôtel Ivotel, Hôtel Novotel, SELV, Optique Médical, Modern Optique, Zino Plateau, Simone Botte, Nouvelle Pharmacie de Banque, Pharmacie Moderne Nazuet, Pharmacie AMANIAN, FANTASIA, Café de ROME, Case EBENE, Chez Georges, Happy Hours, Taverne Romaine, TUAN, Galerie du Parc, Galerie Peyrrisac, INTELCO, SONOCO, KAMY CO, etc.

⁸³ A. Constant, Cabinet Privé, Cabinet médical du Plateau, Riscles, Mavie-Jhon's et Class 'A, Librairie de France, Air France Novotel, SGBCI, BICICI Hôtel Sofitel, etc.

⁸⁴ Hôtel IBIS, Hôtel TIAMA, SELV, Clinique la Rochelle, etc.

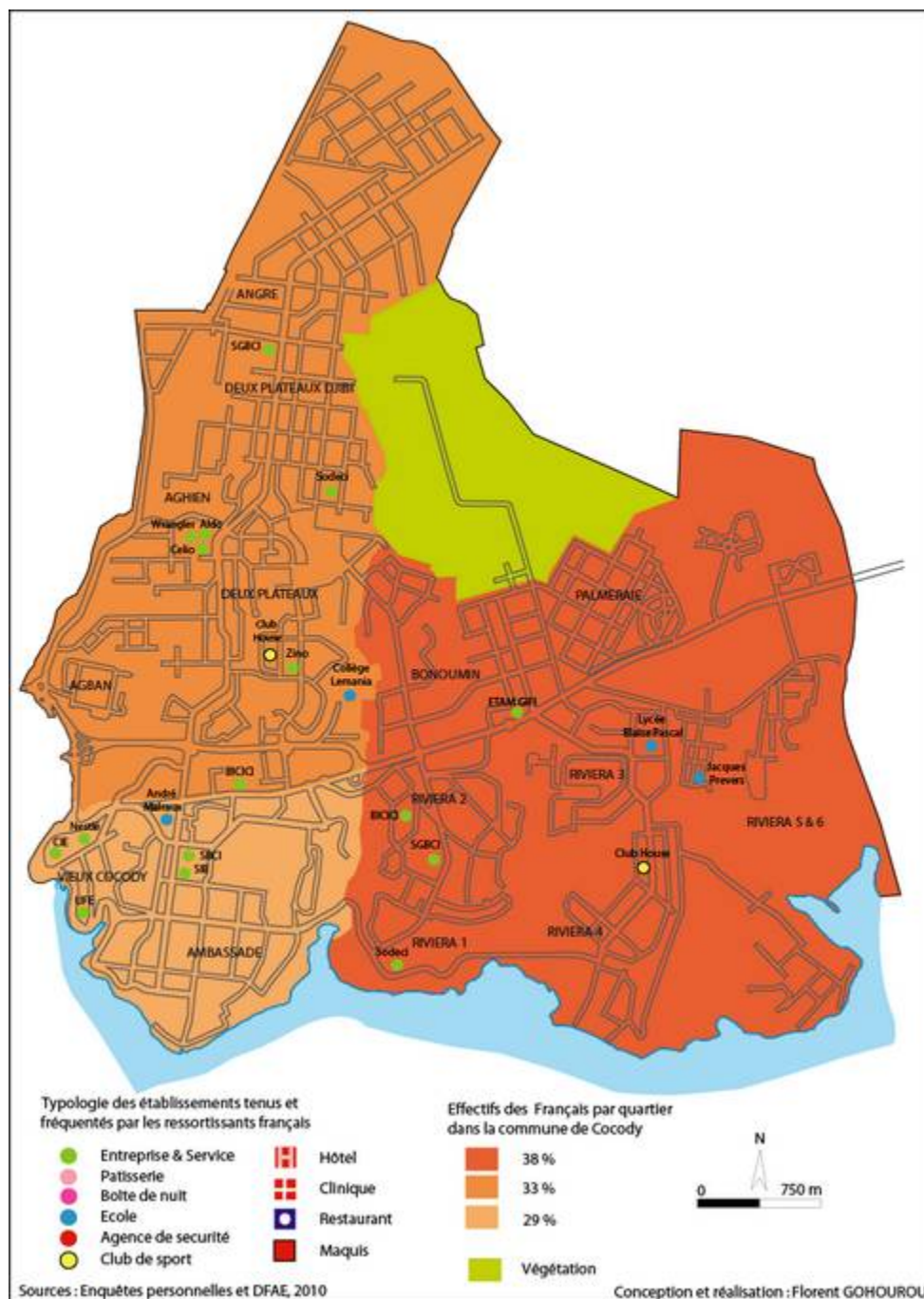
⁸⁵ Pour le cinéma, nombreux sont les Français qui vont au cinéma les Studio. Pour la lecture, les concerts, les conférences et les expositions beaucoup de Français de Marcory vont au centre culturel français. En ce concerne le football, ils sont aussi nombreux à aller au Stade Félix H.B, etc.

Carte n° 10 : Répartition des 604 Français et de leurs équipements au Plateau (2009)



1.2.2. La commune de Cocody

Carte n°11 : Distribution des 4 172 Français et de leurs équipements à Cocody (2009)



Sur la base des statistiques de 2009, et dans une logique de répartition, nous avons pu percevoir que l'influence des quartiers de la commune de Cocody était déterminante, qu'ils attiraient encore le plus grand nombre de ressortissants français de Côte d'Ivoire (Cocody Mermoz [165], Cocody Ambassade [162], II Plateau Hayat [265], II Plateau Vallon [328], Riviera Golf [267], Riviera Palmeraie [595], etc.). La présence d'enseignement français dans ses différents quartiers⁸⁶ a donc perpétuellement provoqué un renforcement de la sollicitation à partir de la métropole ; elle captive des individus très éloignés de leur pays d'origine ; cette décision s'accompagne également d'une envie de faire suivre aux enfants français des programmes scolaires qui sont quasi identiques à ceux suivis en France. Elle a donc le privilège de permettre aux élèves français de ne pas se retrouver isolés dans les établissements scolaires ivoiriens, de pouvoir rester au sein d'une atmosphère identique à celle connue dans leur pays d'origine. C'est de ce fait, légitimement que la municipalité de Cocody reste encore un lieu important, l'un des endroits les plus pratiqués dans l'espace de vie de la communauté française.

Aussi, la présence des avocats-conseil du Consulat de France à Abidjan (Me O. TANNY, Me P. FOLQUET, et Me KAMAGATE), des Médecins-conseil du Consulat de France (Dr L. YABASSE, Dr S. OTRO), le regroupement d'un nombre important d'établissements commerciaux⁸⁷, la polarisation des activités sociétales (visites familiales et amicales), et l'existence des plus grands mouvements associatifs d'originaires (UFE, ADEF, et TU)⁸⁸ dans la commune de Cocody sont des facteurs majeurs concourant à l'accroissement de sa pratique par les ressortissants français. L'activité associative ordinaire s'y déroule, de même que l'ensemble des manifestations ponctuelles (rassemblements réguliers, parties de tennis, dancings, réjouissances...) et y attirent tous les membres de la communauté française investis ou sympathisants. La présidence locale de l'UFE, par ses initiatives et sa détermination invariable de l'animer y organise aussi des événements singulièrement captivants : les tournois de tennis qui mettent en opposition les expatriés de chaque pays occidental et les

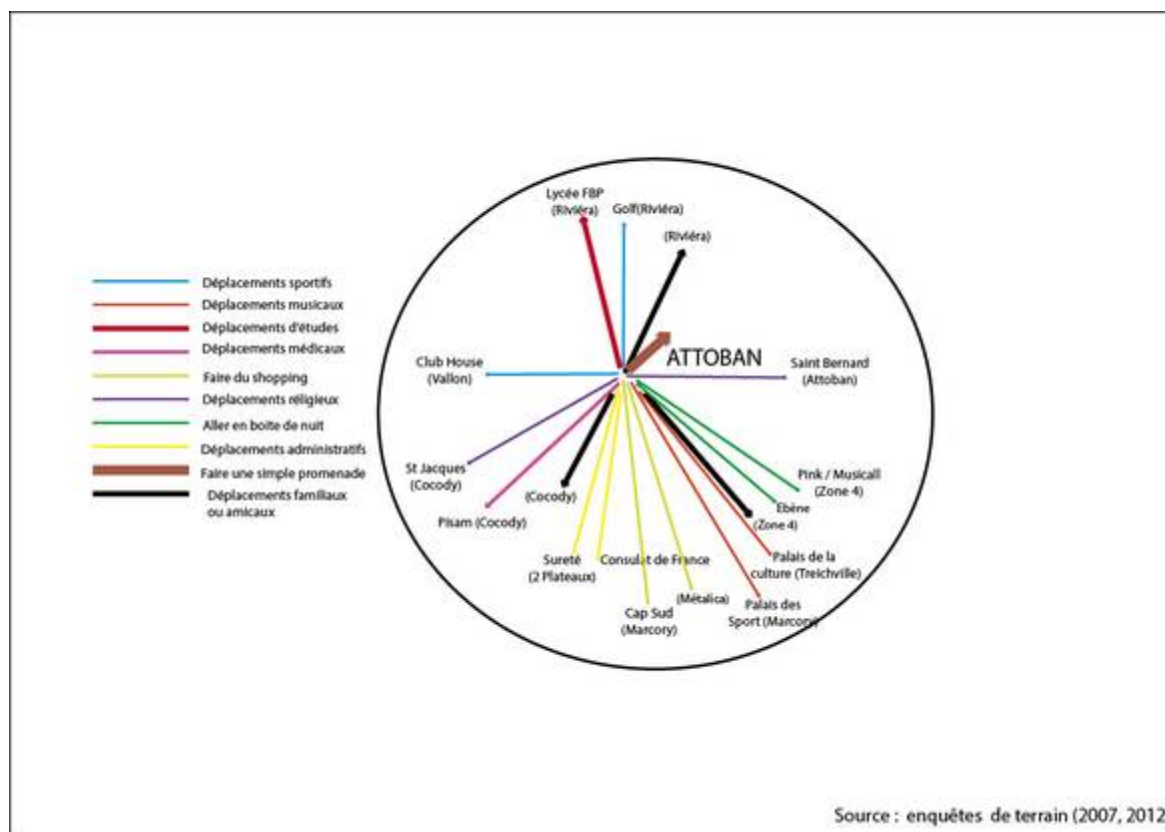
⁸⁶ Le lycée Blaise Pascal (Riviera 3), l'école la Pépinière des Deux Plateaux, l'école la Farandole Internationale (Deux Plateaux), et l'école Jacques Prévert (Riviera 3).

⁸⁷ City Sport Deux Plateau, Wintex, Librairie de France, Move On, Djemoul, la boîte à Bijoux, Flag Ship Shop, Divine Noblesse, Smile For Peace, Celio, Aldo, Wrangler Sococé, Rondeurs et Beauté, Etam Gifi, Querida, Zino Dany Center, Hôtel du Golf Intercontinental, Ivoire Golf Club, Hôtel Ivoire, le Griffon, Résidence les Floranyas, Résidence Eburnéa, Hôtel Horizon, Résidence Mohili, Beverly 'in, Des Gâteaux et du Pain, Pharmacie les Halles, Bonpri, Roi des Draps, l'Escale des Jardins, la Licorne, Maquis du Val, Nuit de Saigon, Global Trading, Restaurant le Toit d'Abidjan, Le Pub, Club Sococé, Sodirep, etc.

⁸⁸ Union des Français de l'étranger (UFE), Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE), et Trait d'Union.

réjouissances des associations françaises sont des manifestations qui attirent respectivement tous les ressortissants français de la ville d'Abidjan et ses banlieues sur le terrain de l'hôtel Ivoire et dans les salles de fêtes de la commune de Cocody. Ce n'est pas terminé ! En effet, les différentes écoles françaises situées dans les quartiers de Cocody attirent elles aussi les membres de la communauté française qui y travaillent par exemple en tant qu'enseignants. En définitive, toutes les conditions sont réunies pour transformer le territoire municipal de Cocody en un lieu attrayant aux yeux de la communauté française.

Carte mentale n°2 : Carte réalisée par un lycéen de Blaise Pascal (2009)



1.2.3. Le quartier du Plateau Dokui

Avec l'investigation que nous avons entreprise au côté des résidents français de Marcory, on a pu retenir que se dégageait dans l'agglomération abidjanaise un troisième espace dont la pratique était partagée par un nombre important d'enquêtés. Cet endroit est le quartier le plus prestigieux de la commune d'Abobo, c'est-à-dire le Plateau Dokui.

Pour appréhender le pouvoir captivant de cet espace sur les ressortissants français, il n'est pas superflu de noter que c'est le lieu de localisation de 1114 membres de la communauté française de Côte d'Ivoire (DFAE, 2009). C'est en conséquence là que convergent la quasi-totalité des Français qui vivent dans la municipalité d'Abobo. C'est dans ce lieu que se rassemblent, notamment les Français de Cocody qui ont fait le choix de se rapprocher de la moitié sud d'Abidjan à la demande des autorités consulaires françaises. Sont particulièrement touchés, tous ceux qui ont décidé de résider dans la moitié nord tout en payant leur loyer à un prix relativement bas ; c'est-à-dire les personnes les plus modestes de la communauté française de Côte d'Ivoire pour des raisons financières.

A côté de cette implantation résidentielle qui peut être considérée comme l'élément moteur de la convergence des ressortissants français dans ce quartier d'Abobo, c'est aussi le lieu d'indiquer que les déplacements de ces Français dans cet espace ont d'autres ressorts que les visites de courtoisies. Il reste que le Plateau Dokui est l'un des lieux de prédilection de la grande majorité des manifestations religieuses (rappelons au passage que la paroisse Saint Monique s'y trouve) auxquelles ils ont été conviés dans la moitié nord d'Abidjan.

2. A l'extérieur de l'agglomération abidjanaise : espace inégalement pratiqué

2.1. Arythmie et indigence des pratiques des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire

Un nombre très important de recherches⁸⁹ dédiées à la mobilité spatiale des individus a authentifié l'accroissement de la mobilité, pour les catégories de personnes qui réalisent davantage de voyage de courte durée, pour tous les types de déplacements. S'il est plausible que cette théorie se justifie encore aujourd'hui, elle n'est pas celle que nous avons pu établir pour l'ensemble des individus auxquels s'applique notre objet de recherche. Il est cependant

⁸⁹ Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (1989), Un milliard de déplacements par semaine : la mobilité des français, Paris, éd. la documentation française ; P-J. THUMERELLE (1986), Peuples en mouvement : la mobilité spatiale des populations, Paris, éd. SEDES-CDU, coll. DIEM, Dossiers des images économiques du monde. P 22

exact que nonobstant l'accentuation de leur mobilité dans la ville d'Abidjan, les Français de Marcory contrairement aux Ivoiriens par exemple parcourent de temps en temps l'espace national. En définitive, cet espace est surtout pour eux la localité de tournées occasionnelles, sans doute très exceptionnelles.

Autrefois la commune de Marcory était parcourue tous les jours ou bien de manière hebdomadaire par des Français qui se rendaient dans la capitale politique (Yamoussoukro) pour visiter la Basilique Notre Dame de la paix, à San-Pedro dans le but se baigner ou de se promener sur les différentes plages, à Bouna afin de faire du safari...A ce jour, la forte concentration des réseaux sociaux, l'implantation de toute la gamme d'activités dans la ville d'Abidjan, ainsi que le climat d'insécurité qui sévit surtout à l'intérieur du pays depuis 2002 pour cause de rébellion armée, ont restreint l'attraction de cet espace et par la même occasion, les Français ne sont plus trop incités à expérimenter les mobilités de longue distance en Côte d'Ivoire. Ainsi, il se dégage nettement chez ces derniers, une aptitude à un mode de vie caractérisé par une fréquence faible voire quasiment nulle de déplacements en dehors de la capitale économique (Abidjan).

Cependant, malgré cette prédisposition qui définit la communauté française à ce jour, quelques visites familiales et les nécessités économiques ont motivé les ressortissants français à sortir de leur sédentarité. Ainsi les activités économiques saisonnières les mettent en mouvement, selon une périodicité régulière. L'agriculture, particulièrement au moment des récoltes du melon, des tomates et les activités de loisirs comme le tourisme ou la baignade sont, par leurs caractères même, particulièrement générateurs de ce type de mobilités à Grand-Bassam et à Assinie.

2.2. La place remarquable de Grand-Bassam et Assinie dans la mobilité supra-locale des Français

Grand Bassam, située à une trentaine de kilomètres d'Abidjan, est l'ancienne capitale de la Côte d'Ivoire. Entre mer et lagune, cette ville constitue une attraction touristique majeure, de par ses anciennes maisons coloniales (souvent abandonnées), ses belles plages et ses marchés artisanaux. Le principal, et très grand, marché artisanal se situe le long de la route reliant Grand Bassam à Abidjan. On y trouve de tout, des petits objets africains en bois aux meubles faits sur mesure, en passant par les vêtements, etc. L'une des spécialités locales est la pièce de

coton teinte (dont rideaux, nappes, etc.). On peut les trouver dans le centre artisanal du centre-ville.

Les plages, souvent désertes, sont très courues des Abidjanais aisés et des Occidentaux (en particulier les Français) les week-ends. Il n'est d'ailleurs pas rare de tomber dans des embouteillages monstres le dimanche soir. Espérons que le projet d'autoroute payante réglera le problème. Sur la route Abidjan-Grand Bassam, on trouve de nombreux villages, de nombreuses plages privées, endroits où manger et dormir. Il y en a pour tous les goûts : du poulet braisé au tournedos sauce béarnaise ! On trouve également de nombreux petits commerces de toutes sortes (animaux, denrées, meubles, paniers, etc.). Il y a même une amicale bretonne !

Au-delà de Grand Bassam, les Français peuvent se rendre à Assinie, autre endroit touristique, puis au Ghana. Située à 80 km à l'Est d'Abidjan, Assinie est une station balnéaire de Côte d'Ivoire, au bord du golfe de Guinée. Deux villages de vacances y ont été construits : Assinie (à l'origine de Club Méditerranée) et Assouindé (La Valtur). Elle a constitué le lieu de tournage du film Les Bronzés avec Thierry Lhermitte, Josiane Balasko, etc. On distingue la zone d'Assinie où se trouve le cabanon de Paul-Emile Durand, à l'ouest bordée seulement par l'océan et accessible par la route, d'Assinie Mafia à l'est qui constitue une presqu'île entre océan et lagune. Longue d'une quinzaine de kilomètres cette presqu'île très étroite (de 100 m à 1000 m) est occupée par de luxueuses villas et paillottes. L'accès se fait en voiture, par bateaux privés ou pirogues traversant la lagune. L'embouchure de la lagune qui marque la fin de la presqu'île d'Assinie Mafia est appelée La Passe. Cette zone qui était la destination privilégiée des Abidjanais aisés pour le week-end, reçoit aujourd'hui de moins en moins de visiteurs depuis le déclenchement de la guerre en Côte d'Ivoire. Le Club méditerranée et le sporting club Valtur qui attiraient plein de touristes à l'époque, ont fermé leurs portes. Malgré cela, Assinie-Mafia reste ce cadre de rêve où il fait bon vivre. A l'ombre des cocotiers et dans la fraîcheur des marées, les touristes peuvent se reposer. Assinie-Mafia est en fait une curiosité qu'il faut visiter. L'air y est pur. Le vent souffle en abondance sous un beau soleil. Des bungalows, des paillotes et des apparts cohabitent dans un décor harmonieux avec des bâtisses qui chaque week-end, accueillent les locataires en quête de sérénité. Tout ici inspire gaieté et joie de vivre. Sur cette plage d'Assinie, les Français viennent en excursion en famille ou en groupe d'amis. Ils y viennent pour rompre avec le stress de la ville et repartir « charger » pour affronter d'aplomb une nouvelle semaine de travail. A Assinie, les pêcheurs

en pleine activité sur leurs barques est un film qui ne manque pas d'attrait. Les sports nautiques : planche à voile, ski, et traversée en hors-bord achève de planter le décor d'un balnéaire des plus original. Haut lieu de détente, espace paradisiaque, lieu de repos et de loisirs, Assinie a tout d'un paradis sur terre. Cet endroit accueille depuis 1960, des villages de vacances, et des centres de loisirs de renommée internationale. Et depuis, chaque fin de semaine, les touristes occidentaux (surtout les Français) et autres excursionnistes ivoiriens d'une certaine classe n'hésitent pas à rallier les 80 km depuis Abidjan pour se prélasser et découvrir ses merveilles.

Photo n° 3 : Départ pour week-end dans des cabanons français situés au large de la lagune d'Assinie.



Cliché, F.GOHOUROU (2008)

2.3. La polarisation de Londres dans la mobilité internationale des Français

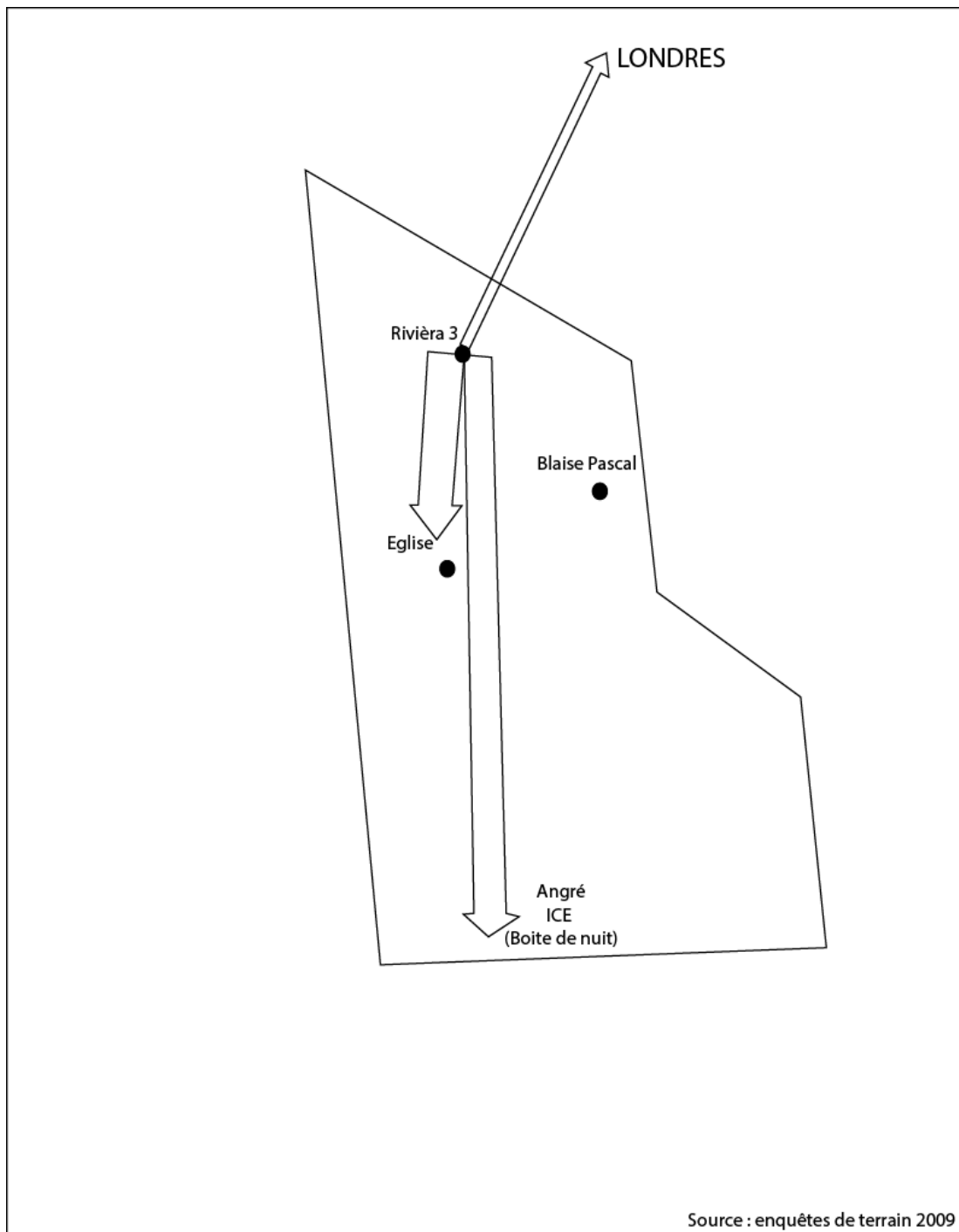
En ce qui concerne les déplacements internationaux, les tendances sont similaires à celles observées précédemment, où, avec l'augmentation de la distance de déplacement, la mobilité décroît, quel que soit le motif. Le nombre limité de motifs explique encore une fois la rareté des déplacements à cette échelle ; l'internationale.

Pour les ressortissants français qui effectuent ces mobilités, les motifs familiaux, amicaux, et professionnels, constituent majoritairement la première cause de déplacement. Il ne faut pas pour autant sous-estimer la place du tourisme dans les décisions de voyager en dehors de la Côte d'Ivoire de la communauté française, qui dénote une certaine attitude à la liberté chez cette dernière.

Quand le calendrier professionnel s'y prête, la visite à un parent, à un ami ou le départ provisoire de la Côte d'Ivoire pour trouble politique, l'exécution d'une formation dans le cadre professionnelle, mais aussi la recherche infructueuse à l'échelle locale d'un partenaire de travail peut requérir quelques fois leur présence dans certaines villes françaises ou même à l'étranger. Les 153 Français avec lesquels nous nous sommes entretenus, se sont rendus notamment en Grande-Bretagne (28%), au Liban (6%), au Sénégal (11%), au Mali (5%), au Canada (9%), en Belgique (12%), en Espagne (9%), en Italie (9%), pour des visites amicales et même aux Etats-Unis (11%) pour une mission dans le cadre du travail comme c'est le cas d'un ressortissant français employé par compagnie Air France à Abidjan.

La Grande-Bretagne apparaît ainsi malgré tout comme une destination privilégiée par rapport à la place qu'occupent les autres pays du monde dans les destinations des ressortissants français. Si les visites amicales conduisent une fois par an les membres de la communauté française dans les villes comme Dakar, Bruxelles, et Milan, le poids de ce motif est très important dans le départ vers la capitale britannique, Londres. En effet, lorsque l'on observe la mobilité à l'échelle internationale des Français, l'on s'aperçoit que la grande majorité d'entre eux a effectué une à deux fois par an une visite de courtoisie dans Londres. Il faut également ajouter que l'afflux vers cette capitale est sans doute motivé par le prestige de la ville elle-même et sa représentation dans le monde. C'est pourquoi, malgré la proximité relative dans l'espace (par rapport à la France) de certains centres urbains comme Bruxelles, les ressortissants français préfèrent aller rendre visite à leurs proches à Londres.

Carte mentale n° 3: carte réalisée par un expatrié vivant à Cocody (2009)



3. L'espace d'origine, élément capital des expériences spatiales

Il a été jusqu'ici question des mobilités et des pratiques socio spatiales des Français de Marcory dans la société et dans l'espace local. Il est temps d'appréhender une composante décisive de leur vie d'expatrié, l'espace de vie d'origine. Concrètement ou sous la forme de souvenir et d'image, le lien des Français rencontrés avec la France, même après des décennies passées dans la commune de Marcory, demeure un moteur essentiel dans l'élaboration des pratiques et des représentations spatiales.

Depuis la recreation plus ou moins volontaire de l'espace de vie de « là-bas » à l'élaboration de projet de retour plus ou moins utopiques, ce sont quelques-uns des plus douloureux enjeux de l'expatriation qui sont ici mis en lumière.

3.1. Des perceptions spatiales filtrées par l'espace d'origine

Tous nos interlocuteurs ont invariablement évoqués leurs espace de vie d'avant l'expatriation pour se situer dans leur espace de vécu actuel. Le quartier ou le village d'origine servent souvent de référence pour expliquer la satisfaction ou l'insatisfaction vis-à-vis du lieu de résidence actuel ; les personnes que nous avons rencontrées cherchent fréquemment, de façon plus ou moins avouée, à retrouver une ambiance, des formes de sociabilité qu'ils connaissaient en métropole.

Christelle nous en parle explicitement : *« à Toulouse, je vivais dans un quartier plein de vie, très animé ; il y avait la gare pas loin alors ça créait le passage de plein de gens différents... (...) Les maisons sont toujours ouvertes, dans les immeubles, il y avait souvent des cours intérieures avec tous les appartements ouverts sur la cour. (...) Je ne peux pas dire que je sois très fidèle à mon quartier parce qu'il n'y a pas de liens entre les habitants... »*

Paradoxalement, lorsqu'elle nous parle des avantages qu'elle trouve à son quartier de résidence, c'est aussi en comparaison avec sa vie toulousaine : *« l'avantage ici, c'est quand même l'intimité que tu peux avoir chez toi. A Toulouse, c'est toujours ouvert, tout le monde sait ce qui se passe chez toi, la présence collective est parfois pesante. Chez moi, je suis tranquille, je ne connais pas les voisins et si je veux voir personnes, je peux... »*

C'est ainsi le cas de deux de nos interlocuteurs de Biétry lorsqu'ils nous expriment leur attachement à leur quartier ; pour l'un, le fait qu'à Biétry, quasiment tous les Français se connaissent, ça lui rappelle sa ville en France où *« c'est la même chose »*.

Deux interlocuteurs plus jeunes qui ne sont pas très attachés à leur lieu de résidence analysent ce sentiment par la grande différence de vie sociale avec le quartier qu'ils habitaient dans leur pays. Magalie nous dit : *« chez mes parents, je pensais que c'était plus chaleureux qu'il y a avait plus de relations entre les gens, comme là où j'habitais, à Limoges (...) Là-bas, les gens sont sympathiques entre eux quand ils ne se connaissent pas »*.

Mais le souvenir du pays d'origine n'intervient pas que dans l'appréciation du lieu de résidence, il apparaît aussi dans le choix des espaces fréquentés par nos interlocuteurs. Nous avons remarqué que la majorité d'entre eux expliquaient souvent leur affection pour un espace par le souvenir qu'il leur rappelait de leur quartier ou de leur commune de leur pays d'origine. C'est le cas de J. Philippe lorsqu'il nous exprime ses visites assidues en Zone 4 : *« à Biétry, c'est trop bourgeois, l'accueil n'est pas terrible. En Zone 4, je me croirais dans mon quartier en France, c'est plus populaire, les gens se connaissent, ça me rappelle vraiment mon ancien quartier en banlieue parisienne. »*

Magalie nous l'explique elle-aussi : *« j'ai toujours habité à la ville et à Limoges, je sortais beaucoup avec les copains, on était beaucoup avec les copains, on était très souvent à l'extérieur...J'ai besoin de reproduire ça ici... »*

Quand on lui demande où elle aime aller, elle nous parle du club de sport "Athlétic club" de Biétry, sur le boulevard de Marseille : *« à Marcory, je connais beaucoup d'endroits qui me rappellent la France (...). L'Athlétic club est l'un des endroits où je retrouve l'ambiance de là-bas, pour les odeurs, les couleurs, et puis c'est aussi les gens, ils se connaissent, il y a plein de petits groupes qui discutent en français... »*

Elle parle aussi de son intérêt pour les bars et restaurants tenus par des Français et surtout des écoles françaises de Marcory : *« j'aime bien les écoles françaises, ça me rappelle mon école en France où j'aime bien discuter avec mes amies. »*

On voit bien à quel point l'espace d'origine demeure présent à travers les modes quotidiens d'utilisation de l'espace de certains Français que nous avons rencontré parfois avec beaucoup de nostalgie et d'émotion. L'un des Français du quartier Zone 4 de Marcory, lorsqu'il nous parle des fêtes qui se déroulent chez lui ou ses amis pendant certaines soirées de Noël, nous dit : *« c'est comme là-bas »*.

Mais le lien à l'espace d'origine se manifeste aussi de façon plus concrète et le pays reste souvent présent par les nouvelles données par la famille ou les amis restés là-bas, par téléphone, les médias, les courriels et même quelquefois par des voyages.

3.1. Des relations constantes au pays d'origine irrationnel

Dans tous les cas, les ponts n'ont jamais été rompus avec le pays, la ville ou la commune d'origine. Si tous ne peuvent y voyager régulièrement, il existe une multitude d'autres occasions de maintenir le lien.

Pour certains, et notamment ceux dont l'établissement en Côte d'Ivoire est lié à un détachement, le lien est souvent plus facile à entretenir, même en famille. Christophe nous explique : *« je rentre en compagnie de toute ma famille en métropole chaque fin d'année ! C'est en fait, une caution de mon patron. Pourtant, dans le cadre de mon travail, il m'arrive d'y aller bien avant. Et d'ailleurs, je ne suis pas un cas isolé ! Quasiment tous les détachés que je connaisse jouissent de cette faveur. A l'occasion, nous renouvelons notre affection à nos proches que nous perdons de vue sur une période assez étendue tout de même. Vous savez, les fax, les courriels, les appels téléphoniques... ne suffisent pas ! En ce qui me concerne, je ne fais que ça ! Malgré cela, je ressens inlassablement un besoin de les voir réellement à Bordeaux à chaque fois que je rentre en France... »*

Pour Estelle aussi, quelques contacts perdurent avec la famille restée là-bas mais les difficultés de communication ont fait que les liens, au départ très réguliers, se sont distendus. Un certain nombre d'entre eux parviennent cependant à conserver un contact avec la France et notamment par l'intermédiaire des visites de famille ou des amis. Lorsque nous nous sommes rendus en Zone 4, Véronique venait juste d'accueillir son père qui arrivait de France. C'était pour elle un moment très important, car celui-ci amenait des nouvelles de toute la famille, mais aussi des produits typiquement français, et, nous supposons, de nombreux souvenirs.

Mais pour l'ensemble des Français « enquêtés », c'est plus spécialement la possibilité de pouvoir régulièrement retourner en métropole qui constitue le meilleur moyen de garder le contact avec lui. Pour certains, ça a déjà été plusieurs fois le cas depuis leur installation dans la commune de Marcory, comme pour Magalie et Tessa avec leurs parents. Quant à Monique, elle a fait un voyage vers la France depuis deux ans qu'elle est en Côte d'Ivoire, pour aller

chercher sa fille qui y était restée : *« quand j'ai vu au loin l'aéroport Charles de Gaulle, ça a été une émotion que je peux même pas décrire. »*

Pour Sandra, les retours en France sont assez réguliers depuis qu'elle étudie en Côte d'Ivoire (4 ans) : *« France, j'y retourne pour les grandes vacances, pas très longtemps mais bon ça fait du bien de pouvoir se ressourcer auprès du reste de ma famille et des amis restés sur place. »*

Pour un certain nombre d'entre eux, les voyages vers la métropole sont naturellement difficiles voire impossibles, pour des raisons politiques et financières ; cette situation se ressent souvent douloureusement pour nos interlocuteurs et le sentiment d'exil voire d'ostracisme est fréquent, comme pour J. Raymond : *« je suis à Abidjan depuis environ 20 ans ! Avant septembre 2002, je rentrais quasiment chaque année en France ! Mais depuis, la Côte d'Ivoire est devenue le théâtre de nombreuses crises politiques. Je n'ose plus rentrer en métropole comme je le faisais. En effet, suite aux manifestations anti-françaises de janvier 2003, ma maison avait été pillée à mon absence. Depuis, je ne prends plus le risque de rentrer en métropole tous les ans... En fait, j'ai un peu peur de laisser tous mes biens en Côte d'Ivoire pendant que je suis en France. J'ai donc peur de tout perdre à nouveau ! »*

Mais pour ce dernier, la question du coût du voyage est essentielle pour un certain nombre de Français et lorsqu'il nous parle de son projet associatif, il explique qu'il existera surtout car certains Français de Marcory Centre, ou de certaines communes populaires comme Yopougon ou Attécoubé n'ont pas assez de moyens financiers pour retourner régulièrement en France pour voir leur famille : *« l'association que j'ai envie de créer donnera aux Français l'occasion de maintenir leurs racines vivantes, car le voyage, c'est cher et un nombre relativement important de personnes parmi nous ne peuvent pas se le payer chaque année surtout quand il y a des familles avec des enfants. »*

J. Raymond nous explique par ailleurs que le voyage vers la France est de plus en plus difficile pour des raisons politiques ; la Côte d'Ivoire connaît depuis un certain temps des troubles politiques et il semble par ailleurs qu'ils craignent pour le pillage de leurs entreprises en leur absence.

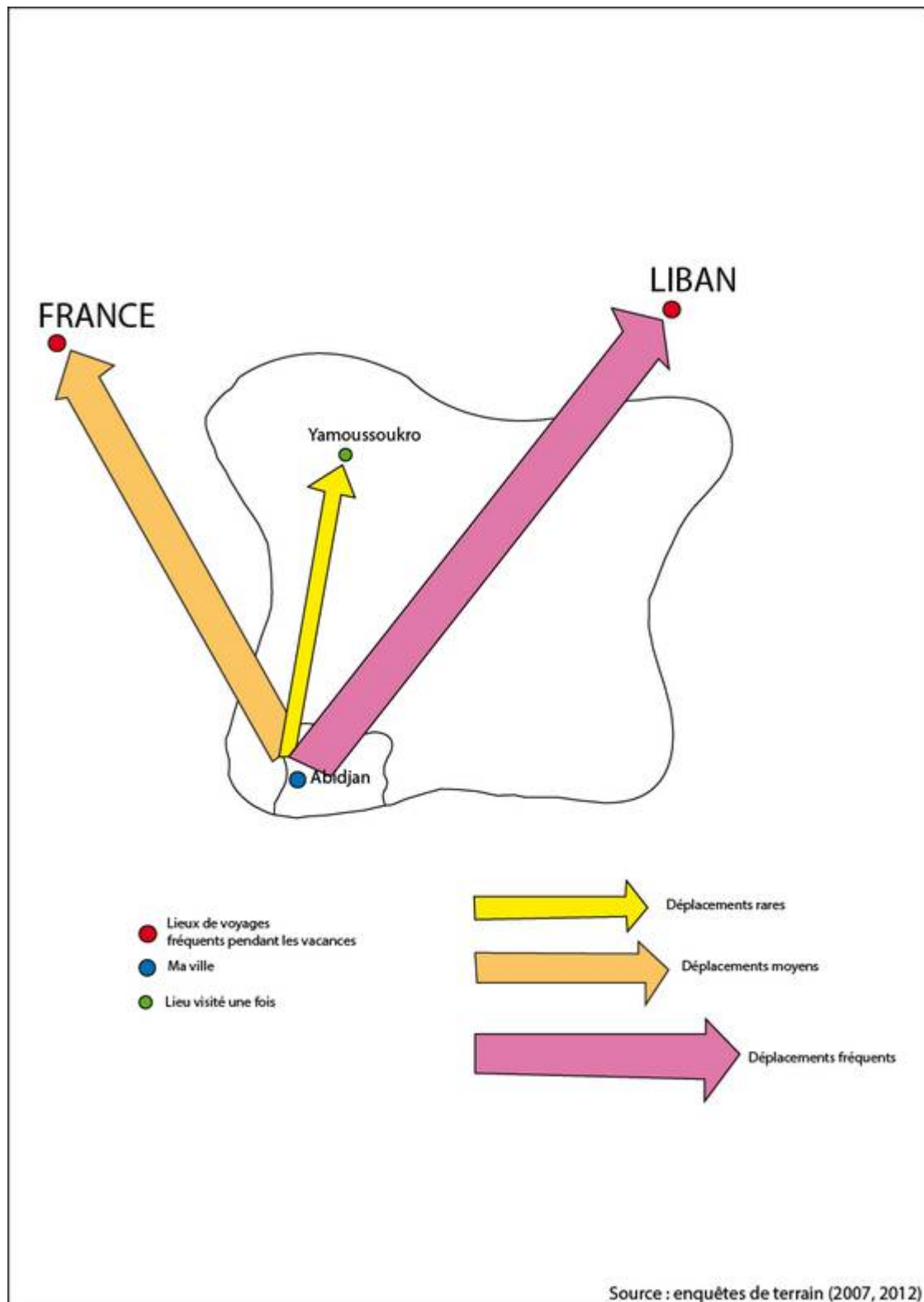
Pour un autre interlocuteur français de Biétry, c'est l'absence de lien parental ou amical très fort en France qui pose problème : *« là, je voudrais bien aller en vacances en France, mais je suis bloqué parce que je n'ai plus personne là-bas ! Je suis en Côte d'Ivoire depuis bientôt 22 ans et je n'ai pas pu garder contact avec mes cousins qui y vivent après la mort de mes*

parents...J'ai des mauvais souvenirs à chaque fois que je retourne en métropole...surtout dans la ville de Bordeaux où mes parents habitaient. En plus en ce moment, il ne fait pas bon de se retrouver en France à cause de la période de grand froid. Toutefois, je tiens à préciser que c'est obligatoire pour un Français d'avoir besoin de se ressourcer dans son pays ...»

Dans tous les cas rencontrés, maintenir une relation concrète avec le pays d'origine est essentiel. Il l'est d'autant plus souvent que ceux qui ont déjà eu l'opportunité de s'y rendre n'ont pas senti qu'un décalage énorme s'était opéré entre eux et leurs compatriotes de là-bas. Conscients des bouleversements que la culture ivoirienne a suscités dans leurs comportements ou victimes selon eux du changement de regard que leur portent désormais les gens de leur pays, conserver un lien réel avec la métropole est fréquemment une démarche de retour aux sources et pour ceux qui ont parfois l'occasion, une grande frustration.

Même si, dans tous les cas, la conservation de liens réels avec la France est essentielle, tous ceux qui ont été rapatriés en France en automne 2004 ont gardé un mauvais souvenir de ce long périple. Voyage qu'ils ont par ailleurs vécu comme une vraie séparation, une déconstruction de leur territoire. Ces derniers nous expliquent pour finir qu'ils ont même tenté de s'y réinstaller irrémédiablement, mais qu'ils sont revenus à Marcory au bout d'un an car ils ne s'habituait pas à la vie de là-bas.

Carte mentale n°4 : Carte réalisée par un franco-libanais résidant à Cocody (2009)



CONCLUSION DU CHAPITRE IV

La description des mobilités et des pratiques de l'espace des ressortissants français de la commune de Marcory confirme selon nous l'hypothèse formulée dans cette deuxième partie :

- Complexité et diversité qualifient ces formes de mobilités et de pratiques socio-spatiales, qui se déclinent selon une infinité de moteurs, qui dépendent d'un grand nombre de facteurs et diffèrent finalement d'un individu à l'autre. Les mobilités des Français de Marcory s'appuient indéniablement sur les pratiques sociales et la sociabilité française et ses exigences suscitent des pratiques spatiales particulièrement souvent accomplies collectivement.

Un certain nombre de traits apparaissent en outre récurrents dans la construction des espaces de vie des Français de Marcory : l'hyperlocalité de la majorité des formes de mobilités et l'existence d'un centre de gravité « collectif » situé autour de la commune du Plateau, la rareté des déplacements à l'extérieur du district d'Abidjan, l'importance des espaces domestiques privés et du cadre associatif.

Elle nous permet de plus, la formulation de nouvelles hypothèses pour une troisième partie :

- L'existence d'une organisation spécifique des espaces de vie des Français de Marcory, la reconnaissance de pratiques et de lieux propres aux expériences sociales françaises suppose selon nous des modes d'appropriation de « sémiotisation » singulières de l'espace par ces derniers.

- Appropriation et « sémiotisation » de l'espace supposeraient alors l'existence de phénomènes territoriaux particuliers aux ressortissants français de Marcory et ces territorialités particulières aux Français de Marcory naîtraient selon nous des pratiques de l'espace.

- L'existence hypothétique d'un sentiment territorial nous amène à nous interroger sur l'organisation concrète des territoires des Français de Marcory ; nous proposons l'hypothèse de la construction d'une « suprastructure territoriale, appuyée sur les réseaux sociaux forts, constituée autour de « micro-territoires » et garante de l'identité collective des Français de Marcory.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'examen des particularités géographiques et historiques de la répartition des Français en Côte d'Ivoire, donne la possibilité de rapporter à une échelle de taille inférieure, les enseignements reçus au niveau national.

En Côte d'Ivoire, l'histoire de l'immigration des années 70 a largement influencé les phénomènes migratoires en direction d'Abidjan, autant au sein des institutions qui l'ont en charge que dans des événements politico-économiques qui les ont encouragés. Nous nous contenterons d'évoquer le caractère évolutif des processus migratoires à ces deux échelles, postérieurement aux années 60. Toutefois, la période des indépendances a été, comme à travers de la Côte d'Ivoire, celle de la diversification des origines géographiques des migrants, et la ville d'Abidjan se caractérise par une forte concentration des français expatriés.

L'observation des pratiques d'implantation géographique des expatriés français témoigne elle aussi des ressemblances ainsi que des spécificités vis-à-vis des faits énoncés au niveau national. De nombreux déséquilibres apparaissent : Abidjan s'impose depuis la décolonisation comme le principal foyer d'accueil. Au sein même de ce dernier, les communes qui limitent son extension au nord (Cocody) et au sud (Marcory) tiennent une place cruciale dans la localisation de la communauté française. Comme au niveau national, la concentration au sein des villes de ces expatriés s'avère par ailleurs importante. Incontestablement, les procédés d'implantation des Français trouvent une part de leur assise dans le dynamisme économique, donc du travail, propre à une immense majorité des migrations des personnes d'origine étrangère en direction de l'Agglomération d'Abidjan.

En ce qui concerne les espaces de vie des Français, il nous semble difficile de tenir des propos globalisants au regard de la diversité des parcours individuels. Au sein des lieux ouverts à tous, et à l'exception de ceux où se tiennent des manifestations de types communautaires, aucun espace n'est strictement pratiqué par les expatriés français. Toutefois, nombreux sont les endroits (clubs de sport, bars, restaurants et boîtes de nuits tenus par des Français) qu'ils fréquentent en majorité. Par ailleurs certaines particularités apparaissent très souvent dans l'espace vécu des Français : l'idée d'une intense mobilité à petite ou moyenne échelle en est

une. De même, mais est-ce étonnant, c'est la place de l'espace d'origine dans les relations apparaît visible, à travers l'idée d'un retour temporaire au pays (rapatriement notamment) ou par l'intermédiaire du maintien de liens réels ou symboliques avec celui-ci. Les pratiques spatiales de ces Français se sont caractérisées en outre par une intense phase de sa dimension familiale et communautaire qui rend compte de la place de prédilection de la composante collective de leurs comportements spatiaux ; elle témoigne, par conséquent, du pouvoir de l'assemblage des comportements spatiaux et pratiques sociales. Cette articulation étroite du spatial et du social qui sera éclairée dans les pages qui suivent est au cœur de notion de territoire, qui constitue le terme principal de notre recherche.

**TROISIEME PARTIE. DECONSTRUCTION, ET
RECOMPOSITION TERRITORIALE : LES FRANÇAIS
DE COTE D'IVOIRE A MARCORY**

CHAPITRE V. LES FRANÇAIS RAPATRIÉS DE CÔTE D'IVOIRE : PERTE DU TERRITOIRE PAR RUPTURE ET REPRODUCTION TERRITORIALE EN FRANCE

La particularité première de tout rapatrié est d'être ramené dans son pays d'origine pour éviter des persécutions dans son pays d'accueil. La fuite en elle-même sous-entend la rupture. Rupture des habitudes de vie, certes, mais rupture surtout des liens familiaux et sociaux le plus souvent, des relations et échanges avec le pays et ses habitudes, des contacts avec l'espace autrefois habité et vécu, rupture finalement avec toutes les composantes qui définissent pour les géographes le territoire, l'espace approprié. Ce qui définit donc du point de vue géographique le rapatrié, c'est que son processus d'appropriation de son pays d'accueil a subi une interruption. Il va donc falloir qu'il développe une nouvelle territorialité dans son pays natal pour ne pas paraître comme un apatride. En cela, il est intéressant d'étudier son parcours afin de déterminer comment s'est effectuée cette perte de territoire. Il est donc nécessaire de revenir un tant soit peu sur le contexte dans lequel la décision de quitter la Côte d'Ivoire a été prise.

I. La Côte d'Ivoire : Trois décennies de stabilité politico-sociale avec le président F. HOUPHOUËT-BOIGNY ?

Dans les années 60, le président F. HOUPHOUËT-BOIGNY a fait preuve d'une surprenante prédisposition à dissimuler les décombres antérieurs, ceux relatifs à la décolonisation dont il profita pour asseoir son régime sur des bases solides. Ainsi, pendant le miracle ivoirien, une sensation générale de croissance et de bien-être lui permettait de se préserver et de se mettre à l'abri des tensions sociopolitiques ; sa dictature altruiste où des opposants politiques écroulés sont pratiquement inexistantes, a somme toute obtenu l'adhésion quasi-générale de la population. Néanmoins, dès 1980, la conjoncture économique porte atteinte aux conditions de vie des classes intermédiaires et défavorisées ; pour la banque mondiale, la part de la population qui vivait en dessous du seuil de pauvreté est passée de 11% en 1985 à 35 % en 1993. Malgré l'adoption de certaines mesures, telles que la diminution de l'effectif des coopérants français qui varie de 3 000 à 2 000 en 1986, laissant quelques mille postes disponibles, les autorités n'arrivaient pas à contenir la croissance du taux de chômage ainsi que la fermeture d'un nombre important de sociétés.

De violentes manifestations se déroulent alors un peu partout dans le pays, engendrant un déséquilibre général. Mais, après la crise fut maîtrisée par la violence, par le pouvoir de l'argent, et surtout par la dextérité de l'homme politique HOUPHOUËT BOIGNY. La seconde moitié des années 80 fut beaucoup plus pénible, à cause de la détérioration de la situation économique, de la structuration dissimulée d'une opposition politique, de la révolte de quelques-uns de proches collaborateurs, et de la contestation sociale, par exemple celle de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI).

II. Les causes de la crise sociopolitique ivoirienne

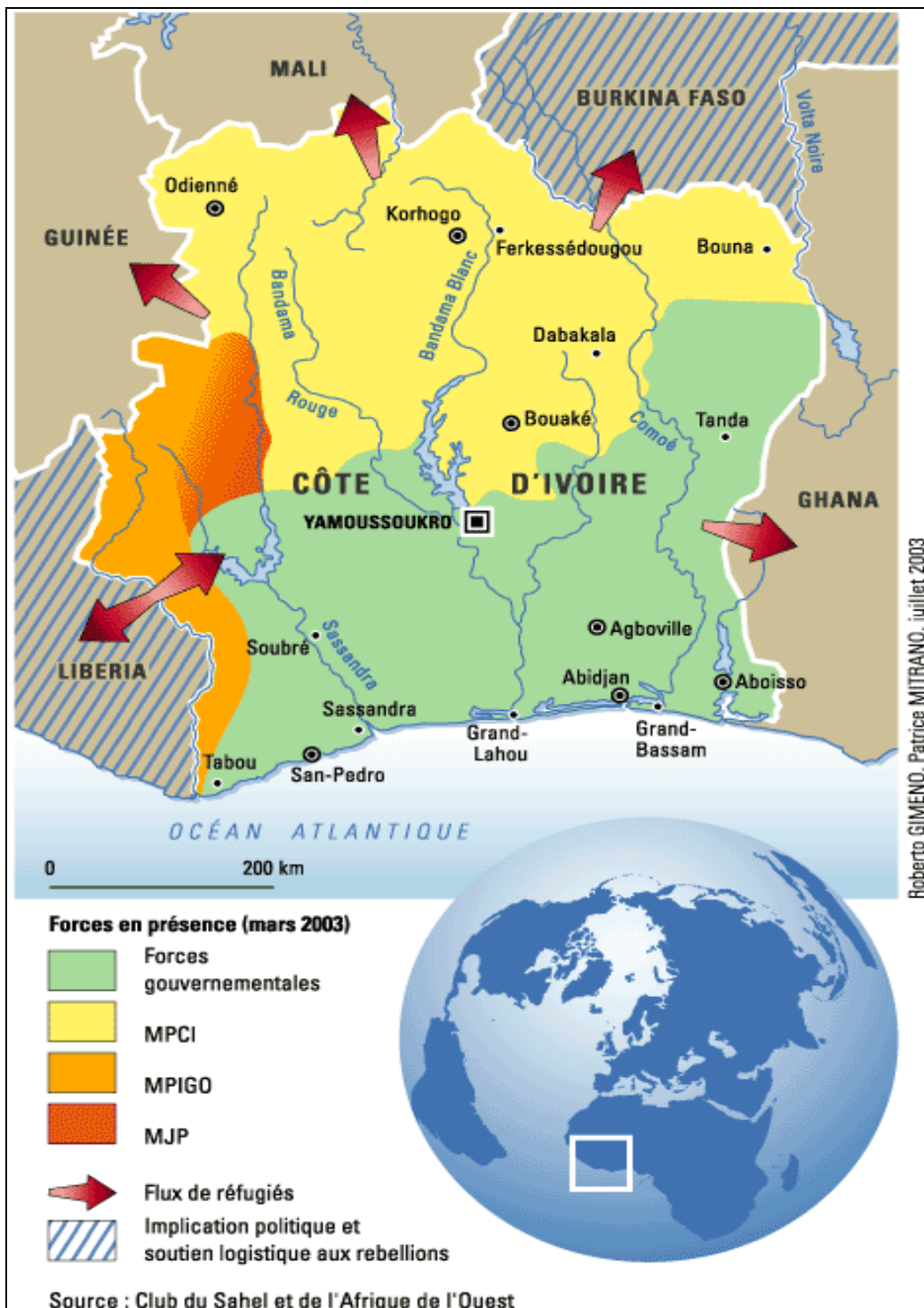
En Côte d'Ivoire, la crise politico-militaire débuta le 24 décembre 1999 par le coup d'état réussi du Général ROBERT GUEI. Bien avant, l'option de l'accession au pouvoir d'Etat par le biais des armes avait été sous-estimée par le régime du président H. KONON BEDIE ; au lendemain de la chute de ce dernier, et espérant en tirer un avantage, ses principaux adversaires politiques ; M. A. OUATTARA et M. L. GBAGBO avaient fait le choix de saluer l'action militaire du Gl. GUEI. A partir de cet instant, la trajectoire empruntée par le combat politique en Côte d'Ivoire, était désormais contraire au sens des obligations et des responsabilités du citoyen. En octobre 2000, le président GBAGBO avait été déclaré vainqueur par la commission électorale. Mais les représentants des principaux partis politiques (KONON BEDIE, et OUATTARA A.), jugés inéligibles par la cour suprême, n'avaient pas pu prendre part au scrutin. De ce fait, au cours de l'élection d'octobre 2000, il n'y a pas eu une véritable concurrence électorale pour l'accession au pouvoir d'Etat en Côte d'Ivoire. Depuis ce moment, la détérioration de la vie politique a laissé libre cours à une brutalité publique permanente à la fois dans les propos, et dans les actions. Ce processus néfaste pour la vie politique a entraîné beaucoup d'hostilités et de rivalités : à l'évidence, les responsables politiques ont contribué à dégrader la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. C'est dans ce contexte qu'en septembre 2002, des mutins venus du Burkina voisin essayent de prendre conjointement le contrôle de trois principales villes du pays : Korhogo (nord), Bouaké (deuxième ville du pays), et Abidjan (siège du gouvernement). Ils perdent le combat de la prise d'Abidjan, mais arrivent à prendre les deux autres localités pour y bâtir une coalition de mouvements rebelles baptisée « la Force Nouvelles de Côte d'Ivoire » (FNCI). Le FNCI, s'empare graduellement de la moitié de la Côte d'Ivoire, organisant de ce fait la Côte d'Ivoire

en deux sous-territoires : la partie sud était sous le contrôle de l'armée nationale de la Côte d'Ivoire, et la moitié nord était tenue par la FNCI.

En septembre 2002, les autorités françaises intercèdent mais exclusivement pour garantir la sécurité des ressortissants français, et des occidentaux : elles se sont abstenues de mettre en vigueur les accords bilatéraux qui rentrent en vigueur en cas de fragilisation occasionnée par des soldats. Par ailleurs, elles avaient empêché l'arrivée de secours militaires étrangers sur le territoire ivoirien : le Nigeria s'était proposé, l'Angola avait proposé un soutien aérien. Embarrassée, la France avait accordé qu'une aide matérielle, par exemple en matière de transfert de troupes, d'approvisionnement, et de communication. Malgré sa portée restreinte, cette aide avait concouru à donner aux forces gouvernementales, un pseudo moral et un peu de productivité pour affronter des groupes rebelles (MPIGO et MJP)⁹⁰ parurent subitement en novembre 2002 dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces derniers aspiraient, venger le décès du Gl. Robert GUEI, et occasionner la chute du président GBAGBO.

⁹⁰ Le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) et le Mouvement patriotique, du Grand Ouest (MPIGO).

Carte n° 12 : la Côte d'Ivoire en guerre (2003)



Roberto GIMENO, Patrice MITRANO, juillet 2003

Imaginée initialement pour le rapatriement de la communauté étrangère, l'intrusion des forces françaises en Côte d'Ivoire, s'est érigée rapidement en force d'interposition en profitant de l'accord de l'arrêt des combats entre antagonistes. « Effet, dès le 18 octobre 2002, la France accepte “temporairement” et avec l'autorisation des deux parties et de la communauté internationale d'ouvrir le feu sur toute personne tentant de quelque manière que ce soit de mettre en péril le cessez-le-feu, jusqu'au déploiement hypothétique des 2400 soldats de la force de la C.E.D.E.A.O., rôle de force tampon entre les troupes rebelles et l'armée régulière » (T. S. POSSIO, 2003). Après pour apporter un début de solution au problème, la France invita les belligérants en région parisienne, à Linas Marcoussis. Le 24 janvier 2003, les accords Kléber (dits « de Marcoussis ») car négociés à Linas-Marcoussis, furent signés au centre des conférences internationales sur l'avenue Kléber à Paris.

III. Que recommandent les accords de Marcoussis ?

Les accords de Linas-Marcoussis correspondent à « l'aboutissement de la médiation française, par l'intermédiaire de son ministère des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. Après une tournée africaine qui l'a conduit tour à tour en Côte d'Ivoire, où il a rencontré le président Gbagbo et les représentants des rebelles, au Togo et au Sénégal, le ministre français parvint à convaincre toutes les parties concernées de se rencontrer à Paris autour d'une table de négociation » (T. S. POSSIO, 2003).

Les parties belligérantes ont procédé à la signature de ces accords de paix très discutés dit de Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003. Ce processus, qui couvre tous les aspects d'un ordre de l'ancienne puissance coloniale, recommandent entre autres que :

1. le président Gbagbo est maintenu au pouvoir jusqu'à de nouvelles élections ;
2. la nomination d'un Premier ministre irrévocable jusqu'à la prochaine élection présidentielle ;
3. la restructuration des forces armées, la traduction devant la Cour pénale internationale des responsables d'exécutions sommaires ;
4. la révision de la Constitution et en particulier des conditions d'éligibilité du président ;
5. les rebelles du Mouvement populaire de Côte d'Ivoire (MPCI), sont invités dans le gouvernement de réconciliation et obtiennent les ministères de la Défense et de l'Intérieur ;

6. des soldats de la CEDEAO et 4000 soldats français de l'opération licorne sont placés entre les belligérants pour éviter une reprise du conflit ;

7. les accords prévoient en outre des dispositions législatives et réglementaires "tendant à améliorer la condition des étrangers, la protection de leurs biens et de leurs personnes".

Pendant que le camp de la rébellion, on se félicite des conclusions des « accords Kléber » car placées selon lui sous le signe du respect de la loi fondamentale de juillet 2000 qui stipule en son article 53 que : « *Le président de la République peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du Gouvernement. Le Premier ministre supplée le président de la République lorsque celui-ci est hors du territoire national. Dans ce cas, le président de la République peut, par décret, lui déléguer la présidence du Conseil des ministres, sur un ordre du jour précis. Le président de la République peut déléguer, par décret, certains de ses pouvoirs au Premier ministre ou au membre du Gouvernement qui assure l'intérim de celui-ci. Cette délégation de pouvoirs doit être limitée dans le temps et porter sur une matière ou un objet précis* »⁹¹. Pour la partie gouvernementale, s'il semble normal que les accords Kléber prennent en compte les doléances sociopolitiques exposées par les insurgés, ils ont clairement, « en ouvrant la voie du pouvoir à la rébellion armée, contribué à la désubstantialisation des institutions régulières de la Côte d'Ivoire au bénéfice de ceux qui lui ont déclaré la guerre. Raison suffisante pour que les Abidjanais, pendant que l'opposition armée jubile, descendant dans la rue pour dénoncer ce qu'ils ont appelé « le complot français contre la Côte d'Ivoire » et exiger la non-application des accords » (T. S. POSSIO, 2003). La violence des manifestations anti-françaises qui en fut la conséquence entraîna le pillage des symboles de la présence française en Côte d'Ivoire notamment dans les quartiers de résidence des Français de Marcory.

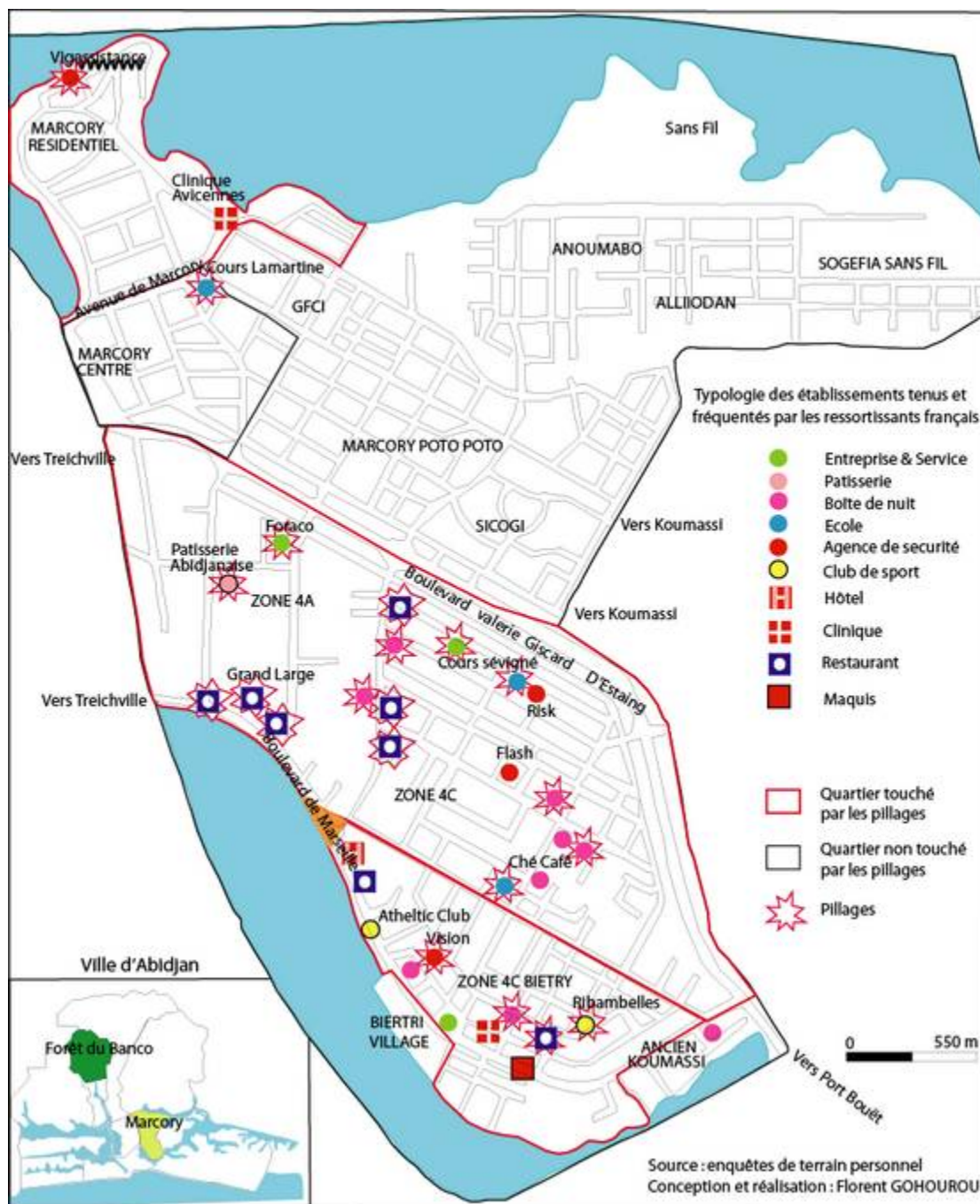
IV. France, cible de la colère à Marcory après les accords Kléber

En Côte d'Ivoire, la crise politico-militaire possédait une spécificité : à une crise exclusivement ivoirienne qui fragilise une grande partie de l'Afrique occidentale, s'était additionnée une crise franco-ivoirienne, bien sûr sporadique et moins brutale, mais qui s'est

⁹¹ http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Cote_d_Ivoire.pdf (Constitution de la République de Côte d'Ivoire du 23 juillet 2000, consultée le 10 octobre 2012.)

empestée au point d'en arriver en janvier 2003 au pillage des composantes élémentaires de la territorialité française à Marcory.

Carte n° 13 : Quartiers et équipements français sinistrés à Marcory en janvier 2003



Au lendemain de l'approbation par le président ivoirien L.GBAGBO de l'accord dit de réconciliation nationale, le dimanche 26 janvier 2003, des dizaines de milliers de protestataires ivoiriens défavorables à cet accord s'en sont pris notamment aux expatriés français ainsi qu'à leurs biens dans les quartiers résidentiels de la commune de Marcory (Zone 4, Biétry, Marcory Résidentiel, et Marcory Centre). Evoquant l'empressement avec laquelle ces attaques anti-françaises ont été opérées, une Française qui vit depuis 25 années en Zone 4, et qui avait opté de partir de son domicile pour ensuite se mettre à l'abri au domicile de ses amis Ivoiriens nous a révélé au cours de notre enquête à Marcory : *« aussitôt que nous avons été informés de l'émargement des accords à Paris, et que les représentants des rebelles s'en sont tirés à bon compte avec des portefeuilles relevant du ministère de la défense ainsi que de celui de l'intérieur, nous avons senti une importante montée de colère, une haine effrayante, doublée de communiqué télévisuel ou radiophonique visant à pourchasser les expatriés français. »*, dit-elle, avant d'ajouter : *« j'ai aperçu des groupes de jeunes entrain de prendre, d'assiéger mon quartier, qui est par ailleurs celui où vit une communauté importante d'expatriés français, mais pas uniquement. Organisés par groupe de vingt à trente personnes, ces jeunes ultra-agités ont commis malheureusement de nombreux dégâts sur notre territoire... »*

Les manifestants s'en sont pris à des symboles de la présence française à Marcory : *« sur nos territoires, ont été massacrés tout ce qui pouvait rappeler d'une manière ou d'une autre la France. Je parle des stations d'essence Total, mais également de la Librairie de France, des boutiques Orange, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française, des cabinets médicaux tenus par des Français, et j'en passe. Tous ces équipements ont été plus que pillés, car nombreux sont ceux qui ont été carrément emportés par des incendies provoqués de toutes pièces par ces manifestants d'un autre âge. »*, affirme un autre Français rencontré au sein du quartier Marcory Résidentiel. Dans le quartier Zone 4, l'école française, le cours Lamartine, a été aussi prise pour cible.

Ce n'est pas tout. Car davantage au sud, à Biétry, en partant vers la base du 43^{ème} BIMA ainsi que l'aéroport F. H. BOIGNY, où se sont centralisés le plus important nombre de saccages, un Français expatrié qui, lui requiert également de demeurer dans la discrétion "par crainte de vengeance", nous semble-t-il, confirme : *« ces atrocités ont particulièrement visé les personnes et biens reconnus dans le quartier comme appartenant aux Français! Le 26 janvier 2003, les quelques exceptionnels conducteurs qui s'aventuraient encore sur les routes étaient*

méthodiquement immobilisés par des contestataires très agités qui disaient de façon récurrente : bonjour Mesdames et messieurs! Vous n'avez pas de Français à bord. Vous pouvez donc vous en aller.» L'un des correspondants d'îlots de la commune de Marcory nous a aussi rappelé le cas d'un manifestant qui aurait déclaré ce jour-là : *« ne touchons pas à cette boîte de nuit ; c'est pour un Belge que je connais très bien ! »* Nous avons également recueilli le témoignage d'un jeune Ivoirien de Marcory qui a affirmé avoir vu un responsable des "Jeunes Patriotes" dire ce jour-là à ses éléments devant le lycée américain d'Abidjan : *« les gars, faites attention. Ne touchez surtout pas à un seul gazon américain, car si vous le faites et que les Américains nous confondent aux membres d'Al Qaïda, ils vont nous tirer dessus.»*

Selon certains de nos interlocuteurs, toutes ces opérations de sabotages se sont souvent déroulées dans l'indifférence totale du service d'ordre ivoirien : *« au sein du quartier Biétry, un ensemble de quinze magasins appartenant à des Français étaient désormais vides après le passage des manifestants. Tous les établissements ont été totalement vandalisés. Cela s'était passé un dimanche midi, en plein soleil, sans rien cacher à la police nationale.»*, se lamente un Français de Biétry. Puis, les exceptionnelles fois où il a décidé d'empêcher les manifestants, il n'a pu mettre fin aux pillages : *« un de nos compatriotes qui était en train de se faire attaquer dans son entreprise, nous a informé par le biais de son téléphone portable, et nous sommes parvenus à lui envoyer des forces de l'ordre ivoirien avec qui nous avons de bons rapports pour le sortir d'affaire. Une fois sur les lieux, ils ont procédé à des tirs de sommations, les détrousseurs ont pris la poudre d'escampette et ils l'ont conduit dans un autre lieu beaucoup plus rassurant. Finalement, bien sûr, on lui a complètement vidé son entreprise, mais au moins, il nous est revenu vivant.»* poursuit l'expatrié. Certaines personnes rencontrés nous ont confié avoir vu des policiers ivoiriens participer activement à des scènes de pillages juste après un comportement d'inaction à l'égard d'indélicats protestants : un agent de sécurité ivoirien nous a raconté que, le 23 janvier 2003 dans l'après-midi, il avait : *« assisté à des actes de vandalismes à l'intérieur de nombreux magasins. Les corps habillés ont procédé à des tirs de sommations mais cela n'a pas freiné outre-mesure les pillards dans leur élan. Dans l'ensemble, au moins cinq établissements où approvisionnements étaient déposés. Les militaires présents sur les lieux ont mis leur moisson dans des sacs soustraits frauduleusement puis ont fait usage d'un camion de transport de troupes pour convoier ces biens.»*

Les protestataires s'en sont également pris aux résidences d'un nombre important d'expatriés français. Parmi ces derniers, certains habitaient en Côte d'Ivoire depuis plusieurs décennies pendant que d'autres y sont nés. Au cours de ces manifestations, l'un d'entre eux, qui avait eu l'automatisme de se réfugier au sein du domicile d'une inconnue *"une femme camerounaise, probablement"*, après avoir pu quitter son domicile de justesse au moment où les usurpateurs prenaient possession des lieux, a regardé, de loin, l'enlèvement de la quasi-totalité de ses ustensiles : *« du lieu où je m'étais réfugié, je les regardais impuissant, dit-il. C'était un véritable calvaire, deux décennies de présence sur le territoire ivoirien qui s'envolent comme de la fumée. »* A l'instar de ce dernier, beaucoup de Français de Marcory ont de la sorte vu leur territoire voler en éclat ou simplement déstructuré par les actes de délinquance. Après ces événements, la communauté française a pris conscience qu'elle ne pouvait plus compter sur la police ivoirienne pour sa sécurité. Elle se devait donc de s'auto-sécuriser en mettant en place un système de sécurité spécifique pour se défendre davantage des larcins et des contacts avec le reste de la population.

V. Risk, Flash-intervention, 911-Security, et Vigassistance : l'installation d'une sécurité française de proximité à Marcory

Au sein du territoire communal de Marcory, la protection de quartier est surtout du ressort des sociétés privées de gardiennage dont les capacités en la matière sont du reste assez limitées. En nombre limitées dans les années 60, ces sociétés connaissent depuis 1998, une véritable phase de propagation. La crise politico-militaire qui a commencé en 2000 y est certainement pour quelque chose. A ce jour, à Marcory quatre de ces structures (Risk, Flash-intervention, 911-Security, et Vigassistance) appartiennent à des Français. Au sein de la municipalité, ces dernières exercent des tâches de surveillances ainsi que celles relatives à de la protection rapprochée. La localisation à Marcory de ces structures de défense tenues par des Français à son secret. Pour l'union patronale des entreprises de sécurité privée et de transport de fonds de Côte d'Ivoire (UPESPCI) : *« après les élections présidentielles de 2000, les Français ont compris que la sécurité devrait être le problème le plus important à Abidjan pour les années à venir. Ils montent alors avant tous les autres, leurs sociétés et commencent en général par importer des matériaux nécessaires à ces activités tels que du gaz lacrymogène, des armes de défense, des gilets pare-balles, des radios, des matériels d'écoute. »* Dès le départ, les affaires marchent très bien. Avec les profits accumulés, ils montrent des structures de la même

catégorie. Ça été par exemple le cas de la société de gardiennage "Risk" de l'ancien légionnaire français, F. LAFONT. La désignation de cette agence lui a été inspirée par le célèbre jeu de société, qui assure cette fois aussi bien la protection des personnes que des entreprises. Les gens qui travaillent à son compte usent de très grosses motos, ainsi que des véhicules tout terrain de type (4 x 4). Ces équipements de qualité permettent à ses hommes d'agir efficacement en intervenant dans un temps de performance d'environ cinq minutes. Sa société prospère tellement bien qu'il monte une autre dénommée "Vision Security", mais cette fois dans le domaine de la surveillance maritime. Ultérieurement, Monsieur F. LAFONT multiplie ses domaines d'activité. De ce fait, il a investi dans des discothèques, les restaurants et bars d'Abidjan (en particulier à Marcory), ainsi que dans le secteur de l'événementiel, en organisant des combats de boxe. Il est par ailleurs détenteur d'une écurie de boxe, de même qu'un groupe de cyclistes.

A ce jour, F. LAFONT, embauche 2 000 agents sur le territoire national : 1 200 personnes au compte de la société Risk, et 800 à Vision Security. Egalement, ses activités prospèrent désormais au-delà des frontières du pays ; il a monté une entreprise de gardiennage au Togo voisin, où il est d'autre part détenteurs d'une réserve classée de plus de 16 000 hectares dans la moitié nord, touchant celle du président défunt G. EYADEMA. Au Maroc, plus précisément à Rabat et à Marrakech, il a construit respectivement une société de gardiennage et un restaurant. Poursuivant, le renforcement de son empire, F. LAFONT a établi une entreprise de géo-localisation à Tunis puis trois autres sociétés sur le territoire algérien. Dans l'ensemble, ce dernier est actuellement à la tête de 23 entreprises. Pour lui, les 15 années passées au sein de la légion étrangère l'ont largement protégé dans la mise en place de ses abondantes sociétés. Par-dessus tout, il préfère retenir de sa longue expérience militaire, "*la culture de la gagne*", mais surtout le bien-être que lui a procuré la Côte d'Ivoire. En guise de gratitude, il a épousé Louise, une française d'origine ivoirienne qui s'occupait de la branche ouest-africaine de la société MSC, tout en dirigeant l'Association des armateurs de Côte d'Ivoire.

Toujours du côté des chefs d'entreprises françaises, la flambée de violence qui a embrasé Abidjan à partir de 2000 n'a pas profité à Marcory qu'à la famille LAFONT. Depuis quelques années, les compagnies de sécurité privées tenues par ces derniers sont sollicitées de toute part : « *dans cette commune, désormais, les habitants expriment une grande peur* », constate L. RIPORELLA, Directeur général de Flash Intervention, dont le siège social est situé en

Zone 4, au sud d'Abidjan. *« Cela étant, ils sont très prudents. En effet, tout peut se dégrader du jour au lendemain à une vitesse incroyable. »* Ce sont quelques 250 agents qui sont au service de L. RIPORELLA, qui garantit à ses abonnés d'intercéder après une alerte en quelques minutes seulement. *« Nous posons dans les locaux de nos clients un émetteur instantanément connecté à notre PC »* explique RIPORELLA, ancien légionnaire de l'armée française ayant servi en Yougoslavie puis en Centrafrique en tant que caporal en chef. *« Il leur appartiendra d'enfoncer un bouton, et nous seront là dans les cinq minutes qui suivent leurs appels. »* Accumulation d'armes à feu avec l'accord des autorités ivoiriennes, les agents de sécurité sont en possession d'une collection intégrale d'armes d'auto-défense ; pistolets balles à caoutchouc, lanceurs de balle défense de type flash-balls, ainsi que des points et matraques électriques. *« Un arsenal de combat dont il a fait énormément usage au cours des événements regrettables qui ont secoué la Côte d'Ivoire notamment en 2003. »* commente un géant sénégalais employé par une entreprise française concurrente (911-Security) que nous avons eu à interviewer.

A Marcory, les ressortissants français qui ont choisi de rester ne sont pas les seuls à signer de nouveaux contrats dans les sociétés de sécurité tenues par des Français. Président du Conseil d'administration de Vigassistance, une autre agence française de sécurité haut de gamme sise à Marcory Résidentiel, et constituée essentiellement d'anciens militaires, de policiers ainsi que des professionnels des arts martiaux, P. BOGAERT, garantit avoir aussi dans sa clientèle d'autres Européens, des Libanais, des Ghanéens, des Nigériens et même de plus en plus... d'Ivoiriens. Aujourd'hui, quasiment toutes les personnes physiques et/ou les établissements privés qui sollicitent ce type de sociétés sont devenus plus pointilleux et regardant sur la capacité de même que le professionnalisme de leurs prestataires de services. Par exemple, quand un centre commercial, une boîte de nuit, un propriétaire de maison, un hôtelier ou n'importe quelle autre entreprise privée sollicite une agence de sécurité, c'est dans le but d'instaurer un véritable climat de confiance entre lui-même et ses clients. Cependant, quand le fournisseur de ce service n'a pas une parfaite connaissance du métier qu'il est sensé exercer, c'est exactement l'effet contraire qui se déroule. *« Dans le but de faire quelques économies, il nous est arrivé par le passé de solliciter les services de petites sociétés de gardiennage. En retour, celles-ci mettaient à votre disposition des vigiles ignorants. Heureusement, nous avons rapidement changé les choses. »* nous dit à ce propos le gérant (Français) d'un magasin de luxe en Zone 4. Et d'expliquer : *« nous avons eu à travailler avec des gardiens qui passaient toute la journée à faire des avances à nos clientes ; à harceler les jeunes femmes qui venaient*

voir nos produits. Certains vigiles passaient leurs temps à demander des pourboires ou simplement un travail aux potentiels chefs d'entreprises qui venaient dans nos locaux pour faire des achats.» Et autant de comportements désagréables qui portent atteintes à la réputation d'une enceinte commerciale. D'où l'intérêt de travailler avec des gens de métier ; des personnes qui possèdent une véritable compétence en matière sécuritaire. Seul bémol, ces derniers ne sont pas en nombre suffisant. En effet, à Marcory seules les quatre entreprises françaises (Vigassistance, 911-Security, Flash Intervention, Risk Security), et la société Omeifra Afrique sont capables aujourd'hui de fournir des prestations de qualité. Le reste est constitué de prestataires qui exercent de façon provisoire ; qui ferment et réapparaissent en fonction des événements qui secouent le pays. Au regard de l'ampleur de tous ce qui se jouent dans ce domaine, son encadrement par des textes de lois est plus que jamais nécessaire. Surtout que tous les investisseurs sont quasiment très préoccupés par la question sécuritaire en Côte d'Ivoire. Par des contraventions, les autorités tentent d'apporter quelques débuts de réponses lorsque les sociétés fautives sont prises au piège. Néanmoins, ces intrusions sont intermittentes. *« L'autorité de régulation n'intercède qu'en cas de délits ostentatoires comme ceux relatifs à l'appel aux dresseurs de chiens ou bien aux raquettes sur la voie publique. Egalement, quand des personnes brutalisées décident de porter plainte au poste de police.»* nous dit un Responsable du ministère de l'Intérieur. Au contraire, le gouvernement ivoirien ne fait rien de spécial pour ordonnancer véritablement ce secteur qui continue de souffrir de nombreuses extravagances. Ainsi, dans ces sociétés qui embauchent selon les statistiques du patronat une population estimée entre 3500 et 5000 agents pour la seule commune de Marcory, les rémunérations des surveillants sont exceptionnellement au-dessous du SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) qui est de 36 470 francs Cfa (soit ; 55.6 euros). Et à l'exception d'une poignée de sociétés qui nomment ses agents à des postes, la sécurité de l'emploi est pratiquement illusoire dans ce secteur. Cela étant dit, comment peut-on réclamer dans ces conditions une performance dans l'exercice du travail ? Il reste du chemin à parcourir avant que les vigiles perçoivent un salaire convenable pour vivre !

Plus responsable que l'Etat selon les observateurs, c'est, le « désordre organisé » que les pseudo-hommes d'affaires ont créé à dessein pour mieux gérer la manne financière que génèrent ces entreprises. A côté de cela, il faut reconnaître que la sécurité coûte cher à l'Etat, ce qui fait qu'il est peu regardant sur les mauvaises pratiques qui entourent ces sociétés de gardiennage. Dans ce contexte, l'incertitude à l'égard de ces entreprises est davantage tangible chez les expatriés français étant donné tout ce que cela a pu provoquer comme

écœurements dans leur vie. Parallèlement à ces dispositions, la communauté française expose une très grande perplexité au sujet des problématiques qui ont pour but de garantir la sécurité publique : les heurts des événements politiques de 2003 puis de 2004, le renforcement du grand banditisme occupent une position centrale dans les précautions prises par ces derniers. Par suite de la perplexité ainsi que du soupçon que tout un chacun exprime vis-à-vis de ces sociétés dont la notoriété est altérée par les fréquentes tromperies, vers quelles sociétés de gardiennage les Français de Marcory se dirigent-ils pour leurs protections ? Les ménages français, les chefs des sociétés françaises, les gérants des espaces de loisirs français, les responsables des écoles françaises, à la différence d'autres ménages aisés (autochtones, ou Libanais) qui font souvent appel aux services d'un surveillant recruté isolément (un Burkinabé de préférence) ne tergiversent pas à solliciter les services d'une société de gardiennage tenue par un Français. Ce recours aux services protecteurs du compatriote qui est ici saisi comme une garantie subsidiaire de sécurité se démocratise au sein de la communauté française.

Peut-on pour autant affirmer qu'on assiste à une « francisation » de Marcory d'un point de vue sécuritaire ? Pour un promeneur, l'environnement communal atteste de certains signes ostentatoires qui montrent incontestablement que nous sommes en présence de ce type de transformation :

- les gardiens des entreprises françaises postés devant les enceintes commerciales ou des maisons appartenant à des Français ;
- les logos des sociétés privées de gardiennage apposés sur les murs des villas et établissements français ;
- des chefs d'entreprises françaises convoyés par des vigiles provenant d'une société privée de gardiennage appartenant à un entrepreneur d'origine française ;
- des établissements publics péniblement accessibles pour des personnes non-françaises.

Toutes ces organisations marquent de manière spécifique les quartiers abritant les Français.

Dans un premier temps, nous assistons à l'apparition d'un dispositif qui sert à sécuriser l'ensemble des établissements publics français sur le territoire municipal. Ainsi, présentement il est quasiment irréalisable pour une personne non-française d'avoir facilement accès à ce type d'équipement au sein de la commune de Marcory. C'est le cas de toutes écoles françaises de la municipalité. Cela l'est également pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Française de Côte d'Ivoire (CCIFCI) située à Biétry, où des employés français représentent,

accompagnent, forment et développent l'attractivité du territoire ivoirien. Ces bâtiments ont été fermés par le biais de barbelés suite aux manifestations anti-françaises. Des vigiles des sociétés françaises de sécurité sont dans des cabines sécurisées à l'entrée des établissements, vérifiant les va-et-vient des visiteurs. De ce fait, ces administrations françaises de Marcory se sont mises à l'écart de la vie sociale de leur quartier respectif. Néanmoins, nous ne sommes pas en présence de bâtiments entièrement invisibles dans le paysage. Les drapeaux français et ivoirien qui les montrent restent par exemple visibles de l'extérieur. En bordant la rue du Docteur Calmette (une artère qui relie Marcory au 43^{ème} BIMA de Port-Bouët), une troisième catégorie de bâtiment français, celui de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), est érigé sur une grande surface. Au sein de cette zone, une muraille d'une certaine élévation, sectionnée par des portes, puis prolongée par une rue piétonne, modérément animée, borne très clairement cet espace.

Au sein du territoire municipal, la seconde expression de la francisation sécuritaire est davantage distinguée, et répandue à travers les quartiers comme Zone 4, Biétry, et Marcory Résidentiel. Marcory Centre et Sicogi sont aussi impliqués dans cette configuration, mais à degré moindre. Il est donc très facile d'y percevoir des agents de sécurité placés sur les rues piétonnes en face notamment des entreprises (photo n°4). Parmi eux, si quelques exceptionnels ressortissants burkinabés semblent avoir été engagés séparément par les propriétaires, beaucoup d'autres dépendent des sociétés françaises de sécurité qui fournissent des services bien garnis. Ces derniers proposent en effet des prestations relatives à l'assistance habitation. Aussi, lorsqu'un signal d'avertissement d'un danger (par exemple un cambriolage ou une intrusion) est donné, ces vigiles effectuent un déplacement sur le site concerné avec des armes au poing. Il est en conséquence très ordinaire d'y repérer un dispositif de surveillance habituellement informatique ou électronique identifiables avec des petits panneaux très bien arborés.

Photo n° 4 : Vigile (en jaune) et véhicule d'intervention (jaune) postés devant un immeuble abritant entre autres des Français à Marcory (Zone 4)



Cliché, Florent GOHOUROU (2009)

Somme toute, la troisième expression se présente sous l'aspect d'une solution individuelle des opérateurs économiques français à l'égard de l'insécurité communale. Elle correspond à la volonté des chefs d'entreprises ou des commerçants français exerçants dans la municipalité de Marcory. Un moyen particulier de vérification, sur des établissements économiques non systématiquement sécurisés avant les événements politiques de 2003, s'applique maintenant, par le biais d'émetteurs directement relié au PC d'une société française de sécurité puis de la présence de vigiles à l'intérieur et à l'extérieur des magasins ou des entreprises tenus par des Français. On assiste à l'avènement de magasins ou d'entreprises sécurisés pourvus de critères de sécurité contraignants. Ces établissements sécurisés sont cependant à distinguer des bâtiments administratifs surveillés cités précédemment. En outre, elles ne sont pas propres aux Français de Marcory. On les retrouve par exemple, chez des commerçants ou chefs d'entreprises libanais de la municipalité. En ce qui concerne la perception, tous les équipements se distinguent les uns des autres par leur modèle de protection. Ils constituent pour terminer, une sorte de commerces essaimés et sécurisés pour les entrepreneurs favorisés

(photo n° 5). Toutefois, trois quartiers (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel) de la commune de Marcory restent généralement concernés. Ces établissements sécurisés n'intéressent en définitive qu'une petite partie de la population de Marcory; or ils sont loin de passer imperceptibles au sens où ils sont éparpillés à travers toute la commune, et surtout dans les secteurs les plus attrayants de la municipalité, car situés dans les plus beaux quartiers résidentiels.

Photo n° 5 : Un vigile d'une agence de sécurité française posté devant un restaurant français à Marcory (Zone 4)



Cliché, Florent GOHOUROU (2009)

Avec ce double phénomène de privatisation (de l'espace et de la sécurité), les Français de Marcory recherchent des espaces où règnent une convivialité qu'ils ne trouvent pas dans leurs maisons ou entreprises sécurisées et donc fermées. C'est une explication, proposée par l'enquête, à la forte mobilité que ces derniers effectuent dans la commune de Marcory et surtout en dehors !

VI. Les événements politiques de novembre 2004 : le récit des rapatriés

Le 3 novembre 2004, en faisant fi des accords Kléber, L. GBAGBO déclencha l'opération Dignité. Il était question d'une bataille à la fois terrestre et aérienne contre les sites militaires des FNCI basés à Bouaké. « Son initiative semble minutieusement planifiée, car au même moment, ses partisans saccageaient à Abidjan les sièges des deux partis d'opposition et les locaux des principaux journaux ne partageant pas ses opinions. Les médias étrangers, BBC, RFI, Africa n°1, étaient réduits au silence par la destruction de leurs émetteurs » (A. DULIN, 2005). Au cours des premiers jours de son exécution, cette opération militaire ne rencontre pas d'obstacle. La force licorne et l'ONUCI qui sont censées surveiller la violation du cessez-le-feu restent sans réaction. Pourtant, les forces militaires françaises sont bien informées des manœuvres militaires en cours car les hélicoptères ivoiriens de combats décollaient de l'aéroport F.H BOIGNY situé à environ 4 km du camp militaire français.

Trois jours plus tard, le pilonnage d'un site militaire français basé à Bouaké va accélérer les choses. Selon les autorités françaises, cette agression a fait 10 morts, c'est-à-dire 9 soldats de la licorne, un civil de nationalité américaine, et un peu plus d'une trentaine de blessés. Quelques heures plus tard, la France décide de réagir à l'agression en prenant directement pour cible les avions militaires de l'Etat ivoirien : ce sont deux avions Sukhoï qui ont été ainsi détruits. Ce n'est pas tout, car dans la journée le président français J. CHIRAC a ordonné à son tour, la destruction de toute l'aviation ivoirienne. Cinq hélicoptères d'attaque MI-24, ont été détruits au cours de cette seconde manœuvre militaire.

Cette réaction, « démesurées » pour beaucoup d'observateurs de la vie politique, engendre en Côte d'Ivoire, surtout à Abidjan, une mobilisation de la société civile, qui s'attaque aux intérêts français :

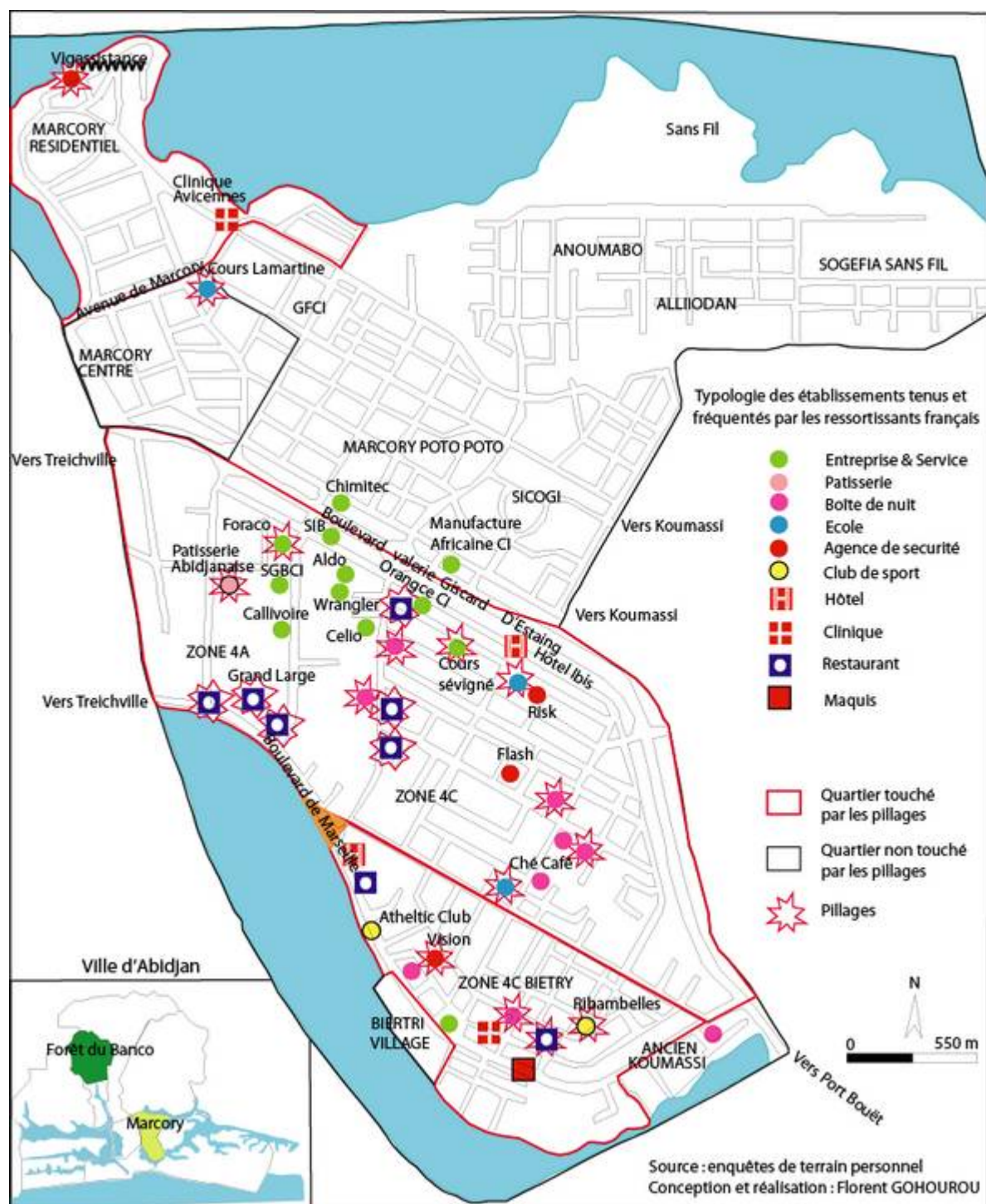
Pendant trois jours (du 6 au 8 novembre 2004), des mécontents s'en sont pris aux résidents français et leurs biens dans l'agglomération abidjanaise. Parlant de l'intensité avec laquelle ces violentes manifestations anti-françaises se sont déroulées, une directrice d'une école française de Marcory, qui a dû être évacuée par un hélicoptère de l'armée française, nous a certifié que : « *ces émeutiers ont été beaucoup plus durs qu'en janvier 2003 (lors de précédentes émeutes antifrancophobes). On s'est retrouvé face à la horde !* » Un autre Français de Marcory, du haut de ses 35 ans de vie en Côte d'Ivoire, partage ce point de vue en stipulant

: « *j'estime que c'est la première fois que j'ai senti véritablement ce sentiment de haine anti-français.* » Avant, d'ajouter : « *dans la nuit de samedi à dimanche, j'ai voulu sortir en voiture de mon domicile. À un barrage, on m'a dérobé ma montre et ma chevalière ; une bricole par rapport à ce qu'il aurait pu m'arriver ! À côté de moi, une voiture d'Européens avait placardé à l'arrière un écriteau pour spécifier qu'ils n'étaient pas Français.* »

Comme en janvier 2003, les protestataires ont encore pris pour cible les représentations concrètes de la présence française à Abidjan (écoles françaises, restaurants français, magasins français, librairie de France, etc.). Les témoignages d'élèves ivoiriens, français ou libanais restés au Cours Lamartine pendant les premières heures des manifestations anti-françaises s'accordent pour dire que : « *des manifestants hurlant des slogans anti-français et pro-américains, les manifestants visiblement très excités et souvent armés de machettes et de gourdins, ont voulu faire voler en éclat les barrières de sécurité interdisant l'accès à l'établissement, dans le quartier Zone 4, situé dans la commune de Marcory. Ils ont également lancé des pierres, des tabourets et d'autres objets en bois contre plusieurs voitures de professeurs et parents d'élèves !* »

Certaines déclarations récoltées auprès de la communauté française montrent que toutes ces violences ont surtout ciblé les biens et les résidents français ou européens identifiés comme Français. Un Français qui vit en Côte d'Ivoire depuis plus d'une quarantaine d'années nous a ainsi parlé : « *un groupe de jeunes s'en prenait à une voiture à côté de la mienne. Le conducteur s'est mis à crier en arabe pour prouver qu'il était Libanais et pas Français. Ils l'ont laissé en lui précisant que «les Libanais seront pour le dessert.» Ils s'en sont alors pris à moi en écrasant mon visage sur le volant avec un parpaing. J'ai pu m'en tirer en démarrant en trombe.* » Ailleurs dans la commune (Marcory Centre), un jeune entrepreneur dont la maison a été pillée, cite les propos surprenant d'un révolté qui aurait dit au sujet de la villa de son voisin Américain : « *allons plus loin, cette villa appartient à un Américain !* » Nous avons aussi récolté les déclarations d'un franco-ivoirien qui a attesté avoir vu un manifestant (un jeune de son quartier) dire à ses camarades révoltés : « *les gars, laissez le club de sport là tranquille ! C'est pour un tonton du quartier ! Si on touche à ça, je suis mort, il connaît très bien mes parents !* »

Carte n° 14 : Pillage des composantes élémentaires du territoire français à Marcory (2004)



Ces destructions et pillages ont eu lieu sans que, dans la plupart des cas, les forces de l'ordre ivoiriennes n'interviennent. Et lorsque les forces de sécurité sont intervenues, elles n'ont pu mettre un terme aux pillages. Plusieurs témoins nous ont indiqué que des représentants des forces de sécurités ivoiriennes, après avoir assisté passivement à ces actes de vandalisme, ont participé au pillage. Un agent de sécurité ivoirien a raconté que, le 6 novembre dans l'après-midi, il avait : *« vu des scènes de pillages dans plusieurs magasins. Les militaires tiraient en l'air mais cela n'empêchait pas les pillards de se servir. Au total au moins 12 magasins où stocks étaient entreposés. Les militaires ont mis leur butin dans des sacs volés et ont utilisé des « cargos » pour les transporter. »*

Les manifestations ont également attaqué les domiciles de très nombreux ressortissants français. Parmi eux, certains étaient nés en Côte d'Ivoire où y vivaient depuis des décennies. Une femme ivoirienne mariée à un ressortissant étranger, nous a raconté comment elle avait été encerclée chez elle le samedi soir par un groupe de gens : *« mon mari était en voyage à l'étranger et j'étais toute seule à la maison avec une de mes filles qui avait huit ans. Des amis Français m'avaient avertie dans l'après-midi de ne pas sortir. Vers 22 heures, j'ai entendu des coups à la porte, j'ai pu me barricader dans une partie de la maison qui était blindée avec ma fille. Elle avait très peur. J'entendais les pillards saccager la maison. J'ai pu joindre le portable d'un ami, membre des forces de sécurité ivoiriennes qui est venu nous chercher. Quand nous sommes sortis, nous avons vu que tout avait été pillé, l'appareil vidéo, le téléviseur, le frigo. En partant, j'ai vu des policiers ivoiriens emporter des biens pillés dans d'autres maisons. »*

Par ailleurs, plusieurs informations ont fait état de cas de viols. Les victimes étaient des Françaises, des ressortissantes d'autres pays ou des Ivoiriennes assimilées à des françaises (épouses de Français ou nourrices d'enfants français). Ces allégations ont été rendues publiques pour la première fois, le 11 novembre 2004, par le général H. PONCET qui déclaré à la presse : *« je confirme les viols [...] il y a eu des exactions, des tragédies pour un certain nombre de femmes. Je ne commenterai pas plus, par respect. »*

Fuyant ces violences, plusieurs milliers de Français, surtout des femmes et des enfants, ont ainsi quitté la Côte d'Ivoire : entre le 10 et le 18 novembre 2004, 8 332 ressortissants français (dont 52 personnes de notre échantillonnage) sur un total de l'ordre de 15 000 ont été rapatriés en France, dont 5 434 personnes grâce aux quatorze vols affrétés par l'Etat français. Leur

départ d'Abidjan a été assuré par les forces militaires françaises et par le personnel consulaire, renforcé à cet effet.

VII. La brutale rupture spatiale et l'exil : la fin du territoire

Dans le processus conduisant vers le statut de rapatrié français, "le départ" s'impose sans aucun doute comme le thème principal qui doit retenir notre attention. En effet, cette décision subite de s'en aller a occasionné la rupture de contact physique avec l'espace anciennement pratiqué ; le territoire ivoirien. Il est maintenant question de nous interroger sur le déroulement de cette séparation. Egalement, nous devons savoir si cette dernière est irrévocable ou somme toute provisoire.

1. Des départs dans l'urgence

Dans l'ensemble, les résultats de nos enquêtes font état de ce que, la décision de partir a été prise dans la précipitation. Les Français regardent les conditions de sécurité locale se détériorer brusquement mais ne réfléchissent pas à décamper immédiatement. En effet en novembre 2004, au début des événements, la communauté française se rassure en étant convaincue que les militaires français du 43^{ème} BIMA, basés en permanence à Abidjan, seraient leur ultime protecteurs. Néanmoins, l'impuissance constatée de ces derniers et surtout l'imminence du danger vont pousser ces expatriés français à opter pour le départ, et suivre ainsi le modèle des premiers partis. Même si ce sujet a été largement débattu pendant des réunions de famille, c'est en quelques heures que tout s'arrête et que le départ en direction de certains pays africains ou la métropole s'opère.

S'il est facile de comprendre que lorsque plusieurs journées d'exactions anti-françaises sont organisées, on quitte de raison sa maison en laissant derrière soit la somme de toute une vie et de beaucoup de travail, on parvient mal à comprendre pourtant pourquoi les Français ont pris la décision de fuir vers les pays voisins de la Côte d'Ivoire ou de se faire rapatrier en métropole alors que leur protection a été la première mission confiée aux forces françaises, au début de l'insurrection armée. En fait, ces forces ont coordonné l'évacuation de Bouaké et de quelques villes du Nord, mais se sont présentées inefficaces face aux attaques que subissaient

les Français à Abidjan, pris à partie par les jeunes patriotes. Le succès assez relatif du mandat d'assistance assuré par les forces françaises pose nécessairement la question de l'importance réelle octroyée à cet objectif.

Les rapatriés que nous avons interrogés se sont sentis « *otages d'une situation géopolitique et diplomatique* » au centre de cette crise, d'une part par les autorités françaises qui se servent d'eux pour couvrir leur intervention en Côte d'Ivoire, et d'autre part par, les autorités ivoiriennes qui en font un outil de pression : « *ne faites rien contre nous, sinon nous nous en prenons à vos ressortissants* ». En effet, malgré l'envoi de plus de cinq mille soldats français, l'insécurité a été constante pour ces expatriés qui n'ont pas manqué via un collectif d'interpeller J.CHIRAC en le questionnant : « *pourquoi en 4 heures, la France a pris la décision de détruire les avions ivoiriens sans penser à protéger les ressortissants français ? Pourquoi seulement 250 soldats du BIMA ont évacué les 8300 ressortissants européens en détresse ? Pourquoi le BIMA n'avait pas notre position géographique fournie à l'Ambassade de France et au Consulat ? Où étaient passés les îlotiers ?* »

Ainsi cette communauté française, qui était avant la crise la première communauté de l'Afrique subsaharienne, a été en première ligne du conflit. Livrés à eux-mêmes dans ce conflit, les Français sont partis de la Côte d'Ivoire avec ressentiment comme l'illustre les propos de quelques-uns après leur rapatriement sur métropole : « *je n'ai jamais eu envie de quitter la Côte d'Ivoire. Surtout pas dans ces conditions. Je suis venu car ma sécurité n'était plus assurée. Même le BIMA n'a pas pu garantir notre sécurité. Alors il fallait que je parte.* » Selon les rapatriés, il requérait donc de déloger à tout prix, ils devaient abandonner la Côte d'Ivoire, ils n'avaient pas trouvé une solution alternative. C'est donc une récrimination et c'est également suivant leurs expressions l'unique dénouement pour esquiver une vindicte populaire ou pour ne pas mettre sa vie en danger.

Les hommes restent très réservés sur les mobiles qui les ont poussés à fuir mais il s'agit principalement de la destruction de leurs outils de travail (beaucoup étaient chefs d'entreprises), ou de refus de se faire molester par des jeunes patriotes, sans que les militaires du BINA, basés près de l'aéroport, n'interviennent, même s'ils avouent pour la plupart que ce serait là faire le jeu de ces mêmes patriotes. Quelques-uns seulement sont venus en France sans raison apparente, si ce n'est accompagner des membres de leurs familles respectives. En ce qui concerne les femmes, une précision de taille reste à faire : à l'opposé de la représentation traditionnelle que l'on se fait de ce public, elles n'accompagnent pas formellement leurs conjoints. Mais c'était encore une fois la présence de motivations qui est

en cause. Une des interviewées dit avoir quitté la commune de Marcory pour que ses enfants bénéficient de la sécurité : *« nous avons grandi et étudié en toute sécurité en Côte d'Ivoire. Ça serait donc dommage que nos enfants n'aient pas cette chance pour s'épanouir comme les autres gamins du même âge. De ce point de vue, ils auront tout ce qu'il faut en France ; à savoir la sécurité et les écoles de qualité. »* Une autre nous déclare que sa décision de quitter la Côte d'Ivoire a été prise conjointement avec ses proches car le danger (viols par exemple) pour les femmes semblait véritablement sérieux.

Quelques soient les motifs justifiant les départs, les événements de 6 novembre 2004 ont irrémédiablement fait prendre à la vie de ces Français un tour nouveau. Il va falloir recommencer de zéro : ces raisons justifient aux yeux des rapatriés la séparation avec tout ce qu'ils ont construit pendant des années, leur territoire. Toutefois, on perçoit régulièrement dans leurs propos l'importance de la cellule familiale ; car ils entreprennent tout avec elle, et dans son intérêt. L'un des rapatriés nous déclare : *« la vie de certains membres de ma famille était en péril. Puisque mes parents vivaient en France, j'ai pris contact avec eux et nous avons fait le choix tous ensemble de partir. »* Une autre personne nous raconte : *« la décision de partir d'Abidjan a été prise avec tous les membres de la famille. Les parents ont décidé, et nous avons appliqué la décision le lendemain. »* C'est de ce fait dans la précipitation que les rapatriés sont partis de la Côte d'Ivoire. En gros, la décision de partir s'est faite au mieux des cas la veille pour le lendemain, sinon à quelques heures seulement du périple. La plupart du temps, les chefs de familles ont décidé de rester en Côte d'Ivoire pour préserver les biens qui ont pu échapper à la barbarie des pillards. Le rassemblement au camp du 43^{ème} BIMA se fait donc sans ces derniers.

2. Le regroupement au camp du 43^{ème} BIMA, à Abidjan

Nous n'évoquerons pas ici sur les occurrences du départ en urgence dont nous avons déjà énormément parlé. Notons néanmoins que les Français rapatriés ont eu malgré tout "un peu de chance" car leurs domiciles sont à proximité et qu'il leur faut parcourir environ 4 à 5 kilomètres seulement afin d'entrer au camp militaire du 43^{ème} BIMA et à l'aéroport Félix H. BOIGNY. Ajoutons aussi que le trajet reste marqué par les excitations des manifestants ou simplement par des barrages anachroniques érigés par les jeunes patriotes. L'ensemble de ces

faits en rajoute au sentiment de séparation territoriale, et renforce par conséquent la sensation de se rendre dans un lieu partiellement sous le contrôle des forces françaises.

Photo n° 6 : 43^{ème} BIMA : lieu de rassemblement des volontaires au rapatriement



Source: http://www.imagesdarmee.com/campagne/43_bima_85_1.php

Dès cet instant, commence le séjour relativement long dans le camp du 43^{ème} BIMA. Le passage au camp a notamment pour objectif de regrouper les ressortissants français, mais aussi de vérifier leurs lieux de résidence avant le départ pour Paris (en particulier à Vaujours). Les Français de Marcory sont les plus présents, ce qui met en évidence la difficulté que rencontre la force Licorne pour aller chercher les Français dans la moitié nord de l'agglomération abidjanaise.

Dans le camp du 43^{ème} BIMA, la durée du séjour est de quelques jours, voire de quelques semaines. Quarante rapatriés de notre échantillon y sont rentrés le 6 novembre 2004 et ne sont venus en métropole que le 14 novembre 2004. Est-ce qui explique la longueur de ces temps d'attente que les rapatriés ont tous trouvé très long, voire pénibles ?

Ce n'est pas exclusivement les difficultés de regroupement des volontaires au rapatriement vers le 43^{ème} BIMA qui sont en cause, mais aussi l'organisation du transfert des 8 332

rapatriés vers la métropole. En effet, pour que ce rapatriement se déroule dans des conditions de sécurité optimales (sans aucun incident), le Gouvernement français a pris un peu de temps afin d'affiner le dispositif de rapatriement. Finalement, il a adopté un train de mesures d'urgence en vue d'organiser un rapatriement de grande ampleur :

- saisie par ordonnance des avions des sociétés françaises qui desservent la Côte d'Ivoire ;
- mise à disposition d'avions ainsi qu'envoi en Côte d'Ivoire d'une mission d'assistance aux conditions de crise constituée d'une bonne dizaine de fonctionnaires du quai d'Orsay, des praticiens du SAMU et des volontaires de la Croix-Rouge ;

- un peu plus de 250 tonnes de produits de première nécessité, d'eau et de médicaments ont aussi été convoyés pour garantir la réception des Français au 43^{ème} BIMA, en attendant leur rapatriement en métropole. Aussi, il fallait un peu de temps pour que les autorités mobilisent d'autres agents fonctionnaires et des bénévoles d'associations caritatives pour assurer un dispositif d'accueil social, sanitaire et juridique des familles à l'aéroport ROISSY C. DE GAULLE. Ainsi à leur descente des avions réquisitionnés par la France, goûter et habits chauds leur seront offerts et des sauveteuses les escorteront, à bord des bus mis à disposition par la RATP sur les lieux d'hébergement gérés par le Comité d'Entraide des Français Rapatriés (CEFR).

A côté de cette structuration du dispositif de rapatriement qui a fait passer un temps relativement long aux Français réfugiés au 43^{ème} BIMA, l'attitude de certains membres de la communauté française a contribué également à la perte de temps. Des rapatriés nous confiaient leur appréhension de vivre en exil (en France) et l'espoir de rentrer incessamment chez soi (à Marcory). Ils croyaient surtout au retour imminent de la paix en Côte d'Ivoire et croisaient leurs doigts pour que les politiciens, les troupes internationales, pour le maintien de la paix ainsi que les Nations Unies mettent tout en œuvre pour qu'elle soit rétablie au plus vite et qu'elle puisse leur permettre de rentrer chez eux en toute sécurité. Mais dans l'attente d'hypothétiques d'accords de paix ou d'améliorations substantielles, ils se sont résolus après quelques jours de nouvelles réflexions à l'intérieur du camp de faire comme les autres, c'est-à-dire partir pour la France afin de vivre en sécurité : *« c'est grâce à l'un des avions mis à disposition par les autorités françaises que j'ai pu venir en France. Bien avant, j'avais passé quasiment une semaine au BIMA. Pendant que j'y étais, je nourrissais le maigre espoir que tout rentre dans l'ordre pour que je puisse enfin rentrer chez moi à Marcory ; en fait la décision de quitter Abidjan a été prise dans les tous derniers instants. En clair, je ne compte pas rentrer en France, surtout pas dans ces conditions... »*. Dans ces tiraillements entre souci

de soi, affection à un territoire déjà présent et fidélité de la communauté, ces Français font tenir une pluralité de régimes d'appartenance et d'action. Ceux-ci déstabilisent en quelque sorte les principes idéologiques du camp, quand celui-ci est destiné à rassembler la communauté française autour de biens publics initialement constitués : le 43^{ème} BIMA n'apparaît donc plus comme un espace où l'on attend simplement son évacuation vers la mère patrie, où ils n'avaient que peu voire jamais vécu mais une sorte de lieu où on se met en sûreté avant le retour à son territoire que l'on se refuse finalement à abandonner, d'autant plus que ses relations, ses souvenirs et ses attaches s'y trouvent. Le reste de l'espace représente donc l'inconnu et le danger. C'est d'ailleurs un processus qui a pu se remarquer lors des manifestations de janvier 2003. Les rapatriés n'étaient pas prêts à quitter le camp et préféraient rester près de chez eux dans le 43^{ème} BIMA, en attente d'un retour. Le départ est accepté quand il n'y a plus d'espoir d'évolution rapide ou bien quand plusieurs membres de la communauté sont partis pour la France : *« ce n'est pas la première crise en Côte d'Ivoire. En janvier 2003, après deux jours d'émeutes, une partie de la communauté française était déjà partie. Quant à moi, après une bonne semaine de réflexion à l'intérieur du 43^{ème} BIMA, j'ai finalement fait comme les autres, je suis donc rentrée en France »*, nous confie une habitante du quartier Zone 4 de Marcory.

Ainsi plus qu'un lieu de transit en direction du pays d'origine, le camp militaire du 43^{ème} BIMA est un endroit qui permet d'aborder beaucoup plus sereinement la question du départ. De concert avec leurs proches (d'Abidjan ou d'ailleurs), les candidats au départ peuvent y tracer la trajectoire qu'ils comptent donner à leur exil. Par conséquent depuis ce camp, ces rapatriés ont une idée précise de leurs différents pays d'accueil temporaire, ainsi que celle de leurs tuteurs éventuels. C'est pour finir, un endroit où ils se posent des questions relatives à leur périple : dois-je nécessairement m'en aller ? Si, oui avec quel(s) membre(s) de ma famille dois-je y aller ?

Est-il possible de conclure que le 43^{ème} BIMA a été un espace organisé, ordonné et donc un territoire ? A l'affirmative, cela voudra dire qu'avant leur départ, ces Français auraient somme toute reconquis leurs habitudes, ainsi que leurs marques ; un mode vie communautaire ait pu se procréer, et des rapports se seraient établis à l'image de celui de leurs quartiers respectifs.

3. 43^{ème} BIMA : lieu de multiples territorialités

À partir de leur arrivée au camp du 43^{ème} BIMA, les volontaires au rapatriement ont été immédiatement pris en charge par l'armée française. De concert avec cette dernière, les organisations humanitaires ont eu entre autres pour mission de prodiguer les premiers soins, d'installer des abris provisoires ainsi que de servir de la nourriture à ceux qui étaient dans le besoin. Tout ceci ambitionnait de transmettre un esprit d'équipe aux expatriés rassemblés dans le 43^{ème} BIMA tout en modifiant leurs comportements pour y apporter peut-être des améliorations. La structuration du camp qui était le but central, s'était donc vue secondée par une mission politique. En se basant sur les enseignements reçus dans différentes écoles militaires, la force Licorne a tout mis en œuvre pour garantir au sein du camp une sorte de cohabitation entre les familles ainsi qu'entre les différentes catégories socioprofessionnelles. La finalité de tous ces investissements était selon nous, d'exploiter la confusion provoquée par les manifestations anti-françaises afin de briser les divisions fondées sur une comparaison et ordonner ainsi les expatriés sous les termes d'une entraide horizontale. L'individualisme, piédestal sur lequel les expatriés fondaient leur manière de vivre dans leurs quartiers de résidence respectifs, fut de fait déclassé.

De ce point de vue, c'est une transformation sociétale majeure, soutenue notamment par l'apprentissage de certaines consignes de sécurité, qui a fait son apparition dans le camp et qui a fortement métamorphosé les membres de la communauté française : renforcement de la conscience unificatrice par le truchement d'activités gratifiantes, le principe d'égalité entre groupe (certes encore partielle), et la division sexuée des rôles sociaux. Ce dernier point a été fabriqué tant par les instructions de la force Licorne que par la condition du 43^{ème} BIMA : puisque les hommes étaient le plus souvent en ville avec la force Licorne pour mettre à l'abri des pillages par exemple ce qu'ils pouvaient de leurs entreprises ou de leurs domiciles, les femmes ont pris en charge la gestion de l'intégralité des activités ordinaires. De sorte que, dès les tous premiers jours au camp, elles avaient déjà effectué une bonne prise en main de l'ensemble des activités du camp⁹² et que les hommes ne sachant que faire après leurs tournées en ville se sont directement engagés à trouver un rôle afin de se rendre utile.

⁹² Déléguées de quartiers, remises de l'aide humanitaire, et aides-soignantes.

Devant cette méthode choisie par la force Licorne pour structurer le séjour des candidats au départ, que fut la posture adoptée par les Organisations non gouvernementales (ONG) ? Au début des événements, les deux parties avaient décidé d'un commun accord de travailler ensemble ; les ONG constamment dans le temps de l'urgence, puis la force licorne érigeant partiellement ses soubassements bien que étant elle aussi dans l'impératif. Cependant la montée en puissance des manifestations anti-françaises et le temps consacré à l'organisation du dispositif de rapatriement à Paris indiquaient nettement que le séjour au 43^{ème} BIMA allait encore s'étendre sur une période relativement longue. A partir de ce moment, un nombre important de logiques s'affrontent : en premier lieu, celle des organisations internationales qui remplaçaient l'Organisation de Nation Unies (ONU), poursuivaient leur travail d'assistance et d'aide humanitaire. Mais ces ONG perçoivent la situation de la Côte d'Ivoire comme délicate, et se refusent de voir les progressions et envies de certains expatriés de rentrer dans leurs différents quartiers de résidence. Cette conception se met en place simultanément à la logique des ONG de tailles modestes, aux soutiens irréguliers, qui interviennent pendant un temps sur un espace donné, sans jamais intégrer dans leur manière d'aborder les problèmes la matérialité de ce qu'est devenue la totalité du territoire qui a accepté temporairement d'abriter le camp. Nous avons également la volonté de la force Licorne qui souhaite prendre possession de son territoire⁹³ au risque de ne pas collaborer avec les Organisations de Solidarités Internationales (OSI), pendant que le camp du 43^{ème} BIMA est perfusé par l'assistance. En définitive, ce sont les intérêts des candidats au retour qui font leur apparition dans cette inédite configuration du 43^{ème} BIMA. Plus le temps s'écoule, plus ces derniers souhaitent s'impliquer davantage dans la gestion du camp, et qui séparent de ce fait graduellement leur manière de vivre et projet individuel de celui de leur groupement.

Néanmoins, que ce soit par les prescriptions des Organisations de Solidarités Internationales (défense de sortir du 43^{ème} BIMA en toute liberté...) ou de la force Licorne (qui dicte de nouvelles façons d'être en société, basées sur la solidarité), il y a perpétuellement gestion d'individus et de groupes au sein d'un espace clôturé. Tous les procédés de vérification des populations n'ont lieu qu'en raison du BIMA, condition à l'aide humanitaire : l'état d'exception qui perdure est la base du système humanitaire mais aussi de l'organisation des volontaires au rapatriement. Généralement surpassées par l'installation et la prise en main des

⁹³ Dans les accords de défense de 1961, la Côte d'Ivoire lui accorde toute l'autonomie nécessaire sur ce site.

rapatriés, les ONG se retrouvent dépourvues et tendent à vouloir maintenir les Français dans la dépendance, plus qu'admettre et relayer leurs envies d'actions et leurs nouvelles capacités.

Malgré cela, les Français qui exerçaient notamment auparavant la profession de médecin en ville ont voulu profiter d'une installation du 43^{ème} BIMA pour créer temporairement un pseudo cabinet médical (histoire de se rendre utiles). Mais les responsables des organisations humanitaires s'attendent à ce que ces Français constituent la main d'œuvre de leurs actions plutôt qu'ils ne relaient et prennent en main leurs projets. Néanmoins, quelques Français parviennent à s'insérer dans le milieu de la "coopération", grâce à leurs aptitudes, mais fréquemment de façon dépréciée par rapport à leurs compétences : ils sont guides dans la ville, aident les médecins...

Mais un nombre important de Français se retrouvent désœuvrés, ce qui renforce leur harcèlement et suscite fréquemment "la rancœur". Des petits groupes d'affinité se forment alors, et tendent à vouloir contrarier les projets des organisations humanitaires voire même de la force Licorne, dans l'espoir, ainsi, de se rendre nécessaires et d'y être intégrés. Quelques-uns s'engagent dans la garderie d'enfants, pendant que d'autres réussissent à s'investir au sein des petites comités d'organisation de matchs de football.

Le camp du 43^{ème} BIMA est donc empreint de politique, chaque acteur le traversant y amenant ses espaces et leurs valeurs : celles de la géopolitique et de la diplomatie pour les observateurs internationaux et les Casques bleus présents en Côte d'Ivoire, celles de l'aide et de l'intervention curative pour les ONG, celles du modelage (d'une nouvelle société) pour la force Licorne. Dans ce jeu d'influences et d'actions, les Français sont au cœur des préoccupations, mais omis comme acteurs à part entière. Cependant, avec le temps, ils se sont imposés dans le système triangulaire du camp : celui qu'ils constituent, en tant que « base », avec les institutions et organisations internationales traduites par les ONG, et façonnée par la force Licorne.

4. 43^{ème} BIMA, territoire temporaire des Français à rapatrier

Désigné par le gouvernement français, territoire de regroupement des Français volontaires au rapatriement, l'espace du 43^{ème} BIMA est devenu la condition d'existence et de mise en place de valeurs politiques. Mais, parallèlement à cet effort organisant la communauté française,

c'est tout le mode de vie qui a évolué. Les volontaires ont d'abord vécu le temps de l'urgence, puis celui de l'espoir du retour à Marcory. La fin de la mise en place du dispositif de rapatriement par les autorités françaises, le début des attermolements des manifestations anti-françaises et le départ vers la métropole marquèrent le temps de l'accalmie. Certes, le rapatriement vers la mère patrie est en principe l'ultime objectif des volontaires au rapatriement, mais le passage dans la temporalité relativement prolongée du camp a insufflé un désir de mobilisation pour aller vers la fin d'un assistanat trop contraignant à leur égard.

Ainsi, en même temps que les conditions de vie de ces Français évoluaient, alors que la communauté française s'ordonnait sous les enseignements de la force Licorne, les empreintes de ces bouleversements se perçoivent dans le camp. Par exemple, avec le temps, on est passé à leur implication dans la distribution de l'aide humanitaire. L'un des facteurs explicatifs à ce changement est que les Français devenaient de plus en plus nombreux dans le camp. En outre, comme ce sont les femmes qui s'occupaient le plus souvent des enfants, les hommes étaient très impliqués dans la répartition de l'aide.

Si les déplacements à l'extérieur du camp sont contrôlés par l'ONUCI, mais aussi par la force Licorne pour des raisons de sécurité, ils se sont néanmoins multipliés pour répondre aux projets des volontaires au rapatriement. Lors des événements de 2004, les autorités françaises ont fermé toutes les écoles françaises et ont ainsi offert « l'opportunité » à beaucoup de professeurs de ces écoles vivant désormais dans le 43^{ème} BIMA de se déplacer en compagnie des forces françaises pour aller chercher dans les écoles fermées le matériel pour la création d'animations pour enfants. Ainsi, ceux qui étaient encore moralement capables de travailler édifiaient des animations dans le camp pour occuper les enfants. L'un des jeux de plein air, structuré autour des courses en sac et les courses en carton attire plus d'enfants. A l'inverse, un autre aire de jeux, le seul bénéficiant de jeu de pions mais isolés et envahit par les sables, est délaissé par les enfants qui le trouve trop calme alors qu'il conforte les adolescents pour qui c'est l'air de jeu le plus intéressant. L'usage du camp du 43^{ème} BIMA devient donc fonctionnel pour les Français volontaires au départ, et non plus seulement pour les administrations.

Le sens du camp a aussi évolué. D'abord, il signifiait espace de regroupement des volontaires au rapatriement (bien que étant une base militaire) : l'image précaire des tentes d'enregistrements des Français associées aux noms des îlots où ils vivent dans la commune de

Marcory, donnaient l'image d'un espace temporaire, reflet du territoire perdu. De plus, les groupes de discussion des parents, des adolescents, et même d'amusement des enfants se formaient par rapport au quartier de résidence ou l'école fréquentée, voire la classe fréquentée. Ainsi, chacune des personnes composant l'un des groupes de discussion était originaire du quartier Biétry de la municipalité de Marcory. Mais très tôt, le sens du camp devient celui qui définit une personne qui vit parmi des militaires, c'est-à-dire un homme solidaire, qui a suivi et adopté les réformes de la force Licorne dans le camp, et qui est le plus apte à commencer à y travailler et à s'y investir immédiatement. D'où la multiplication des sorties en dehors du camp pour la récupération des matériels de travail.

Les déplacements et les échanges avec l'extérieur s'appuient sur des infrastructures souvent mises en place par le 43^{ème} BIMA, comme des voitures (pour le transport de l'aide), des centres téléphoniques et même d'internet. D'une part, ces réseaux de communication ont permis à la force Licorne de continuer à gérer le camp tout en s'en éloignant (la zone de confiance [ligne destinée à séparer les rebelles et les forces loyalistes] étant localisée dans le centre de la Côte d'Ivoire) seules quelques centaines de militaires français étant temporairement présents sur le camp. D'autre part, ces réseaux ont amplifié l'ouverture du camp sur l'extérieur et accentué son intégration dans des espaces plus larges.

L'une des conséquences est que le regroupement des volontaires au rapatriement au 43^{ème} BIMA n'était pas trop diffusé pour des raisons de sécurité et car il ne est censé n'être que temporaire, depuis lors, ils sont très facilement localisables. Les volontaires au rapatriement eux-mêmes communiquent beaucoup sur leur situation, notamment par internet. Pour eux, le camp est la base de déplacements internationaux : vers la France, où beaucoup ont de la famille et qui est facile d'accès, et même vers d'autres pays africains où certains émigrent plus ou moins temporairement (notamment vers le Sénégal).

Donc, le camp est devenu un espace central pour ces Français, même si ce n'est censé être qu'éphémère. Loin d'être un « non-lieu », le camp est pleinement ancré dans divers réseaux, interagit avec de multiples acteurs, et se crée une « certaine historicité » : c'est donc plutôt un « lieu autre », un « hétérotopie » foucaldienne.

De multiples facteurs, tels que la généralisation de relations suivies entre les familles, la coopération avec des ONG, ou la visite au camp de certains franco-libanais ou franco-

ivoiriens qui viennent apporter leur soutien, ont permis à bon nombre de familles d'avoir des articles dont elles manquaient. Cela a conforté le camp, en permettant d'y retrouver désormais des biens de plus en plus divers. Certaines familles ont réussi à se procurer des choses qu'elles n'ont pas pu emporter avec eux par manque de temps ; à savoir des brosses à dents, de l'argent (sous forme de prêt), de la nourriture (quand bien même qu'il ne manquait pas de quoi à manger dans le 43^{ème} BIMA), etc. Le 9 novembre 2004, sont apparus des binationaux, fournissant des habits, et améliorant ainsi considérablement l'hygiène de vie de ceux qui ont pu acquérir ces vêtements. Grâce aux multiples entrées et sorties des visiteurs, de nouvelles « opportunités de travail » pour un nombre très limités de volontaires au rapatriement ont fait leur apparition. Ainsi, alors que certains aident leurs hôtes à distribuer aux habitants du camp les nombreux objets qu'ils ont apportés avec eux en guise de dons, d'autres revendaient dans le camp les cartouches de cigarettes qu'ils avaient passés en commande auprès des visiteurs.

Quelques jours donc après le regroupement des volontaires au rapatriement, le 43^{ème} BIMA ressemblait à un territoire qui se structure autour de centres d'activités (airs de jeux, garderies d'enfants, guides dans la ville, organisateurs de matchs de football, coopération avec les ONG ou avec les visiteurs, etc.), et crée un ensemble cohérent de relations, notamment sociales. Mais ces Français sont installés dans un camp militaire, restreignant leurs investissements. Si la forme du camp a évolué, allant vers plus d'autonomie, elle demeure néanmoins toujours précaire, car limitée par le fait même d'être un camp, donc un espace clos, contrôlé, dépendant, extraterritorial, et qui n'a lieu d'être que pour sa finalité : disparaître en tant que camp. Le camp a une apparence de « camp territoire », mêlant les contraintes de l'un avec les avantages de l'autre, bâtissant un être métissé, en incessante recomposition, dans lequel s'accommodent les Français qui sont volontaires au rapatriement.

Telle est donc la contradiction du camp du 43^{ème} BIMA : lieu de regroupement des volontaires au rapatriement, ils le fondent mais il n'existe que dans la projection sur un territoire autre, celui de la force Licorne. Lieu du précaire, il s'enracine, devient le centre de projets et de la mobilité, mais reste toujours « en pointillé », en attente, sous une « forme territoire » mouvant, instable, quasi sans fond : comme par défaut, alors que l'espace-temps des volontaires au rapatriement s'ancre dans un passé.

5. Le retour au pays d'origine, une sorte d'exil

Les manifestations anti-françaises qui ont lieu en Côte d'Ivoire en automne 2004 ont contraint 8 332 Français à rentrer en France. Les plus nombreux ont été les enfants, les adolescents, et les femmes qui, dans la plupart des cas, ont vécu pendant les manifestations dans un climat de terreur, et d'insécurité. Ces manifestations ont aussi déchiré le tissu social et déstructuré temporairement leurs familles. Et pour cause, beaucoup d'hommes sont restés sur place par obligation professionnelle ou dans le vague espoir de sauver une entreprise ou quelques biens ou parce que justement ils ne se sentent pas de leur point de vue en capacité de quitter leur pays et leur territoire pour aller tout reconstruire en France. Ainsi, plusieurs rapatriés sont rentrés seuls en métropole, sans parents ou un membre de leur famille.

Notre échantillon compte cinquante-deux ex-rapatriés français âgés de 15 à 56 ans, quinze de sexe masculin et trente-sept de sexe féminin (dix-sept vivent en Zone 4, quinze à Biétry, onze à Marcory Résidentiel, et neuf à Marcory Centre). Ils ont quitté le camp du 43^{ème} BIMA pour la France entre le 10 et 18 novembre 2004. Leur situation familiale se présentait à leur départ de l'aéroport F. HOUPHOUËT BOIGNY d'Abidjan comme suit :

- quatre hommes volontaires au rapatriement rentraient en France sans aucun enfant ni femme (ils n'étaient pas avec leurs proches parce que ces derniers étaient déjà entrés en métropole suite aux manifestations de Janvier 2003);
- deux femmes volontaires rejoignaient la France sans leurs maris qui sont restés en Côte d'Ivoire pour surveiller leurs biens ;
- douze jeunes partaient avec leurs mères en France (les pères sont restés en Côte d'Ivoire pour diverses raisons) ;
- neuf jeunes quittaient le camp du 43^{ème} BIMA avec leurs deux parents.

Dans les entretiens semi-directifs avec quinze de ces rapatriés, ces derniers sont revenus sur les situations particulières qui les ont affectés ou qui continuent de les affecter sur le plan psychique lors de leur départ en métropole en novembre 2004. Ils nous ont parlé du rapatriement volontaire proprement dit (du 43^{ème} BIMA vers l'aéroport ROISSY-C. DE GAULLE), comme un moment inédit de séparation, incomparable évidemment avec celui qu'ils ont réalisé en voiture de leur domicile de Marcory pour regagner le camp du 43^{ème} BIMA de Port-Bouët. Lors de ce premier périple, ils ne partaient pas loin de chez eux (le camp est en effet à quelques kilomètres seulement de Marcory). En outre, ils s'y rendaient

pour se mettre en sécurité comme ils l'avaient déjà fait lors des manifestations de janvier 2003. Ils pensaient de ce fait rentrer à la maison après le passage de ce que l'un d'entre eux qualifie de « *tornado* » ; d'où les nombreux jours d'attentes passés dans le camp militaire. Quant au départ du 43^{ème} BIMA vers la mère patrie, puisqu'il s'est fait par un moyen aérien, pour les personnes rencontrées ceci est un élément hautement crucial à restituer. C'est quand ces Français ont emprunté ce moyen de transport qu'ils ont réalisé que leur décision de partir en France s'était fait dans la précipitation, sans possibilité de se préparer, et de construire un projet clair. Ils se sont donc sauvés le plus vite possible et le départ vers la métropole a été vécu pour ce fait comme un choc incommensurable. Le fait d'utiliser ce moyen de transport a été vécu également comme une perte définitive de l'objet cher, une perte de ses repères, la fin d'un paradis.

Dans le cas de ces rapatriés français, avant leur départ pour la France, les problèmes psychologiques ont été aggravés par l'appréhension des difficultés d'adaptation à un autre mode de vie en métropole, par l'incertitude de leur avenir en France et par le déracinement lié notamment au visage sociodémographique qu'aurait pris le pays d'origine après tout le temps qu'ils ont passé en Côte d'Ivoire : « *quand, je suis montée dans l'avion, je me suis posée intérieurement les questions suivantes : donc je pars vraiment de la Côte d'Ivoire ? Sans rien ? Qu'est ce que je vais faire en France ? Toucher le RMI ? Non, cela n'est pas possible, je ne peux pas tout reprendre à zéro. Je me posais également la question de savoir si mes anciennes connaissances étaient toujours dans mon quartier d'enfance ?* » Certains rapatriés ont même déclaré avoir vécu le départ vers la France métropolitaine comme un profond traumatisme : nombre d'entre eux étaient, en effet, installés dans le pays depuis de nombreuses années et n'envisageaient pas d'en partir, en particulier dans le contexte douloureux qui a été rappelé. Les conditions de leur départ de Côte d'Ivoire et leur retour en France ont constitué une véritable « cassure » dans leur existence, que tous ne sont pas parvenus à surmonter.

Par le truchement de ces analyses, nous venons d'apprendre les émotions qui ont habité les ramenés de la Côte d'Ivoire (en particulier de Marcory) quand ils ont abandonné le territoire qu'ils se sont échafaudés dans la municipalité de Marcory pour se retrouver « contre leur gré » dans leur pays d'origine à la discrétion des pouvoirs hexagonaux. Leur séjour en métropole devrait logiquement avoir pour objectif principal la mise en place d'une nouvelle territorialité : une sorte de reconquête du territoire français pour ceux qui y ont déjà vécu. Il va falloir en conséquence, ressusciter les rapports sociaux, les réseaux dans l'espace ; dans le but d'une

appropriation ou d'une réappropriation de l'espace français selon le cas. Ceci est obligatoire car de tout processus de reterritorialisation résulte toute forme de réinsertion. A priori, cela devrait se faire avec beaucoup d'aisance malgré les craintes légitimes manifestées pendant l'embarquement à Abidjan. En effet, nombre de rapatriés connaissent l'espace français pour y avoir notamment déjà vécu ou passé les vacances d'été. En outre, ces derniers partagent les mêmes habitudes de vie, et naturellement la même langue avec les habitants de la métropole. Cela dit, qu'en est-il de la nouvelle organisation territoriale des rapatriés pendant leur séjour sur le sol français ?

VIII. Dans le pays d'origine, mais sans territoire : à la recherche du territoire français de Côte d'Ivoire

La mise en place du territoire n'est pas un phénomène rapide, mais prend au contraire un temps relativement long. Ceci d'autant plus que la personne, rapatriée en l'occurrence, garde longtemps le regret du territoire perdu et l'espoir de pouvoir y retourner rapidement. Un autre élément important intervient alors : comment construire son territoire lorsque l'espace dans lequel on vit désormais est notre pays d'origine ? Le temps de reconstruction se trouve allongé par le fait qu'il faut un moment de réadaptation ou d'adaptation à « l'espace nouveau », de mise en place de repères nécessaires à la connaissance avant de poser des repères territoriaux. Il faut ajouter à cela le fait que dans les premiers moments de leur arrivée, les rapatriés n'ont pas été libres de leurs actes et de leurs mouvements mais encadrés et dirigés par le système d'accueil.

1. Prise en charge des Français rapatriés en France

La France s'illustre en automne 2004 en étant l'un des seuls pays qui rapatrie ses ressortissants de la Côte d'Ivoire et s'occupe de ceux qui sont dans l'indigence. A l'initiative du Gouvernement français, agents fonctionnaires, et bénévoles d'associations caritatives (Croix rouge, Secours catholique), se coordonnent pour assurer l'accueil de 8 332 Français à l'aéroport C. DE GAULLE. Cette importante organisation visait à faire face aux nécessités les plus pressantes des Français rapatriés en leur garantissant une prise en charge instantanée grâce à l'installation d'une assistance psychique, d'une procédure accélérée d'accès aux droits

sociaux et d'une antenne du Procureur de la République pour consigner les plaintes correspondantes aux actes de barbarie subis à Abidjan.

Ce dispositif a aussi permis de propager un renseignement, le plus large possible, sur les modalités d'accès aux aides sociales (démarches à faire afin d'obtenir des allocations familiales, des aides au logement, etc.) et à l'assistance sociale (indication relatives aux modalités de dédommagement du chômage ou de transfert des dossiers de retraite de la Caisse de retraite ivoirienne aux caisses françaises afin de percevoir en retour une retraite en métropole, etc.). Elle s'est, en plus, montrée hautement nécessaire pour apporter des réponses immédiates à des problèmes qui n'avaient pas été repérés dans des circonstances d'extrême urgence, mais qu'il était toutefois indispensable de résoudre très rapidement, comme par exemple la demande de conversion des Francs CFA en euros. « *Un dispositif d'échange des Francs CFA détenus par les rapatriés de Côte d'Ivoire a ainsi pu être instauré et venir en aide à 310 personnes pour un total échangé équivalent à environ 400 000 euros.* »⁹⁴

Dans ce contexte de crise, le Quai d'Orsay a, par ailleurs, procédé à l'aménagement d'une section pour alerter, en temps réel, de la progression de la situation pendant qu'une ligne téléphonique (un numéro vert) du ministère de l'Intérieur était mis à la disposition des expatriés français et de leurs proches pour les assister dans l'obtention des réponses à leurs questions sur la situation des rapatriés de Côte d'Ivoire ainsi que leurs droits. Au sein de tous les départements français, une cellule de veille, placée sous l'autorité du Préfet, a, en outre, été aménagée pour coordonner les efforts des différents services en matière de logement, d'accès aux dispositifs sociaux de base, et de scolarisations des enfants.

En conséquence, les rapatriés ont pu acquérir grâce à cette prise en charge immédiate, quelques éléments qui serviront de soubassement à toute entreprise d'intégration. Ce n'est pas tout. Car dès la sortir de l'aéroport, les personnes n'ayant pas de possibilité d'hébergement immédiate ont été accompagnées dans un hôtel proche de Roissy avec prise en charge de la nuitée et des repas. Le lendemain, les personnes isolées et sans ressources ont été conduites dans les centres d'hébergement du Centre d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR) où ils pourront débiter le processus de territorialisation de l'espace français.

⁹⁴ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3694.asp>

2. Le Centre d'accueil et de transit de Vaujours en Seine Saint Denis (93)

A l'arrivée des rapatriés à Vaujours, le centre d'accueil a procédé à leur bilan médical, à l'évaluation de leur situation administrative et sociale : bilan des ressources et de la situation du demandeur; ce sont les critères de ressources et de situations de droit commun qui sont prises en compte pour l'éligibilité aux aides sociales. Le CEFR procure aux rapatriés des renseignements et recommandations sur la vie pratique. Le centre de Vaujours est doté de 60 lits. Cependant, le nouveau mode de fonctionnement expérimenté en 2003 s'oriente vers l'accueil le plus court possible et souvent même inexistant. C'est ainsi que les rapatriés que nous avons enquêtés ont été orientés directement vers les CHRS de province (Angers, Feyzin, Grenoble, le Mans, Nancy, Nantes, Pessac, Roubaix, Strasbourg, Toulouse) ou vers les maisons de retraite (les Brullys [Vulaines/Seine -77], la maison Fleurie (Feyzin -69), les Tisserins (Evry -91), le Petit Bois (Evry -91), EHPAD Résidence la Tour (Montredon des Corbières -11). En effet, l'expérience a montré que des séjours trop longs dans ce centre d'accueil n'étaient pas bénéfiques pour l'insertion. Ainsi, comme le CEFR avait connaissance des jours et heure d'arrivée, le centre d'accueil a programmé à l'avance l'affectation des rapatriés vers un CHRS ou une maison de retraite; l'accueil à l'aéroport de Paris, le voyage en train et l'accueil en province (pour une affectation autre que le CHRS de Vaujours) se sont faits dans un délai très bref. Bien souvent, les familles que nous avons enquêtées n'ont fait que passer au centre de Vaujours, le temps de rejoindre leur établissement d'affectation.

Les habitudes n'ont donc pas eu le temps de se mettre en place et l'environnement n'a pas pu être connu. Certains ont cependant eu le temps au cours du transit de s'aventurer dehors de jour et de prendre leurs premiers repères ou impressions. L'expérience est rarement renouvelée. Ceci parce que la banlieue parisienne apparaît aux yeux des rapatriés comme une jungle incompréhensible et dangereuse dans laquelle il ne vaut mieux pas s'aventurer, d'autant plus que la façon dont on se déplace et dont on trouve un chemin n'est pas souvent maîtrisée (notons du reste que de l'Ile de France certains ne connaissaient que Paris, où ils passaient leurs vacances et l'été). C'est une période d'angoisse pour les rapatriés qui ne savent pas ce qu'ils vont devenir et qui ne comprennent pas très bien l'espace dans lequel ils vivent désormais. Pour les plus jeunes, l'angoisse est plus grande de se retrouver seul, d'autant plus que certaines familles ont été séparées temporairement pendant la période de transit. Lors d'un entretien, une personne nous a dit : *« pour venir au centre de transit j'étais dans le bus*

n°3 et une partie de ma famille a été transportée par le bus n°8. J'ai eu très peur car je ne savais pas où se trouvait Vaujours, je comprenais rien de ce que l'on m'expliquait.» Tout ce qui se déroule semble n'avoir aucun sens, les rapatriés vivent heure par heure et ne savent pas ce qui les attend. Ils ne font donc aucun projet et l'existence d'un territoire leur appartenant n'est pas encore envisageable, même pas à l'intérieur du centre où finalement ils restent trop peu de temps pour pouvoir s'installer et où rien ne leur appartient. C'est donc en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qu'ils pourront engager leur processus d'insertion.

3. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

A leur arrivée, le CEFR fournit des informations et conseils sur la vie pratique. Les familles peuvent rester quelques mois ou quelques années en CHRS, structure où ils seront aidés et accompagnés dans leurs démarches d'insertion en France. Insertion qui consiste à donner à chacun d'eux la formation, les conseils, l'accompagnement social, les aides leur permettant de devenir pleinement autonome, sans assistance ultérieure, c'est-à-dire de trouver un logement et un emploi stable pour les adultes, une rescolarisation pour enfants dans les écoles des communes.

A tous les rapatriés qui n'avaient pas de famille en France, les autorités proposaient un accueil dans un CHRS. Trente-cinq sur les cinquante-deux rapatriés de Côte d'Ivoire présents dans notre échantillonnage ont été orientés dans cet établissement, pour une durée plus ou moins longue. L'accueil de ce public, dans telle ou telle structure traduit assez bien la réalité générale dans les CHRS de France : en effet, il obéit à la fois à ses capacités d'accueil et à des possibilités d'insertion en termes d'emploi et de logement en fonction du profil de la personne ou de la famille rapatriée. Des priorités se dessinent, notamment du point de vue du statut familial. Globalement, les CHRS accordent une priorité aux familles avec plusieurs enfants. Dans ces structures, les taux de célibataires les plus élevés atteignent rarement 20 %. De ce fait, les parcours des familles d'un côté et des célibataires de l'autre sont différenciés : les familles passent souvent de petites heures au centre de transit de Vaujours, puis elles sont hébergées plus ou moins facilement au centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Une fois qu'elles ont obtenu une place dans un CHRS, elles n'en changent guère jusqu'à ce qu'elles obtiennent un logement en ville. Les célibataires, quant à eux, vivent tout autrement : leur parcours résidentiel est à la différence de celui des ménages, marqué généralement par un hébergement rapide à l'hôtel, suivi d'un passage au centre de transit, puis d'une stabilité en

CHRS. En somme, les parcours résidentiels des rapatriés de Côte d'Ivoire sont de façon générale, marqués par une multiplication des lieux d'hébergement, instabilité ressentie par les personnes enquêtées comme une contrainte voire un état de soumission : *« On est en état de faiblesse, vous pouvez me prendre, m'emmener n'importe où, on ne peut rien exiger, on se soumet [...] »*. Les personnes fréquentant le plus les structures hôtelières (les célibataires) sont, à cet égard, les plus touchées (d'après l'enquête, 70 % d'entre elles ont vécu des moments plus ou moins longs dans l'hôtel). En outre, ce sont les mêmes qui mettent relativement plus de temps dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

La période de CHRS dure de quelques semaines à un an et est de six mois en moyenne. Pour un rapide départ du centre, donc pour une insertion réussie, l'implication des intéressés est nécessaire à tous les niveaux. En effet, la méthodologie d'insertion appliquée ici est à rebours de l'assistanat. C'est ainsi que :

« - au niveau financier, une petite contribution est demandée aux résidents dès qu'ils touchent le RMI, le minimum vieillesse, ...

- au niveau professionnel, les personnels compétents aident à établir un parcours approprié à chaque cas. Le projet initial doit souvent être réajusté à la baisse : tel médecin ou avocat devra accepter un poste en dessous de ses compétences mais en général c'est bien accepté. De véritables contrats sont passés entre le CHRS et l'intéressé, le but étant que la recherche d'emploi aboutisse au plus vite.

*- au niveau de la recherche d'un logement, le but est que l'hébergement au centre soit le plus court possible. Les familles sont aidées de diverses manières, par le système des baux glissants, par exemple : les logements loués par le CEF, à son nom, glissent plus ou moins rapidement au nom des familles occupantes une fois qu'elles ont fait preuve de leur capacité d'insertion.»*⁹⁵

Ces dispositions permettent de raccourcir considérablement les temps de séjour au CHRS, condition nécessaire pour une insertion rapide et réussie. Aussi lors de ce séjour, les rapatriés s'organisent et apprennent à maîtriser l'espace français. Ils posent ainsi les bases de leurs repères.

⁹⁵ <http://www.senateurssocialisteshorsdefrance.net/ryung/CEFR.pdf>

4. La construction des repères territoriaux de base

Le CHRS fournira des habitations ainsi qu'une assistance immédiate aux rapatriés dans le besoin, facilitera leur hébergement en ville et leur réintégration à long terme en France et permettra d'équilibrer les rapatriés dans une vision de développement durable. Mais avant d'atteindre ce stade, les premières démarches administratives à faire en France leurs sont expliquées. Aussi, ces rapatriés reçoivent par le biais d'une carte des explications sur l'emplacement des principaux bâtiments administratifs de la ville ainsi que le système de transport urbain de la ville. Ils reçoivent donc les outils nécessaires pour une meilleure compréhension de leurs territoires temporaires de résidence, et de la France entière. Après cette prise en main, ils peuvent sortir en toute sérénité du centre et apercevoir en personne leur nouveau cadre de vie et les gens qui le composent. Tout ceci se fait avec beaucoup d'aisance dans le comportement car ils sont souvent accompagnés. Au sein du centre, ils retrouvent en effet des proches, mais aussi des personnes rencontrées au 43^{ème} BIMA ou dans la commune de Marcory et peuvent tous ensemble partir à la découverte de l'inconnu ; l'effet du groupe semble baisser le degré d'inquiétude. Les Français les plus touchés par les événements de Côte d'Ivoire sont généralement écartés, enfermés dans l'enceinte du centre : ils ne se sentent pas concernés par ce type de déplacements qui renforcerait leur angoisse. Graduellement pourtant, l'espace de vie résidentiel est approprié dans les limites étroites de la maison ou de l'espace de voisinage du direct où les rapatriés bâtissent des rapports de solidarité et d'échange de service. Les rapatriés passés notamment par le CHRS d'Angers ont encore en mémoire la structuration d'ensemble de leur quartier de résidence ou de leur commune ; généralement parce qu'ils y sont demeurés plus longtemps et se sont donnés du temps pour le parcourir à plusieurs reprises. Il nous revient aussi que les célibataires ou les Français dont un proche demeurait en métropole bien avant le rapatriement aient été les personnes qui ont accompli le plus de voyages. Comme, les membres de la famille du premier type sont très exceptionnellement présents au sein de la ville d'accueil, cette catégorie de rapatriés se déplace à une échelle supra-locale pour rendre visite à un parent proche ou plus éloigné. Fréquemment ces relations entre parents de second ordre ont été améliorées par leur condition de rapatrié ; à la suite des circonstances tirées des histoires individuelles : notamment, l'accueil en France par un parent éloigné, frère classificatoire lié à un ancêtre commun. Ces lointains cousins qui ne sont pas souvent inscrits dans le réseau de relation du rapatrié, du fait des services rendus à l'arrivée, du soutien apporté par l'un ou l'autre dans l'acquisition d'un

travail, le tout le lie au développement d'affinités personnelles, deviennent des éléments essentiels du réseau de relations qui peuvent justifier ces déplacements à travers la France.

IX. A la découverte de l'espace français

C'est aussi une période « découverte » de la France au cours de laquelle le rapatrié s'aguerrit et développe une grande maîtrise de l'espace français et des démarches. Il semble par ailleurs que cette phase de recherche, d'adaptation ou même d'intégration spatiale ait été nécessaire à toute stabilisation et intégration sociale, qui se fait d'ailleurs par le travail et l'apport d'un revenu fixe.

1. L'activité professionnelle et le CHRS

Le premier souci des parents rapatriés, une fois la rescolarisation de leurs enfants est effective, est de pouvoir reconstruire leur propre vie en reprenant par exemple une activité professionnelle. Ainsi, après que les enfants soient tirés d'affaires, les journées des parents sont rythmées par des démarches d'emploi et de formation professionnelle. Le CEFR participe activement à cette recherche d'emploi. C'est le cas lorsque le centre en lien avec certaines structures d'Etat (ANPE, ACDIC, pôle emploi, etc.) propose des stages de formation professionnelle dont bénéficient souvent les chefs de famille. Parfois, les rapatriés n'arrivent pas à réintégrer des cycles de formation, à faire reconnaître leurs diplômes scolaires ou universitaires et, pour certains, professionnels : *« en France, j'étais obligé de faire une formation d'ouvrier parce que je n'arrivais pas à faire une validation de mes acquis... »*. Très souvent, le CHRS met en œuvre des relations étroites avec des associations (AFCPE, Jardin de Cocagne, etc.), suivies d'entreprises d'insertion, les missions locales, et parfois de grandes entreprises qui peuvent proposer des entretiens pour pourvoir à un poste. Egalement, le CHRS contribue à la préparation et à la conduite de projet dans le domaine de l'insertion. Le centre oriente alors le rapatrié qui passe un entretien et part pour ce nouveau travail lorsqu'il est retenu. Quelquefois, des rapatriés mentalement préparés réussissent très rapidement leur insertion : *« quand j'étais à Angers, j'ai mis à peine trois semaines pour me trouver un emploi. J'étais agent commercial dans une société d'appel téléphonique. Quand les choses se sont calmées en Côte d'Ivoire, j'ai démissionné aussitôt pour rentrer sur Abidjan... »*. Dans

des circonstances pareilles, la mobilité n'a pas donné l'occasion de percevoir entièrement l'espace français : elle n'a donc pas donné lieu à une production complète de la représentation spatiale qui est la substance de base des stratégies spatiales. Cependant, celle-ci ne s'est faite qu'après l'installation temporaire à Angers.

Quelquefois, après leurs séjours au CHRS, certains rapatriés ne bénéficiaient pas immédiatement d'une capacité d'autogestion. Ces personnes étaient encore prises en charge du point de vue de la santé, de l'alimentation et de soutien psychologique. Ces derniers n'avaient pas alors la capacité de pratiquer par eux-mêmes le territoire national en effectuant notamment des déplacements de ville en ville ou de quartier en quartier ; ils demeuraient dans l'assistance au cours d'une période transitoire qui pouvait paraître au final très étendue et pénible pour eux. Une personne rapatriée en France (à Roubaix) avec sa famille que nous avons enquêtée se trouvait dans ce cas de figure : *«...franchement, j'avais du mal à trouver du travail à la sortie du centre. C'est ainsi que j'avais redemandé le soutien du CHRS qui avait accepté de m'accompagner dans ma recherche d'emploi. Au final, le centre m'a orienté vers ce qu'il appelle 'ferme d'accueil' ; en fait une structure qui louait des logements à des rapatriés à quelques bornes du CHRS. Pendant neuf mois, j'y suis resté avec tous les autres membres de ma famille.»* En définitive, ces rapatriés renonçaient à ces types de logements que lorsqu'ils étaient jugés en mesure d'assurer un certain degré de solvabilité afin de s'installer seuls ou d'aménager avec leurs proches. Le privilège de ce cas de figure est que les membres d'une famille ne pouvaient pas se disloquer, et ils n'étaient d'ailleurs pas en mesure de le faire car seuls certains hommes travaillaient pour nourrir la famille. L'autonomie ne se fait que lorsque les femmes travaillent. Nous sommes donc en présence du cas édifiant d'une famille qui a refusé se disperser et qui effectuait de ce fait des déplacements rares dans l'espace français (beaucoup sont restés près de Roubaix). Le territoire s'est rapidement reconstruit autour du centre, de la ferme et de Roubaix, endroit où toute de la famille (en particulier les enfants scolarisés) se sont installés temporairement avant de regagner la commune de Marcory.

2. Le bien-être de l'enfant, facteur de regroupement et d'ancrage territorial

Qu'elle soit volontaire en vue de la réalisation de projets personnels ou qu'elle soit forcée par la date limite de présence en centre d'accueil, la sortie en CHRS entraîne le relâchement ou la

rupture de certains liens avec le centre. Cette même sortie suscite donc par ailleurs l'émergence d'une indépendance qui pousse en permanence les rapatriés à faire leurs propres choix de déplacement, à mettre en place et à construire des projets de vie sur le territoire français afin de sortir de la précarité. Cette démarche s'inscrit du reste dans une volonté d'obtenir une insertion professionnelle à proximité des proches, en particulier à une distance raisonnable du lieu de scolarisation des enfants.

La recherche du travail peut se faire par les rapatriés eux-mêmes, seuls mais en fonction d'une seule exigence : demeurer dans la localité où ses enfants ont été réinscrits au motif qu'un nouveau déménagement (bien que volontaire si tel était le cas) provoquerait un second déracinement des plus petits. Et pour cause, ces derniers ont commencé à retrouver leur repère, à mettre en place une action territoriale qui se manifeste notamment par les relations sociales (visite amicale) qui se déroulent presque quotidiennement dans leurs établissements scolaires ou dans les centres d'hébergement qu'ils occupent. Les rapatriés ne recherchent donc que rarement au hasard. C'est ainsi que quasiment toutes les familles que nous avons interrogées restent dans la commune abritant le CHRS où elles ont été hébergées dès leur arrivée en métropole. Le résultat en est une présence dans la même commune de résidence des amis avec lesquels des liens ont été tissés par exemple dans le 43^{ème} BIMA à Abidjan ou dans les CHRS.

En se regroupant dans une même commune et, qui plus est, dans un même quartier, ces familles vont gagner bien sûr en visibilité mais vont surtout construire, dans le quartier un territoire. Ce quartier est avant tout le lieu résidentiel, celui de la scolarité pour les plus jeunes fréquentant l'école et le collège voisins, le lieu des loisirs avec les parties de football et de toupie dans les espaces verts, le lieu des achats quotidiens dans le supermarché tout proche... « C'est avant tout le territoire où s'exerce la solidarité familiale et clanique, forme de solidarité « mécanique » dans laquelle la conscience collective est forte et homogène et où c'est l'identité entre les individus qui est source de solidarité » (DURKHEIM, 1933). Celle-ci se manifeste de manière forte dès l'arrivée d'un nouvel élément : les repérages géographiques indispensables dans le quartier et dans la ville, les repas pris en commun, l'hébergement temporaire en attendant l'attribution d'un logement sont autant de liens qui renforcent le groupe et confortent l'existence de la « communauté ethnique locale » stabilisée spatialement.

3. Le quartier familial et le rapatrié : quel processus d'appropriation spatiale ?

Entre le départ du centre et le nouveau lieu de résidence, il se passe quelques semaines ou quelques mois. Pour les trente-deux personnes de notre échantillon arrivées en CHRS, le temps variait entre un mois et plus de six mois, le plus fréquent étant cependant six mois. La différence de temps venait apparemment de l'âge, de la situation familiale et de l'importance de la famille. Les plus jeunes, célibataires étaient plus mobiles plus longtemps et ont eu une stabilisation spatiale plus tardive même si leur famille était en France. Cela venait d'après eux de leur « liberté » ou du fait qu'ils n'avaient pas d'obligation familiale et qu'ils en profitaient pour découvrir pleinement leur « nouveau pays de résidence ». Les couples avec enfants se stabilisaient très vite de façon à assurer la survie du groupe.

Il est temps de rappeler ici le parcours tout à fait particulier qu'ont eu les personnes qui ont été hébergées par leurs familles dès l'arrivée en métropole. Quels processus de territorialisation ont-elles suivi dans cet autre environnement où tout a été préparé pour les accueillir dans de très bonnes conditions ?

Après un bref séjour à l'hôtel, les rapatriés étaient envoyés dans leurs familles respectives. Ce domicile familial semblait faire office finalement de CHRS. On y apprenait la localisation des administrations, l'organisation de vie de la ville, on possédait peu après son logement et on apprenait l'autonomie. La famille d'accueil organisait régulièrement des visites dans leur commune de résidence de façon à ce que les hôtes découvrent la Municipalité et sa géographie afin qu'ils puissent choisir leur cadre de vie dans les meilleures conditions. Ceci était particulier. En effet, les repères spatiaux n'étaient pas acquis individuellement par la découverte autonome mais étaient donnés par la famille d'accueil. Ceci évitait peut-être le sentiment de perte ou d'isolement que certains rapatriés pouvaient ressentir à leur arrivée, d'autant plus que les autres rapatriés de Côte d'Ivoire ne sont pas forcément présents dans le territoire familial.

Cela étant, dès que la famille d'accueil relâchait son influence sur les rapatriés des liens s'établissaient entre cette famille et le travail. La prise de possession progressive de l'espace français donnait aux rapatriés une plus grande autonomie qui les poussait petit à petit à faire leurs propres choix de déplacement, à mettre en place et à construire des projets de vie en France qui alliaient toujours famille et travail.

Cette alliance pouvait se faire dans les deux sens. La recherche du travail pouvait se faire par les rapatriés eux-mêmes, seuls mais en fonction d'une seule exigence : la proximité de parents ou plus largement d'amis avec lesquels des liens ont été tissés par exemple dans la commune de résidence de la famille d'accueil. C'est ainsi qu'un couple de l'échantillon décidait de rester à Bordeaux, où l'homme a trouvé du travail à Pessac plus précisément alors qu'il avait la possibilité d'exercer à Nantes. Sa femme et ses enfants qui restaient dans la famille d'accueil suivaient naturellement ce processus.

C'est parce qu'ils ne voulaient pas s'éloigner que les membres du groupe cherchaient tous un emploi dans la région. Un autre individu qui était hébergé par un ami quittait Tours et ses environs pour venir voir sa famille à Limoges et à l'occasion y cherchait un poste.

Le processus inverse était également fréquent. La famille organisait la recherche d'un emploi dans son espace territorial souvent avec l'aide de leur connaissance et appelait ensuite le membre rapatrié dès qu'il y avait possibilité d'embauche. Ce dernier s'installait alors dans la famille le temps de l'entretien d'embauche et de la stabilisation s'il était embauché. Lorsqu'il était autonome, il s'installait seul.

Il arrivait que cela se fasse par hasard au départ, mais l'aide des proches était toujours importante. Un autre rapatrié explique qu'alors qu'il travaillait dans le Loiret à Pithiviers, il se rendait à Doué-la-Fontaine pour rencontrer un ami qui quelques temps plus tard l'informait d'une embauche dans les entreprises textiles Newman. Il quittait Pithiviers et s'installait dans le Maine-et-Loire. C'est un cas intéressant qu'il fallait souligner car cet homme était à l'époque célibataire. Sa mobilité pouvait donc être plus grande bien que son père et ses frères vivaient en France et qu'il devait s'occuper d'eux. Pourtant ce n'était pas la famille qui l'attirait dans ce département mais bien le fait qu'il portait un jugement sur cette région en particulier. Son départ de Pithiviers s'insérait donc dans un projet de vie à long terme. Il était désormais assez autonome pour choisir son espace de vie qu'il transformait en territoire puisque c'était là qu'il s'était installé temporairement par la suite avant de s'établir définitivement en Côte d'Ivoire.

Ce qui est intéressant dans le rapport entre déplacements et travail, c'est qu'il montre bien déjà le caractère mobile et fluctuant du territoire des rapatriés de Côte d'Ivoire qui semble dans l'exil des premiers mois fait de micro-territoires temporaires reliés entre eux, connectés par la recherche commune d'un territoire qui serait familial ou communautaire.

Une fois donc la maîtrise de l'espace réussie (ce que nous appelons intégration spatiale) à l'échelle nationale, les rapatriés entament une phase de stabilisation qui les amenait à une territorialisation plus structurée à l'échelle locale. Celle-ci ne se mettait pas en place simplement. Elle prenait du temps et nécessitait en premier lieu que l'intégration sociale soit entamée aux yeux des rapatriés, qu'elle donnait l'envie et la possibilité de ne pas entamer de nouvelles migrations vers la Côte d'Ivoire.

X. Les rapatriés dans l'espace français : intégration locale, perception spatiale

Une fois sorties du CHRS ou du domicile familial, les rapatriés soutenus par les associations prenaient leurs marques dans l'espace local, apprenaient à le maîtriser et à bientôt recréent leur territoire.

Cette adaptation locale donnait plus d'autonomie encore à l'échelle nationale car elle poussait les rapatriés à se démarquer progressivement des multiples tutelles dont ils faisaient l'objet et à se faire une opinion personnelle sur l'espace français. L'attention des premiers temps était sollicitée par la volonté de s'intégrer à la société et de la comprendre mais une fois ceci était fait que se passait-il ? Comment se déroulait donc la territorialisation locale ? En combien de temps ? A quoi pouvait-on le voir ? Quel était ce territoire ?

1. Une concentration de circonstance

Les premiers rapatriés, comme cela a déjà été vu précédemment, avaient été aidés de diverses manières, par le système des baux glissants, par exemple : les logements loués par le CEFR, à son nom, glissaient plus ou moins rapidement au nom des familles occupantes une fois qu'elles avaient fait preuve de leur capacité d'insertion. Les mairies s'étaient également progressivement investies dans l'accueil des rapatriés en organisant l'orientation vers les logements sociaux disponibles.

Il se trouvait qu'en ce moment, certains quartiers des communes étaient composés de multiples tours d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) et offraient encore quelques possibilités. Des logements y étaient en effet encore libres : n'oublions pas qu'à cette période

les Français vivant en métropole continuaient toujours à boudier les appartements et s'installaient dans les maisons individuelles en périphérie. C'était donc tout naturellement que les rapatriés de Côte d'Ivoire occupaient progressivement ces quartiers d'autant plus qu'ils n'avaient que peu de moyens et ne pouvaient pas opter pour une autre solution. Les célibataires ou les personnes sans ressources étaient d'abord accueillis généralement dans des studios le temps d'obtenir l'indépendance financière qui leur permettaient ensuite d'avoir à leur tour un logement plus grand. Les rapatriés étaient repartis de manière réfléchie dans les tours : les premiers arrivés étaient regroupés, les familles étaient placées les unes près des autres. Lors des arrivées suivantes, il était fait en sorte de ne pas éloigner les membres d'une famille ou groupe. Certains, au fur et à mesure qu'ils s'adaptaient au fonctionnement des demandes administratives, demandes des changements internes de logements, pour un autre tour ou une autre rue afin de se rapprocher toujours des personnes connues. Il se crée ainsi une double concentration : celle à l'échelle de la commune renforcée au fil des mois par les nouvelles arrivées et les rapprochements familiaux ou amicaux, et celle à l'échelle du quartier de quelques rues, voire de quelques tours ou cages d'escaliers.

D'autres quartiers comptaient des rapatriés de Côte d'Ivoire au fur et à mesure. Toujours, plus éloignés du centre et plus récents, dans lesquels la concentration était moins importante (de quelques familles seulement), comme à Toulouse. Cette répartition inégalitaire dans l'espace se lisait avant le retour des rapatriés en Côte d'Ivoire.

Avant la réalisation des entretiens, un premier comptage a été réalisé à l'aide du site internet de l'Amical des Anciens d'Abidjan (A.A.A) afin de déterminer le lieu où les enquêtes seraient le plus représentatives du grand nombre, le lieu où peut-être un territoire se serait mis en place. Les résultats faisaient bien apparaître une concentration importante dans la ville de Nancy et plus précisément dans le quartier Saint Pierre René II et même dans certaines rues précises de ce quartier. Cette recherche a montré également l'absence de rapatriés dans les quartiers centraux des communes et leur dissémination plus ponctuelle à d'autres endroits. Si la méthode utilisée (repérage des adresses sur le site de l'A.A.A.) pouvait être à l'origine d'erreurs dans la mesure où certains rapatriés pouvaient par exemple déménager sans modifier leur adresse sur le site de l'association, ce dont il fallait tenir compte, les informations recueillies auprès du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR), et par le biais de notre questionnaire confirmaient bien ces résultats. Cette géographie laissait penser que si

territoire des rapatriés de Côte d'Ivoire il y avait ou il y avait eu à Nancy c'était sans doute dans le quartier Saint Pierre René II qu'il faut en premier lieu le chercher.

2. Le territoire des rapatriés de Côte d'Ivoire à Nancy : Saint Pierre René II, micro territoire local temporaire

Une fois l'installation à Saint Pierre René II réalisée, les individus mettaient leurs marques en place. Les personnes qui habitaient Saint Pierre René II ont toutes dit l'importance de cet espace refuge dans les premiers temps : *« tous les rapatriés étaient là, on pouvait s'aider et on avait un peu l'impression d'être en Côte d'Ivoire »*. C'était en effet ce double aspect qui caractérisait le mieux ce quartier.

C'était un espace dans lequel tous les rapatriés de Côte d'Ivoire qui résidaient à Nancy voulaient rester car ils y retrouvaient leurs compatriotes de Côte d'Ivoire qui avaient les mêmes souvenirs qu'eux, le même vécu et qui connaissaient déjà Saint Pierre René II. Un réseau d'entraide se mettait très vite en place d'après les interrogés : *« ceux qui étaient arrivés les premiers nous apprenaient comment se débrouiller dans la ville pour trouver du travail ou pour s'occuper des papiers, ils nous mettaient aussi en contact avec l'Association des Rapatriés de Côte d'Ivoire (ARCI) et l'Association de Défense des Entreprises Sinistrées de Côte d'Ivoire (ADESCI) »*. Une aide financière était aussi mise en place pour payer par exemple le billet de train de ceux qui étaient encore capables d'aller manifester à Paris pour obtenir de l'État français la mise en œuvre d'une loi d'indemnisation (dans l'esprit de la loi d'indemnisation dédié aux rapatriés d'Algérie). Ces rapatriés recherchaient donc la compagnie des autres rapatriés pour se protéger du monde extérieur qui ne comprenait pas assez leur problème et qui apparaissait finalement comme dangereux. Le quartier Saint Pierre René II devenait ainsi progressivement un territoire des Français de Côte d'Ivoire, comme il était aussi le territoire d'autres nationalités petit à petit.

A force de demandes, les rapatriés vivaient les uns près des autres, posaient leurs repères dans cet ensemble spatial (lieux d'habitations des rapatriés, écoles dans lesquelles on se rendait ensemble dans les premiers moments pour éviter de se perdre et dans lesquels on finissait par connaître les gens, espaces où on se retrouvait tous ensemble comme les associations ou les annexes des services sociaux). Des relations de plus en plus denses se tissaient entre les rapatriés, et pas seulement pour l'entraide d'ailleurs : ils étaient le plus souvent ensemble, ils se donnaient des conseils sur les voies à suivre pour le travail ou le chemin des enfants à l'école. Petit à petit se créait une vie sociale qui à cette échelle fine ressemblait ou tentait de

ressembler à celle qui existait en Côte d'Ivoire avant l'exil : l'important était la famille, les aides et les échanges ; à ceci près que désormais le territoire n'était plus seulement celui des proches mais celui de tous les rapatriés qui avaient des relations entre eux : la communauté des rapatriés de Côte d'Ivoire de Nancy à laquelle étaient parfois en relation avec des Français ayant vécu en Côte d'Ivoire avant les événements politiques de 2003 puis de 2004. Le territoire était le quartier Saint Pierre René II ou plutôt les espaces de ce quartier, habités par les rapatriés de Côte d'Ivoire auxquels étaient connectés ceux rapatriés à Feyzin ou dans d'autres endroits (Angers, Toulouse, Grenoble, Saint Biez, etc.).

C'était l'espace de l'intérieur des Français de Côte d'Ivoire, l'espace de vie privée, l'espace des femmes et des enfants quand pour la plupart du temps seuls les hommes travaillaient. C'était un espace qui était très rapidement maîtrisé grâce aux autres, dans lequel les rapatriés se sentaient en sécurité et dans lequel l'aide extérieure n'était plus toujours utile (à par celle de l'Etat) et pas forcément acceptée sauf lorsqu'elle venait de personnes de confiance.

3. Les transformations de Saint Pierre René II

Cette situation s'était maintenu pendant un temps relativement longtemps ; jusqu'au début de l'année 2006. Elle « s'enracinait » d'autant plus facilement que des Français de Côte d'Ivoire de passage en France se dirigeaient immédiatement vers cet espace qu'ils savaient être l'un des espaces qui avait accueilli un bon nombre de rapatriés de Côte d'Ivoire car ils y avaient souvent de la famille ou des amis qu'ils avaient perdu de vue depuis les événements politiques de Côte d'Ivoire.

Une différence se faisait cependant sentir progressivement dans la structuration du territoire, dans l'ouverture à l'extérieur également. Les rapatriés sentaient que la situation en Côte d'Ivoire changeait progressivement et y retournaient donc petit à petit pour éviter par exemple d'être oublié pendant une éventuelle indemnisation des sinistrés (certains ne le faisaient cependant que tardivement quand ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas se faire à la vie de France). C'était une des premières ouvertures vers l'extérieur qui arrivait en même temps que certains enfants venaient d'obtenir le baccalauréat et prenaient ainsi possession de l'espace entier de la ville ou même de l'espace national au travers de leur intégration dans le cycle supérieur. Les rapatriés apprenaient aussi à s'éloigner seuls de leur quartier de résidence, à découvrir la ville puis ses environs, à maîtriser d'autres espaces (pour aller faire leurs courses ou pour les loisirs). Ceci était d'autant plus simple que certaines femmes s'extériorisent

souvent aussi grâce au travail dans la confection ou les usines de chaussures. D'un autre côté, le territoire intérieur continuait à se structurer et à trouver ses règles. Les rapatriés avaient découvert qu'un nouveau magasin africain tenu par un Ivoirien s'était installé dans une galerie marchande de l'hypermarché d'un quartier voisin (Stanislas Meurthe). Ils s'y approvisionnaient en nourriture et en objets africains nécessaires à la reproduction de la vie culture ivoirienne. Ils pouvaient très facilement cuisiner comme en Côte d'Ivoire, s'habiller en maillot de l'équipe ivoirienne de football et surtout décorer leur intérieur dans la mesure du possible comme les maisons qu'ils occupaient en Côte d'Ivoire.

Ces deux mouvements simultanés et contradictoires d'ouverture et de repli montrent que les rapatriés s'adaptaient d'un côté et faisaient désormais des choix personnels sans assistance comme ils étaient faits en Côte d'Ivoire. On peut aussi y voir le reflet de la structure bipolaire de l'organisation sociale souvent reconnue des expatriés, qui oppose le monde du privé à celui du public, de l'intérieur à l'extérieur. Ainsi, une fois cette adaptation faite à l'échelle du quartier grâce à la recreation d'un territoire, les rapatriés élargissaient progressivement leurs repères et leur espace à tout l'ensemble urbain. Ce qui paraissait impensable aux rapatriés en 2004, était en 2006 (et même bien avant au vue des statistiques de la population française de Côte d'Ivoire de 2004 et de 2005) affaire courante : les anciens rapatriés quittaient peu à peu, le quartier Saint Pierre René II pour aller se réinstaller en Côte d'Ivoire, voire dans la commune de Marcory (à quatre kilomètres du 43^{ème} BIMA). Ces déplacements ont débuté véritablement en 2005 et se déroulaient à un rythme très important de quatre ou cinq par mois (enquêtes de terrain). Ils touchaient des personnes qui avaient souvent moins de 40 ans : 44%, et 22% des personnes dont âge était compris entre 45 et 50 ans : 22% (ibid.).

Sur les cinquante-deux rapatriés interrogés, vingt étaient dans cette situation. Cinq étaient allés reprendre leur travail de commerçants, et de chefs d'entreprises (sept personnes). Quatre autres qui n'arrivaient pas à se faire à la vie de France sont rentrés à Marcory pour reprendre leurs activités professionnelles (ils s'exerçaient tous, une profession libérale). Enfin, deux rapatriées avec leurs deux enfants regagnaient leurs maris restés dans la commune de Marcory pendant les événements politiques de Côte d'Ivoire.

Le cas de ces deux femmes est particulier : ces deux personnes d'origines ivoiriennes faisaient partie de mariages mixtes et avaient été toujours plus éloignées du groupe nancéen et plus proches de leurs belles familles qui vivaient loin de Nancy ; plus indépendantes donc.

Ces mouvements étaient intéressants car ils montraient l'élargissement du territoire des Français rapatriés de Côte d'Ivoire à l'ensemble nancéen. Les individus maîtrisaient désormais parfaitement les relations à l'espace urbain qu'ils habitaient, maîtrisaient le fonctionnement de la société à laquelle ils se sont progressivement insérées par les visites, le travail, les enfants, les habitudes ; ils pouvaient désormais s'intégrer spatialement, d'autant plus que cela était une façon de se faire reconnaître par le groupe dominant (les Français de métropole). Ils n'avaient plus besoin du refuge et avaient plus d'autonomie vis-à-vis du groupe, ils étaient donc en mesure de s'isoler et d'adopter le mode de fonctionnement spatial des Français de métropole. Ils savaient par ailleurs qu'ils pouvaient aisément retrouver leurs maris dans leurs pays d'origine une fois l'accalmie retrouvée.

CONCLUSION DU CHAPITRE V

Pendant les événements politiques de 2004, les Français rapatriés étaient, à l'exception de ceux qui avaient choisi de se réfugier dans les pays voisins de la Côte d'Ivoire (Sénégal, Togo, Bénin, Burkina Faso), tous rapatriés en France (8 332 personnes). Ils étaient arrivés en métropole essentiellement entre le 10 et le 18 novembre 2004 à la suite d'un long périple pour fuir une situation politique qu'ils jugeaient dangereuse. Ils étaient pour la plupart jeunes (moins de 50 ans : 44% ; de 50 à 60 ans : 22% ; de plus de 60ans : 12%) et s'installaient rapidement et généralement en HLM, entre un mois et six mois après leur passage rapide dans le centre d'accueil et de transit de Vaujours puis leur installation temporaire en CHRS.

A l'échelle de la Côte d'Ivoire, le foyer de population française rapatriée en 2004 est plus important à Marcory. Pour la recherche, les Français rapatriés sont intéressants à étudier car ils sont ressortissants d'un pays développé. En outre, ils ont connu peut-être plus que les rapatriés de Côte d'Ivoire originaires notamment du Burkina et du Mali une rupture à la fois spatiale et sociale : leur espace de vie était un pays en voie de développement, leurs mobilités étaient très fortes, et leur territoire avait pour structures et repères principaux les éléments représentatifs de la famille (au sens strict) avec lesquelles les relations étaient importantes et fondamentales. Ils avaient perdu par le rapatriement, ce territoire construit par des générations et développé soudain de nombreuses relations à tous les espaces et particulièrement à l'espace français et à l'espace international. En quelques jours, ces personnes se sont retrouvées sans territoire, sans repères spatiaux et sociaux. Il s'en suit une période d'instabilité, d'incertitude et d'espoir qui les empêchait dans un premier temps de retrouver ou reconstruire ce territoire. Ce n'était qu'une fois arrivés et stabilisés en France que ces rapatriés ont eu la possibilité de mettre en place de nouveaux repères temporaires et de considérer l'espace français comme étant leur nouveau territoire ; même si lors de leurs parcours, quelques micro-territoires temporaires ont été construits, dans le camp du 43^{ème} BIMA d'Abidjan et les CHRS notamment.

Leur territoire en France n'était pas simple à définir et à délimiter. Les repères avaient changé et n'étaient pas toujours les mêmes que ceux qui existaient en Côte d'Ivoire. En métropole, il se déclinait désormais à différentes échelles géographiques et sociales en multiples territoires qui s'imbriquaient et se structuraient les uns par rapport aux autres.

Trois échelles sociales pouvaient être distinguées : celle de l'individu et de ses proches (qui représentait souvent en façade l'harmonie et l'intensité des relations et qui ne prenait pas un sens aussi stricte qu'en Côte d'Ivoire), et celles enfin des rapports avec l'extérieur et les Français de métropole. Chacun de ces groupes avait construit un territoire en fonction des liens établis entre rapatriés de Côte d'Ivoire et Français de métropole, ainsi qu'en fonction des mobilités et des déplacements effectués. Le point de rencontre et le centre de ces trois territoires sociaux était l'individu interrogé au cours d'un entretien. Ces territoires avaient donc une structure générale, une combinaison semblable mais qui pouvait varier à l'échelle plus fine de l'individu. Ceci d'autant plus que des variations importantes pouvaient apparaître en fonction des échelles géographiques considérées : celle du locale (le quartier) ou de la ville abritant le CHRS, celle de la France et celle du monde.

A l'échelle internationale enfin, le territoire de chaque rapatrié intégrait ceux des membres de sa famille exilés dans les pays voisins de la Côte d'Ivoire, et bien sûr ceux restés en Côte d'Ivoire. Et pour cause, il était resté régulièrement en contact avec eux, et les a même ensuite rejoints à Marcory, après l'apaisement de la situation sociopolitique. Mais aussi, parce que certains étrangers qui y vivent ont contribué à donner des apparences de territoire français à trois des quartiers résidentiels du territoire communal (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel). Le chapitre suivant vise principalement à mettre en évidence cette contribution étrangère, en abordant des attitudes et des pratiques en termes de contribution à l'évolution des lieux pratiqués dans ces quartiers résidentiels de Marcory.

CHAPITRE VI. LES FRANÇAIS DE CÔTE D'IVOIRE À MARCORY : QUELLE EST LA CONTRIBUTION DES ÉTRANGERS DANS LA MISE EN PLACE DU TERRITOIRE FRANÇAIS ?

Après avoir exposé les causes qui ont occasionné la convergence brutale de certains Français vers la métropole, et décrit le mode d'organisation territoriale que ces derniers y ont mis en place après leur stabilisation, notre propos s'oriente dans ce chapitre vers la description des premiers modèles territoriaux français qui ont été élaborés à Marcory dès le retour de ces Français en Côte d'Ivoire, après l'amélioration substantielle du climat sociopolitique.

Ce qui s'est donné à voir dès leur arrivée dans le territoire communal, c'est la construction de plusieurs territoires français (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel) par l'action des populations d'origines étrangères (Asiatiques, autres Européens, Africains y compris Ivoiriens, etc.) et la subversion de l'esprit du lieu. De ce constat résultent deux importantes interrogations : comment des territoires français se fabriquent-ils par une population autre que française et comment ces constructions se concrétisent-elles dans l'espace et le fonctionnement des lieux ?

Apporter une réponse à ces deux questions, requiert de s'interroger sur les conditions de l'apparition de ces nouveaux territoires français de la commune de Marcory, en prenant en compte l'amélioration de la situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire, les aménagements opérés à Marcory (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel) et l'utilisation qui en est fait par les Français, qu'ils soient résidents permanents ou temporaires.

I. Créer les conditions du renforcement de la présence française à Marcory

Une solution durable met fin aux problèmes liés au rapatriement et permet aux personnes de reprendre une vie normale dans un environnement sûr. Les membres de la communauté internationale ont pour responsabilité commune de trouver des solutions durables à la situation des personnes déracinées. Les y aider est l'une des fonctions les plus importantes de la Licorne, du HCR, voire de l'ONU. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons de tous âges et de toutes origines et pas seulement les responsables communautaires doivent être consultés et encouragés à participer à la recherche des solutions durables les plus appropriées.

Les trois solutions durables traditionnelles, retour librement consenti, réinstallation et intégration sur place sont complémentaires. Utilisées ensemble dans le cadre de la Côte d'Ivoire, elles ont pu répondre efficacement aux besoins notamment de la communauté française rapatriée en 2004, et aujourd'hui installée à Marcory sous l'influence des autorités françaises.

1. Un retour progressif vers une situation sociopolitique apaisée et propice au retour des rapatriés

La France est particulièrement impliquée dans le soutien au processus de paix en Côte d'Ivoire. Elle s'attache, tant aux Nations unies qu'au sein de l'union africaine, à mobiliser la communauté internationale pour faire aboutir les efforts en cours pour rétablir la paix et la sécurité dans cette zone. La question du retour des Français rapatriés de Côte d'Ivoire est un élément essentiel de ce processus et figure parmi les priorités de l'action diplomatique que la France mène dans ce pays. Les efforts déployés pour assurer le retour à la paix avec l'implication des communautés nationales, sous régionales et internationales ont abouti à la signature par les forces des ex-belligérants de plusieurs accords (Lomé, Linas-Marcoussis, Accra, Pretoria) et au vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de plusieurs résolutions, qui se sont traduites notamment par le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Le dernier accord conclu est l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 sous l'égide du président du Burkina Faso. Sa mise en œuvre a permis un apaisement général, une circulation plus fluide des biens et personnes sur l'ensemble du territoire, un consensus national sur les dates de la prochaine élection présidentielle fixée au 31 octobre 2010, la formulation et présentation aux donateurs d'un programme de sortie de crise qui est en cours d'exécution, le redéploiement progressif des services de l'État en zone CNO et un début de désarmement. Les acquis de ce processus de pacification de la majeure partie du pays, expérience réussie de partage du pouvoir, des élections libres et démocratiques seront porteurs d'un grand espoir de paix pour toute la région et d'une amélioration de la situation des populations civiles. Cette évolution favorable a d'ores et déjà permis à de nombreux rapatriés de regagner la Côte d'Ivoire avec l'aide, en particulier, de la communauté expatriée restée en Côte d'Ivoire pendant les différents événements politiques : *« en France, je nourrissais ma femme et mon fils de quatre ans avec le RMI. Je suis resté au chômage pendant deux ans. Cela fait aujourd'hui trois et demi que je suis revenu vivre à Abidjan grâce à la solidarité de la communauté expatriée de Côte d'Ivoire. Des Français et des Libanais*

m'ont aidé. Ils m'ont prêté un appartement, une voiture, et même de l'argent. Aujourd'hui, je suis devenu Directeur général d'une entreprise d'importation de fruits.», témoigne un ressortissant français de Biétry qui était rapatrié en France en 2004.

Ainsi, depuis août 2005, entre 6 000 et 6 500 personnes ont regagné la Côte d'Ivoire. Et pour la plupart d'entre elles, depuis les communes abritant les CHRS. Une des conditions du retour est bien sûr, la conclusion d'un accord de paix entre le gouvernement ivoirien et les Forces Nouvelles (FN) [ancienne rébellion]. A cet égard, la France a apporté sa contribution financière aux négociations menées depuis mars 2007 à Ouagadougou sous médiation du président burkinabè B. COMPAORE entre le gouvernement ivoirien et les FN. En vertu de cet accord, un nouveau gouvernement de réconciliation nationale a été mis en place en mars 2007, et un programme de sortie de crise a été élaboré en juillet 2007, qui est la traduction opérationnelle du contenu de l'accord. Par rapport au processus électoral, les partis politiques ivoiriens ont signé, en avril 2008, un « code de bonne conduite » en vue de la campagne pour l'élection présidentielle. A la faveur de ce renforcement du climat de paix, les populations rapatriées en métropole peuvent, désormais, revenir en Côte d'Ivoire pour grossir le nombre des Français restés sur place sans entraves majeures sur l'ensemble du territoire, aujourd'hui en voie de réunification. Ce d'autant plus que, lors d'un entretien avec les membres de la Mission d'information de l'Assemblée nationale française, le président de la République de Côte d'Ivoire, M. L.GBAGBO, a insisté sur la nécessité de la présence des Français dans le pays et a invité à revenir ceux qui l'avaient quitté. Ce retour, hautement souhaitable, suppose néanmoins que des relations de confiance durable puissent être restaurées, notamment auprès des ressortissants français de Côte d'Ivoire mais aussi des entrepreneurs.

Dans ce contexte, les perspectives d'un renforcement de la communauté française en Côte d'Ivoire, et notamment, d'un retour des Français rapatriés, font l'objet d'un suivi vigilant des Nations Unies. Celles-ci avaient en effet prévu d'aider la Côte d'Ivoire à protéger les ressortissants français et étrangers présents sur son territoire dans le cadre de sa résolution 1528 du 27 février 2004. Ce programme a vu le jour, avec le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des forces françaises qui les soutiennent, dans le cadre de l'opération « Licorne ». Néanmoins, la Côte d'Ivoire demeure l'un des premiers pays bénéficiaires de l'aide de l'Union Européenne (UE) dans le monde et reste mobilisée par le sort des étrangers sur son territoire. La France continue par ailleurs, dans le cadre de sa coopération bilatérale avec les autorités ivoiriennes, à soutenir le processus de réinstallation

des Français sinistrés par la guerre. C'est la raison pour laquelle le Consulat de France à Abidjan a élaboré un dispositif de sécurité incitant les Français résidant en France (en particulier les rapatriés), dans les villes de l'intérieur, et dans la moitié nord d'Abidjan à rechercher de nouveaux lieux de résidence dans la moitié sud d'Abidjan. L'objectif de cette consigne, est de concentrer les ressortissants français derrière les deux ponts (C. DE GAULLE ET HOUPHOUËT-BOIGNY) que compte la ville d'Abidjan. Ainsi, en cas d'une éventuelle situation de crise, l'évacuation des Français vers la France par la force Licorne basée également dans la moitié sud de l'Agglomération (près de l'aéroport HOUPHOUËT-BOIGNY de Port-Bouët) sera facilitée.

2. Un rééquilibrage progressif du contraste séculaire nord /sud : une préférence pour la commune de Marcory

S'il est vrai qu'une dissymétrie persiste dans la localisation des Français entre la moitié nord (6 375 Français) et la moitié sud (avec 4 561 Français) d'Abidjan, on n'en constate pas moins une ébauche de pondération de ce contraste au travers de l'immatriculation consulaire de 2009. La part moyenne des Français dans les communes de la moitié sud s'est accrue de 13 % entre 1994 et 2009 et à l'inverse la proportion moyenne des Français dans la moitié nord a perdu 9,2 % points. On assiste donc à la déconcentration spatiale de la population française. En 1994, les 6 communes du nord comptant le plus de Français regroupaient 67,3 % de ceux-ci et en 2009, ils n'en rassemblent plus que 58,1% (voir tableau n°6 ; p. 236).

Dans la partie nord d'Abidjan, le poids des foyers traditionnels de localisation tend à régresser : la part des Français dans la commune de Cocody a perdu 13,9 points et la commune de Plateau a vu sa proportion de Français diminuer de 5,3 point (ibid.). De même, la part des Français dans la commune d'Adjamé a perdu plus d'un point. Par contre, les communes d'Abobo (quartier Plateau Dokui), de Yopougon, et d'Attécoubé voient leur population française s'accroître légèrement (ibid.).

D'un autre côté, la part moyenne de Français dans la moitié sud d'Abidjan s'est accrue, de façon différentielle il est vrai : en réalité, à l'intérieur de cet espace, la commune de Port-Bouët semble connaître un déclin du processus de l'implantation française et les communes de Koumassi, Treichville, et Marcory, inversement, voient leurs effectifs de Français progresser. Le processus de concentration des Français à Marcory (en particulier à Marcory

Résidentiel, Biétry, Marcory Centre, et Zone 4) s'inscrit dans un mouvement plus global d'augmentation de présence française dans la moitié sud de l'agglomération abidjanaise encouragée par les Autorités consulaires : la part des Français dans cette commune est passée de 21,3 % en 1994 à 14 % en 2000 (B. VERQUIN, 2000), et à 33,6 %, soit 3 683 Français en 2009 (DFAE, 2009). La présence française dans la commune de Marcory est certes variable d'une nationalité à l'autre (binationnel ou pas).

Il semble que les binationaux sont sous-représentés dans la commune : seulement 13 % de binationaux à Marcory en 2009 (enquête de terrain). A l'inverse, les Français non-binationaux sont nettement représentés dans la commune de Marcory : en 2009, 87 % de ces derniers étaient installés dans la commune de Marcory (ibid.).

La présence progressive des Français dans les quartiers Marcory Résidentiel, Marcory Centre, Biétry, et Zone 4 se concrétise pour plusieurs raisons : la résorption de toutes les formes de logements précaires s'affirme et la volonté des Français d'accéder à des normes de logement plus confortable va les orienter vers les villas avec piscines. Par ailleurs, le caractère résolument provisoire des projets migratoires et le désir fréquent de réinsertion dans le pays d'origine n'encourage pas les Français à l'accès à la propriété ; l'implantation dans la villa louée, par le biais de « coûts inférieurs », les transferts financiers vers le pays de départ pour y être propriétaires.

Par-dessous tout, nous expliquons, le développement de l'installation française dans les quatre quartiers résidentiels (Marcory Résidentiel, Marcory Centre, Biétry, et Zone 4) par le « déclin » de son attractivité pour les autres populations (Ivoiriens et autres Africains essentiellement) : le début des années 2000 a vu une part importante des catégories moyennes, alors installées dans ces quartiers les désertir à la faveur de possibilités croissantes d'accession à la propriété ou de « communes au prix de loyer accessible » (Yopougon, Koumassi, Treichville, etc.). C'est la crise du logement social, en somme, qui a débouché sur l'aménagement de ces quartiers pour les Occidentaux qui a facilité l'investissement des villas avec piscine par les Français. On peut voir comme un paradoxe la promotion sociale que constitue l'arrivée croissante de ménages français dans ce type de quartier à Marcory ces dernières années.

Il convient cependant de relativiser le caractère positif de la progression numérique des Français au sein de ces quartiers de Marcory. Leurs conditions de logement y demeurent inférieures à celles de l'ensemble de la population : le taux de surpeuplement des ménages

français reste inférieur à celui des ménages ivoiriens, les indicateurs de confort demeurent défavorables aux Ivoiriens dans la mesure où ce sont plus fréquemment vers les espaces les plus dégradés qu'ils s'orientent. Surtout, il semble que le logement dans les quartiers résidentiels (Marcory Résidentiel, Marcory Centre, Biétry, et Zone 4) ne constitue pas une étape intermédiaire dans le parcours résidentiel des Français : nombre de ceux-ci paraissent s'installer définitivement comme locataire d'une villa ou d'un studio alors que les quartiers périphériques d'habitat collectifs (de type cour commune) sont de plus en plus considérés comme lieux de dévalorisation et de relégation sociale.

Au total, les Français installés à Marcory semblent présenter des caractéristiques spécifiques dans leur localisation spatiale : ils sont particulièrement nombreux dans les quartiers de Biétry, et Zone 4 (plus de 70% d'entre-eux y résident). A côté de ces quartiers où ils sont plus concentrés, Marcory Résidentiel est plus touché par leur implantation que le reste de la commune ; puisqu'ils y sont 22,75 %, soit 838 personnes (DFAE, 2009).

Tableau n° 6 : Evolution de la répartition des Français par commune d'Abidjan

Commune de résidence	Effectif par commune selon ZANOUE et A. DORE (1994)	Echantillon B.VERQUIN (2000)	DFAE, 2009	Evolution 1994/2009
Moitié nord de la ville d'Abidjan				
Abobo	17 (1,1%)	0 (0%)	1114 (10,1%)	+ 9
Adjamé	31 (2,1%)	1 (1%)	108 (1%)	- 1,1 %
Attécoubé	5 (0,3%)	0 (0%)	14 (0,1%)	- 0,2 %
Cocody	766 (52%)	71 (71,7%)	4 172 (38,1%)	- 13,9 %
Yopougon	75 (1%)	1 (1%)	363 (3,3%)	+ 2,3 %
Plateau	159 (10, 8%)	10 (10,1%)	604 (5,5%)	- 5,3 %
Total Nord	67,3%	83,8%	58,1%	- 9,2 %
Moitié sud de la ville d'Abidjan				
Marcory	315 (21,3%)	14 (14,1%)	3 683 (33,6%)	+ 12,3 %
Port-Bouët	35 (2,7%)	1 (1%)	166 (1,5%)	- 1,2 %
Treichville	40 (2,7%)	0 (0%)	426 (3,9%)	+ 1,2 %
Koumassi	29 (1,9%)	1 (1%)	286 (2,6%)	+ 0,7 %
Total Sud	28,6%	16,1%	41,6%	+ 13%
Total	1 472	99 (100 %)	10 936 (100%)	

Sources : (VERQUIN B., 2000 & DFAE, 2009)

3. Une distribution spatiale inégale des Français à Marcory : la primauté de Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel

Les Français installés dans le territoire communal de Marcory le sont de manière très disparate et on peut résolument qualifier l'implantation spatiale de ces Français, à toute l'échelle de la commune, de déconcentrée.

Les quartiers de Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel constituent des espaces de forte concentration pour ces Français. En effet, ils y sont au nombre de 3 425, soit 93 % de notre population d'étude. Ils sont particulièrement nombreux en Zone 4 Prima (300), Biétry ND

Afrique (811), Zone 4 ibis (588), Résidentiel sud (331), Résidentiel nord (400), Zone 4 C (478), Résidentiel est (107), et Biétry Z37 (410) (source : *ibid.*). A côté de ces quartiers où ils sont sur implantés, Marcory Centre et Anoumabo sont relativement concernés par leur l'implantation; puisqu'ils y sont respectivement 6,8 % et 0,8 % (*ibid.*).

Il est très difficile de trouver des explications à cette distribution spatiale inégale. Il faudrait maîtriser l'ensemble des caractéristiques socio-économiques des ressortissants français dans l'ensemble des lieux où ils sont implantés, mais aussi mesurer la structure du marché du logement dans l'ensemble de la commune.

On peut néanmoins, sans leur attribuer de valeur de causalité, faire plusieurs constats. De manière générale, ils résident dans les logements bien considérés par l'ensemble de la population, où le cadre de vie est plus plaisant, le paysage urbain plus beau ; d'autre part, ces quartiers sont plus généralement ceux où les coûts des habitations sont plus importants, en propriété comme en location. Ils abritent plus fréquemment des familles aisées, appartenant aux classes sociales moyennes ou supérieures. La deuxième remarque réside dans la présence relativement importante des Français au sein des quartiers les mieux équipés domestiquement par des populations non-françaises (essentiellement des Libanais, et des Ivoiriens).

Ces propos résultent certainement d'un acte intuitif : cependant, ils laissent à préjuger l'existence d'une concentration différentielle des Français sur des critères sociaux et d'équipements tenus par des populations d'origines étrangères dans la commune de Marcory. On peut à partir de cet instant parler d'établissement hétéroclite des Français au sein du territoire communal : les quartiers Marcory Centre, Marcory Anoumabo qui sont des espaces sous équipés, constituent des zones sous-représentées et les quartiers Marcory Résidentiel, Biétry et Zone 4 qui sont les plus mis en valeur par les populations dites étrangères font en effet figure de zones de localisation privilégiées de ces Français.

Tableau n° 7 : Présentation des Français par quartier dans la commune de Marcory

Nom de quartier selon l'Etat de Côte d'Ivoire	Nom de sous quartier selon Consulat de France	Nombre par sous quartier
Biétry	Biétry ND Afrique	811
	Biétry Z37	410
Total Biétry		1 221
Zone 4	Zone 4 ibis	588
	Zone 4 Prima	300
	Zone 4 C	478
Total Zone 4		1 366
Résidentiel	Résidentiel est	107
	Résidentiel nord	400
	Résidentiel sud	331
Total Résidentiel		838
Marcory Centre	Marcory Centre	232
Total Marcory Centre		232
Anoumabo	Anoumabo	26
Total Anoumabo		26
Total Marcory		3 425

Source : DFAE - Cellule statistiques (2009)

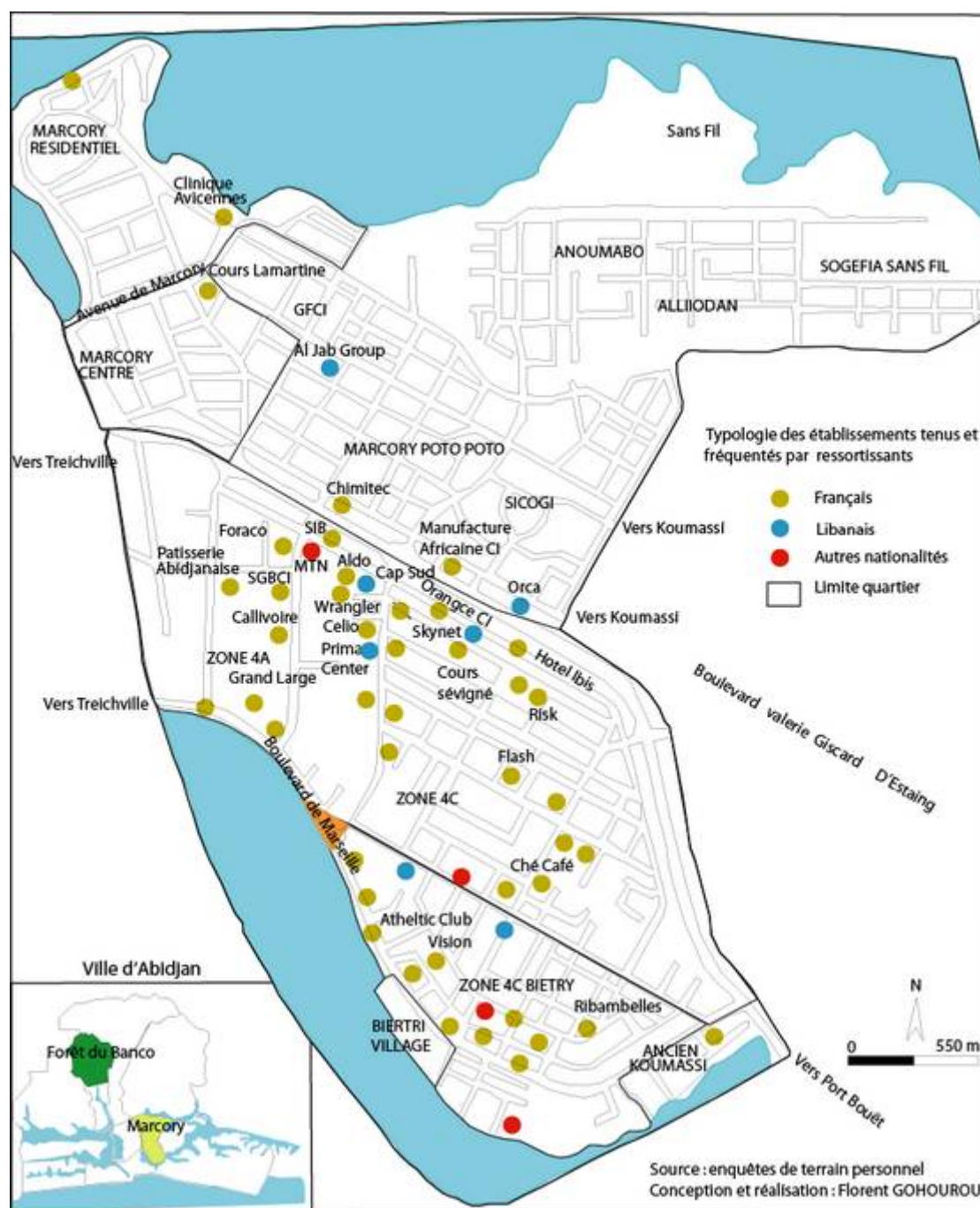
II. L'offre immobilière et l'établissement commercial : outils de la structuration du territoire français par les autres communautés

Nous souhaitons maintenant approfondir ces axes de réflexion, correspondant à l'existence du territoire français à Marcory, en étudiant plus exactement les pratiques commerciales des populations non-françaises (Asiatiques, Autres Européens, Ivoiriens, etc.) dans trois quartiers du territoire communal de Marcory. La carte ci-dessous borne ces quartiers et illustre que

ceux-ci tiennent des rangs différents dans la contribution des populations non originaires de la France dans la structuration du territoire français de Marcory. Chaque quartier a en effet un poids différent dans la distribution des activités commerciales tenues par des non-français, dans la fréquentation de ces commerces par des Français, et se différencie des autres par la variété des infrastructures économiques gérées par ces derniers⁹⁶ ainsi que par la nationalité de ceux qui tiennent ces établissements.

⁹⁶ Centres commerciaux, agences de sécurité, hôtels, clubs de sport, restaurants, bars, maquis, cabinets médicaux et boîtes de nuit

Carte n° 15 : Typologie des établissements tenus et fréquentés par ressortissants



En plus, chacun de ces quartiers décrit une situation spécifique en matière de la caractéristique sociale (sexe, âge, profession, habitat, etc.) de sa population française ainsi que de par son passé urbain. Il est donc question ici de conduire une recherche sur les éventuelles participations des populations non-françaises aux transformations communales en les plaçant

dans des dispositions locales : un quartier de forte surreprésentation des ressortissants français, où notre enquête de terrain nous a permis de constater qu'il captait considérablement les visites des Français non-résidents, et un quartier de localisation résidentielle relativement faible, où les Français sont sous-représentés par rapport à l'ensemble des Français du territoire communal.

1. Zone 4 et Biétry : deux quartiers fortement habités par les Français

Après avoir analysé comment les Français s'approprient l'espace communal de Marcory notamment, par la mise en place d'un système défensif, et par leur implantation massive dans les quartiers résidentiels, notre réflexion s'oriente maintenant vers le postulat d'une participation des populations non-françaises, incarnées notamment ici par des Libanais, les autres Européens, et des Ivoiriens au processus de francisation des quartiers de Zone 4 et Biétry. Avec un total de près de 70 000 habitants en 2010 (selon les autorités municipales), Zone 4 et Biétry sont deux des quartiers les plus habités de Marcory, et se distinguent par un renforcement de leur population depuis trois décennies. Le peuplement de ces quartiers s'inscrit dans un mouvement de fortes mutations urbaines : avec leurs terrains marécageux et couverts de broussailles, ces deux espaces ont longtemps été jugés à peu près inconstructibles à l'instar des autres quartiers de Marcory. Jusqu'au jour où des particuliers ont pris l'initiative de les remblayer et de les mettre en valeur. A ce jour, ces deux espaces sont ceux dans lesquels les transformations du paysage et du cadre urbain ont été les plus importantes depuis une vingtaine d'années, avec un autre quartier périphérique, Marcory Résidentiel.

Rapidement, Zone 4 et Biétry accueillent des populations d'origines sociales, régionales, puis nationales diverses. L'une des dernières vagues d'immigration que connurent Zone 4 et Biétry date des années 90, avec l'arrivée des populations d'Asie. Au sein de cette dernière, la population libanaise est particulièrement visible dans les secteurs (Zone 4 ibis, Zone 4 prima, Zone 4c, Biétry ND Afrique, Biétry Z 37) de Zone 4 et de Biétry (carte n° 15). Cette densité humaine s'accompagne d'une infrastructure économique plus importante et plus variée qu'ailleurs dans la commune. La présence d'un nombre encore important de commerces tenus par des Ivoiriens en Zone 4 et à Biétry concourt à ralentir le processus de pluri ethnicisation intégrale de ces quartiers dans un contexte où les signaux ethniques y deviennent davantage visibles : entreprises, écoles, hôtels, de clubs de sport, de centres commerciaux (Super Hayat,

Trace center Prima, King Cash VGE, etc.), agences de sécurité, boîtes de nuit, restaurants et bars, cabinets médicaux homologués par l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, boutiques, et caractéristiques physiques et habillements des passants. Ainsi, nous définissons Zone 4 et Biétry comme deux quartiers à la fois pluri-territorialisés et cosmopolites.

En fonction de la caractéristique de ses habitants, et de ses implantations commerciales, Zone 4 et Biétry ne sont donc pas homogènes dans leur ensemble. La croissance rapide et intense des commerces dont nous rappelons ici les bases ont eu pour résultat une spécialisation sans précédent par rue des activités et de la nationalité des commerçants. Ce processus de spécialisation trouve dans une certaine mesure son fondement dans l'installation beaucoup plus récente des commerçants asiatiques (les Libanais en particulier) qui tiennent des supermarchés, des restaurants et bars. Ces Asiatiques pouvaient de la sorte s'accommoder avec les magasins inoccupés situés en périphérie de la municipalité.

En conséquence, sur le territoire communal, on a une répartition spatiale irrégulière des commerces ainsi qu'une apparition de grandes tendances : la restauration se déroule en grande partie tout autour du boulevard de Marseille, la rue Pierre Marie Curie, et la rue Mercédès, les hôtels tout comme ceux assignés à l'équipement de la personne sont essentiellement localisés le long du boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE), et de la rue du Canal. La seule exception à ce principe est qu'aucun bar dans la rue du Dr. BLANCHARD, ou la rue P. LANGEVIN n'appartient à des Libanais, qui sont pourtant en grand nombre dans cet espace pour ce qui est du café (le petit café) et des glaces (glacier Monalisa). L'ethnisation de Biétry et Zone 4 a touché d'abord le boulevard Valéry Giscard d'Estaing, et les bords du boulevard de Marseille constituent désormais un secteur très attractif du point de vue des établissements commerciaux et de l'offre de loisirs avec notamment le club de sport « les ribambelles ». D'autres secteurs comme le quartier de Zone 4 A (l'un des plus anciens espaces urbains de Marcory), a enduré depuis plus de vingt ans une transformation fondamentale de son apparence ainsi que de sa fonction, mutant d'un statut d'espace délabré des périphéries de la commune à un complexe de bureaux et de commerces. C'est désormais l'Est de Zone 4 et le Sud de Biétry qui connaissent les transformations les plus remarquables : en une décennie seulement, plus d'une quarantaine de restaurants et bars y ont été autorisés, quand il n'y en avait pas un seul antérieurement. Un grand nombre supposent des ajustements architecturaux maladroits. Les clients résidants surtout dans les nouveaux quartiers (Libanais,

Occidentaux, Ivoiriens aisés), affectionne se donner la fausse perception de replonger un tant soit peu dans son histoire.

En définitive Zone 4 et Biétry se caractérisent par la présence de grandes entreprises ou sites dédiés à l'habillement des personnes : tout autour du noyau historique gravitent par exemple des entreprises automobiles avec une implantation privilégiée le long de la rue MARIE CURIE. Sur cet espace, on peut trouver Michelin, Star Auto, etc. Ces structures sont implantées à proximité d'établissements d'habillement comme City sport, Cap-Sud, City sport Prima, Mango, Guess et Celio; elles contribuent à maintenir et à renforcer la centralité des quartiers Zone 4 et Biétry par leur attractivité et les déplacements qu'elles induisent. Cette centralité peut également s'apprécier par leur niveau d'équipements socioculturels (centre artisanal de la ville d'Abidjan, cinéma Primavera, etc.). En effet, ces deux quartiers bénéficient des symboles culturels attestant de leur rayonnement par rapport au reste de la ville d'Abidjan. Ces équipements ont parfois une vocation nationale et mettent en exergue le patrimoine culturel de la commune de Marcory.

Par la densité et l'importance des établissements commerciaux ou de services tenus par les non-français, Zone 4 et Biétry sont naturellement devenus les cœurs de la communauté française. Point de chute pour les nouveaux arrivants, il constitue aussi des pôles d'attractions pour les Français qui habitent Marcory et même d'autres communes ; les marchandises spécifiques et les signaux culturels émis par les commerces attirent entre autres une clientèle française, même extérieure aux quartiers, qui, en fréquentant les commerces et les rues, en renforce encore les signaux ethniques. Le phénomène de « francisation ressentie » dans les deux quartiers est donc profondément lié à leur caractère commercial : pour trouver ailleurs (en dehors des établissements commerciaux ou de service tenus par des Français) dans ces deux quartiers des espaces pratiqués par les membres de la communauté française, il suffit simplement d'aller à l'Alizé, à la Maison Blanche, au Pyramide, au Ramba Plus, Chez Simou, au Waiméa,... au Méchoui, ou encore, parcourir les papeteries (Librairie de France du Prima et du boulevard de Marseille), les pharmacies (Pergola, la Paix, les Lagunes, Remblais, Ebatte, Biétry, Agate, Massarana, etc.), et les surfaces de vente. Les uns comme Cash Ivoire, Socobin, Cap-Sud, Prima, Maissonnette, et Discount assurent une fonction plus quotidienne (alimentaire)...D'autres assurent des fonctions de vente de chaussures ou de vêtements (Gifi, City Sport, Chevignon, GOSLAM, Sport et Tennis, Orca déco, etc.). C'est dans ces secteurs très animés que nous avons pu observer leur présence dans l'espace collectif. Ainsi plutôt

qu'un espace délimité, nous avons été amenés à analyser dans cet espace d'étude une vaste zone, celle des deux quartiers (au sens administratif) de Zone 4 et Biétry, en nous intéressant surtout à deux zones particulièrement fréquentées par les Français, autour d'Orca déco d'une part, et du magasin Cap-Sud et sa galerie commerciale d'autre part (cf. carte n° 15).

Dans ces zones, tous les commerces sont fréquentés par de nombreux Français, qui y font leurs courses alimentaires quotidiennes et souvent celles de leurs proches, et qui s'y rencontrent, y discutent naturellement en français. Pendant le week-end, sur la rue Mercedes et celle du Dr. BLANCHARD, on rencontre des Français qui viennent de fréquenter les commerces alimentaires, les grandes surfaces, ou les magasins de vêtements qui sont non loin des supermarchés Cap-Sud et Prima. Mais dans ces rues aimées, aucun commerce, aucun équipement ne s'adresse exclusivement à ces Français.

Quoi qu'il en soit, les membres de la communauté française de Biétry et de Zone 4 ont beaucoup plus de tribunes publiques qu'à Marcori Résidentiel. Si on peut supposer que leur volontarisme est le bienvenu dans tous les lieux et les occasions possibles, il n'existe dans ces quartiers aucun organe d'expression qui leur soit spécifique ; par les moments et les espaces où ceux-ci ont la possibilité de faire découvrir le dynamisme et l'attrait de la vie communautaire (quand elle existe) des Français se passent, ou dans la plus grande confidentialité, dans des espaces privés (maisons), ou dans des salles qui leurs sont prêtées pour l'occasion par certaines structures sociales à Biétry, Zone 4, etc. Toutefois, ces quartiers (Biétry, et Zone 4) que nous avons jusqu'ici qualifiés de lieux de concentration privilégiés de ces Français, constituent leurs pôles essentiels d'organisation des activités associatives courantes, de même que l'ensemble des manifestations ponctuelles (réunions régulières, match de football opposant les différentes communautés d'expatriés, bals, fêtes...) et y attirent tous les ressortissants français de l'agglomération d'abidjanaise.

Terminons en insistant sur le fait que de l'examen des quartiers de Biétry et de Zone 4, il ressort qu'ils constituent du reste un support essentiel aux territoires des ressortissants français ; nous sommes alors en droit de nous demander si ces derniers ont vraiment le sentiment de leur appartenir. Les relations qu'ils entretiennent avec eux montrent qu'ils sont vécus comme des « bons quartiers » ; elles évoquent plus un sentiment de satisfaction ou d'insatisfaction totale quant à la qualité des équipements commerciaux, des services (banques, transports en commun, cabinets médicaux, pharmacies...) qu'une identification marquée à l'image et à la vie sociale qui les marquent. La pratique quotidienne d'une vie de quartier

existe, et ces entités spatiales semblent donc à notre sens contribuer à la production de repères territoriaux spécifiques comme à Marcory Résidentiel.

2. Marcory Résidentiel : un quartier français moyennement habité par les Français

Dans le chapitre précédent, nous avons expliqué entre autres dans quel contexte politique, et selon quelle considération sécuritaire, un regroupement de Français s'est effectué dans quelques secteurs (Résidentiel nord, Résidentiel sud, Résidentiel est) de l'un des quartiers les plus dynamiques du territoire communal de Marcory. La contribution des non-français à la « francisation » de ce quartier passe avant tout ici par l'offre immobilière et commerciale, en matière notamment, de surfaces de vente, d'agence de sécurité, de cliniques, de restaurants et bars. Telles que certaines centralités immigrées à Paris⁹⁷, c'est principalement l'offre immobilière, de loisir, alimentaire et de restauration des autres communautés (Libanais en particulier) qui caractérisent dans une certaine mesure ce quartier et fondent son attractivité auprès des Français. Les villas avec piscine, les centres commerciaux, et les restaurants de ces Asiatiques sont d'ailleurs cités par les élus de Marcory comme les principaux phénomènes directement liés à la présence et à la visibilité des expatriés (surtout les Français) auquel ils assistent depuis un certain temps. A contrario la question de l'influence médicale et commerciale française à Marcory Résidentiel apparaît comme un enjeu politique capital, qui suscite des rassemblements conjoints entre la municipalité de Marcory et les représentants de la communauté française : *« après 2003, mais surtout après 2004, les Français ont beaucoup convergé vers Marcory Résidentiel. Je pense qu'ils y viennent parce qu'ils ont tout ce qu'il faut ; c'est-à-dire les villas avec piscine, les supermarchés de type occidental. Je parle des supermarchés, la Paix, Serena, Chez Hassan, et j'en passe. Des Cliniques de qualité (la clinique Lorraine, Centre médico-chirurgical Laennec, Centre Médico-chirurgical les SCHTROUMPFS, etc.), et même de bons restaurants (Chez Abou Imad, Anh Thu, Colibris, restaurant Amitié, et bien d'autres encore). Ils se sentent comme en France grâce aux autres étrangers, en particulier les Libanais. Car, ce sont ces derniers qui tiennent quasiment tous ces commerces. Même quand on parcourt le quartier résidentiel dans la soirée (aux environs de 20h ou 21h), on voit des Français qui rentrent dans des restaurants qui appartiennent à d'autres communautés : c'est le cas des restaurants vietnamiens et libanais (Zaghoul, MaQ Palmes, Captin Bob, Abou Imad, et le Colibris). Ils y viennent généralement en famille. Quand il y a une terrasse aux abords du restaurant, c'est impressionnant. On se croirait en*

⁹⁷ GUILLON et TABOADA-LEONETTI (1986) et JONES, 2003.

métropole ; ils sont tous assis dehors entrain de passer de bons moments en famille ou entre amis. Franchement, je suis content que d'autres communautés aient pu donner l'envie de vivre aux Français dans nos quartiers après les événements malheureux de 2003 et surtout de 2004. Dans notre commune, ils se sentent comme chez eux. Nous ferons de tout notre possible pour que ces expatriés s'impliquent davantage dans la construction de notre territoire, notamment le quartier de Marcory Résidentiel où les Libanais détiennent quasiment toutes les cliniques.» (Entretien avec le Secrétaire général de la mairie de Marcory, septembre 2010).

Pour les élus locaux, la visibilité française dans le quartier résidentiel concerne essentiellement l'activité commerciale tenue par des non-français, notamment en matière de restauration, de supers marchés, et d'hôtels, qui suscitent leur admiration. Le discours politique de qualification d'un tel phénomène est assez comparable à celui qu'observent les chercheurs sur d'autres quartiers concernés en France par une activité commerciale immigrée, tels que le quartier Sedaine-Popincourt (11^e arr.) qui concentre des commerces textiles tenus par des Chinois (POISSON, 2005). Néanmoins, les propos dont nous tirons ces extraits, insistent davantage sur la volonté des autorités municipales d'aider la communauté française de Marcory Résidentiel à le marquer de son empreinte. Notre interlocuteur à la mairie de Marcory souligne la grande disponibilité de l'administration municipale à « *dialoguer avec des interlocuteurs de cette communauté* » (ibid.), qu'il considère comme très structurée et très institutionnalisée. Ainsi, en dix ans d'activité à son poste, le Secrétaire général de la mairie a connu plusieurs exemples de prise de contact collective de résidents français avec leur mairie, à propos d'une fête associée à un événement commercial, d'extension spatiale très limitée. Il considère également que les chiffres du Consulat de France concernant le nombre de résidents français (400 pour Résidentiel nord, 331 pour Résidentiel sud, 107 pour Résidentiel est, soit un total de 838 résidents en 2009) sont très clairement sous-évalués : « *moi, les Français, je les situerais plus près des 2 000. Bon, c'est du doigt mouillé, mais quand même. Le Maire, quand il a fait la campagne électorale, il a fait du porte à porte, maison par maison. Il me dit : tel secteur, c'est que des Français. En tout cas, des noms européens, mais qui sonnent français très clairement.* » (ibid.).

De tels écarts dans l'évaluation numérique de la population française peuvent s'expliquer par le fait que le quartier est à la fois le secteur de concentration résidentielle (carte n° 15), et de fréquentation par des Français, touristes ou résidant ailleurs dans l'Agglomération d'Abidjan.

Avec environ 35 % de résidents étrangers, Marcory Résidentiel est l'un des secteurs de Marcory pour lesquels cette proportion est la plus élevée (mairie de Marcory, 2009). Localement les Français peuvent ainsi apparaître comme la (ou l'une des) seule(s) communauté(s) étrangère(s), à ne plus figurer au sein d'un système scolaire autre que français : *« la seule étude qui a été faite, de manière sommaire, mais qui donne une photographie, c'est dans nos écoles du quartier. Quel est le taux de fréquentation d'enfants issus de cette communauté là. Et on observe qu'il y a de moins en moins d'enfants issus de la communauté française, dans les deux ou trois écoles ivoiriennes, on commence à voir du 0 % issus soit d'un, soit des deux parents français. Et les chefs d'établissement concernés, je pense surtout à l'école Adventiste. Ils disent qu'en CP, il n'y a quasiment plus d'enfants français dans leurs classes et que pendant la rentrée scolaire passée qui a été marquée par une absence totale de cette catégorie d'élèves dans leur établissements. Donc une indépendance fulgurante, sans aucun problème, c'est stupéfiant d'une certaine manière. Qu'est-ce que vous voulez dire ? Ils arrivent, pouf ! En quelques temps [...]. On a de très grosses écoles privées (les Cours Sévigné, les Cours Lamartine, l'école PAUL LANGEVIN), à 3km du quartier dont on parle. Je peux vous dire, j'ai mon grand qui est là-bas en CM1. Depuis quelques années on y voit plus arriver des enfants issus de parents français, et pareil, aucun problème, vraiment. Autonomisation parfaite, et culturellement, et scolairement. Alors évidemment ils ne vont plus dans les autres écoles, mais ça, n'a aucune importance. On n'en entend pas parler, quoi. Pas de problème particulier. Ce qui importe, ce sont les résultats de nos efforts ; on a facilité l'homologation de plusieurs écoles ivoiriennes. Aujourd'hui, ces écoles sont devenues des écoles françaises. Grâce à notre contribution, les enfants français reçoivent une éducation à la française sur le territoire communal de Marcory. Les Français marquent ainsi de leur empreinte nos quartiers. C'est très important pour eux, ils doivent se sentir comme chez eux ; vivre comme s'ils étaient en métropole. » (ibid.).*

Ces propos suggèrent bien une perception des résidents français par les élus locaux comme incarnant une communauté qui retrouve ses repères au regard de critères renvoyant à l'« indépendance » scolaire, et culturelle. Les enquêtes menées auprès de la communauté française permettent de préciser le profil vraisemblable des résidents français de Marcory Résidentiel. En effet, les couples français ou franco-ivoirien qui scolarisent leurs enfants dans le système français séjournent à Abidjan sinon de manière définitive, du moins dans le cadre d'une primarité sociale et professionnelle. Il semble donc qu'une localisation résidentielle à Marcory Résidentiel réponde d'abord à un critère de proximité par rapport au lieu de travail,

dans le cas de commerçants et restaurateurs, ou d'employés de l'une des nombreuses sociétés et administrations françaises de la commune, à l'exemple d'un ressortissant français enquêté au Résidentiel sud, qui habite une maison dont il est locataire. Les traits majeurs de la visibilité française dans le quartier occultent ainsi la grande diversité des populations qui le fréquentent. Les résidents ne constituent qu'une partie des Français qui utilisent les ressources commerciales localisées : un grand nombre des enquêtés fréquente le quartier Marcory Résidentiel, pour y travailler, pour s'y approvisionner ou s'y distraire, souvent de manière collective, ou pour y effectuer ponctuellement des achats précis, dans une supérette ou dans la librairie de France.

En termes de marquages sociaux, cette diversité des usages du quartier par des membres de la communauté française crée une présence quasi-continue et très diverse en termes d'âge, et de mode de consommation. Si la fréquentation des restaurants par des Français est largement mise en avant, dans les guides français (Abidjan Planet par exemple), comme un critère d'« authenticité », d'autres offres commerciales sont également fréquentées, qui ne sont pas spécifiquement françaises mais qui, par effet de proximité spatiale, bénéficient de l'attractivité commerciale plus ciblée du quartier. On peut ainsi évoquer le cas du café Do Brazil de la rue de la Paix, fréquenté régulièrement par des Français que nous avons enquêtés au Résidentiel nord, et sud. Cet exemple éclaire le caractère ambigu de la notion de « territoire français », où l'offre commerciale française n'est pas utilisée que par les seuls ressortissants français, et où ceux-ci font usage, à l'occasion de leur fréquentation du quartier, de ressources commerciales qui ne sont pas spécifiquement françaises. Autrement dit, dans ces conditions, c'est à la fois comme co-porteur d'une image française de temps en temps agrégée au quartier ; c'est-à-dire en tant que commerçants attirant dans ses établissements des Français qui sont dotés d'un fort pouvoir d'achat que les populations d'origines étrangères (essentiellement asiatiques) contribuent à mettre en place le territoire français au quartier résidentiel. Ce n'est pas tout. Car grâce aux autorités françaises, la communauté française de Marcory Résidentiel dont il est proposé ici de montrer l'organisation territoriale possède à ce jour comme l'ensemble des Français de Marcory, voire de Côte d'Ivoire tous les attributs d'une véritable « collectivité locale ».

Si la loi fondamentale française (la Constitution) permet de créer de telle nouvelle catégorie de collectivité territoriale c'est la condition qu'elle dispose d'un territoire et d'un peuple. Certes, la nouvelle collectivité dont il est présentement question bénéficie d'une assise

territoriale en France, son siège, à Paris, au ministère des affaires étrangères. Mais elle ne disposera pas, par essence, d'un peuple résidant sur le territoire français. L'un des éléments de la catégorie constitutionnelle des collectivités territoriales manquera donc en fait. Cette contrainte constitutionnelle explique pourquoi, il nous est apparu préférable de parler non pas d'un établissement public, stricto sensu, mais plutôt d'une personne morale de droit public construite, cependant, par analogie avec le modèle des établissements publics régionaux, créés par la loi initiale n° 72-619 du 5 juillet 1972. Il s'agira donc d'une collectivité publique sui generis.

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

Les Français rapatriés en France en 2004, sont à l'exception de ceux qui ont réussi leur intégration socioprofessionnelle en métropole ou dans un autre pays étranger (notamment le Sénégal, le Burkina, le Togo, etc.), tous rentrés en Côte d'Ivoire (environ 6000 à 7000 personnes selon le Consulat de France, 2010). Ils sont arrivés essentiellement entre 2005 et 2006 en Côte d'Ivoire à la suite d'une insertion professionnelle jugée difficile ou inacceptable en France et d'une situation sociopolitique considérée comme apaisée en Côte d'Ivoire. Ils sont pour la plupart sans emplois et s'installent rapidement avec l'aide, en particulier, de la communauté expatriée restée en Côte d'Ivoire pendant les différents événements politiques.

A l'échelle nationale, le foyer de la communauté française de Marcory ne cesse de s'accroître: on assiste actuellement à une dynamique nouvelle de déconcentration spatiale de la population française en faveur d'espaces jusqu'à présent moins impliqués dans la localisation des Français, tels que justement la partie sud de l'agglomération abidjanaise avec Marcory, Treichville, etc. Pour notre étude, les Français de Marcory sont intéressants à étudier car la plupart d'entre eux ont connu peut-être plus que les Français des autres communes, une double rupture socio spatiale : la grande majorité des Français qui habite aujourd'hui Marcory ne l'avait pas comme lieu de résidence avant les événements politiques de 2004. Ils perdent par rapatriement leur ancien territoire construit par exemple à Cocody ou au Plateau par des générations et doivent développer aujourd'hui dans un autre environnement dans lequel ils se sont installés sous l'influence des autorités consulaires, un nouveau territoire. Mais voilà, c'est seulement une fois arrivés et stabilisés à Marcory que ces primo-arrivants pourront mettre en place de nouveaux repères définitifs ou stables et de considérer enfin l'espace dans lequel ils vivent désormais comme étant leur propre territoire.

Dans les premiers moments de leur installation, ce qui déterminait principalement les territoires français de Marcory (Zone 4, Biétry, et Marcory Résidentiel), c'était « l'existence de signaux ethniques apparents dans la composante communale : lieux de culte, boutiques, caractéristiques physiques et habillement des passants, manifestations » (E. MA MUNG, 2000). Pour paraphraser LALLEMENT (1999) cité C. SCOPSI (2004), la définition ethnique des quartiers résidentiels (Zone 4, Biétry, et Marcory Résidentiel) est donc ici une définition ressentie et une population, même minoritaire, peut donc lui donner un caractère ethnique

pour peu qu'elle investisse un nombre suffisant de commerces pour donner une impression de concentration et devenir l'emblème du quartier. Les marchandises spécifiques et les signaux culturels émis par les premiers commerces attirent entre autres une clientèle d'origine française, même extérieure au quartier, qui, en fréquentant les commerces et les rues, en renforce encore les signaux ethniques. Le phénomène de francisation que nous avons ressenti dans les quartiers est donc profondément lié à son caractère commercial, et peut donc devenir un jeu commercial à part entière : lorsque le caractère ethnique est suffisamment établi pour attirer une clientèle, des commerçants de toutes origines, y compris autochtones, peuvent adopter les codes commerciaux dominants. C'est en particulier ce que l'on a observé à Marcory (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel), où des commerçants libanais, chinois, vietnamiens, ivoiriens, et les autres commerçants européens composaient les quartiers ressentis comme « français », bien avant que les autorités françaises soutenues par les Français qui y vivent transforment davantage ces espaces en des entités autonomes ; des sortes de collectivités territoriales outre frontière.

CHAPITRE VII. LES FRANÇAIS DE COTE D'IVOIRE A MARCORY, UNE VERITABLE COLLECTIVITE TERRITORIALE DECENTRALISEE OUTRE FRONTIERE

La description des événements politiques de 2003 puis de 2004 qui a été faite dans le chapitre V fait apparaître la baisse du nombre de lieux privés dont disposent les membres de la communauté française dans la municipalité de Marcory due en partie aux pillages lors des violentes manifestations anti-françaises, mais pas uniquement. Ensuite, et leur dépendance envers des constructions avec piscines et des infrastructures économiques tenues par des populations non-françaises (Ivoiriens, et Libanais essentiellement) qui ont la particularité d'avoir contribué à l'édification du territoire français en adopté notamment les standards occidentaux en matière de construction de maisons ou en matière de codes commerciaux français pour attirer les Français dans leurs établissements, voire dans la commune de Marcory (en particulier à Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel).

Toutefois, la communauté française de Marcory dont il est proposé dans notre étude de montrer l'organisation territoriale qui est la sienne possède déjà elle-même tous les attributs d'une véritable « collectivité locale » : un territoire électoral tracé par la carte électorale établie par la loi; des élus au suffrage universel, assimilables aux élus locaux et constituant une assemblée représentative, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ; des parlementaires, les sénateurs représentant les Français établis hors de la France ; des instances de représentation locale que sont les comités consulaires; un budget de fait sinon de droit, composé notamment des dotations du budget de l'Etat destinées aux Français établis hors de France (le programme 151) ; un réseau scolaire original apprécié en Côte d'Ivoire; et enfin un régime de protection sociale spécifique. Il s'agit donc d'une collectivité publique sui generis comme l'ensemble de la communauté française de Côte d'Ivoire **(I)**. Malgré cela, des tempéraments subsistent ; en Côte d'Ivoire, comme à Marcory, des Français mettent leur énergie au service de leur quartier ou commune, et nous désirions autant nous questionner sur la réalité des activités socioculturelles de ces derniers, et plus généralement sur leur vie à Marcory, par le truchement de certains exemples tirés entre autres du milieu scolaire, ou dans le militantisme associatif français de Marcory **(II)**.

I. La communauté française de Côte d'Ivoire, une collectivité publique sui generis

1. Une communauté qui n'a pas de « territoire » au sens des collectivités territoriales, mais a déjà des « territoires électoraux »

La loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 a créé des listes spécifiques ex nihilo pour permettre aux Français établis hors de France de participer, à l'étranger, à l'élection du président de la République⁹⁸. Cette liste électorale est par ailleurs mobilisée pour les autres opérations de vote qui se passent hors de France, la loi qui les organise la qualifiant comme support. C'est ainsi le cas :

- du référendum en application de l'article 20 de la loi organique du 31 janvier 1976;
- de l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger en application de l'article 2 de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 modifiée par la loi n° 2005-822 du 20 juillet 2005 votée en même temps que la loi organique du 20 juillet 2005.

Ainsi, notamment, les électeurs français de Côte d'Ivoire qui demandent ou ne s'opposent pas à l'inscription sur cette liste sont donc avant toute chose inscrits pour exercer leur droit de vote en Côte d'Ivoire pour l'élection du président de la République. S'ils sont par ailleurs inscrits sur une liste électorale en France, leur choix de voter en France ou en Côte d'Ivoire est porté :

- sur la liste électorale consulaire, s'ils souhaitent voter en France pour l'élection du président de la République ;
- sur la liste électorale communale, s'ils décident de voter en Côte d'Ivoire pour l'élection présidentielle.

Le vote opéré au cours de l'élection du président de la République est également recevable pour le référendum.

En Côte d'Ivoire comme dans beaucoup d'autres pays étrangers où résident les ressortissants français, l'élection présidentielle se déroule dans les postes diplomatiques et consulaires érigés pour l'occasion en centres de vote. A ce jour, tous les Ambassadeurs en poste dans les pays étrangers ont des moyens de concevoir au sein de leurs chancelleries des bureaux dédiés

⁹⁸ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rapports/r2434.pdf>

aux votes, en dispatchant les votants en fonction de leur effectif, en décomposant la liste électorale selon les lettres de l'alphabet. À l'avenir, ils auront la possibilité de mettre sur pied des centres de vote décentralisés, à l'extérieur, en subdivisant les votants en fonction de leur lieu d'habitation. Selon le Quai d'Orsay, un « logiciel informatique permettra une répartition des Français d'une circonscription consulaire en secteurs, unités de base servant à toutes les applications, comme la constitution des îlots de sécurité »⁹⁹. Pour les nécessités de chaque poste consulaire, mais aussi pour faciliter le maniement, des zones pourront être réorganisées. Sur la liste consulaire, apparaîtra une annotation indiquant le rattachement d'un votant à la salle où il procèdera au vote. Il est du ressort de l'Ambassadeur ou du Responsable du poste consulaire, de définir à la fois l'étendue spatiale ainsi que l'effectif des bureaux de vote qui doit recueillir à la fois :

- les recommandations d'un panel d'experts appelé commission administrative ;
- les recommandations de l'Ambassadeur ou du chef de poste consulaire pour le compte duquel il tient la liste électorale et qui aura en charge l'organisation des élections sur son territoire d'influence;
- l'accord de principe du gouvernement local. Et pour cause, les bureaux de vote retenus jouissent du statut prévu par la convention de Vienne en matière de relations consulaires. Les autorités du pays d'accueil doivent de ce fait assurer la sécurisation du scrutin pendant tout le temps qu'il durera. Une fois créés, les bureaux de vote ont une durée de vie de 12 mois ; la définition de leur étendue géographique est changeable tous les 12 mois. En Côte d'Ivoire par exemple, en raison de la crise sociopolitique qu'a traversée le pays, trois bureaux de vote sur la dizaine, qui avaient été créés sont encore jugés inopératoires. Ainsi, les Français résidant à Bouaké, San Pedro, et Daloa voteront à Abidjan jusqu'à ce que les consuls honoraires lèvent respectivement leur interdiction (lors de l'élection présidentielle de 2012, seul celui situé à Abidjan était fonctionnel).

Pour l'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) transformé en Assemblée des Français de l'étranger (AFE), la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 qui a établi le suffrage universel a maintenu un procédé distinct : le scrutin ne se déroulera plus au sein des centres de vote comme précédemment. Il se passera dorénavant dans tous les postes consulaires ; Ambassades possédant des postes consulaires ainsi qu'une circonscription

⁹⁹ http://www.ambafrance-se.org/IMG/Doc_info_poste.pdf

consulaire. Egalement, ce vote ne pourra pas non plus se faire sur la base des listes de centres de vote actuelles, mais en s'appuyant à la fois sur des listes récentes et spécifiques.

A ce jour, selon le Quai d'Orsay : « certains postes consulaires ne tiennent qu'une liste AFE ; seuls 203 postes tiennent une liste de centre de vote »¹⁰⁰. A l'image d'une mairie de France, et sur la base de critères équivalents à ceux du droit commun, toutes les chancelleries ainsi que l'ensemble des postes consulaires tiendront une liste électorale consulaire à la suite de la fusion. Cependant au besoin¹⁰¹, un poste consulaire pourra par délégation de pouvoir gérer la liste électorale d'une autre circonscription. Mieux, il sera même en mesure d'organiser sur son domaine de compétence des scrutins pour le compte d'un ou plusieurs autres, empêchés par exemple pour des troubles à l'ordre public. Néanmoins, quand un poste n'aura plus la responsabilité de gérer la liste électorale de son propre son territoire, il ne sera pas systématiquement déchargé de l'organisation des opérations électorales qui permettront notamment aux Français de Côte d'Ivoire d'élire leurs représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger.

2. Une collectivité dont l'assemblée représentative peut déjà traiter de tous les sujets les concernant

L'Assemblée des Français de l'étranger a été créée par la loi n° 2004-805 du 9 août 2004. Tout comme le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), auquel elle succède, l'Assemblée des Français de l'étranger est l'assemblée représentative des Français établis hors de France. Cette Assemblée se compose à ce jour de cent cinquante-cinq délégués (dont quatre pour la Côte d'Ivoire) élus au suffrage universel direct pour six ans. Ses circonscriptions électorales de base sont au nombre de cinquante-quatre, avec un ou plusieurs conseillers par circonscription. Un pays peut être constitué d'un nombre élevé de circonscriptions. De même, une circonscription est en mesure de couvrir plusieurs territoires nationaux comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. La loi définit le chef-lieu, et énonce par la même occasion la valeur numérique des sièges pour chaque circonscription électorale. Comme en Côte d'Ivoire, « le mode d'élection est celui de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, dans les

¹⁰⁰ http://www.ambafrance-se.org/IMG/Doc_info_poste.pdf

¹⁰¹ Pendant une situation de crise ou besoin administratif au sein des pays dénombant plusieurs circonscriptions consulaires.

circonscriptions qui élisent au moins trois conseillers » (AFE, 2012)¹⁰² ; au sein des autres circonscriptions, le vote a lieu au scrutin majoritaire à tour unique.

Les 155 délégués élus au suffrage universel pour 6 ans par chacune de ces circonscriptions constituent un collège renouvelable par moitié tous les trois ans. Ainsi, à titre d'exemple, le 7 juin 2009, les quelques 336 000 Français électeurs inscrits dans les 27 circonscriptions d'Afrique (dont 7 122 pour la seule circonscription de Côte d'Ivoire) et d'Amérique ont choisi leurs 79 représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger, 32 pour l'Amérique et 47 pour l'Afrique (soit la moitié des délégués). A la suite de ce scrutin, les Français de la circonscription de Côte d'Ivoire et du Liberia sont représentés par quatre conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) qui élisent à leur tour les douze sénateurs des Français établis hors de France. Si la communauté française a ainsi fait confiance à ces quatre « anciens de la Côte d'Ivoire » connus pour leur prudence, la faible participation au vote (19% des 11 478 Français enregistrés) reflète la démobilisation de la communauté française. D'autant qu'elle est constituée, à 60%, de binationaux, qui ne se voient aucun avenir en France, quoi qu'il arrive les quatre délégués nouvellement élus comptent mieux faire entendre la voix des Français de Côte d'Ivoire.

Une fois élus, ces délégués ont une double mission locale, et nationale. Pendant leur mandat de conseiller et à titre « bénévole », les conseillers élus ont pour vocation première de représenter la communauté française devant les autorités françaises accréditées en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, ils sont membres de droit des organismes consulaires compétents en matière de sécurité, d'emploi et de formation professionnelle, de protection et d'actions sociales, ainsi qu'en matière de bourses scolaires. En outre, ils sont capables d'être sollicités par le Consulat général de France en Côte d'Ivoire sur l'ensemble des problématiques préoccupant les Français. Aussi, ils doivent obtenir leur place à l'intérieur des panels d'experts, cellules ou toutes les organisations qui assistent les responsables de postes consulaires, que ces structures exercent une simple tradition caritative ou bien que leur existence soit liée à un document officiel. En cas d'absence, ils ont le droit de se faire représenter pour faire connaître leur point de vue et d'être tenus au courant, étant étendu que nous ne sommes pas en présence d'un délégué possédant une procuration. A cette collaboration au sein des commissions locales s'ajoute leur participation aux réunions, à Paris, de l'Assemblée des Français de l'étranger. L'Assemblée se réunit tous les ans en session plénière,

¹⁰² <http://www.assemblee-afe.fr/-organisation-.html>

généralement au mois de septembre. Cette session plénière regroupe non seulement les cent cinquante-cinq délégués venus du monde entier, mais les douze sénateurs représentant les Français établis hors de France auxquels s'ajoutent vingt et une personnalités nommées par le ministre des Affaires étrangères, dont automatiquement un représentant des Français établis dans la principauté d'Andorre. Le président de l'Assemblée des Français de l'étranger est le ministre des Affaires Etrangères. Cependant, en dehors de cette session, un bureau permanent composé du président, des trois vice-présidents et de quinze membres élus par l'assemblée plénière, assure la continuité des missions et des travaux. Enfin, pour en rester aux généralités, rappelons que l'assemblée est assistée par un secrétariat général composé de fonctionnaires du Quai d'Orsay, dont un Secrétaire général. Cette assemblée élue est avant tout consultative. Ces membres sont partagés à l'intérieur de commissions spécialisés qui élaborent les rapports soumis à l'appréciation de l'assemblée plénière ou bien du bureau. Forcément, chacun des membres fait partie d'une unique commission permanente sur les cinq existantes. A ce jour, ces commissions sont constituées de la façon suivante : la commission des affaires culturelles et de l'enseignement (41 membres), la commission des affaires sociales (36 membres), la commission des finances et des affaires économiques (38 membres), la commission des lois et règlements (41 membres), et la commission de l'Union européenne (23 membres). En plus, l'AFE dispose de deux commissions temporaires : celle des Anciens combattants (créée en 1991, composée de 35 membres) et celle de la Sécurité des Français à l'étranger (créée en 2006 composée de 41 membres). Au sein de chacune de ces deux types de commissions (à l'exception de la commission de l'Union européenne), les délégués des Français de Côte d'Ivoire veillent à assurer, en leur qualité d'élus représentatifs de la communauté française de Côte d'Ivoire, la défense des intérêts des Français expatriés. Ils analysent les questions relatives à l'enseignement des Français en Côte d'Ivoire, à leurs droits, leur situation sociale ou encore leurs problèmes économiques ou leur fiscalité. Ils émettent des vœux, des avis et des motions pour orienter l'action de l'administration. Ils interpellent celle-ci par des questions écrites et des questions orales lors des réunions de l'assemblée plénière ainsi que du Bureau.

Pendant qu'elle conserve cette fonction consultative, l'Assemblée des Français de l'étranger assure aussi de façon exceptionnelle le rôle de collège électoral unique et indivisible pour le scrutin des sénateurs établis hors de France. Ainsi, à l'image de leurs collègues qui ont en charge la gestion des collectivités locales, les sénateurs représentant les Français de l'étranger sont désignés par un collège électoral, dont les membres (grands électeurs) ont eux-mêmes été

élus. Jusqu'en 1983, ils étaient désignés par le Sénat sur proposition du CSFE. À partir de ce changement, ils sont choisis par un collège constitué par des élus de l'AFE. « La loi n° 83-390 du 18 mai 1983 relative à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France puis la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 constituent le prolongement et l'aboutissement logiques de la réforme de 1982, en faisant du nouveau CSFE aujourd'hui de l'AFE issu du suffrage universel, un véritable collège électoral chargé d'élire les douze sénateurs des Français de l'étranger »¹⁰³. Ces derniers, en leur qualité de parlementaires, peuvent déposer des propositions de lois ou des amendements prenant en compte les aspirations des Français résidant hors de France. Cette mission propre doit-elle être exclusivement assumée par le Sénat ? La question est périodiquement posée, d'autant que beaucoup de Français de Côte d'Ivoire considèrent qu'ils devraient aussi élire des députés, dès lors que les Français de France disposent de représentants dans les deux assemblées du parlement. Si des évolutions institutionnelles ne sont pas à exclure dans ce domaine, elles impliqueraient en tout état de cause une révision constitutionnelle et supposeraient donc que le Sénat l'approuve expressément, puisque la modification de la Constitution requiert l'adoption du texte par les deux Assemblées. Pour l'heure, l'AFE, instance centrale de cette troisième France, permet tant bien que mal une meilleure écoute de celle-ci en désignant en son sein des représentants dans toutes les instances qui ont à connaître du sort des Français de l'étranger. En fait, les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger désignent deux représentants des Français de l'étranger au Conseil économique et social. Ils élisent aussi trois administrateurs de la Caisse des Français de l'étranger parmi les membres de l'Assemblée et quinze administrateurs représentant les assurés au sein de ce même organisme. Ils siègent également dans de nombreux autres organismes publics : un représentant au Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), deux représentants à la Commission nationale des bourses, deux représentants à la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger, un représentant au Conseil national de l'aide juridique, un représentant au Conseil départemental de l'accès aux droits de Paris, trois représentants au Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger siégeant auprès du ministère des Affaires étrangères et enfin trois vice-présidents de l'Assemblée des Français de l'étranger qui sont membres de droit de l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger. L'Assemblée des Français de l'étranger est en quelque sorte le cœur « nucléaire » de l'ensemble des réseaux privés, publics et parlementaires que la

¹⁰³ http://www.senat.fr/role/fiche/franc_etrang.html

France a créé depuis plus d'une soixante d'années pour encadrer ses nationaux qui vivent hors de ses frontières. La masse des questions qui sont évoquées dans ce conseil va des plus humbles problèmes quotidiens aux aspects les plus fondamentaux de la vie publique.

Bien que l'Assemblée des Français de l'étranger soit devenue « politique » du fait de son élection au suffrage universel, il est à noter que lorsqu'il s'agit d'opérer une action pour une avancée spécifique en faveur des Français de l'étranger, 99 fois sur 100 les 155 conseillers agissent ensemble pour aller dans la bonne direction. Montrant ainsi que les clivages politiques peuvent être dépassés dans l'intérêt général de la communauté française de l'étranger.

3. Une collectivité qui a des parlementaires

Depuis 2011, douze sénateurs assurent la représentation des citoyens français expatriés, « la troisième France » (J-P. CANTEGRIT, 1995). A titre comparatif, le nombre de ces sénateurs est relativement identique à celui de leurs collègues qui assurent la représentation des Français de l'Outre-mer ; trois sénateurs pour ses collectivités, deux pour ses territoires ainsi que dix autres sénateurs au titre des départements. « Cette représentation est inscrite dans la constitution de la Ve République comme elle l'était précédemment dans la constitution de la IVe » (J-P. CANTEGRIT, 1995). Dans sa toute première version, l'article 24 de la Constitution de 1958 dispose que : « les Français établis hors de France sont représentés au Sénat »¹⁰⁴. A l'attention de cet article, la loi organique n° 83-499 du 17 juin 1983 fixe le fonctionnement et l'organisation de la représentation au Sénat des Français expatriés. La même loi organique prévoit que ces derniers soient représentés par douze sénateurs qui seront élus par l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Sachant que depuis la loi 2003-696 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs, ce sont 155 conseillers répartis à travers le monde, qui sont membres de l'AFE. Ces conseillers, sortes de « petits » députés, sont élus pour 6 ans par les Français expatriés (exceptés ceux désignés par le quai d'Orsay). La loi organique du 17 juin 1983 avait par ailleurs doublé le nombre de ces sénateurs en le faisant passer de six à douze. Aussi, il convient de signaler que depuis le mois de juin 2012, les 2,3 millions Français expatriés sont aussi représentés pour la première fois à l'Assemblée nationale par onze députés ; un pour les Français d'Asie et d'Océanie, six

¹⁰⁴ <http://www.senat.fr/role/index.html>

pour les expatriés établis sur le continent européen, enfin deux pour représenter les expatriés basés en Amérique ainsi qu'en Afrique. A noter que c'est suite au nouveau découpage électoral que ces onze circonscriptions ont vu le jour. Le 29 février 2012, la commission en charge des élections a arrêté le total des inscrits sur les listes électorales consulaires votant pour l'élection du président de la République ainsi que pour les législatives à l'étranger en 2012 à 1 075 744.

Puisqu'ils possèdent aujourd'hui des représentants à l'Assemblée nationale, les Français de l'étranger pourront à l'avenir élire dans les règles de l'art au scrutin indirect leurs sénateurs, au nombre de douze depuis 1983. Antérieurement à 2004, ces derniers étaient élus pour une période de neuf ans, et le renouvellement des effectifs s'effectuait au tiers tous les trois ans¹⁰⁵. Depuis septembre 2004, la durée du mandat a graduellement diminué en passant à six ans. En définitive, le renouvellement se fera en deux séries tous les trois ans. En 2004, un groupe de sénateurs a été élu pour sept ans, l'autre, pour un mandat de neuf ans. De ce point de vue là, les critères de désignation de ces sénateurs se sont davantage politisés. Les plus grandes familles politiques de France (UMP-NC-MoDem-PS), présentent leurs différents candidats aux scrutins. Par exemple, sur les douze sénateurs élus avant le renouvellement d'automne 2013, neuf siègent appartiennent au groupe UMP, et trois au groupe socialiste (PS). A l'intérieur de l'hémicycle, les douze sénateurs représentant les Français expatriés ont entièrement la même activité que tous les autres sénateurs, même si leur domaine de compétence est le monde entier (exceptée la France ; c'est-à-dire la métropole et l'Outre-mer). En fait, ces sénateurs n'ont pas pour mission de représenter les expatriés au sein de tel ou tel autre territoire national, même si, en pratique, chacun des sénateurs possède de préférence un ou plusieurs domaines de compétence. Puisqu'ils sont singulièrement captivés par les relations diplomatiques, ces sénateurs n'hésitent pas à participer intensément à des groupes sénatoriaux d'amitié, fréquemment comme membres du bureau. Par exemple le 5 mai 2010, la commission des lois et celle des affaires étrangères se partagent équitablement six des douze sénateurs. Quant aux six autres, ils se sont repartis dans les commissions des affaires sociales (J.-P. CANTEGRIT, C. KAMMERMANN), des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (J.GARRIAUD-MAYLAM), des affaires culturelles (L. DUVERNOIS, C. LEPAGE), et des finances (A. FERRAND). De ce fait, ils font partir intégrante d'un nombre important de commissions, et des mécanismes des caucus ;

¹⁰⁵ Les séries A, B et C, en fonction du classement alphabétique des départements.

conférences. Ils donnent la possibilité aux Français établis hors de France de prendre part à la vie nationale, puis de porter leurs aspirations à la connaissance de tout le monde nonobstant la distance. En outre, à chaque fois qu'un projet ou proposition de loi implique directement les expatriés, ces sénateurs attirent le regard des autres sénateurs. Ces derniers servent également à concevoir et voter les lois, à contrôler en permanence l'exécutif et à adopter le budget de l'Etat. En tant qu'élus des citoyens français de l'étranger, ces sénateurs ont une particularité qui leur permet soit de faire correspondre des écritures aux inquiétudes des Français de l'étranger, soit de déposer immédiatement des propositions de lois ou des amendements. A cet effet, dernièrement des modifications de projets de loi exposées par ces sénateurs ont transformé fortement, en faveur des intérêts des expatriés, les lois soumises à l'appréciation des membres du Sénat. Ainsi, par exemple, afin de soutenir les Français de Côte d'Ivoire face aux risques de l'expatriation et de leur garantir un certain nombre de droits identiques à ceux dont ils auraient continué à bénéficier en France, un réseau d'établissements scolaires français a été créé en Côte d'Ivoire, un système d'assurances volontaires accidents du travail/invalidité - maladie/maternité - vieillesse a été mis en place dans le cadre de la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger (CFE). Il en est de même en ce qui concerne l'assurance chômage gérée par le Groupement des ASSEDIC de la région parisienne (GARP). Enfin, plusieurs dispositions législatives spécifiques ont été prises, et continuent à l'être, dans différents domaines tels l'indemnisation des Français rapatriés de Côte d'Ivoire, la retraite ou encore la fiscalité. Il semble donc qu'avec son système de représentation spécifique et ses instances particulières, la France soit un pays "exemplaire" en ce qui concerne la prise en compte de l'expatriation. Plusieurs pays commencent d'ailleurs à s'inspirer de ce modèle français et à mettre en place des instances représentatives similaires, notamment la Suisse, l'Espagne et la Belgique.

4. Une communauté qui dispose d'instances de représentation locale, que sont les comités consulaires

La communauté française implantée en Côte d'Ivoire, ne dispose pas uniquement de représentants au Sénat et à l'Assemblée nationale. Elle possède en effet, des instances de représentation locale ; à savoir les comités consulaires : la loi constitutionnelle n° 2003-876 du 28 mars 2003 en son article 4 a permis la création d'une nouvelle catégorie constitutionnelle. Il s'agit d'instances destinées à assurer à l'échelle locale, la représentation ainsi que l'information des citoyens français dans le cadre général de leur expatriation. Cette

évolution qui provient d'un amendement réalisé par le sénateur C. COINTAT, visait à accorder aux différents comités consulaires ainsi qu'à l'Assemblée des Français de l'étranger, une consécration constitutionnelle et une nouvelle aptitude juridique. Ces comités, dont les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger sont membres de droit traitent de trois questions d'administration consulaire ayant une incidence directe sur la vie quotidienne des Français expatriés en Côte d'Ivoire. La première est la commission des bourses scolaires (CBS) qui attribue chaque année des aides à la scolarité aux enfants français résidant avec leur famille en Côte d'Ivoire, à partir de l'âge de 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire, régulièrement inscrits au registre des Français établis hors de France tenu par le Consulat de France. L'aide à la scolarité repose désormais sur deux dispositifs : celui des bourses scolaires sous conditions de ressources et celui de la prise en charge (PEC) ouvert aux élèves scolarisés en classe de seconde, première et terminale.

La deuxième question concerne le Comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Il peut aider pour un rapatriement aux frais des Français de Côte d'Ivoire, ou aux frais de leur famille, ou pour les plus démunis et sous certaines conditions aux frais de l'État. Il peut apporter une aide financière (allocations de solidarité, allocation à durée déterminée, allocation adulte et enfant handicapé) certes modeste mais utile pour ceux qui traversent une période difficile. Le CCPAS examine les propositions d'attribution de secours occasionnels (aides ponctuelles) aux Français en difficulté en Côte d'Ivoire. Les demandes d'allocations mensuelles ou d'aides occasionnelles doivent être présentées à la section consulaire de l'Ambassade. Cette dernière aide également, le cas échéant, les résidents français de la circonscription de Côte d'Ivoire dans leurs démarches auprès des autorités ivoiriennes pour obtenir les prestations sociales (invalidité, pension, minimum vieillesse...) auxquelles tout résident sur le territoire ivoirien a droit.

La troisième question, elle, concerne le comité consulaire pour l'emploi et la formation (CCPEFP), dont la mission est double. Le Comité vise avant tout à aider dans leurs démarches les Français désireux de trouver un emploi en Côte d'Ivoire. Il offre également un service gratuit et de proximité aux entreprises françaises et non-françaises implantées dans le pays, qui peuvent être confrontées à une pénurie de salariés dans certains secteurs ou qui recherchent des profils de compétences spécifiques. Fonctionnant comme un véritable relais entre les entreprises locales et les Français souhaitant rejoindre la Côte d'Ivoire, le Comité est compétent pour recueillir les offres d'emplois et de stages professionnels disponibles dans le pays, et met en relation entreprises et candidats. Son activité couvre tous les secteurs et

s'adresse à tous les profils, cadres ou non-cadres. Les services du CCPEFP s'adressent également aux demandeurs d'emploi français résidant en France ou à l'étranger dont les demandes d'emploi répondent spécifiquement à des offres d'emploi diffusées en France et transmises par le CCPEFP. Celui-ci peut en effet, à la demande express des sociétés locales, procéder à la diffusion d'offres d'emploi en France, via principalement l'Agence de l'espace emploi international à Paris. En revanche les candidatures dites « spontanées » ne rentrent pas en principe dans le champ d'intervention du CCPEFP, sauf si ces candidatures se trouvent correspondre aux offres d'emploi en cours de traitement par la conseillère pour l'emploi. C'est la raison pour laquelle le CCPEFP recommande volontiers aux candidats français qui se trouvent en France ou à l'étranger et qui souhaiteraient venir travailler en Côte d'Ivoire de contacter par exemple la Maison des Français de l'étranger (M.F.E), qui sera à même de fournir à ces candidats toutes les informations préliminaires et adéquates ainsi que les conseils utiles à leur recherche d'emploi.

Conjointement à ces trois missions essentielles, la section consulaire de l'Ambassade de France à Abidjan exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, avec l'assistance des consuls honoraires de Bouaké (Mr. K. HELOU), de San Pedro (Mr. P. PELHATRE), et de Daloa (Mr. M. BIHOREAU). Par délégation de l'Ambassadeur de France (SE. M. G. SERRE) investi de l'autorité consulaire, elle représente les services courants de l'administration française (transmet certains actes judiciaires) et exerce, à ce titre, des missions de service public au bénéfice des ressortissants français de sa circonscription. Les plus courantes sont la délivrance de titres d'identité (C.N.I.S) et de voyage (passeports, laissez-passer), la tenue de l'état civil, les questions de nationalité et l'exercice du droit de vote. Le chef de la section consulaire (Mr. A. FERRE) exerce aussi ses compétences en matière notariale et douanière, en légalisation ainsi que pour les permis de conduire et les licences de pilotes. Il a également en charge les affaires militaires, relatives au recensement et à la journée d'appel pour la défense et l'organisation des élections suivantes : présidentielles, référendum et AFE. Enfin, les enquêtes sociales à la demande d'administrations ou de juridictions relèvent aussi des attributions consulaires. Sont ainsi concernées, par exemple, les demandes de bourses de l'enseignement supérieur en France, les procédures d'adoption (dans certains cas), ou les conflits relevant du droit de la famille. Le chef de la section consulaire n'a pas de pouvoir de police mais peut être amené à entendre un ressortissant, dans le cadre d'un acte judiciaire ou sur commission rogatoire.

5. Une communauté qui dispose d'un réseau scolaire original

La création des écoles françaises à l'étranger résulte tout au long du temps de la volonté commune de l'Etat français et des citoyens français expatriés. A ce jour, ces écoles représentent « un réseau dense de plus de 450 établissements homologués dans 135 pays, varié par l'histoire, la taille, l'identité, souple et rapidement adaptable aux besoins des familles françaises et étrangères. »¹⁰⁶ En Côte d'Ivoire, les enfants des Français possèdent trois alternatives pour poursuivre leur cursus scolaire : s'inscrire dans un établissement d'enseignement français parce que cela est réalisable, profiter du Centre national d'enseignement à distance (CNED)¹⁰⁷ ou demeurer sur le territoire français. Dans ces trois hypothèses, des solutions singulièrement efficaces ont été préparées ces dernières années. Faut-il le rappeler, au cours de l'année scolaire 2009/2010, le réseau des établissements d'enseignement français dans le district d'Abidjan comptait dix établissements puis assurait la scolarisation de 4 445 élèves dont environ 2 250 Français, répartis dans les communes de Cocody et de Marcory (SCAC, 2010). Ils ont tous en commun d'avoir vu leurs enseignements jugés corrects par rapport aux contenus des enseignements qui se déroulent en métropole par l'acquisition d'une homologation livrée par le ministère de l'Education nationale. La France est le pays étranger qui dispose du plus vaste réseau d'établissements scolaires en Côte d'Ivoire.

Pour assurer la gestion de toutes ses écoles françaises en Côte d'Ivoire, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) réalise chaque année un recrutement de personnels de l'éducation nationale. Il s'agit de personnels d'administration, mais aussi de fonctionnaires titulaires du ministère français de l'Education nationale. En général, ces derniers bénéficient d'un détachement sur un contrat de droit public valable pour une période de trois ans avec une prolongation formelle de deux ans. En ce qui concerne le contrôle pédagogique des dits établissements, il est assuré par le ministère de l'Education nationale qui reconnaît et valide officiellement la formation suivie par les élèves en Côte d'Ivoire. A ce titre, les enfants français ayant fait le choix de venir en France pour poursuivre leurs études après le baccalauréat réintègrent directement le cursus classique de leurs études, ce qui est très important, car ainsi il n'y a pas de rupture du cursus. Il est à relever que l'enseignement

¹⁰⁶ <http://sections.se-uns.org/HdF/spip.php?article515>

¹⁰⁷ Les élèves français s'inscrivent au CNED, généralement en cas de fermeture des écoles françaises qui peut faire suite à un événement politique en Côte d'Ivoire comme en 2003 et en 2004.

français en Côte d'Ivoire mélange à chaque niveau d'étude, des élèves français, ivoiriens et étrangers, encadrés par des enseignants et des personnels français et ivoiriens tous mobilisés pour la diffusion de la langue française et par l'envie et la détermination d'éduquer en français et de faire connaître la Côte d'Ivoire leur pays d'accueil.

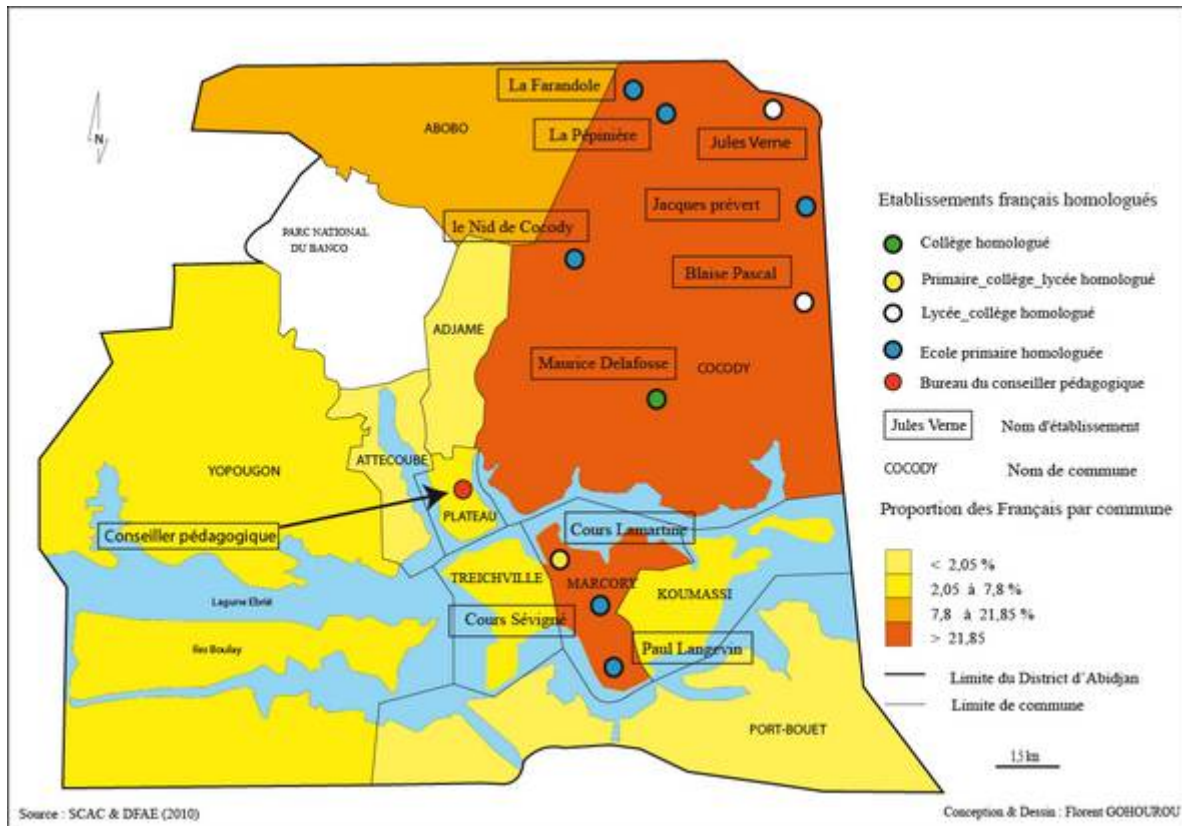
Pour les Français qui habitent en Côte d'Ivoire, notamment dans des villes où les établissements scolaires français homologués ont dû être fermés en raison des pillages et des dégâts causés aux bâtiments, il est possible d'avoir accès au Centre nationale d'enseignement à distance (CNED) dont la direction générale est installée sur l'aire de formation du Futuroscope de Poitiers. Ainsi en 2004, quand suite aux événements politiques, l'essentiel des besoins scolaires français en Côte d'Ivoire portait sur l'enseignement secondaire, un grand nombre d'élèves français, environ mille deux cents dix élèves, ont eu recours à l'enseignement à distance via CNED : COPEA-EFECI (493), la Corniche (332), SBI : Saints Benedict (29), Mary Poppins (120), la Petite école (38), San Pedro (105), Daloa (53), et Yamoussoukro (40); soit un total de 1 210 élèves inscrits au CNED. Le CNED, organisme officiel du ministère de l'Education nationale, permet ainsi aux enfants français établis en Côte d'Ivoire de suivre une scolarité similaire à la scolarité suivie par les enfants résident en France, notamment en suivant les mêmes programmes et en passant les mêmes diplômes (brevet, baccalauréat). Les décisions relatives à la scolarité des élèves, notamment les décisions d'admission en classe supérieure, prises par les enseignants du CNED, s'appliquent en France dans les établissements d'enseignement publics et dans les établissements d'enseignement privés sous contrat ; elles s'appliquent également dans les autres établissements scolaires français à l'étranger. Les enfants peuvent s'inscrire individuellement ou collectivement aux cours du CNED, dans ce cas des répétiteurs s'occupent de les faire travailler. En tout état de causes, les établissements dits homologués par le ministère de l'Éducation nationale ou du CNED, les familles doivent s'acquitter des frais de scolarité pour leurs enfants. « Compte tenu des coûts de scolarisation, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif d'aide (décret 91.833 du 31 août 1991 et instruction générale) à la scolarisation sous forme de bourses. Ces aides à la scolarisation, réservées aux enfants français, résidant avec leur famille à l'étranger, immatriculés et scolarisés dans un établissement français, sont attribuées sous condition de ressources. Ces dernières doivent être compatibles avec un

barème d'attribution fixé annuellement »¹⁰⁸ Celui-ci définit le montant du soutien financier octroyé, et est déterminé par rapport à la situation socioéconomique de chaque pays d'accueil. Faut-il aussi rappeler qu'il existe en Côte d'Ivoire, un lycée (Blaise Pascal) équipé et prêt à accueillir l'ensemble des candidats aux examens français de juin. À relever que le taux des succès au baccalauréat général pour les établissements scolaires français en Côte d'Ivoire était par exemple de 93,32 % pour l'ensemble des séries en 2010, alors qu'il était de 85,4 % en France. Ce taux est plus important (94,73 %) pour le baccalauréat technologique, ce qui témoigne de la qualité de l'enseignement ainsi dispensé par les écoles françaises de Côte d'Ivoire. Au sujet de l'enseignement supérieur, cet effort particulier est perceptible, car il est aussi possible de suivre par correspondance un certain nombre de formations par le biais du centre de télé-enseignement universitaire. S'ils possèdent le diplôme réclamé, ils peuvent poursuivre leurs études au sein des établissements universitaires de l'étranger. De ce point de vue, tous les ans, le ministère de tutelle réitère aux recteurs d'Académie et aux présidents d'Université qu'ils doivent réserver des places aux jeunes français de l'étranger, et met en place à leur intention une cellule d'information au sein de son ministère.

Une troisième alternative, pour les familles établies hors de France et qui souhaitent que leurs enfants poursuivent leur cursus en métropole a été organisée par le ministère de l'Éducation nationale qui a élaboré des établissements pourvus d'un pensionnat dont les portes restent ouvertes pendant toute l'année scolaire. D'autre part, des solutions ont été trouvées au sein des établissements scolaires pourvus d'un internat pour qu'ils puissent également recevoir en tout moment, les élèves français établis hors de France avec leurs parents. Pendant qu'ils sont encore en formation, ces jeunes continuent de profiter de l'assurance maladie par le truchement de la Caisse des Français de l'étranger (CFE), pour ceux qui y sont adhérents. Quelques secteurs de formations peuvent parfois ouvrir la voie à la formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi, âgés de 16 à 25 ans, qui s'inscrivent au pôle emploi peuvent avoir droit de suivre l'ensemble des formations existantes.

¹⁰⁸ http://www.fapee.com/index.php?p=questions_frequentes2&id=17&PHPSESSID=1b039f279273137e997c7d8384df4e85 (site de la fédération des associations des parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger).

Carte n° 16 : Distribution des expatriés et des écoles homologuées à Abidjan (2009)



6. Une collectivité qui a un budget de fait sinon de droit

Le budget destiné aux citoyens français établis hors de France se décline sous la désignation “programme 151”. Celui-ci est administré par la Direction des Français à l’étranger et de l’administration consulaire (DFAE) qui est par ailleurs chargée de pourvoir en ressources financières le réseau de 230 Consulats généraux et sections consulaires français répartis à travers le monde. Ce programme est donc une action de services publics qui profitent à l’ensemble des 2,3 millions des expatriés. Les citoyens français qui voyagent à l’étranger de même que les étrangers qui sollicitent un poste diplomatique ou consulaire pour se faire délivrer un visa tirent aussi avantage de ce programme. Ramené à l’échelle de la Côte d’Ivoire, ce budget permet au Consulat de France basé à Abidjan de s’acquitter du coût de la protection consulaire des ressortissants français ainsi que de prendre en charge la fourniture de services administratifs (l’état civil, passeports biométriques, élections). Egalement, ce

programme permet à ces autorités françaises d'apporter leur soutien aux Français de leur circonscription en matière d'aide sociale, d'emploi, et de formation professionnelle. Grâce au programme 151, ces diplomates peuvent dégager les sommes consacrées aux bourses d'études, et assurer la prise en main des élèves français scolarisés en Côte d'Ivoire dans le réseau de l'AEFE. Enfin, conjointement avec le gouvernement français, ces représentants de la France en Côte d'Ivoire contribuent à la détermination de la politique suivie en matière de visas que nous n'aborderons pas ici au motif que cet aspect du programme 151 ne rentre pas dans le cadre de notre étude.

En Côte d'Ivoire, le programme 151 disposait de 2,7 millions en crédit de paiement (CP) pour 2010, soit 12,3 % de la mission, et de 57 équivalents temps plein travaillés (ETPT) qui représentent 58 % des CP du programme. Il s'organise autour de trois actions diversement financées : « l'offre d'un service public de qualité aux Français de Côte d'Ivoire » représente 55,5 % des crédits du programme, « l'accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français en Côte d'Ivoire 32,7 %, et « l'instruction des demandes de visas », 11,8 % ». Au chapitre des croissances, seuls augmentent les sommes allouées à l'entrée des élèves français dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (avec 100 000 d'euros supplémentaires) consacrés aux bourses scolaires au titre de l'action "Accès des élèves français au réseau de l'AEFE", qui a de ce fait atteint la somme de 500 000 euros. Ces moyens se sont avérés largement suffisants.

Au cours de l'année scolaire (2010-2011) par exemple, plus de la moitié des lycéens inscrits en classe de terminale et de première pour un pays comme la Côte d'Ivoire (pays du rythme nord) où le calendrier scolaire débute dans le mois de septembre et pour laquelle l'aide accordée est anticipée ont constitué un dossier de bourses, le reste étant composé d'élèves de familles jugées non-éligibles dont les frais de scolarisation de leurs enfants ont été pris notamment en charge par l'employeur ou familles qui n'ont pas trouvé utiles de monter le dossier d'attribution de bourses. Ainsi au cours de l'année scolaire 2009-2010, ce sont 165 élèves inscrits en classe terminale sur un total de 258 (soit, 64 %) qui ont eu droit à l'attribution de la bourse avant la réforme de 2010. Si nous ajoutons les 67 anciens boursiers, ce sont au total 232 élèves de terminale qui ont bénéficié d'un soutien lors de l'année scolaire 2009-2010, pour un montant total de prise en charge estimé à 800 000 euros. Par ailleurs, le taux d'élèves non-boursiers a occasionné le financement de l'intégralité des frais liés aux bourses au compte du budget de 2008 ; soit 0,5 millions. En 2009, 180 élèves se sont vus

octroyer des bourses d'études au sein des établissements de l'AEFE basés en Côte d'Ivoire. Un an plus tard, ils étaient au nombre de 165, déduction faite des élèves de terminale. L'organisation planifiée conjointement par l'AEFE, et le ministère donnait la possibilité de recourir, en cas de difficulté financière, à un encadrement beaucoup plus strict du soutien apporté par l'Etat. Néanmoins, les ressources disponibles pour année 2007-2008 ont permis de mettre en œuvre la mesure sans limitation. Par exemple, afin de garantir le financement, en 2009, de l'élargissement de la prise en charge aux classes de première puis de seconde à compter de l'année 2010, 800 000 euros supplémentaires étaient prévus sur l'action, qui était dotée de 1,6 millions d'euros. La loi de programmation des finances publiques avait prévu un surcroît du même ordre en 2010 et 2011. Quoique ces promesses soient singulièrement appréciables dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, l'évolution de la prise en charge des frais de scolarité à moyen terme n'en suscite pas moins des inquiétudes du côté du responsable du programme comme de la direction de l'AEFE. Il faut d'abord tenir compte du fait que le maintien d'un tiers des bénéficiaires potentiels hors du dispositif est loin d'être acquis : un nombre grandissant de familles qui n'ont pas fait de demande initiale déposent un dossier en régularisation en cours d'année, tandis que plusieurs employeurs privés se sont déjà débarrassés du paiement des frais de scolarité des enfants de leurs expatriés ou sont sur le point de le faire. L'effectif réel des personnes profitant de la prise en charge va donc très certainement s'accroître assez rapidement que ce qui a été programmé sur la base des chiffres de 2008. Pendant ce temps, le volume des élèves français inscrits dans le réseau de l'AEFE progresse, et il paraît que les Français expatriés occupent une place proportionnellement plus élevée que par le passé dans cette croissance : sur 219 élèves additionnels à la rentrée 2008, 145 étaient Français, alors que, sur les 268 élèves du réseau en 2007, 105, soit 48 %, l'étaient. Cette progression est étroitement en relation avec la croissance de 1 à 2% tous les ans de la communauté expatriée en Côte d'Ivoire, néanmoins il n'est pas écarté l'effet certain de la politique de gratuité des inscriptions des élèves français, y compris dans les niveaux de formations qui ne profitaient pas initialement de cette mesure. En plus, l'augmentation du volume des élèves de nationalité française et la prise en charge des frais de scolarité au sein des classes de niveau supérieur exercent une pression sur les demandes de bourses scolaires. Ainsi, les familles qui ne profitaient pas encore du soutien financier de l'Etat vont effectuer des démarches pour pouvoir bénéficier de cet appui pour les classes de niveau moins élevé. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Consulat de France en Côte d'Ivoire a sollicité une augmentation du crédit alloué aux prises en charge, suite à l'engagement du président Nicolas SARKOZY. Cependant, sa réalisation est étroitement liée

à l'utilisation concrète des frais nécessaires au financement de l'aide de l'Etat. En définitive, le montant des frais de scolarité est en rapport dialectique avec le coût de la prise en charge. Or, la progression actuelle observée est de + 6 % par an en moyenne, et elle risque de s'accroître pendant dans les années à venir. Puisque l'AEFE avait demandé aux écoles de son réseau en gestions directes ou conventionnées une participation financière de 6% des frais de scolarité et d'inscription perçus à partir de la rentrée 2009. Ceci correspondra à une participation de 2% à partir de l'année civile. De même, cette agence a demandé aux lycées homologués un apport de 2 % à partir de septembre 2010, afin de couvrir par exemple l'augmentation déjà annoncée des pensions civiles de ses salariés dont elle doit garantir le remboursement de la part patronale à compter de 2009, mais également des besoins immobiliers de plus en plus pressants. L'Agence estime que ces augmentations ne devraient pas avoir une conséquence sensible sur les coûts de scolarité de niveau comparable, des manœuvres d'économies et des réorganisations internes devront être trouvées afin d'annuler son impact. Toutefois, elle se ressentira sur les frais de scolarité. C'est par exemple le rapport entre le niveau des frais de scolarité et le coût de leur prise en charge qui amène le responsable du programme français à l'étranger et affaires consulaires à plaider pour l'unification de la tutelle de l'AEFE, aujourd'hui partagée entre sa direction et la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), au profit de la première.

En tenant compte de la baisse des crédits, l'on assiste actuellement à une décroissance du niveau des autres volets du programme 151 : l'action sociale qui dépend du Consulat a vu le niveau de son financement chuté en passant de 450 000 à 400 000 euros. La progression du nombre d'immatriculés se traduisant par une croissance dans le même rapport de l'effectif des bénéficiaires de cette mesure : ils étaient 162 en 2006, 214 en 2007 et 358 en 2008. Pendant l'exercice en cours, 160 000 euros ont été versés à 200 Français au chapitre des allocations de solidarité, 105 000 d'euros à 18 adultes handicapés, 65 000 euros à 15 enfants handicapés. Les secours occasionnels et aides exceptionnelles ont occasionné des frais qui s'élèvent à 65 000 d'euros et l'aide à l'enfance en détresse de 25 000 euros. Les dépenses devraient progresser de 3 % en 2009. Ce n'est pas tout. En effet, le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle relève aussi de l'action sociale des Consulats. A titre informatif, en 2007, une quarantaine de ces structures diplomatiques ont permis à 4 000 Français d'obtenir un emploi et 364 d'entre eux ont également trouvé une formation. Cette mesure appuie également des entreprises d'assistance, des organisations de protection de même que des

centres médico-sociaux qui représentent d'importants relais auprès des expatriés dans la nécessité. Un crédit de 0,5 million d'euros est aussi ouvert pour financer les rapatriements liés à la pauvreté et à la santé. 359 rapatriements, pour un coût de 390 000 euros, ont été effectués en 2007, mais l'augmentation du prix des transports, le contexte international marqué par un nombre important des risques sécuritaires (terrorisme, conflits ou désordres politiques, catastrophes naturelles..., comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, au Tchad, en Mauritanie, au Kenya et en Somalie où des opérations de rapatriement ont dû être organisées), l'accroissement de l'effectif des Français établis hors de France et celle des touristes français conduisent à prévoir une progression des dépenses de rapatriement.

Pour ce qui est de la Sécurité sociale des Français de Côte d'Ivoire, l'Etat aide aussi les plus pauvres à cotiser à la Caisse des Français de l'étranger pour leur couverture maladie. Le nombre de bénéficiaires de la catégorie aidée (3ème catégorie) s'établissait au 31 décembre 2007 à 136, pour un coût de 137 000 euros. En 2008, l'Etat devait verser 140 000 euros à la Caisse à ce titre ; selon le projet annuel de performances, cette participation sera limitée à 100 000 euros en 2009, alors que le ministère estime le besoin à 130 000 euros. Le Responsable du programme a expliqué que le dispositif de prise en charge pourrait être financé en 2009 sur les réserves de la Caisse, mais que sa pérennité au-delà était incertaine. Il a également attiré son attention sur les prévisions budgétaires retenues dans la loi de programmation des finances publiques pour 2009-2012. Celle-ci ne fixe certes des obligations qu'au niveau de chaque mission, mais des montants indicatifs par programme ont été fixés, ainsi que, en leur sein, des enveloppes par action. Une réduction des crédits destinés à l'action sociale en faveur des Français de Côte d'Ivoire est donc envisagée. Celle-ci devrait conduire à les limiter à 180 000 d'euros en 2010 et à 171 000 euros en 2011.

7. Une communauté qui dispose d'un régime de protection sociale spécifique

Pendant très longtemps, l'expatriation des Français a été appréhendée comme un signe d'instabilité ainsi que de vulnérabilité. Ainsi, depuis maintenant plus de 65 ans, le souhait le plus ardent des expatriés était de pouvoir disposer d'un régime de Sécurité sociale comme l'ensemble de leur compatriote de la métropole. « A l'origine, la grande difficulté a consisté à distinguer entre les personnes qui partaient pour quelques temps et celles qui s'installaient pour longtemps, voire pour toujours à l'étranger. La législation française a tourné la difficulté

en distinguant les détachés des expatriés. Pour les détachés, la durée de maintien au régime français est fixée par les conventions de Sécurité sociale que passe la France avec les pays étrangers, s'il n'y a pas de convention la durée est plafonnée à trois ans renouvelables une fois » (J-P. CANTEGRIT, 1995).

En ce qui concerne les Français détachés en Côte d'Ivoire, ils continuent de cotiser au régime français de Sécurité sociale, de retraite et d'assurance chômage. Le détachement est, en effet, « le fait de maintenir au régime de protection sociale du pays habituel d'emploi un travailleur qui va, durant un temps déterminé, exercer son activité professionnelle sur le territoire d'un autre Etat (lors d'une mission professionnelle par exemple) »¹⁰⁹. La durée du détachement est de 1 an dans l'espace économique européen mais peut varier de 6 mois à 5 ans dans un pays comme la Côte d'Ivoire qui a conclu une convention de Sécurité sociale avec la France. Le maintien au régime français de protection sociale ne dispense pas d'assujettissement au régime local : c'est donc raison pour laquelle, un certain nombre de Français détachés que nous avons rencontrés en Côte d'Ivoire cotisent doublement. Par contre, les Français de Côte d'Ivoire qui ne peuvent pas bénéficier d'un détachement, sont alors considérés comme expatriés et ils sont dans l'obligation de cotiser au régime de protection sociale de la Côte d'Ivoire. Nombre d'entre eux, complètent cette couverture sociale jugée insuffisante par une adhésion à la protection sociale des Français de l'étranger qui a débuté dès 1965. Depuis, cette dernière n'a cessé de se perfectionner et d'élargir ses objectifs. Ainsi, « la protection sociale volontaire s'est d'abord appliquée à l'assurance maladie-maternité-invalidité et à l'assurance du travail-maladie professionnelle pour les salariés. Par la suite, elle s'est étendue au risque de maladie non-salariés, étudiants, pensionnés, personnes sans activités professionnelle, etc.» (J-P. CANTEGRIT, 1995).

Tous les Français expatriés en Côte d'Ivoire ont donc le choix de s'inscrire à la Caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger (C.F.E) : grâce à la loi du 31 décembre 1976, ils ont pu s'assurer contre les risques maladie-maternité et accidents du travail. Ces assurances ont d'abord été gérées par la Caisse primaire de sécurité sociale de Rubelles dont un service était chargé de l'expatriation. La loi du 13 juillet 1984 a généralisé l'accès de tous les expatriés (salariés, travailleurs indépendants, retraités, étudiants) à ces assurances volontaires et créée la CFE, caisse de sécurité sociale autonome et, à ce titre est doté d'un Conseil d'administration

¹⁰⁹ http://www.cleiss.fr/particuliers/je_viens_travailler.html (consulté le 12 décembre 2012).

de 21 membres dont 18 sont élus par l'Assemblée des Français de l'étranger. Elu pour 6 ans pour la première fois en 1985, il a été renouvelé en 1991. Depuis, cette protection sociale n'a pas arrêté de s'améliorer et de s'élargir ainsi qu'en témoignent l'article 19 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 adopté à initiative du sénateur J-P. CANTEGRIT, la loi portant sur les retraites du 21 août 2003 au sein de laquelle figurent des mesures appropriées pour les Français de l'étranger, et plus récemment la loi portant réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004 où trois articles tiennent compte de la spécificité des Français expatriés et reprennent les amendement que le sénateur J-P. CANTEGRIT a déposé à cette occasion.

A l'instar de toutes les caisses de sécurité sociale, la C.F.E. est un organisme privé chargé d'un service public. Financièrement autonome, elle est régie par le code de la Sécurité sociale et sous tutelle de deux ministères : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Depuis ses débuts, cette caisse a réalisé de grands efforts de justice sociale : actuellement, la cotisation est calculée sur la base de 50 %, 66,66 % ou 100% du plafond de la Sécurité sociale en France et son montant est fonction de la rémunération et de l'âge de l'expatrié. Le salaire pris en compte pour déterminer la base de cotisation et la catégorie dans laquelle l'expatrié cotise est le salaire brut résultant de l'activité à l'étranger (primes et indemnités comprises) avant toute déduction sociale ou fiscale. La loi du 17 janvier 2002 a institué une aide à l'accès à l'assurance maladie-maternité-invalidité en faveur des personnes dont les revenus sont inférieurs à 50% du plafond de la Sécurité sociale et dont le lieu de résidence est situé hors de l'espace économique européen ou hors de Suisse. Cette aide publique, qui consiste en une prise en charge du tiers des cotisations, peut être sollicitée en ce qui concerne les expatriés en Côte d'Ivoire, auprès des services consulaires basés à Abidjan. Les Français expatriés en Côte d'Ivoire doivent régler eux-mêmes la totalité de leurs cotisations. Toutefois, ils peuvent, au moment de l'établissement de leur contrat, négocier la prise en charge totale ou partielle des cotisations par leur employeur.

Pourtant, au-delà de ces généralités, des individualités existent ; en Côte d'Ivoire, comme à Marcory, des ressortissants français s'investissent pour la scolarisation de leur enfants dans des établissements français, dans le militantisme associatif et dans la vie de leur quartier ou de leur commune, et nous aimerions à présent nous interroger, à travers quelques cas précis puisés notamment dans le milieu scolaire ou dans le tissu associatif français de Marcory, sur

la réalité des activités socioculturelles de ceux-ci, et plus largement sur leur vie dans l'espace communal.

II. Comment les ressortissants français contribuent-ils à la construction de leur propre territoire à Marcory ?

Après avoir ainsi envisagé la mesure de l'importance du politique dans l'élaboration du territoire français et ses modalités concrètes au niveau de la Côte d'Ivoire, voire à l'échelle locale, nous aimerions nous intéresser maintenant à l'aspect réel des stratégies d'investigation sociale, et par conséquent spatial, de la commune de Marcory par les ressortissants français eux-mêmes, qu'il soit individuel ou collectif.

A travers les trois écoles françaises qu'ils ont contribuées à mettre en place **(1)**, leur association (Abidjan accueil) **(2)**, mais aussi par l'intermédiaire de leurs espaces de loisirs et sportifs **(3)**, et enfin par le biais des agences de sécurité qu'ils tiennent **(4)**, nous avons entrepris de dévoiler comment la communauté française marque Marcory de son empreinte ; comment cette dernière crée une entité autonome (un territoire français) dans le territoire communal ?

1. Une territorialisation éducative : transformation d'écoles en véritables établissements français.

La première convention qui autorise l'ouverture et le fonctionnement d'établissements scolaires à programme français en Côte d'Ivoire a été paraphée le 15, février 1983 entre l'Etat ivoirien et celui de la France. Elle coïncide donc, avec le début du retrait des coopérants français enseignant dans les établissements scolaires ivoiriens ; équivoque de l'effritement progressif de l'empreinte du programme scolaire français dans l'enseignement dispensé au sein des écoles ivoiriennes. Cette convention a donc pour but de préserver sur le territoire ivoirien l'identité culturelle de la France.

A l'heure actuelle 2809 élèves (dont 2106 français) suivent le programme scolaire français sur le territoire communal de Marcory, au sein de trois établissements (Sévigné, Paul Langevin et Lamartine), dont un seulement était homologué depuis de longue date : le cours Lamartine (primaire, collège et lycée). Les établissements Sévigné (de la maternelle aux terminales), et Paul Langevin (maternel, élémentaire), également situés dans les quartiers où réside désormais une part très importante des membres de la communauté française, viennent de recevoir pour la deuxième fois consécutive leur homologation provisoire pour une durée de trois ans (de 2009 à 2011). Cette décision récente, qui répond à une préoccupation forte de l'association des parents d'élèves devrait permettre de satisfaire une grande partie des besoins des ménages français dont les enfants étaient jusqu'à lors obligés de s'inscrire au CNED en raison des pillages et des dégâts causés à leurs établissements scolaires pendant les événements politiques de 2004.

Dans les trois écoles devenues françaises à Marcory, les enfants des Français expatriés sont prioritaires pour les inscriptions comme dans l'ensemble des autres établissements français de Côte d'Ivoire. Ils peuvent aussi bénéficier de bourses contrairement aux élèves ivoiriens et étrangers (autres Africains, Libanais, autres Occidentaux) pour financer leur scolarité. Daphné, 17 ans, en Terminale, et Christelle, 15 ans, en Seconde sont au lycée le cours Lamartine de Marcory. Les deux sœurs, blonde et brune, ont suivi la mutation de leur père, du Cameroun en Côte d'Ivoire. Françaises de l'étranger, elles n'ont jamais vécu en France. Leur frère aîné Cyrille, qui a passé son baccalauréat il y a plus d'une année au lycée français Blaise Pascal de Riviera II (commune de Cocody), a intégré une école de commerce en région parisienne et, pour la première fois, vit désormais en métropole comme tous les élèves français qui ont obtenu leur baccalauréat dans un établissement scolaire français en Côte d'Ivoire. « Le lycée permet d'étudier dans notre culture d'origine mais sans se fermer, bien au contraire, à la culture de notre pays d'accueil », explique Daphné. D'ailleurs, dans la cour du lycée, elle bavarde dans un « jargon » ivoirien avec sa meilleure amie ivoirienne qui réside en Zone 4!

C'est du reste en Zone 4 que les établissements français ont enregistré l'an dernier une progression des plus spectaculaires avec une augmentation des inscriptions de plus 8% dans les établissements cours Sévigné et Paul Langevin. En effet, les PME françaises y ont développé leur implantation ; les expatriés s'y sont donc installés avec leurs familles et viennent grossir les effectifs des écoles. Les élèves étrangers (libanais, européens), et locaux des classes aisées se sont tournés aussi vers les lycées français reconnaissant leur excellente

réputation mais également parce que leurs frais de scolarité demeurent raisonnables en comparaison d'autres écoles dans un pays étranger pour un niveau d'études largement équivalent.

Si les lycées français de Marcory ont pour vocation première d'assurer une continuité du service public d'éducation pour les enfants français, ils assurent aussi de facto un rayonnement culturel et contribue considérablement à la francophonie dans la commune de Marcory. Chaque élève étranger accomplissant sa scolarité dans un lycée français, qu'il soit originaire d'un pays tiers ou de la Côte d'Ivoire, en sort parfaitement francophone. Britney, qui est Britannique, a passé son baccalauréat au lycée français de Marcory Centre il y a deux ans. Elle parle et maîtrise le français comme l'anglais à l'écrit comme à l'oral. Le choix de ses parents de l'inscrire ainsi que ses deux frères et sœurs dans un établissement français dès les classes maternelles répond à une tradition familiale. La grand-mère de Britney est française et il leur semblait important de garder vivant cet héritage en inscrivant les enfants dans les établissements dit homologués.

Ainsi, par le biais de l'agrément des trois établissements scolaires sur la municipalité de Marcory, le ministère de l'Education Nationale a offert à l'ensemble des élèves, une « éducation à la française ». Il a permis aussi à ces écoles d'assurer la continuité de l'enseignement français dans la totalité des quartiers abritant la communauté française. Ces établissements remplissent de la sorte une mission de coopération éducative avec la municipalité de Marcory. Le ministère a donc contribué finalement au renforcement de la France sur la commune en faisant évoluer les établissements sur cette zone en véritables établissements français.

Les écoles ainsi modifiées en établissements français, par leurs lieux d'attentes des enfants à la sortie de l'école sont devenus des espaces privilégiés de la vie des quartiers des Français ; des espaces de sociabilité de l'écrasante majorité des parents d'élèves. Ce peut être une occasion d'information mutuelle, de rupture de la solitude pour des parents isolés, de renforcement des liens d'amitiés ou tout simplement de rencontre, mais surtout de se fixer un rendez-vous. Ces différents espaces, sont donc aussi des lieux stratégiques pour définir en amont l'endroit où pourraient se tenir de façon plus sereine les conciliabules entamés avant la sortie des classes. Dans la commune de Marcory, des espaces de retrouvaille des Français ne manquent pas! Les quartiers Marcory Résidentiel, Biétry, et Zone 4 ont été territorialisés par

les membres de la communauté française. Ils se sont réappropriés ces espaces en reproduisant notamment un espace associatif, et en le fréquentant en majorité et le plus souvent quand ils le peuvent.

2. Abidjan Accueil : l'un des espaces d'investissement associatif des Françaises des communes de Marcory et Cocody

L'association Abidjan Accueil n'est pas à proprement parler une association « française » puisque ses fondatrices (expatriées françaises) l'ont définie comme un espace d'accueil, de renseignement, et de facilitation de l'intégration des françaises expatriées, francophones et ou francophiles de toutes nationalités ; la localisation de ses responsables de relais quartiers dans les communes de Marcory (Biétry) et de Cocody (II Plateaux, Riviera) en fait néanmoins une structure ouverte en priorité à des personnes d'appartenance nationale française. Le volet le plus important du projet associatif consiste en effet à réunir les ressortissantes françaises et les aider dès leur arrivée, à s'orienter, s'installer et à créer des amitiés et à ce titre, Abidjan Accueil constitue un espace d'investissement associatif des ressortissantes françaises.

A l'initiative du projet (en 1982) se trouvent deux femmes de la commune de Marcory, D. MOTTET et F. CAPERAN. C'est le constat de la réalité de la vie des français expatriés de leur quartier de résidence qui leur a impulsé l'idée de l'association ; selon elles, les expatriés de Marcory étaient trop isolés et ils avaient peu de loisirs et d'activités hors de leur domicile. Imaginée dans un esprit de brassage culturel et de lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, l'association leur propose de rompre leur solitude, de valoriser leurs compétences et leurs cultures en les échangeant notamment avec les autres expatriées ou la population autochtone, mais elle se présente aussi comme un espace d'apprentissage et de formation. Il s'agit en quelque sorte d'aider les femmes qui viendront à réapprendre le dialogue et la rencontre. Dès lors, l'éventail d'activités proposées par Abidjan Accueil est très large ; toutes les semaines et de façon régulière, l'association propose des activités artisanales (broderie, patchwork, aquarelle dessin) ou sportives (golf, aquagym, tournoi de bridge), des sorties culturelles, ou touristiques, des conférences. L'année est ponctuée de rencontres amicales chaque premier mardi du mois. Que ce soit par le biais des activités ou lors de réunions mensuelles, des liens de solidarité voire d'amitié se créent permettant d'éviter autant

que possible le sentiment d'isolement que chaque Française peut ressentir au début de son expatriation.

Photo n° 7 : Des exemples d'initiatives d'expatriées au sein d'Abidjan accueil



Sources : <http://www.abidjanaccueil.com/>

L'association peut organiser par ailleurs, une rencontre mensuelle chez une maman différente, à tour de rôle, et chacune à sa manière, soit le matin, soit l'après-midi. Muffins, milk-shakes, gâteaux au chocolat et autres gourmandises sont donc au rendez-vous pour le plus grand

plaisir des petits et des mamans ! Ces moments d'échanges, permettent à celles dont les enfants ne sont pas encore scolarisés, et aux autres, de se retrouver, de tisser des liens et de partager des centres d'intérêts communs : informations sur les nounous, les écoles françaises, coordonnées des pédiatres ou médecins conseils de l'Ambassade de France, des cliniques conventionnées à Abidjan par la Caisse des Français à l'étranger, et autres discussions utiles. De nombreuses autres activités plus ponctuelles sont organisées ; rencontre avec d'autres associations à vocation sociale (Association Internationale des Femmes en Côte d'Ivoire [AIFCI], l'Abri des Femmes à Attoban, Trait d'Union, etc.) voyages, mais aussi informellement, on y déguste la cuisine de chacune et on y échange ses expériences. Actuellement, Abidjan Accueil participe au projet de la fondation privée « initiative plus », projet visant à distribuer de petits déjeuners à l'Hôpital de Treichville (aux malades séropositifs ou sidéens venus faire des examens).

L'association bénéficie d'un audit assez important des autorités municipales, mais aussi d'autres structures sociales présentes sur la commune de Marcory, et même en dehors. Elle dispose en effet pour ses réunions ou autres activités des locaux parfois prêtés par le Service d'action préventive, elle est subventionnée entre autres par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, et par les mairies de Cocody et de Marcory (bien que pas assez selon ces responsables de quartiers). L'année dernière, la visite de M. T. T. DOUKOURE, opérateur économique, adjoint au maire de Marcory, a d'ailleurs apporté aux responsables de l'association, une confirmation du soutien de la municipalité de Marcory. V. ROUGIER et N. AZDABBAZ sont en outre salariées de deux grosses entreprises du territoire communal grâce à l'appui de l'association. Enfin, un certain nombre d'animateurs des ateliers proposés par l'association sont des femmes françaises du quartier qui reçoivent parfois des soutiens matériels de quelques sociétés de bienfaisance pour mener à bien leurs activités.

Pour D. MOTTET et F. CAPERAN, les femmes européennes sont un public important car le contact avec l'extérieur et les gens du quartier est essentiel pour s'intégrer. L'association reçoit selon elles une majorité de femmes françaises, quelques européennes (suisses, belges) et quelques franco-ivoiriennes ou franco-libanaises, bien que ces dernières sortent moins de leur domicile du fait d'un contrôle masculin plus fort. La participation des femmes étrangères (autres que françaises) aux activités de l'association est néanmoins difficile à apprécier du fait

de la souplesse de la structure associative : l'adhésion formelle n'est pas nécessaire pour venir et au total, le passage est intense.

M. PECHINET (39 ans), mère de famille française résidant à Marcory depuis 10 ans, est volontaire à Abidjan Accueil, elle y anime les ateliers de broderie ; pour elle, l'association est un lieu au rôle inestimable pour les femmes françaises du quartier. Elle considère l'association comme un espace de détente, de discussions, où elles peuvent « oublier le quotidien, les soucis » ; selon elle, les femmes européennes du quartier peuvent y trouver un point de ralliement pour s'intégrer à la vie sociale locale, en y faisant des connaissances qu'on garde alors en dehors de l'association. Il est vrai que M. PECHINET est maintenant une figure importante de l'association : non seulement elle y travaille régulièrement, mais comme en atteste le document ci-dessus, elle est à l'initiative de projet à l'intérieur de celle-ci.

Brigitte (38 ans), originaire de Midi Pyrénées et installée à Marcory (Biétry) depuis une douzaine d'années, nous a elle-aussi expliqué que l'association lui avait permis de se faire des amies dans son quartier. Pour toutes les femmes présentes le jour de notre visite, avant Abidjan Accueil, il n'y avait « rien » pour les femmes du quartier. Madame F. CAPERAN nous dit qu'il est arrivé que des hommes encouragent leurs femmes à venir à l'association et cite l'exemple d'une femme française que son mari accompagnait jusqu'aux portes des lieux où se tiennent leurs différentes activités et qu'il venait la rechercher après son activité, car en dépit des nombreuses connaissances qu'il semblait avoir dans sa commune de résidence, il trouvait essentiel qu'elle rencontre d'autres compatriotes de son quartier et qu'elle ne reste pas à la maison.

L'association, Abidjan Accueil, est aussi un recours quand elles rencontrent des problèmes d'emplois ou de logements. Trois de ses responsables semblent parfois être confrontées à des questions importantes, comme des cas de recherche d'emploi ou d'appartement. Elles nous expliquent que les Françaises qu'elles reçoivent dans ce cadre viennent par méfiance des agences immobilières ou des démarcheurs, mais aussi par méconnaissance des services à solliciter.

Dans tous les cas, le caractère multiculturel et « multiethnique » de l'association a permis à certaines femmes françaises de Marcory de s'intégrer pleinement à la vie sociale ; en dehors des actions sociales menées par l'association, un véritable esprit d'amitié et d'échange semble régner au sein de l'association où jeunes et plus âgées, françaises comme étrangères viennent

discuter autour d'un café et réfléchir ensemble sur leur vie dans le quartier. Le jour de notre visite, les femmes dégustaient des pâtisseries libanaises tout en travaillant pour les prochaines activités de l'association (Mini club, Aquagym, Tarot/Belote Maljong, etc.).

Terminons en insistant sur le fait que, si l'existence d'Abidjan Accueil est beaucoup liée à Marcory, son rayon d'action s'étant à l'ensemble de l'Agglomération d'Abidjan, et parfois même à l'extérieur : l'une des responsables de quartiers de l'association évoque la venue de femmes françaises de quelques communes d'Abidjan (Cocody, Koumassi, Plateau, etc.), voire de l'extérieur de l'Agglomération lors de quelques manifestations ponctuelles que l'association organise. Il semble par ailleurs que, pour un nombre important de françaises de Marcory, la structure associative ne soit pas un lieu privilégié de vie sociale. Ainsi, ces dernières n'ont pas développé comme les françaises que nous venions de distinguer, une vie associative très intense, et on peut supposer que ce sont d'autres activités de loisirs qui les divertissent et qu'elles ont su s'organiser autour de groupes informels nés notamment de la pratique du sport, de liens amicaux, familiaux, d'appartenances régionales ou locales proches du pays d'origine... Nous imaginons qu'il en est de même pour les hommes de nationalités françaises qui n'ont pas créé à notre connaissance, de façon formelle une structure associative à Marcory pour s'y retrouver de temps en temps.

De fait, le dynamisme associatif n'est pas seul symptôme de vie communautaire et d'attachement à la culture d'origine pour les Français résidant dans les différents quartiers de Marcory.

3. Marcory Résidentiel, Biétry, et Zone 4 : des espaces appropriés et pratiqués par les Français

3.1. Athletic Club de Biétry : l'un des principaux lieux d'épanouissement des Français de Marcory

L'Athletic Club, lieu de loisirs polyvalent malgré son nom, se trouve sur le boulevard de Marseille, non loin de l'aéroport international HOUPHOUËT BOIGNY d'Abidjan à cinq kilomètres environ du 43^{ème} BIMA. On peut l'atteindre en prenant la rue Pierre Marie Curie, la rue Mercedes. Il est implanté au milieu d'un espace où sont concentrés les centres de loisirs

tenus par des personnes de toutes provenances nationales (Asiatiques, Européens, Ivoiriens, Autres Africains) : parc de jeux, drive-in, restaurants, divers commerces, etc. Créé en 1984 par un franco-libanais, c'est l'un des plus modernes de la commune de Marcory. Il comprend trois immenses salles de sport (une salle de taekwondo, de judo et de gymnastique) comportant six pistes et dotées des équipements de sport des plus performants parc de jeux, drive-in, restaurants, divers commerces, etc. On y trouve une galerie d'exposition de diverses créations artistiques (Akwaba, Art), un magasin de sport (Tennis et Sport), une boutique de vêtements (GOSLAM) et un salon de coiffure (Private Luxury) pour européens tenu par un pictavien. A côté, un club-house peut accueillir réunions, séminaires, conférences, banquets, cocktails, fêtes professionnelles ou familiales...Le terrain de football n'est pas très spacieux, mais il accueille parfois d'autres types de sports collectifs (pétanque, tir à l'arc). Le snack se trouve tout près des pistes. Il offre des boissons rafraîchissantes et permet aux consommateurs d'admirer les prouesses des joueurs de tennis, de football ou de découvrir les derniers clips des chanteurs en vogue. Sur l'écran télé du bar, on peut suivre les évolutions d'autres jeux. Les boissons y sont diversifiées : boissons chaudes comme le café, le chocolat ou le thé, toutes sortes de sodas, de nombreux cocktails (sans alcool), des jus de fruits, des glaces...Au buffet on peut apprécier des spécialités libanaises, françaises, ou internationales, à base de légumes, de volailles, de mouton ou de bœuf. Les poissons sont à la base de préparations nombreuses. Au salon de thé on peut se faire servir beaucoup de boissons mais c'est un petit temple du thé. On peut en effet trouver une grande variété de thés, de toutes origines.

Parallèlement à cette diversité de services, le club propose des cours de judo, de taekwondo, des cours de tennis grâce à son école de tennis mais aussi un terrain et trois cours pour pratiquer le football et le tennis en loisir. La section tennis affiliée à la Fédération Ivoirienne de Tennis (FIT), met les cours à la disposition de ses adhérents tous les jours de la semaine, de 7h à 21h, à l'exception du dimanche et des jours fériés (école de tennis pour les enfants). Le club gère aussi des cours particuliers de tennis pour adultes qui fonctionne tous les jours sauf dimanche et jours fériés. Les activités de judo et de taekwondo animées par deux professeurs (Français) diplômés d'Etat aidés par des bénévoles (Ivoiriens, Burkinabés) comme au tennis se déroulent du lundi au samedi. Composé de nombreux bénévoles, ce club compte plus de 150 adhérents d'une moyenne d'âge de 15 ans. Durant toutes ces années passées, le club n'a cessé de s'agrandir et de développer un esprit de club familial. En dehors de la compétition et des longues heures de loisirs que l'on peut vivre dans ce club, c'est surtout une ambiance familiale et amicale qui y attire de nouveaux adhérents. Les dirigeants de ce club sont très fiers de l'esprit qui y règne. L'objectif d'Athletic Club présidée par Maître

G. N'GOAN est d'animer la municipalité de Marcory et d'inciter la communauté européenne en particulier les Français vivant en Côte d'Ivoire à s'épanouir dans une activité sportive. En effet, la majorité d'entre eux travaillent beaucoup, ils ont peu de temps pour eux. Et le fait que le club, leur offre de nombreuses activités combinées leur permet de se détendre en famille, avec des amis ou en compagnie des bénévoles du club (Ivoiriens et Burkinabés), sans se soucier de rien.

Situé dans un endroit stratégiquement choisi en fonction du public, ce club de sport opère d'abord un recrutement de proximité. *« Pour faire du sport, les expatriés français qui sont devenus très nombreux dans la commune n'ont pas envie de parcourir une longue route »*, commente J. NOUJAIM, Directeur d'Athletic. Le club doit donc se trouver soit proche de leur domicile, soit sur le trajet de leur travail. Et la localisation même du club opère déjà une sélection, qui se veut avant tout familiale. *« 80% de notre clientèle est française. Le reste est d'origine étrangère (Libanais, quelques rarissimes Ivoiriens aisés, autres Européens) »*, confie N. KALIL, père fondateur de l'Athletic Club. *« Pour les expatriés, plus encore qu'un endroit de détente, il s'agit avant tout d'une occasion privilégiée de faire des rencontres. Surtout pour les femmes ! C'est un moyen d'intégration inespéré »*, explique J. NOUJAIM. Elles débarquent souvent dans un pays où elles ne connaissent personne, contrairement à leurs maris qui, par leur profession, ont plus d'opportunités de se faire des contacts. Contrairement aux clubs plus commerciaux comme le Calao, les Ribambelles, ou 1, 2, 3 Soleil, on ne vient pas ici uniquement pour faire du sport. *« Les membres d'Athletic viennent d'abord pour le club, pour les contacts humains »*, explique R. JOSEPH, l'assistant du directeur de l'endroit. *« Mais nous favorisons les échanges à travers des activités sportives notamment, mais aussi culturelles et autres... »* La plupart des membres adultes sont des hommes d'affaires ou des gens en vue dans leur entreprise, mais il ne s'agit pas encore à proprement parlé d'un cercle professionnel, comme le Cercle de Lorraine ou son pendant flamand De Warande. Chez ces derniers, seuls des chefs d'entreprises ou des politiciens obtiendront les grâces du comité de ballottage, qui nomme les nouveaux inscrits. Là, le sport n'est pas le prétexte, mais ce sont des endroits rêvés pour faire des rencontres transversales, dans des secteurs d'activité variés, et parler business. Cercles ou club, tous, en tout cas, partagent la même vocation : favoriser dans un endroit de détente des contacts, toujours plus de contacts, autour de mêmes centres d'intérêt.

Pendant que les uns s'adonnent à leurs activités sportives réservées aux adultes, des cours sont organisés pour les enfants : natation, karaté, ou encore gymnastique. « *Le but n'est pas de voir courir des enfants partout. Nous les aimons beaucoup, mais il faut que le lieu reste calme* », note le directeur d'Athletic Club, J. NOUJAIM. Tout est aussi prévu pour que les membres ne perdent pas de temps. Ainsi, une fois les cahiers rangés, plusieurs dizaines d'enfants (Français, Autres Européens, Libanais), de 6 à 12 ans généralement accompagnés par leurs nounous ivoiriennes (d'ethnie baoulé de préférence) investissent le club. Comme autant d'Alice ayant franchi la petite porte vers le Pays des Merveilles, ils évoluent depuis dans une palette de couleurs géante, un univers « tonique et vitaminé » comme aime à le dépeindre L. BEUGRE, professeur principal en charge du pôle petite enfance, éducation, jeunesse. « *Les enfants devraient d'autant mieux s'approprier ce lieu qu'il est situé en dehors de l'école* », précise l'enseignant. « *Il est, en quelque sorte, bien à eux !* » Vaste, le club combine une grande salle polyvalente et des salles d'activités où les jeunes (Français, Autres Européens, Libanais) de Marcory se livrent à des travaux manuels, ou artistiques, et toujours ludiques. Des salles déjà largement éprouvées au cours de l'année scolaire avec la danse classique, jujitsu, aikido, le kapouéra, et les activités de musculation. Plus au calme, la piscine permet d'ouvrir de petites parenthèses dans l'effervescence des journées. Parallèlement, l'accueil de loisir élémentaire fouilleur libéré par les petits reçoit dès cette rentrée un tout nouveau public de « grands ». Offrant aux 10-14 ans leur propre espace de loisirs, il devient le premier club préados de la commune de Marcory. Les mercredis, si les plus jeunes profitent de toute la journée, ceux qui sont déjà entrés au collège peuvent venir l'après-midi. « *Pour tenir compte de la spécificité de cette tranche d'âge, explique-t-on au service Éducation, nous avons imaginé le lieu comme un espace semi-ouvert. Le projet pédagogique doit être conçu avec les jeunes qui acquièrent peu à peu leur autonomie* ». Acteurs concernés, ils seront encouragés à prendre part à la gestion du club, à choisir et réserver les activités. « *C'est une bonne passerelle vers le Conseil des jeunes !* », conclut J. NOUJAIM!

Photo n° 8 : Vue intérieure de l'Athletic Club : un exemple d'espace approprié par des Français à Marcory (Biétry)

1. Des parents assis autour d'un pot au snack du club



2. Parents, Nounous, et enfants au préau du club



3. Une partie de foot au club: France vs Côte d'Ivoire



4. Un magasin de vêtement à l'intérieur du club



5. Une partie de tennis sur l'un des deux cours du club



6. La piscine du Athletic Club



Cliché, Florent GOHOUROU (2007-2010)

Lieu de sport, de détente, et de rencontres, ce genre d'espace de retrouvailles d'expatriés n'est pas unique à Marcory. On peut dire que l'Athletic Club a lancé la tendance dans la commune, mais aujourd'hui les quartiers Marcory Résidentiel, Biétry, et Zone 4 ont été territorialisés par les membres de la communauté française. Ces derniers se sont réappropriés ces espaces en liant des liens d'amitiés, puis en y reproduisant davantage des aires de loisirs, et en les fréquentant en majorité et plus souvent le vendredi soir.

3.2. Saint Germain, Pinky night, Jimimy's...et Che café : les autres espaces de loisirs de la communauté française de Marcory

Marcory Résidentiel, Zone 4 et Biétry, sont trois quartiers qui se trouvent dans la commune de Marcory. Ces quartiers sont donc dans la deuxième commune la plus animée d'Abidjan après la commune de Yopougon et sa fameuse rue Princesse (celle des boîtes de nuit, des bars, des restaurants, des maquis, etc.). Ils sont très pratiqués par les ressortissants français qui y habitent en même temps que par de nombreux Ivoiriens et étrangers (Asiatiques [surtout des Libanais], Européens, autres Africains) captivés par les bars, restaurants, centres commerciaux, boîtes de nuit, maquis, et clubs de sports. Ce sont des endroits qui peuvent rappeler par leur animation ou par la gastronomie proposée certains espaces de France, à tel point qu'un bar et un restaurant sont appelés respectivement stade de France et Montparnasse. Ce sont des quartiers très cosmopolites, pratiqués par des personnes de toutes provenances culturelles. Les gestionnaires des établissements sont aussi représentatifs de la

clientèle. Par ailleurs, le dénombrement exhaustif des établissements (en dehors des clubs de sport) appartenant aux membres de la communauté française est mal aisé à élaborer dans notre approche, à savoir en fonction des types d'activités et du rôle qu'ils jouent au sein de la communauté. En effet, nombreux sont les Français qui dissimulent l'appartenance ethnique de leur activité après les événements politiques de 2004 évoqués supra. Ainsi, seul l'investigateur qui réussit à pénétrer dans l'enceinte abritant l'activité commerciale pour y passer un peu de temps pourra connaître la nationalité de son propriétaire et par la même occasion observer la clientèle qui la fréquente. Dans les quartiers de Marcory Résidentiel, Zone 4 et de Biétry, nous avons pu recenser de la sorte neuf restaurants, huit boîtes de nuit, deux bars, et deux maquis appartenant tous à des membres de la communauté française. Parmi ces établissements, quatre ont vu récemment le jour pour faire face à la croissance numérique de la communauté française dans la commune de Marcory. Les Français, consomment généralement dans les établissements tenus par leurs compatriotes, souvent par solidarité, mais surtout pour l'atmosphère générale qui y règne (l'ambiance musicale, le calme, possibilité de parler sereinement politique, etc.). Les amateurs de danse et de « petites pépées » sont assidus au Saint-germain et au Taxi-brousse, les deux boîtes à la mode. Les Français tentent également de conserver leurs loisirs. Si le centre culturel n'a pas encore totalement ouvert ses portes, ils s'adonnent toujours à leurs activités sportives favorites dans les clubs de sport tenu par des Français (Athletic Club) ou par des Libanais (Calao, les Ribambelles). Mais bien plus que des airs de loisirs, ces espaces sont des lieux de rencontre pour les membres de la communauté française.

Nous avons eu à observer que les responsables associatifs se servaient de ces espaces pour faire les quêtes du droit d'adhésion à l'association des parents d'élèves ou communautaires (Abidjan Accueil, Français du Monde- ADFE, Français du Renouveau, Union des Français de l'étranger, et Trait d'Union). Ce sont aussi des lieux qui permettent de rencontrer pratiquement toute la communauté française. Ainsi, les relations que les ressortissants français entretiennent avec leurs quartiers de résidence montrent qu'ils sont vécus comme des « bons quartiers » ; elles évoquent plus un sentiment de satisfaction totale quant à la qualité des équipements commerciaux, scolaires, de loisirs ou des relations sociales. Les quartiers de Marcory Résidentiel, Zone 4 et Biétry constituent donc des supports essentiels aux territoires de la communauté française. Car ce sont des réalités socio-spatiales réappropriés, vécues, et ressenties par ces derniers, malgré le climat d'insécurité lié à l'aggravation des actes de délinquance, et surtout à la situation politique qui y règne.

4. Une territorialisation sécuritaire, risque d'isolat ?

En réponse au dysfonctionnement du dispositif communal de Marcory dans la prestation et l'intendance des services publics locaux, de récentes configurations de proposition et d'administration de proximité apparaissent. Cette forme de « gouvernance urbaine privée » se propage à tous les quartiers de la commune et touche davantage l'offre de sécurité. Ces dernières années, dans un contexte de forte récession économique, le nombre de faits de violence urbaine a connu une envolée foudroyante. Les incendies de véhicules et de bâtiments publics, les pillages lors de manifestations, les émeutes, les braquages, et les agressions sexuelles ou physiques dans les quartiers, sont devenus des fléaux sociétaux considérables qui figurent de plus en plus dans l'univers habituel. La situation est d'autant plus angoissante, que les quartiers de résidence des Français de Marcory (Biétry, Marcory Résidentiel, Marcory Centre, et Zone4), distingués habituellement comme étant des « espaces tranquillisés », se sont réincarnés en des lieux de crainte où des scélérats se livrent à des attaques à main armée dans les sociétés, commerces, et domiciles privés, malgré le dispositif sécuritaire assuré par de multiples sociétés privées de sécurités. C'est également le lieu de préciser, que la crise sociopolitique que connaît le pays depuis une décennie a collaboré à l'amplification de l'insécurité au sein de la commune, et particulièrement au sein de la communauté française. En janvier 2003, le pays a traversé une crise qui s'est traduite en partie de manière occasionnelle, par des accès de violence visant la communauté française. Pour se protéger davantage des vols et des contacts avec le reste de la population, des systèmes défensifs sont mis en place de façon systématique par la communauté française : des murs élevés, des barbelés, des alarmes et une intervention en cas d'instruction. Les habitations dites sécurisées sont du reste, depuis les années 1980, un élément important de la structure des quartiers du territoire communal. De plus, les ménages français, les chefs des sociétés françaises, les gérants des espaces de loisirs français, les responsables des écoles françaises, à la différence d'autres ménages aisés (autochtones, ou libanais) qui font appel aux services d'un surveillant recruté isolément (un burkinabé de préférence) ne tergiversent pas à solliciter les services d'une société de gardiennage tenue par un Français. Ce recours aux services protecteurs du compatriote qui est saisi comme une garantie subsidiaire de sécurité se démocratise au sein de la communauté française.

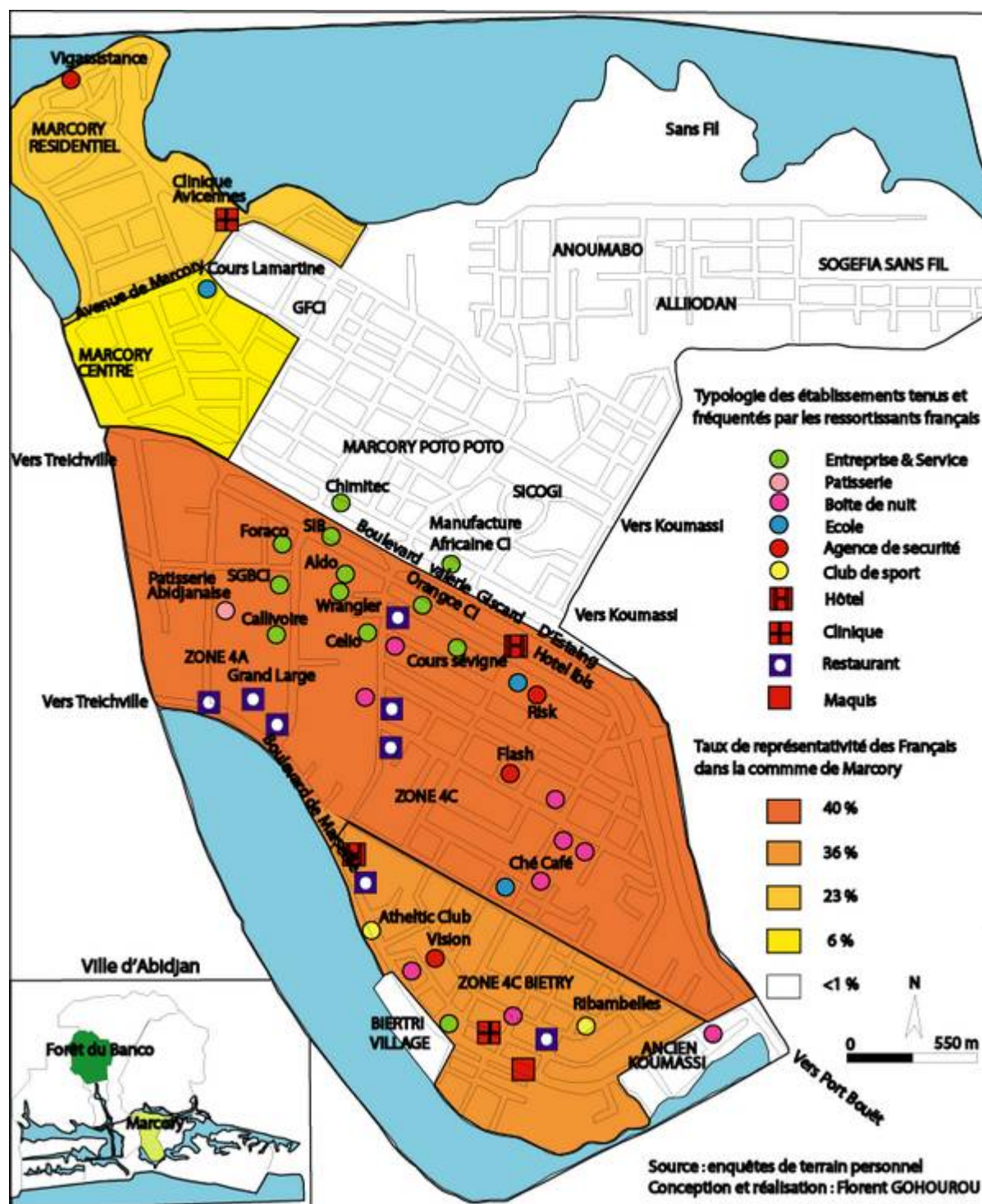


Cliché, Florent GOHOUROU, 2009

Par ailleurs, le Consulat de France à Abidjan a mis en place un dispositif de sécurité reposant sur un découpage de la commune en 6 îlots. Au sein de chaque îlot, un correspondant et un suppléant ont été désignés afin d'assurer un rôle de liaison entre les Français résidant dans un îlot et le Consulat, sur les questions de sécurité. Au moment de leur inscription consulaire, les ressortissants français sont invités à indiquer précisément leur domicile et le Consulat leur communique une fiche mentionnant les coordonnées de leurs correspondants d'îlots. L'objectif de ce dispositif est d'informer de façon hebdomadaire les ressortissants français sur les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire et de se préparer à une éventuelle situation de crise. Deux ou trois centres de regroupement, dont une église, ont été prévus comme points de rassemblement en cas d'évacuation en urgence. En outre, dans chaque classe des trois établissements français de la commune, trois parents d'élèves servent de relais pour faire passer les consignes, en cas d'urgence comme en janvier 2003, quand une bande d'individus s'est introduite dans le lycée français Jean Mermoz de la commune de Cocody, terrorisant quelques-uns des 2 400 élèves.

Terminons en disant que ces mesures « couvre-feux » donnent satisfaction à toute la communauté française, (parce qu'enfin quelque chose est fait). Mais sur le fond, ces espaces privés et sécurisés n'apparaissent-ils pas comme une expression d'une ségrégation volontaire ou subie dans le territoire communal ? Quoi qu'il en soit, le territoire est une entité que l'on protège pour sa survie. Le territoire français de Marcory que nous avons essayé jusqu'ici de mettre en évidence par le truchement de son processus d'organisation se protège de la sorte.

Carte n° 17 : Lieux de la territorialité française à Marcory (2012)



CONCLUSION DU CHAPITRE VII

Au terme de ce chapitre VII, quel élément de réponse pouvons-nous apporter à la question de savoir si la migration de la communauté française vers l'agglomération abidjanaise, et a fortiori vers la commune de Marcory que nous avons cherché à comprendre à travers ce chapitre, signifierait une perte du sentiment d'appartenance et d'identification à un espace ? L'enquête que nous avons menée nous permet d'observer que leur migration loin de signifier la « fin de la géographie », recompose leurs rapports à l'espace ; les ressortissants français se situent dans la commune de Marcory, et c'est dans celle-ci que leurs mobilités et pratiques socio-spatiales qui se sont caractérisées à la fois par leurs complexités et leurs diversités se situent en grande partie : à ce titre, nous pensons que leurs trajectoires, comme leurs nécessaires points d'ancrage marquent obligatoirement cet espace de leurs empreintes. Ce constat nous permet de conclure que la migration de la communauté française à Marcory n'est pas à la source d'une disparition définitive des « territoires français » et qu'elle est au contraire à la base de l'élaboration de nouveaux territoires.

Grâce à nos observations sur le terrain, nous sommes en mesure de proposer un schéma des territoires de la communauté française de Marcory : pour chaque Français, l'existence d'un territoire se conçoit tout d'abord sous la forme de l'appropriation d'une zone, d'un espace privé. Mais en dehors de l'espace privé occupé par ces ressortissants français, qui se transforme par son usage en structure élémentaire de la territorialité française, et qui reste un endroit où ils arborent des signes identitaires facilement repérables, les quartiers de Marcory Résidentiel, Zone 4, et Biétry, constituent du reste des supports essentiels aux territoires de la communauté française. En effet, la nature des relations qui s'établissent entre eux, et ces quartiers de résidence témoignent d'une affection ; elle évoque plus un sentiment de satisfaction ou d'insatisfaction totale quant à la qualité des services (écoles françaises, associations, espaces de loisirs, banques, supers marchés, hôtels, agences de sécurité, etc.) qu'une identification marquée à l'image et à la vie sociale qui le marque. De plus, si nous admettons de définir le territoire comme étant un support social vécu, l'existence incontestable de relations sociales solides et régulières entretenues, qui suscitent en outre des mobilités régulières bien que souvent étalées dans le temps, nous amène à parler de l'existence de territorialités, au sens individuel, fréquemment organisées à l'échelle locale.

Pour finir, le territoire des ressortissants français s'identifie aussi par la présence de structures d'assistance et d'encadrement (un territoire électoral, des élus au suffrage universel, les comités consulaires, le programme 151, un réseau scolaire original, un régime de protection sociale spécifique, etc.) mises en place par l'Etat français. Dans cette perspective, l'approche du concept de territoire, auquel nous faisons référence recouvre la projection sur le territoire ivoirien des structures spécifiques à l'Etat français comme dans une collectivité territoriale décentralisée outre frontière.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

L'étude des territoires des Français expatriés en Côte d'Ivoire, dévoile formellement une physionomie hétéroclite des formes d'organisation territoriale de ces derniers, suivant les individus considérés, mais aussi en fonction des événements, et particulièrement selon l'espace observé. Ainsi, aux différentes questions posées par cet exposé, plusieurs réponses s'imposent :

D'abord dans l'agglomération abidjanaise, la commune de Marcory constitue belle et bien, à l'instar de la municipalité de Cocody, un espace d'implantation privilégiée des Français expatriés en Côte d'Ivoire. Ce sont les quartiers résidentiels, Zone 4 et Biétry qui apparaissent les plus impliqués dans le regroupement des ménages Français, au détriment des autres quartiers de Marcory¹¹⁰. Et comme la proximité de migrants de même origine géographique, de nationalité identique, et leur concentration spatiale sont des facteurs discriminants dans l'organisation territoriale, Marcory Résidentiel, Zone 4 et Biétry se sont érigés en territoires de la communauté française à Marcory. Ces trois quartiers représentent donc pour la communauté française des espaces auxquels ils sont profondément attachés. Quoi qu'il en soit, de part ses caractéristiques économiques et sociales intrinsèques (restaurants français, écoles françaises, associations françaises, entreprises françaises, médecins conseils, clubs de sports, etc...), on s'aperçoit encore plus, que ces quartiers apparaissent comme des espaces territorialisés au centre des stratégies d'investigations sociales et, par conséquent spatiales des Français. Ainsi, individuellement comme collectivement, leurs repères territoriaux s'organisent en réseaux qui se déclinent à différentes échelles. En règle générale, la sphère privée de la maison, les lieux de travail, l'aire de chalandise, et les lieux de visites amicales ou familiales structurent ces réseaux à l'échelle individuelle. Cependant, de l'analyse attentive de l'ensemble des espaces d'organisation des activités associatives courantes, de même que l'ensemble des manifestations ponctuelles (réunions régulières, match de football opposant les différentes communautés d'expatriés, bals, fêtes...) qui se déroulent à l'échelle locale (dans les quartiers de Biétry, Zone 4 et Marcory Résidentiel), nationale (Grand-Bassam) ou internationale (principalement en France, ou à Londres), il en ressort qu'ils constituent des pôles d'organisation des réseaux territoriaux à l'échelle collective. De plus, à l'instar de toutes

¹¹⁰ Anoumabo, Marcory Sicogie, Marcory Centre, et Marcory Poto-poto.

les études des rapports de l'homme à son espace, notre étude sur les processus d'organisation des territoires de la communauté française nous a posé le problème de mise en œuvre d'une procédure de constitution de l'identité. Dans tous les cas, quand les Français se réunissent où que ce soit, parlent leurs langues avec des compatriotes, retrouvent une communauté de pratiques culturelles, de comportement sociaux, de croyances et d'opinions classiquement mises en minorités témoignent selon nous d'une volonté de préserver leurs identités collectives françaises.

De plus, pendant une situation de crise, ces expatriés peuvent être dépossédés de ce territoire par rapatriement, et établir précipitamment une relation avec la métropole. C'est ainsi que suite aux manifestations anti-françaises de novembre 2004, cette communauté française avait eu pour territoire à l'échelle de la France, les quartiers dans lesquels vivaient un nombre relativement important de rapatriés qui étaient souvent des quartiers H.L.M tels que Montplaisir à Angers, et surtout le quartier Saint Pierre René II à Nancy, véritable centre de la vie communautaire qui concentrait une part importante de la population française rapatriée de Côte d'Ivoire. Ce territoire était un espace de repli et de refuge, de nostalgie également qui avait tenté de calquer son fonctionnement sur un panaché de territoire ivoirien et celui qu'ils avaient perdu en Côte d'Ivoire. Les repères étaient les autres rapatriés de Côte d'Ivoire, leurs demeures, les décorations d'appartements également. C'est un territoire qui s'est déstructuré aujourd'hui du fait du départ de familles vers la Côte d'Ivoire, ce qui a entraîné un desserrement des liens et des relations mais aussi vers des quartiers périphériques dans des habitations individuelles ce qui étendait le territoire et modifiait sa structure pour en faire un espace plus ouvert sur l'extérieur, organisé désormais en noyaux rattachés et en permanence reliés au centre premier.

En ce qui concerne le territoire des individus et de leurs familles, il n'était pas le même que celui de la communauté, même s'il le recouvrait. Il se découpait en sous catégories en fonction des échelles et des espaces avec lesquels il était en relation (ses proches, les autres rapatriés de Côte d'Ivoire, les Français de métropole et l'extérieur en général).

A l'échelle locale, le territoire des individus était d'abord celui de leur logement. C'était un espace privé dans lequel on reproduisait un peu de la vie de Côte d'Ivoire, la vie française étant apportée principalement par les enfants. Mais le territoire local était aussi, à une échelle sociale celui du groupe : le quartier Saint Pierre René II, donc dans lequel on retrouvait les amis, une certaine fraternité, et les membres de la famille. C'était aussi celui des rapports avec

l'extérieur : entreprises, établissements scolaires, lieux de promenades habituelles, lieux des courses, etc. Ces deux espaces territoriaux s'imbriquaient et perdaient de l'affectivité au fur et à mesure que la situation politique en Côte d'Ivoire s'améliorait.

A l'échelle de la France, le territoire de la communauté des rapatriés de Côte d'Ivoire couvrait un espace de plusieurs départements qui pouvait notamment être délimité lors des grandes manifestations de l'Amicale des Anciens de Côte d'Ivoire (A.A.A.)¹¹¹ et des associations (ARCI, ADESCI) des rapatriés qui se déroulaient essentiellement à Paris et qui rassemblaient tous les rapatriés de Côte d'Ivoire qui étaient en contact grâce à internet. Ce n'étaient finalement pas les individus qui établissaient ce contact mais plutôt les associations (ARCI, A.A.A, ADESCI) qui représentaient les groupes d'individus, ce qui faisait que les représentations étaient souvent urbaines car les associations étaient plus actives dans ce milieu. Le territoire couvrait donc Angers, Strasbourg, Feyzin, Nancy, Grenoble, Roubaix, Pessac, Toulouse, et Nantes. Il couvrait en fait un espace polarisé par quelques grandes villes ayant autrefois accueilli des rapatriés qui s'étaient installés aux alentours, reliées entre elles par des réseaux d'échanges plus ou moins actifs en fonction du dynamisme et de l'unité des groupes. Il était d'autant plus en mouvement qu'il était désormais en opposition avec les autres habitants du quartier qui plus nombreux que les rapatriés et qui revendiquaient à leur tour cet espace comme leur territoire.

A l'échelle nationale, on retrouvait ces trois dimensions. Le territoire de l'individu et celui de la communauté défini précédemment et dans lequel il y avait personnellement des membres de sa famille ou des amis. Mais le cœur de son territoire était surtout justement le réseau des membres de sa famille ou des amis avec qui l'individu était généralement en contact permanent et qu'il visitait régulièrement. Toutes les périodes de vacances se déroulaient chez un membre de la famille, éventuellement chez un ami mais beaucoup plus rarement. C'était une structure majeure héritée de l'ancien territoire français de Côte d'Ivoire.

¹¹¹ Les membres de l'A.A.A. se retrouvent chaque année quelque part en France pour faire la fête la vers Pentecôte.

CONCLUSION GENERALE

Notre recherche a traité **des territoires français** en Côte d'Ivoire. Elle a donc cherché à appréhender la signification que la géographie peut donner aux relations que les Français expatriés en Côte d'Ivoire (surtout à Marcory), entretiennent avec l'espace ivoirien. La tâche ne fut pas facile. Le risque que le chercheur soit taxé de partisan, d'en parler négativement n'est pas nul. Il nous a fallu surmonter ce complexe, cette peur pour tenter d'apporter des réponses aux interrogations qui nous travaillaient sur ces espaces appropriés. Nous cherchions à observer comment la communauté française marque de son empreinte identitaire l'espace local. Il était donc question pour nous de penser l'espace tout à la fois par ses pratiques, sa symbolique, ses modes de constructions et d'appropriations afin de saisir en quoi les Français organisent de manière spécifique des portions du territoire ivoirien. Dans le but de nous apaiser sur ces contrariétés, il nous a semblé nécessaire de définir la notion de territoire tant son sens conditionne les orientations subséquentes. Cette notion était très délicate à définir ainsi qu'à circonscrire. Parmi différents critères, nous avons retenu ceux qui paraissent plus importants ; qui permettent d'encadrer et d'orienter au mieux notre recherche. L'une des meilleures synthèses que nous avons retenue pour notre étude est celle de R. BRUNET (1991), pour qui : *« le territoire est une œuvre humaine. Il est un espace approprié. Approprié se lit dans les deux sens : propre à soi et propre à quelque chose. Il est la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire. En fait, elle a en général plusieurs territoires, voire une multitude »*. C'est après cette clarification, que nous nous sommes lancés dans nos enquêtes de terrain. La méthodologie adoptée a mis en exergue des complications pour saisir un fait géographique profusément méconnu, malgré qu'il commence pour notre population d'étude, à partir des indépendances (1960). Nous nous rappelons aisément du colonisateur venu dans la colonie de Côte d'Ivoire pour entre autres s'installer, introduire quelques techniques d'industrialisation et y construire un urbanisme caractéristique des villes coloniales. La nouvelle génération de Français, n'apparaît donc pas comme la grande artisane de ce bouleversement urbain. En 1958, la loi cadre a en effet autorisé le transfert de nombreux pouvoirs de la métropole en direction des autorités locales. Ce processus de décolonisation a provoqué l'arrivée d'une nouvelle catégorie de Français en territoire ivoirien. Celle-ci a été généralement perçue comme un fait "secondaire". Leur

expatriation est passée inaperçue et il nous a fallu attendre la conjoncture économique des années 80 et surtout les événements politiques de novembre 2004 afin que nous entendions parler de ces Français ainsi que de leurs quartiers de résidence.

L'approche historique développée à l'échelle de Grand-Bassam, de Bingerville puis d'Abidjan, nous a permis de mettre en évidence l'occupation de ces espaces et de leurs appropriations. Circonscrire, diriger, nommer et aménager ont été des marques qui ont fait parvenir ces territoires initialement villages au stade de territoires français. Au niveau sociétal, elle nous a permis de saisir que le prototype colonial qui était répandu produisait un dualisme sur chacun des trois territoires. Ainsi comme dans le cas de Cape Town en Afrique du Sud, *« la ségrégation socio-spatiale entre « Européens » et « indigènes » sera appliquée comme principe général, les Européens vivant dans les quartiers les plus centraux et les mieux équipés, séparés des quartiers indigènes par des zones tampons, instaurées pour des raisons de sécurité (prévention des incendies), de sûreté (permettant le déploiement des forces de l'ordre) et de santé publique (prévention des épidémies) »* (M. HOUSSAY-HOLZSCHUCH, 2002). Ajoutons que conjointement à son implantation, la France avait graduellement établi une administration qui couvrait l'entièreté des territoires désormais sous contrôle. Ceux-ci étaient directement administrés par des gouverneurs qui avaient pour mission principale d'assurer de manière concrète, l'ancrage de la France sur la colonie ainsi que son autorité sur les autochtones. Egalement, une bureaucratie destinée aux naturels avait été mise en place, néanmoins celle-ci était directement sous les ordres des gouverneurs. Ces derniers nommaient par ailleurs, des chefs de canton choisis parmi les personnalités d'un statut supposé important, mais de caractère docile : ces agents d'exécution de l'administration française pouvaient être des notables (moins influents), ou bien des proches du souverain désigné sur la base des lois traditionnelles. D'autres agents du second ordre prenaient part à l'implantation de la politique française. Il était question des fonctionnaires dont les patrons étaient tous de citoyenneté française jusqu'en 1956. Ce modèle de structuration du territoire français en Côte d'Ivoire est celui qui était resté en place jusqu'en 1960.

Avec l'indépendance, le quartier de Cocody qui était appelé à devenir un gigantesque quartier des natifs dans le plan d'urbanisme colonial, a évolué en quartier prestigieux où se trouvent par exemple la plus grande communauté française de Côte d'Ivoire, la résidence présidentielle, le domicile de l'Ambassadeur de France, et depuis 2006, l'Ambassade américaine la plus étendue d'Afrique. Quant à l'ancienne ville de résidence des colons, elle

s'est érigée en quartier administratif et des affaires, siège de la présidence de la République et de l'Ambassade de France. La moitié sud d'Abidjan, en direction de l'aéroport HOUPHOUET BOIGNY, s'est transformée progressivement en quartier résidentiel qui abrite la deuxième communauté française de Côte d'Ivoire ainsi que la classe moyenne ivoirienne. Cette déségrégation raciale ne veut pas dire que le territoire français n'existe plus en Côte d'Ivoire ; en fait, il se structure désormais de manière plus souple et moins formelle. Les plus perceptibles et les plus caractéristiques se trouvent au sein de la municipalité de Marcory : « c'est un quartier plat, bâti sur des marécages et qui avait initialement une vocation de zone industrielle. Peu à peu les villas et les petits ensembles d'habitation se sont multipliés, abritant les cadres et agents de maîtrise des sociétés environnantes » (P. ANTOINE, C. HERRY, 1982). Selon DFAE, en 2009, Marcory regroupait 3 683 Français ; soit 33,6% de la communauté française d'Abidjan. Ici, comme dans les autres communes de la ville d'Abidjan qui abritent un nombre relativement important de Français, l'organisation territoriale des quartiers prend trois formes entremêlées :

Elle résulte tout d'abord de la *contribution étrangère* puisque ce sont les communautés non-françaises (Libanais, Ivoiriens, Togolais, etc.) qui ont aménagé les différentes communes d'Abidjan, pour qu'elles puissent attirer en leur sein une clientèle de type occidental, en l'occurrence les expatriés français. Obtenir l'appellation "territoire français" requerrait donc de leur part un effort certain dans la conception des maisons, des clubs de sport, des boîtes de nuit, des centres commerciaux, etc. De ce fait, le caractère français des différents quartiers résidentiels se fonde sur « *l'existence de signaux ethniques apparents dans la composante urbaine : lieux de culte, boutiques, caractéristiques physiques et habillement des passants, manifestations publiques (défilés, processions etc.)* » (MA MUNG, 2000). De plus, la communauté française des différentes communes d'Abidjan a pu attribuer un caractère ethnique à ces quartiers en fréquentant constamment les équipements commerciaux qui s'y trouvent. Le processus de francisation que nous avons pu observer au sein de ces quartiers est donc étroitement rattaché à ses niveaux d'équipements et peut devenir un jeu commercial. En fait, « *lorsque le caractère ethnique est suffisamment établi pour attirer une clientèle, des commerçants de toutes origines, y compris autochtones, peuvent adopter les codes commerciaux dominants* » (C. SCOPSI, 2004). C'est exactement ce que nous avons aperçu dans le territoire communal de Marcory (Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel), dans lequel des Libanais, Chinois, Vietnamiens, autres Européens, et Ivoiriens organisent ces quartiers ressentis comme français grâce à différents types d'équipements (commerces, maisons, etc.)

Elle est ensuite le résultat *de l'appropriation par les Français de l'agglomération abidjanaise, mais pas uniquement*. Nous l'avons largement justifié ; en plus de la ville d'Abidjan, les Français expatriés en Côte d'Ivoire étaient capables d'aller s'approprier des espaces en métropole suite à un rapatriement. Pour ce qui est de la ville d'Abidjan, sa moitié sud a su attirer, depuis 2000 et plus encore en 2004, de nombreux expatriés français ; l'Ambassade de France estimait à 4 549 le nombre de Français résidant dans les communes de ce territoire en 2009. Dans ces communes, surtout à Marcory (avec 3 683 Français), des maisons pour classes moyennes ont été construites nouvellement dans certains quartiers (Marcory Résidentiel, Biétry, et Zone 4). C'est au sein de ces quartiers que l'on peut expérimenter la désintégration du fonctionnement de la ville coloniale. Car, la conception de ces quartiers s'oppose au modèle urbain que les autorités coloniales avaient exigé pour les villes ivoiriennes. Parmi les expatriés que nous avons rencontrés dans le cadre de nos enquêtes, quelques-uns nous ont même fait part des relations amicales qu'ils entretenaient avec des personnes de race noire. Egalement, ces derniers disaient aisément qu'ils étaient les fondateurs de la "nouvelle France" en Côte d'Ivoire. Ces quartiers sont donc cosmopolites, et pratiqués par des personnes de toutes provenances culturelles. Ce sont des endroits qui peuvent rappeler par leur animation ou par la gastronomie proposée certains espaces de France, à tel point qu'un bar et un restaurant sont appelés respectivement stade de France et Montparnasse. Ils sont très pratiqués par les Français qui y résident en même temps que par des Ivoiriens et étrangers enthousiasmés par les buvettes, les discothèques, les supermarchés, etc. Séparément ou ensemble, leurs repères territoriaux s'organisent en réseaux qui se déclinent à différentes échelles. Habituellement, l'espace domestique, les lieux de travail, et les espaces de rencontres organisent ces réseaux au niveau individuel. Cette implication s'est mise en place de façon progressive ; de la sphère privée de la maison jusqu'en métropole. L'agrandissement de leur espace de vie est étroitement rattaché à l'éparpillement de leurs activités habituelles dans l'Agglomération d'Abidjan. L'environnement local, en Côte d'Ivoire guide les pratiques socio-spatiales de ces expatriés.

Enfin, le dernier cas renvoie aux cadres liés à l'action publique et à la représentation politique. « *Par l'obligation d'appliquer le principe constitutionnel de décentralisation inscrit à l'article premier de la Constitution*¹¹², qui s'impose non seulement en métropole et outre-mer mais également dans le traitement des affaires concernant les Français de l'étranger, la

¹¹² Constitution, art. 1er : (1er alinéa) « La France est une République (...) Son organisation est décentralisée. »

*Constitution n'en limitant nullement l'application au territoire français ; or, force est de constater qu'il n'a pas été mis en œuvre à l'égard de nos compatriotes expatriés dont la situation demeure entièrement l'affaire de l'administration, sans participation décisionnelle de leurs élus »*¹¹³. Toutefois, la communauté française de Côte d'Ivoire dont il est proposé dans notre étude de montrer l'organisation territoriale qui est la sienne possède déjà elle-même tous les attributs d'une véritable « collectivité locale » : un territoire électoral tracé par la carte électorale établie par la loi; des élus au suffrage universel, assimilables aux élus locaux et constituant une assemblée représentative, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ; des parlementaires, les sénateurs représentant les Français établis hors de la France ; des instances de représentation locale que sont les comités consulaires; un budget de fait sinon de droit, composé notamment des dotations du budget de l'Etat destinées aux Français établis hors de France (le programme 151) ; un réseau scolaire original apprécié en Côte d'Ivoire; et enfin un régime de protection sociale spécifique. Il s'agit donc d'une collectivité publique sui generis. Dans cette perspective, l'approche du concept de territoire, auquel nous faisons référence recouvre la projection sur le territoire ivoirien des structures spécifiques à l'Etat français comme dans une véritable collectivité territoriale décentralisée outre frontière.

¹¹³ <http://www.senat.fr/leg/pp110-774.pdf>

ANNEXES

Florent GOHOUROU

24,

Apt. N°86000 Poitiers cedex France

Tél. :

Email : hamann176@yahoo.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous présenter un questionnaire concernant la communauté française basée en Côte d'Ivoire. Cette enquête est faite dans le cadre d'un doctorat en cours à l'Université de Poitiers, au laboratoire Migrinter.

Je voudrais, par le biais de ma thèse, montrer comment les lieux et les habitudes de vie des ressortissants français basés en Côte d'Ivoire peuvent contribuer à produire du territoire malgré les mécanismes sociaux qui les accompagnent. On ne peut donc pas mener à bien cette étude, sans faire recours à vous!

Ce questionnaire est totalement anonyme. Vos réponses seront strictement confidentielles.

En répondant à ce questionnaire, vous apporterez une grande contribution à ma recherche. Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudriez bien m'apporter. Je marque un point d'honneur au sérieux avec lequel vous allez y répondre et du temps que vous allez consacrer à ces questions.

Je reste disponible pour toutes informations complémentaires et/ou pour un entretien téléphonique pouvant mener à l'aboutissement de mon initiative.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle ou Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

F. GOHOUROU

1. Qui êtes-vous ? Homme ☐1 Femme ☐2
2. Quel est votre statut de ressortissant français en Côte d'Ivoire? (exemple : détaché(e) de l'entreprise Total ou expatrié(e) du ministère des Affaires étrangères).
- Détaché(e)☐1.....Expatrié(e)☐2.....Coopérant☐3
..... Autre ☐4.....
3. Quelle était votre catégorie socioprofessionnelle dans votre ancien pays de résidence? (précisez SVP) Cadre supérieur ☐1.....Profession libérale☐2.....Cadre moyen☐3.....
Ouvrier☐4.....Employé☐5.....
Elève ☐6..... Autre ☐7 Laquelle ?.....
4. Avez-vous été sans emploi pendant vos premières années de séjour en Côte d'Ivoire ?
Non☐ Oui ☐2
- Un mois au moins ☐1 Plus d'un mois et moins de 3 mois ☐2 Plus de 3 mois et moins de 6 mois ☐3 Plus de 6 mois ☐4
5. Par quels moyens avez-vous trouvé votre premier emploi en Côte d'Ivoire ?
- Par les journaux ☐1 Par internet ☐2 grâce à un employeur Français ☐3 Grâce à des amis (es) Ivoiriens ☐4
Autres moyens ☐5 précisez.....
6. Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?
.....
7. Travaillez-vous actuellement dans une entreprise, une société, ou un organisme tenu par des Français expatriés ☐1 des Franco-ivoiriens ☐2 des Libanais ☐3 des Ivoiriens ☐4
autres précisez ☐5.....
8. Si vous êtes élève en Côte d'Ivoire, dans quel établissement scolaire êtes-vous inscrit ?
.....
9. Etes-vous immatriculé(e) auprès du Consulat général de France en Côte d'Ivoire ?
Si oui, pour quelle(s) raison(s)?.....
Si non, pour quelle (s) raison(s) ?.....
10. Quelle est votre situation familiale en Côte d'Ivoire ?

Célibataire sans enfant ☐1 célibataire avec enfant(s) ☐2 marié(e) sans enfant ☐3
 marié(e) avec enfant(s) ☐4 concubinage sans enfant ☐5 concubinage avec
 enfant(s) ☐6 divorcé(e) sans enfant ☐7 divorcé(e) avec enfant(s) ☐8 veuf (ve) sans
 enfant ☐9 veuf (ve) avec enfant(s) ☐10 Elève vivant avec ses parents ☐11
 Elève vivant seul (e) ☐12 Autres précisez ☐13.....

11. Si vous vivez en Côte d'Ivoire avec un(e) conjoint(e), quelle est sa nationalité ?

.....

12. Si vous êtes divorcé(e), ou veuf (ve), quelle était la nationalité de votre ex-conjoint(e)?.....

13. Quel est votre lieu de naissance ?.....

Si vous êtes né en France, indiquez la région correspondante.....

Si vous êtes né dans un pays autre que la France indiquez le nom svp.....

14. Quel est votre groupe d'âge ?

0 à 10 ans ☐1 11 à 21 ans ☐2 22 à 32 ans ☐3 33 à 43 ans ☐4 44 à 54
 ans ☐5 55 à 65 ans ☐6 66 à 76 ans ☐7 plus de 76 ans ☐8

15. Depuis combien de temps êtes-vous établi en Côte d'Ivoire ?

6 mois au moins ☐1 1 an au moins ☐2 2 ans au moins ☐3 3 à 4 ans ☐4 5 à 6 ans ☐5
 7 à 8 ans ☐6 8 à 9 ans ☐7 9 à 10 ans ☐8 Autre année ☐9 précisez
 laquelle.....

16. Aviez-vous déjà vécu en France avant de résider en Côte d'Ivoire ?

Non ☐1 Oui ☐2

17. Si oui, de quelle région française étiez-vous originaire avant de vivre en Côte d'Ivoire ?.....

18. A titre indicatif, pouviez-vous me dire d'où vous proveniez plus précisément ?

D'un milieu rural ☐1 Lequel ?..... d'une petite ou moyenne ville ☐2 laquelle ?.....
 de la capitale ☐3 d'une métropole ☐4 Laquelle ?..... Autres précisez ☐5.....

19. Avant de vous installer en Côte d'Ivoire, aviez-vous vécu dans un pays autre que la France ?

Non ☐1

Oui ☐2

20. Si oui, quel est le nom de la ville et celui du pays dans lequel vous résidiez avant de vous installer en Côte d'Ivoire ?

21. Combien de temps aviez-vous vécu dans ce pays ?

22. Pour quelle(s) raison(s) aviez-vous transité par ce pays avant de vous installer en Côte d'Ivoire?.....

23. Parmi les raisons suivantes, quelle était celle qui vous a fait partir principalement de votre ancien pays de résidence vers la Côte d'Ivoire?

Goût de l'aventure, des voyages ☐1 À la demande de mon employeur ☐2

rejoindre mes parents ou amis ☐3 pour des raisons politiques ☐4 pour faire mes études ☐5

pour créer une entreprise ☐6 pour avoir une expérience professionnelle ☐7

Autres motifs ☐8.....

24. Quelle est **votre première ville** de résidence en Côte d'Ivoire ?

Abidjan ☐1

Yamoussoukro ☐2

Divo ☐3

Autre précisez ☐4

.....

25. Quelle est la raison qui a motivé le choix de **cette première ville** de résidence ?

Lieu de travail de mes parents ☐1 c'est mon lieu d'études ☐2 c'est mon lieu de

travail ☐3 Autres raisons précisez ☐4.....

26. Quel est le nom de **votre dernière ville** de résidence en Côte d'Ivoire ?.....

27. Si votre **première ville** n'est pas votre **dernière ville de résidence**, pourquoi l'aviez-vous quittée ?

Pour être proche des autres Français ☐1 Mes parents voulaient être plus proche des

autres Français ☐3 la proximité du 43^{ème} Bima ☐4 Autres raisons ☐5

précisez.....

28. Quelle est **votre première commune de résidence** en Côte d'Ivoire ?

Cocody ☐1

Plateau ☐2

Adjamé ☐3

Yopougon ☐4

Autres précisez

☐5.....

29. Quelle est la raison qui a motivé le choix de cette première commune de résidence ?

Mon lieu de travail ☐1 Le lieu de résidence de mes parents ☐ Mon lieu d'études ☐
Autres raisons ☐3 précisez.....

30. Quel est le nom de votre dernière commune de résidence en Côte d'Ivoire ?.....

31. Si votre première commune n'est pas la dernière de résidence, pourquoi l'aviez-vous quittée ?

Pour être proche des autres Français ☐1 Mes parents voulaient être plus proche des autres Français ☐3 la proximité du 43^{ème} Bima ☐4 Autres raisons ☐5 précisez.....

32. Quel est le nom de votre premier quartier de résidence en Côte d'Ivoire ?
.....

33. Quelle est la raison qui a motivé le choix de ce premier quartier ?

La proximité des écoles ☐1 le prix du loyer ☐2 la proximité des supermarchés ☐3
Autres raison ☐4 Précisez

34. Quelle est le nom de votre dernier quartier de résidence en Côte d'Ivoire ?.....
.....

35. Si votre premier quartier n'est pas votre dernier quartier de résidence, pourquoi l'aviez-vous quitté ?

Pour être proche des autres Français ☐1 Mes parents voulaient être plus proche des autres Français ☐3 la proximité du 43^{ème} Bima ☐4 Autres raisons ☐5 précisez.....

36. Dans quel type de logement vous habitez actuellement ?

Une villa vous appartenant ☐1 un studio loué ☐2 une maison louée ☐3
un appartement loué ☐4 avec mes parents dans un appartement loué ☐5 Autre précisez ☐6.....

37. Par quels moyens votre logement a été obtenu ?

Par le biais d'une agence immobilière ☐1 par le biais d'un journal ☐2 par le biais
de mon employeur ☐3 par le biais d'un Français ☐4 Autres moyens ☐5 précisez

.....

38. Faites-vous les différents types de déplacements qui figurent dans le tableau ci-dessous pendant votre séjour en Côte d'Ivoire? (il s'agit de vos déplacements à l'échelle de toute la Côte d'Ivoire, mais aussi à l'échelle internationale)

- ✓ Pour chaque type de déplacement non effectué, veuillez donner les raisons dans la 5^{ème} colonne du tableau ci-dessous.
- ✓ Pour chaque type de déplacement effectué, veuillez indiquer dans le tableau suivant, le(s) lieu(x), et les fréquences de déplacements.

	Déplacements	Lieux de déplacements	Fréquences de déplacements (exemple : une fois par semaine)	Pour quelle (s) raison (s) n'effectuez-vous pas ce type de déplacement
1	déplacements sportifs			
2	déplacements musicaux			
3	déplacements d'études			

4	déplacements médicaux			
5	faire du shopping			
6	déplacements religieux			
7	aller à la préfecture			

8	aller en boîte de nuit			
9	déplacements administratifs			
10	faire une simple promenade			
11	déplacements familiaux ou amicaux			

12	déplacements liés aux événements de 2000, 2002 ou 2004			
13	déplacements de travail			
14	autres déplacements			

39. De quelle(s) nationalité(s) sont vos amis (es) de la Côte d'Ivoire ?

Américaine ☐1 Européenne ☐2 Ivoirienne ☐3 Libanaise ☐4
Française ☐5 Autres précisez ☐6.....

40. Si vous avez des amis (es) Français (es), comment pouvez-vous qualifier vos relations avec eux ?

Très faibles ☐1 Faibles ☐2 Moyennes ☐3 Bonnes ☐4 Très bonnes ☐5

41. En Côte d'Ivoire, à quelles occasions vous vous retrouvez avec vos compatriotes ?

Anniversaires ☐1 Une soirée chez un Français ☐2 Fête organisée par une association française ☐3
Autres occasions précisez ☐4.....

42. Si vous n'avez pas d'amis (es) en dehors des Français, pourquoi avez-vous fait ce choix ?

Nos cultures sont très différentes ☐1 Je m'entends mieux avec les Français (es) ☐2

Autres raisons ☐3 Précisez

43. Si vous avez des amis (es) en dehors des Français (es), comment pouvez-vous qualifier vos relations avec eux ?

Très faibles ☐1 faibles ☐2 Moyennes ☐3 Bonnes ☐4 Très bonnes ☐5

44. Si vous avez des amis (es) d'une nationalité autre que la vôtre, quelles sont les occasions que vous partagez ensemble ?

Pause-café au travail ☐1 Réunion de travail ☐2 Une fête organisée par votre employeur ☐3 La récréation dans la cour de l'école ☐4 Autres occasions ☐5 précisez.....

45. Pendant votre séjour en Côte d'Ivoire, avez-vous l'intention :

De vous établir définitivement en Côte d'Ivoire ☐1 De rentrer un jour définitivement en France ☐2 D'aller plus tard vivre dans un pays ☐3 Lequel ?.....Aucune intention précisez ☐4.....

46. Pendant votre séjour Côte d'Ivoire, aviez-vous un contact avec la France ?

Oui ☐1 Non ☐2

47. Si non, pourquoi ?.....

48. Si oui, par quel (s) moyen (s) conservez-vous le lien avec la France ?

Lettre ☐1 Vidéo conférence ☐2 Internet ☐3 Téléphone ☐4 Fax ☐5
Radio France ☐6 Télévision ivoirienne ☐7 Presse ivoirienne ☐8 Minitel ☐9
Votes aux élections ☐10 Par les photos de souvenir de France collées dans mon logement ☐11
Autres moyens précisez ☐12.....

49. Etes-vous membre d'une association réunissant les Français de la Côte d'Ivoire ?

Oui ☐1 Non ☐2

Si non, pourquoi ?.....

.....
.....
Si oui, laquelle et pourquoi ?.....
.....
.....

ANNEXE N°2 : PREPARATIFS DES ENTRETIENS AVEC QUELQUES STRUCTURES DEDIEES AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

ANNEXE N°2-1 : LA MISSION INTERMINISTERIELLE AUX RAPATRIES (M.I.R)

Questions posées aux Responsables de la M.I.R

1. Quelle était la valeur numérique des Français rapatriés de Côte d'Ivoire que vous avez eu a géré pendant les événements politiques de novembre 2004 ?
2. Quelle est la part des nationaux et des binationaux dans cette population rapatriée ?
3. Quelle était la structure par sexe et par âge de la population rapatriée de Côte d'Ivoire en 2004 ?
4. Quelle était la répartition par catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la population rapatriée de Côte d'Ivoire en 2004 ?
5. Quelle était la part de la population inactive et active dans l'ensemble de la population rapatriée de Côte d'Ivoire en 2004 ?
6. Quelle était la répartition géographique de ces rapatriés sur le territoire ivoirien en 2004 ?
7. Pendant les différents événements politiques en Côte d'Ivoire, quels étaient les différents pays de destination des Français qui ont quitté le pays ?
8. Quelle est la valeur numérique par pays de destination, des Français qui ont quitté la Côte d'Ivoire suite aux événements politiques ?

9. Quelle est la répartition géographique des rapatriés sur le territoire français ? (en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008). Il s'agit de la répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier.
10. Quelle est actuellement la valeur numérique des Français rapatriés de Côte d'Ivoire que vous avez encore sous votre tutelle ?
11. Quelles sont les mesures de solidarité nationale qui ont été prises en faveur des rapatriés de Côte d'Ivoire ?
12. Quel est le volume de la population rapatriée qui a effectivement bénéficié de ces mesures de solidarité nationale ?
13. Pourquoi tous les rapatriés n'ont-ils pas bénéficié de ces mesures de solidarité nationale ?
14. Quelles sont les mesures de solidarité prises en faveur de ces rapatriés par la communauté internationale ?
15. Quel est le volume de la population rapatriée qui a effectivement bénéficié des mesures de solidarité prises par la communauté internationale ?
16. Pourquoi tous les rapatriés n'ont-ils pas bénéficié des mesures de solidarité prises par la communauté internationale ?
17. Quelles sont les mesures de solidarité prises en faveur de ces rapatriés par le gouvernement ivoirien ?
18. Quel est le volume de la population rapatriée qui a effectivement bénéficié des mesures de solidarité prises par le gouvernement ivoirien ?
19. Pourquoi tous les rapatriés n'ont-ils pas bénéficié des mesures de solidarité prises par l'Etat ivoirien ?
20. Quelle est actuellement la répartition par CSP de la population rapatriée ayant fait le choix de vivre en France ?
21. Quelle est la répartition par CSP de la population rapatriée ayant fait le choix de retourner vivre en Côte d'Ivoire ?
22. Quelle est la répartition par CSP de la population rapatriée ayant fait le choix d'aller vivre dans un autre pays étranger ?
23. Quelle est actuellement la part de la population inactive et active dans l'ensemble de la population rapatriée de Côte d'Ivoire en 2004 ?
24. Quelle est actuellement selon la région d'accueil, la part de la population inactive et active ?
25. Quelle est la structure par sexe et par âge de la population rapatriée de Côte d'Ivoire vivant maintenant en France ?

26. Quelle est la structure par sexe et par âge de la population rapatriée retournée vivre en Côte d'Ivoire ?
27. Quelle est la structure par sexe et par âge de la population rapatriée ayant fait le choix d'aller vivre dans un autre pays étranger ?
28. Pourquoi une partie de la population rapatriée a-t-elle fait le choix d'aller revivre en Côte d'Ivoire ?
29. Pourquoi une partie de la population rapatriée a-t-elle fait le choix d'aller vivre dans un autre pays étranger ?

ANNEXE N°2-2 : L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER (A.E.F.E)

Questions posées aux Responsables de l'A.E.F.E

1. Quels sont les établissements scolaires qui sont sous votre tutelle en Côte d'Ivoire ?
2. Quelle est la part des élèves Ivoiriens, étrangers, et Français dans chacune de ces établissements ?
3. Quelle est la structure par sexe et par âge des élèves qui fréquentent ce réseau français d'enseignement en Côte d'Ivoire ? (y compris dans les établissements homologués)
4. Quel est le nombre d'élèves dans chaque classe ?
5. A quelle hauteur financez-vous les établissements qui sont sous votre tutelle en Côte d'Ivoire ? (quelles sont les parts consacrées directement aux établissements, aux familles et à la Côte d'Ivoire ?). N.B. Il serait très intéressant de mettre en évidence l'évolution sur plusieurs années.
6. Quel est le nombre d'élèves (ivoiriens ou autres) qui ont bénéficié d'une bourse d'excellence de votre part en Côte d'Ivoire ?
7. Quel est le volume du personnel (enseignants et encadreurs) que votre agence a mis à la disposition des établissements en gestion directe et des établissements conventionnés en Côte d'Ivoire ? (il serait très intéressant de mettre en évidence l'évolution sur plusieurs années)
8. Quel est le nombre d'élèves français qui bénéficie de votre bourse d'études dans vos établissements en Côte d'Ivoire ?

ANNEXE N°2-3 : LE COMITE D'ENTRAIDE AUX FRANÇAIS RAPATRIES (C.E.F.R)

Questions posées aux Responsables du C.E.F.R

1. De quelles mesures de solidarité bénéficient les Français qui sont dans de grandes difficultés en Côte d'Ivoire ? (il s'agit des mesures qui sont prises à la fois par votre structure, le comité consulaire, et les sociétés de bienfaisance en Côte d'Ivoire).
2. Quelle est la structure par sexe et par âge de la population qui bénéficie de ces mesures de solidarité ?
3. Quel est le nombre de Français qui bénéficie des mesures prises par le CEFR ?
4. Quelle est la répartition par CSP de la population française qui bénéficie des mesures de solidarité ?
5. Quelles sont les sociétés de bienfaisance qui viennent en aide aux Français qui traversent des moments de difficultés en Côte d'Ivoire ?
6. Quel est le nombre de Français qui bénéficie des mesures prises par les sociétés de bienfaisance en Côte d'Ivoire?
7. Quel est le nombre de Français qui bénéficie des mesures prises par le comité consulaire de Côte d'Ivoire ?
8. Quelle est la valeur numérique des Français rapatriés de Côte d'Ivoire pour des raisons politiques que votre structure a pris en charge ?
9. Quelle est la part des nationaux et des binationaux dans cette catégorie de population rapatriée ?
10. Quelle était la structure par sexe et par âge de cette catégorie de population rapatriée de Côte d'Ivoire ?
11. Quelle est la répartition par CSP de cette population rapatriée de Côte d'Ivoire?
12. Quelle est la part de la population inactive et active de la population rapatriée de Côte d'Ivoire pour des raisons politiques ?
13. Quelle est la répartition géographique de ce type de rapatriés sur le territoire français ? (répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier)
14. Quels types de logements occupent cette catégorie de population une fois sur le sol français ?
15. Quelle est actuellement la valeur numérique des Français rapatriés de Côte d'Ivoire que vous avez encore sous votre tutelle ?

16. Quelle est la valeur numérique des Français rapatriés de Côte d'Ivoire pour un échec à un projet professionnel ?
17. Quelle est la part des nationaux et des binationaux dans cette catégorie de population rapatriée ?
18. Quelle était la structure par sexe et par âge de cette catégorie de population rapatriée de Côte d'Ivoire ?
19. Quelle est la répartition par CSP de cette population rapatriée de Côte d'Ivoire?
20. Quelle est la répartition géographique de ce type de rapatriés sur le territoire français ? (répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier)
21. Quelle était la répartition géographique de ce type de rapatriés sur le territoire ivoirien ? (répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier)
22. Quelle est actuellement la valeur numérique des Français rapatriés pour un échec à un projet professionnel en Côte d'Ivoire que vous avez encore sous votre tutelle ?
23. De quelles mesures spécifiques de solidarité bénéficient cette catégorie de Français rapatriés de Côte d'Ivoire ?
24. Quel est le nombre d'enfants que vous avez scolarisé après le rapatriement des parents en France ?
25. Ces nouveaux enfants scolarisés bénéficient-ils d'une bourse pendant leur scolarisation ? Si oui quel est le nombre de boursier ?

**ANNEXE N°2-4 : PRESENTATION DE LA DIRECTION DES FRANÇAIS A ETRANGER ET DES
ETRANGERS EN FRANCE (D.F.A.E)**

Questions destinées à la DFAE

1. Quels sont les différents événements qui ont nécessité votre intervention auprès des Français résidant en Côte d'Ivoire ? (il s'agit de vos interventions depuis la mise en place de votre structure)
2. Quelle est la valeur numérique des personnes auprès de qui vous êtes intervenues en Côte d'Ivoire depuis la création de la DFAE?
3. Quelle est la structure par sexe et par âge de la population qui a nécessité votre intervention en Côte d'Ivoire depuis la création de votre structure?

4. Quel est le volume de la population française qui a quitté la Côte d'Ivoire pendant ces différents événements ?
5. Quels sont les différents événements en Côte d'Ivoire qui ont occasionné le départ des Français vers la France ou vers un autre pays étranger ?
6. Quelle est la répartition par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) de la population qui a bénéficié de vos interventions depuis la création de la DFAE ?
7. De quels moyens disposez-vous pour venir à bout des différents événements qui ont émaillé la vie des Français résidant en Côte d'Ivoire ?
8. Quelles sont les mesures de solidarité nationale prises en faveur des Français de Côte d'Ivoire une fois qu'ils sont hors de « danger » ?
9. Dans quels domaines défendez-vous les intérêts des Français expatriés en Côte d'Ivoire ?
10. Quelle est la valeur numérique des Français expatriés dont les intérêts ont été défendus par la DFAE ?
11. Quelle est la répartition par CSP de la population française basée en Côte d'Ivoire depuis ces trente dernières années ?
12. Quel est le nombre de Français en chômage en Côte d'Ivoire ?
13. Dans quel domaine les Français de Côte d'Ivoire ont-ils du mal à trouver du travail ?
14. Quels sont les moyens mis en œuvre par la DFAE pour faciliter les démarches administratives des Français de Côte d'Ivoire ?
15. Quel est selon la nationalité, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements français en Côte d'Ivoire qui ont bénéficié d'une bourse d'études de la part de la DFAE ?
16. Combien de Français sont inscrits sur les listes électorales consulaires depuis ces trente dernières années ?
17. Quelles sont les formalités administratives qui sont capables d'être faites depuis la Côte d'Ivoire ?

ANNEXE N°2-5 : AMICALE DES ANCIENS D'ABIDJAN

« Cette association a maintenant 12 ans. Elle a été créée à l'initiative, notamment, de Nathalie DEGOUVE et Philippe SIMON, les actuelles trésorières et Secrétaire de l'association (ou pour les intimes : Thérèse la première Dame et OUEGNIN, le Chef du protocole de tous les queschia...). Depuis maintenant 12 ans tous les membres se retrouvent chaque année au mois de mai, au cours d'un WE festif dînatoire et bringuant pendant lequel

le subtil mélange de la nostalgie et de la joie adolescente les transporte au bord de leur lagune des souvenirs...

Cette année les membres de cette association se retrouveront le WE du 6,7 et 8 mai à Aigues-Mortes, dans le Gard, au (Camping la petite Camargue)».

Questions posées aux responsables de l'Amicale des Anciens d'Abidjan

1. Pourquoi aviez-vous pris l'initiative de créer l'Amicale des Anciens d'Abidjan?
2. Quel est le but de l'Amicale des Anciens d'Abidjan ?
3. Quelles sont les formes que prennent vos différentes retrouvailles ?
4. Quels sont les postes à responsabilité de l'Amicale des Anciens d'Abidjan?
5. De quelles nationalités sont les différents responsables de l'association ?
6. Quelle est la répartition géographique des responsables de l'AAA ?
7. Quelle est la structure par sexe et par âge des responsables de votre association ? (cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)
8. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des responsables de votre association en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
9. Quelle est la valeur numérique des membres de l'association respectivement en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 ?
10. Quelle est la structure par sexe et par âge des membres de votre association ? (cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)
11. Quelle est selon les années (2004, 2005, 2006, 2007, 2008), la répartition géographique des membres de votre association ? (répartition par pays, par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier ?)
12. Quelle était la répartition géographique de vos membres sur le territoire ivoirien en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008? (répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier ?)
13. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des membres de votre association en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
14. Dans quelles localités avez-vous organisé vos différentes rencontres ?
15. Pourquoi aviez-vous choisi ces différentes localités ?
16. Quelles sont les sources de financement de votre association ?

ANNEXE N°2-6 : QUESTIONNAIRE DESTINE AUX MEMBRES DE L'A.A.A

Florent GOHOUROU

24,

Apt. N°86000 Poitiers cedex France

Tél. :

Email : hamann176@yahoo.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous présenter un questionnaire concernant l'immigration française en Côte d'Ivoire. Cette enquête est faite dans le cadre d'un doctorat en cours à l'Université de Poitiers, laboratoire Migrinter.

Par le biais de cette enquête, je voudrais montrer comment la migration internationale des ressortissants français en Côte d'Ivoire peut contribuer à du produire du territoire malgré les mécanismes sociaux qui l'accompagne. On ne peut donc pas mener à bien cette étude, sans avoir recours aux anciens Français de Côte d'Ivoire que vous êtes !

Ce questionnaire est totalement anonyme. Vos réponses seront strictement confidentielles.

En répondant à ce questionnaire, vous apporterez une grande contribution à ma recherche. Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudriez bien m'apporter. Je marque un point d'honneur au sérieux avec lequel vous allez y répondre et du temps que vous allez consacrer à ces questions.

TRES BONNE FETE A VOUS !

1. Qui êtes-vous ?

Homme ☐1

Femme ☐2

2. Quel était votre statut de ressortissant français pendant votre séjour en Côte d'Ivoire? (Exemple : détaché(e) de l'entreprise Total ou expatrié(e) du ministère des Affaires Etrangères).

Détaché(e) ☐1 Lequel ?..... Expatrié(e) ☐2 Lequel ?.....
Coopérant ☐3 Lequel ?..... Autre ☐4 Lequel ?.....

3. Quelle était votre catégorie socioprofessionnelle en Côte d'Ivoire? (précisez SVP)

Cadre supérieur ☐1.....Profession libérale ☐2.....

Cadre moyen☐3.....Ouvrier ☐4.....

Employé ☐5.....Autre ☐6 Laquelle ?.....

1. Aviez-vous été au chômage pendant votre séjour en Côte d'Ivoire ?

Non ☐1 Oui ☐2

Un mois au moins ☐1 Plus d'un mois et moins de 3 mois ☐2 Plus de 3 mois et
moins de 6 mois ☐3 Plus de 6 mois ☐4 Autre ☐5 Précisez

5. Par quels moyens aviez-vous trouvé votre premier emploi en Côte d'Ivoire ?

Dans les journaux ☐1 Par internet ☐2 Grâce à un employeur français ☐3 Grâce à des
amis (es) ivoiriens ☐4 Autres moyens ☐5 précisez.....

6. Qui est-ce qui tenait l'entreprise ou l'organisme dans lequel vous travailliez en Côte d'Ivoire ?

Un Franco-ivoirien ☐1 Un Libanais ☐2 Un Ivoirien ☐3 Autre immigré ☐4
Autre précisez ☐5.....

7. Etiez-vous immatriculé(e) auprès du Consulat général de France en Côte d'Ivoire ?

Si oui, pour quelle(s) raison(s)?.....

Si non, pour quelle (s) raison(s) ?.....

8. Quelle était votre situation familiale en Côte d'Ivoire ?

célibataire sans enfant ☐1 célibataire avec enfant(s) ☐2 marié(e) sans enfant ☐3
marié(e) avec enfant(s)☐4 concubinage sans enfant☐5 concubinage avec enfant(s)☐6
divorcé(e) sans enfant ☐7 divorcé(e) avec enfant(s) ☐8 veuf (ve) sans enfant ☐9
veuf (ve) avec enfant(s) ☐10

9. Si vous viviez en Côte d'ivoire avec un(e) conjoint(e), quelle était sa nationalité ?

.....

10. Si vous étiez divorcé(e), ou veuf (ve), quelle était la nationalité de votre ex-conjoint(e) ?.....

11. Indiquez votre groupe d'âge quand vous quittiez définitivement la Côte d'Ivoire ?

0 à 10 ans ☐1 11 à 21 ans ☐2 22 à 32 ans ☐3 33 à 43 ans ☐4 44 à 54
ans ☐5 55 à 65 ans ☐6 66 à 76 ans ☐7 plus de 76 ans ☐8

12. Quel est votre lieu de naissance ?.....

Si vous êtes né en France, indiquez la région correspondante.....

Si vous êtes né dans un pays autre que la France indiquez le nom.....

13. Combien de temps aviez-vous vécu en Côte d'Ivoire ?

6 mois au moins ☐1 1 an au moins ☐2 2 ans au moins ☐3 3 à 4 ans ☐4
5 à 6 ans ☐5 7 à 8 ans ☐6 8 à 9 ans ☐7 9 à 10 ans ☐8 Autre année ☐9 précisez
laquelle.....

14. Aviez-vous déjà vécu en France avant de résider en Côte d'Ivoire ?

Non ☐ Oui ☐

15. Si oui, de quelle région française étiez-vous originaire avant de vivre en Côte d'Ivoire ?.....

16. A titre indicatif, pouviez-vous me dire d'où vous proveniez plus précisément ?

D'un milieu rural ☐1 Lequel ?..... D'une petite ou moyenne ville ☐2
Laquelle ?..... de la capitale ☐3 D'une métropole ☐4
Laquelle ?..... Autres précisez.....

17. Parmi les raisons suivantes, quelle est celle qui vous a fait partir principalement de la France vers la Côte d'Ivoire?

Goût de l'aventure et des voyages ☐1 À la demande de mon employeur ☐2
rejoindre mes parents ou amis ☐3 Pour des raisons politiques ☐4 Pour faire des études
☐5 Pour créer une entreprise ☐6 Pour avoir une expérience professionnelle ☐7
Autres motifs ☐8.....

18. Quel est le nom du pays et de la région dans laquelle vous résidez actuellement ?

19. A titre indicatif, pouviez-vous dire de quel endroit il s'agit plus précisément ?

D'un milieu rural ☐1 Lequel ? D'une petite ou moyenne ville ☐2
Laquelle ? de la capitale ☐3 Laquelle ?.....
d'une métropole ☐4 Laquelle ?..... Autres précisez ☐5.....

20. Pour quelle (s) raison (s) vous avez choisi cet endroit comme lieu de résidence ?.....

21. Quelle était votre nationalité pendant votre séjour en Côte d'Ivoire ?
.....

22. Quelle était votre première ville de résidence en Côte d'Ivoire ?

Abidjan ☐1 Yamoussoukro ☐2 Divo ☐3 Autre précisez ☐4.....

23. Quelle était la raison qui a motivé le choix de cette première ville de résidence ?

C'est mon lieu de travail ☐1 Pour faire des études ☐2 Autres raisons ☐3
précisez.....

24. Quel était le nom de votre dernière ville de résidence ?.....

25. Si votre première ville n'était pas votre dernière ville de résidence, pourquoi l'aviez-vous quittée ?

La proximité des autres Français ☐1 La proximité du 43^{ème} Bima ☐2 Autres raisons ☐3 précisez.....

26. Quelle était votre première commune de résidence en Côte d'Ivoire ?

Cocody ☐1 Plateau ☐2 Adjamé ☐3 Yopougon ☐4 Autre précisez ☐5.....

27. Quelle était la raison qui a motivé le choix de cette première commune de résidence ?

C'est mon lieu de travail ☐1 pour faire des études ☐2 Autres raisons ☐3 précisez.....

28. Quel était le nom de votre dernière commune de résidence en Côte d'Ivoire ?.....

29. Si votre première commune n'était pas la dernière de résidence, pourquoi l'aviez-vous quittée ?

Pour être proche des autres Français ☐1 la proximité du 43^{ème} Bima ☐2 Autres raisons ☐3 précisez.....

30. Quel était votre premier quartier de résidence en Côte d'Ivoire ?

31. Quelle était la raison qui a motivé le choix de ce premier quartier ?

La proximité des écoles ☐1 Le prix du loyer ☐2 La proximité des supermarchés ☐3
Autres raisons ☐4 précisez.....

32. Quelle était le nom de votre dernier quartier de résidence en Côte d'Ivoire ?

33. Si votre premier quartier n'était pas votre dernier quartier de résidence, pourquoi l'aviez-vous quitté ?

Etre proche des autres Français ☐1 La proximité du 43^{ème} Bima ☐2 Autres raisons ☐3 précisez.....

34. Dans quel type de logement vous habitez pendant votre séjour en Côte d'Ivoire ?

Une villa vous appartenant ☐1 Un studio loué ☐2 Une maison louée ☐3
Un appartement loué ☐4 Autre précisez ☐5

35. Par quels moyens aviez-vous eu ce type de logement ?

Par le biais d'une agence immobilière ☐1 Par le biais d'un journal ☐2 Par le biais
de mon employeur ☐3 Par le biais d'un Français ☐4 Autres moyens précisez

.....

36. Faisiez-vous les différents types de déplacements qui figurent dans le tableau ci-dessous pendant votre séjour en Côte d' Ivoire? (Il s'agit des déplacements à l'échelle de toute la Côte d' Ivoire, mais aussi à l'échelle internationale)

- ✓ Pour chaque type de déplacement non effectué, veuillez donner les raisons dans la 5^{ème} colonne du tableau ci-dessous.
- ✓ Pour chaque type de déplacement effectué, veuillez indiquer dans le tableau suivant, le(s) lieu(x), et les fréquences de déplacements.

	Déplacements	Lieux de déplacements	Fréquences de déplacements (ex. une fois par semaine)	Pour quelle (s) raison (s) n'effectuez-vous pas ce type de déplacement
1	déplacements sportifs			
2	déplacements musicaux			
3	déplacements d'études			

4	déplacements médicaux			
5	faire du shopping			
6	déplacements religieux			
7	aller à la préfecture			
8	aller en boîte de nuit			
9	déplacements administratifs			
10	Faire une simple promenade			

11	déplacements familiaux ou amicaux			
12	déplacements de travail			
13	autres déplacements			

37. De quelle(s) nationalité(s) étaient vos amis (es) pendant votre séjour en Côte d'Ivoire ?

Américaine ☐1 Européenne ☐2 Ivoirienne ☐3 Libanaise ☐4
Française ☐5 Autres précisez ☐6

38. Si vous aviez des amis (es) Français (es), comment pouviez-vous qualifier vos relations avec eux ?

Très Faible ☐1 Faible ☐2 Moyenne ☐3 Bonne ☐4
Très bonne ☐5

39. Pendant votre séjour en Côte d'Ivoire, à qu'elles occasions vous vous retrouviez avec vos compatriotes ?

Anniversaire ☐1 Une soirée chez un Français ☐2 Fête organisée par une association française ☐3
Autres précisez ☐4

40. Si vous n'aviez pas d'ami (es) en dehors des Français, pourquoi aviez-vous fait ce choix ?

Nos cultures sont très différentes ☐1 J'aime avoir que des Français comme ami (es) ☐2

Autres raisons précisez ☐3.....
.....

41. Si vous aviez des amis (es) en dehors des Français (es), comment pouviez-vous qualifier vos relations avec eux ?

Très faibles ☐1 Faibles ☐2 Moyennes ☐3 Bonnes ☐4 Très bonnes ☐5

42. Si vous aviez des amis (es), d'une nationalité autre que la vôtre, quelles sont les occasions que vous partagiez ensemble ?

Pause-café au travail ☐1 Réunion de travail ☐2 Une fête organisée par votre employeur ☐3
Autres occasions ☐4 précisez.....

43. Depuis quelle année aviez-vous quitté la Côte d'Ivoire pour votre nouveau pays de résidence ?

.....
44. Pourquoi aviez-vous quitté la Côte d'Ivoire ?

Troubles politiques ☐1 A la demande de mon employeur ☐2 Pour des problèmes de santé ☐3 Autres raisons ☐4 précisez.....

45. Lorsque vous étiez en Côte d'Ivoire, aviez-vous l'intention :

De vous établir définitivement en Côte d'Ivoire ☐1 De rentrer un jour définitivement en France ☐2 D'aller plus tard vivre dans un pays ☐3 Lequel ?.....Aucune intention, précisez ☐4.....

46. Relation avec la Côte d'Ivoire : jusqu'à quel degré vous vous sentez attaché à la Côte d'Ivoire ?

Pas du tout ☐1 Moyennement ☐2 Beaucoup ☐3 Très fortement ☐4

47. Combien de fois vous êtes retournés en Côte d'Ivoire depuis votre départ définitif ?

Une fois ☐1 2 fois ☐2 3 fois ☐3 Plus de 3 fois ☐4 1 fois tous les 2 ans ☐5
Jamais ☐6 Autres précisez ☐7.....

48. Pendant votre séjour Côte d'Ivoire, aviez-vous un contact avec la France ?

Oui ☐1 Non ☐2

49. Si non, pourquoi ?.....
.....

50. Si oui, par quel(s) moyen(s) conserviez-vous une relation avec la France ?

Lettre ☐1 Vidéo conférence ☐2 Internet ☐3 Téléphone ☐4 Fax ☐5
Radio française ☐6 Télévision française ☐7 Presse française ☐8
minitel ☐9 Votes aux élections ☐10 Autres moyens ☐11 précisez

51. Etiez-vous membre d'une association française pendant votre séjour en Côte d'Ivoire ?

Si non, pourquoi ?.....

.....

Si oui, laquelle et pourquoi ?.....

.....

NB : Cette enquête sera également menée auprès des ressortissants français actuellement basés en Côte d'Ivoire. Je serai donc très heureux que vous me mettiez en contact si cela est possible avec vos connaissances en Côte d'Ivoire. Je vous remercie par avance du fond du cœur !

Nom et prénom de la personne à contacter en Côte d'Ivoire :

Son Numéro de téléphone :

ANNEXE N°2-7 : L'ASSOCIATION DES RAPATRIÉS DE CÔTE D'IVOIRE (ARCI)

Questions posées aux représentants (es) de l'ARCI

1. Pourquoi avez-vous pris l'initiative de créer l'ARCI ?
2. Quel est le but de l'Association des Rapatriés de Côte d'Ivoire ?
3. Quels sont les postes de responsabilité de l'Association des Rapatriés de Côte d'Ivoire ?
4. De quelles nationalités sont les différents responsables de l'association ?
5. Quelle est la structure par sexe et par âge des responsables de votre association? (cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008)
6. Quelle est la valeur numérique des membres de l'association respectivement en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
7. Quelle est la structure par sexe et par âge des membres de votre association ? (cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008)
8. Quelle était la répartition géographique de vos membres sur le territoire ivoirien en 2004 ? (répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier ?)

9. Quelle est selon les années (2004, 2005, 2006, 2007, 2008) la répartition géographique des membres de votre association ? (répartition par pays, par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier ?)
10. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des membres de votre association en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
11. Quelles sont les différentes sources de financement de l'ARCI ?

**ANNEXE N°2-8 : ASSOCIATION DES ENTREPRISES SINISTREES DE COTE D'IVOIRE
(ADESCI)**

Questionnaire destinée aux responsables de l'ADESCI

1. Pourquoi avez-vous pris l'initiative de créer l'ADESCI?
2. Quel est le but de l'ADESCI ?
3. Quelles sont les formes que prennent vos différentes manifestations ?
4. Quels sont les postes à responsabilité de l'ADESCI ?
5. De quelles nationalités sont les différents responsables de l'association ?
6. Quelle est la répartition géographique des responsables de l'ADESCI?
7. Quelle est la structure par sexe et par âge des responsables de votre association ?
(cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)
8. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des responsables de votre association en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
9. Quelle est la valeur numérique des membres de l'association respectivement en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?
10. Quelle est la structure par sexe et par âge des membres de votre association ?
(cette question porte sur les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008)
11. Quelle était la répartition géographique de vos membres sur le territoire ivoirien en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ? (Il s'agit de la répartition par région, département, sous-préfecture, district, village et par quartier)
12. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des membres de votre association en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 ?

13. Dans quel domaine d'activité les entreprises de vos membres ont été sinistrées en Côte d'Ivoire ?
14. Quel est selon le domaine d'activité, le nombre d'entreprises sinistrées ?
15. Quelles sont les sources de financement de votre association ?
16. Quel est le nombre de vos membres qui se sont réinstallés en Côte d'Ivoire après les événements de 2004 ?
17. Dans quels secteurs d'activité ces membres exercent actuellement en Côte d'Ivoire ?
18. Quel est le nombre de vos membres qui se sont installés en France après les événements de 2004 ?
19. Dans quels secteurs d'activité ces membres exercent actuellement en France ?
20. Quel est le nombre de vos membres qui se sont installés dans un autre pays après les événements de 2004 ?
21. Dans quels secteurs d'activité ces membres exercent dans les pays étrangers où ils se sont désormais installés ?
22. Quelles sont les mesures de solidarité qui ont été prises grâce aux actions de l'ADESCI en faveur des responsables des entreprises sinistrées de Côte d'Ivoire ?

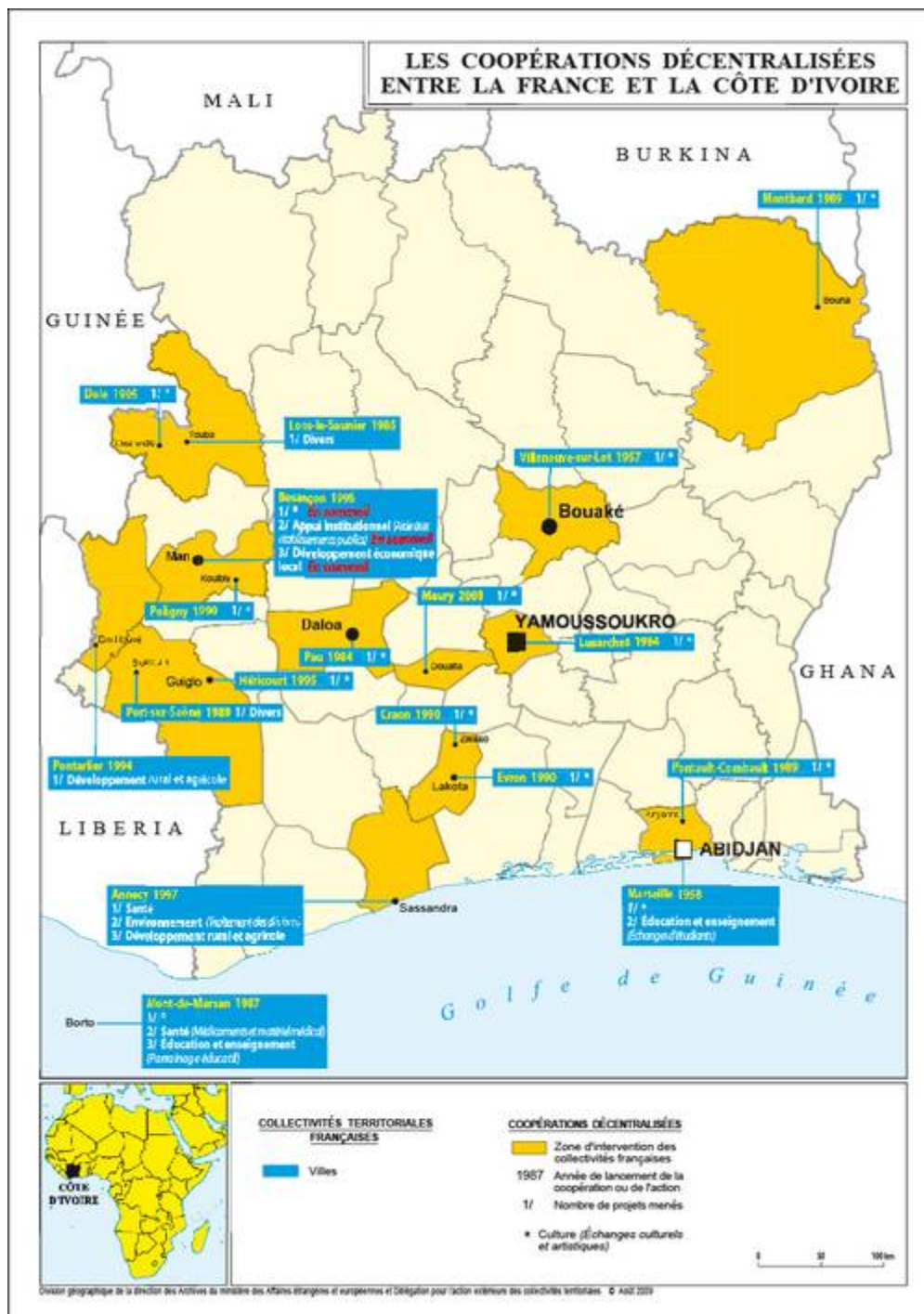
ANNEXE N°2-9 : UNION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (U.F.E)

Questions posées aux Responsables de l'U.F.E

1. Pourquoi a-t-on pris l'initiative de créer l'U.F.E. - Côte d'Ivoire ?
2. Quels sont les objectifs de l'U.F.E - Côte d'Ivoire ?
3. Quels sont les postes à responsabilité de l'U.F.E - Côte d'Ivoire ?
4. De quelles nationalités sont les différents responsables de l'association ?
5. Quelle est la répartition géographique des responsables de l'U.F.E - CI ? (il s'agira de la répartition par pays, région, ville, département, commune et par quartier)
6. Quelle est la structure par sexe et par âge des responsables de votre association ?
7. Quelle est la répartition par catégorie socioprofessionnelle des responsables de votre association ?

8. Quelle est la valeur numérique des membres de l'association pendant ces dix dernières années?
9. Quelle est la structure par sexe et par âge des membres de votre association pendant ces dix dernières années ?
10. Quelle est la répartition géographique des membres de votre association pendant ces dix dernières années ? (il s'agira de répartition par pays, région, ville, département, commune et par quartier)
11. Quelle est la répartition par catégorie socio-professionnelle des membres de votre association ces dix dernières années ?
12. Quelle est la forme que prend l'accueil que vous réservez aux Français primo-arrivants en Côte d'Ivoire ?
13. Quelle est la valeur numérique des Français qui ont intégré plus rapidement et plus facilement le tissu social ivoirien grâce à votre soutien ?
14. De quels moyens disposez-vous pour que les Français primo-arrivants intègrent à la fois facilement et rapidement le tissu social ivoirien ?
15. Quels sont les privilèges que vous faites à vos adhérents dans les différents secteurs d'activité ?
16. Quelles sont les formes que prennent les activités conviviales qui sont organisées par l'U.F.E Cote d'Ivoire ?
17. Quelles sont les lieux qui sont retenus pour abriter les activités conviviales organisées par l'U.F.E Côte d'Ivoire ?
18. Quelles sont les formes que prennent vos sorties mensuelles avec vos membres ?
19. Quelles sont les localités qui sont choisies pour les différentes sorties mensuelles que vous proposez à vos adhérents?
20. Pourquoi ces localités ont été retenues pour accueillir ces sorties mensuelles ?
21. Quelles sont les sources de financement de votre association ?

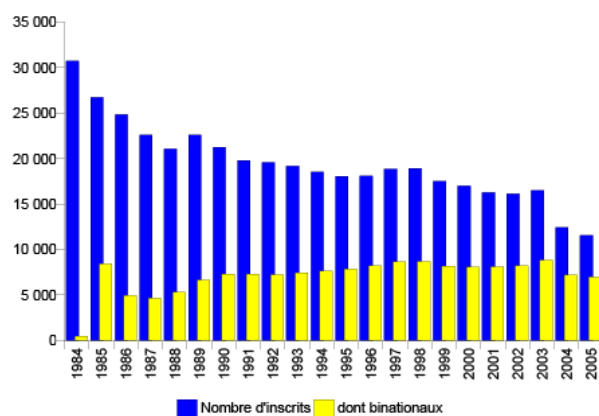
ANNEXE N°3 : CARTE DES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES ENTRE LA FRANCE ET LA CÔTE D'IVOIRE



ANNEXE N°4 : GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION FRANCAISE ETABLIE HORS DE FRANCE ET DE LA POPULATION BINATIONALE PAR PAYS

Pays : COTE D'IVOIRE

**Evolution de la population française établie hors de France et de la
population binationale par pays**



Année	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Immatriculés*	26 725	21 219	18 030	16 980	16 244	16 120	16 475	12 414	11 550
Indice base 1000 en 1985	100	79	67	64	61	60	62	46	43
dont doubles nationaux	8 421	7 293	7 851	8 050	8 078	8 204	8 816	7 185	6 957
Indice base 100 en 1985	100	87	93	96	96	97	105	85	83

* A la suite de la modification de la procédure d'inscription, l'évolution 2003-2005 doit être interprétée avec précaution

Des données par sexe, par tranche d'âge (0 à 5 ans, 6 à 17, 18 et +), par secteur d'activité (4 secteurs) et par catégorie socio-professionnelle (6 CSP) sont disponibles à la cellule statistique

ANNEXE N°5 : DES STATISTIQUES RELATIVES AUX FRANCAIS DE COTE D'IVOIRE

Pays : **COTE D'IVOIRE**

Région : **AFRIQUE FRANCOPHONE**

Evolution du nombre de Français inscrits (dont binationaux)

Année	Nb Français inscrits	% évolution	dt doubles nationaux
1984	30 705		476
1985	26 725	-13,0%	8 421
1986	24 832	-7,1%	4 928
1987	22 570	-9,1%	4 647
1988	21 065	-6,7%	5 283
1989	22 583	7,2%	6 640
1990	21 219	-6,0%	7 293
1991	19 781	-6,8%	7 289
1992	19 566	-1,1%	7 234
1993	19 157	-2,1%	7 427
1994	18 520	-3,3%	7 619
1995	18 030	-2,6%	7 851
1996	18 062	0,2%	8 203
1997	18 849	4,4%	8 622
1998	18 922	0,4%	8 661
1999	17 503	-7,5%	8 162
2000	16 980	-3,0%	8 050
2001	16 244	-4,3%	8 078
2002	16 120	-0,8%	8 204
2003	16 475	2,2%	8 816
2004	12 414	-24,6%	7 185
2005	11 554	-6,9%	6 070
2006	13 018	12,7%	8 082
2007	9 491	-27,1%	6 020

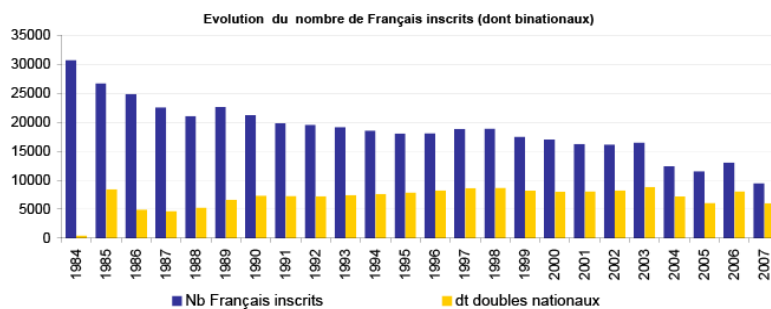
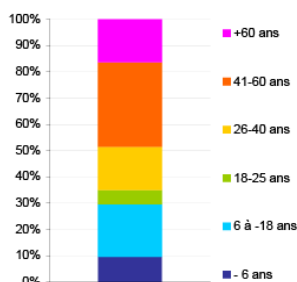
Structure par sexe en 2007

Nb Français inscrits	Femmes	Hommes
2007	4 385	5 106
	46,2%	53,8%



Structure par âge en 2007

Tranches d'âges	Nbre d'inscrits	
- 6 ans	903	9,5%
6 à -18 ans	1 903	20,1%
18-25 ans	518	5,5%
26-40 ans	1 561	16,4%
41-60 ans	3 052	32,2%
+60 ans	1 554	16,4%



DFAE - Mission de Gestion Administrative et Financière - Cellule statistiques

LISTE DES SIGLES

AAA : Amicale des Anciens d'Abidjan

ADESCI : Association des entreprises sinistrées de Côte d'Ivoire

ADFE : Association Démocratique des Français à l'étranger

AEFE : Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

AFD : Agence Française de Développement

AIFCI : Association Internationale des Femmes en Côte d'Ivoire

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

AOF : Afrique Occidentale Française

APO : Accord Politique de Ouagadougou

ARCI : Association des Rapatriés de Côte d'Ivoire

ASSEDIC : Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

BCA : Banque du Crédit Agricole

BIAO : Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest

BICI : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie

BIMA : Bataillon d'Infanterie de Marine

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BNCI : Banque Nationale de Côte d'Ivoire

BNP: Banque Nationale de Paris

BTP: Bâtiment et Travaux Publics

BVGE : Boulevard Valérie Giscard D'Estaing

CBS : Commission des Bourses Scolaires

CCI-CI : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Côte d'Ivoire

CCIFCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie Française en Côte d'Ivoire

CCPAS : Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale

CCPEFP : Comité Consulaire Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

CDEAO : Communauté Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'ouest

CEDEAO : Communauté Economiques Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEFR : Comité d'Entraide des Français Rapatriés

CES : Conseil Economique et Social

CFAO : Compagnie Française de l'Afrique Occidentale

CFE : Caisse de sécurité sociale des Français de l'Etranger

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

CP : Crédit de Paiement

CSFE : Conseil Supérieur des Français de l'Etranger

DFAE : Direction des Français à l'Etranger et de l'Administration consulaire

DGCID : Direction générale de la coopération internationale et du développement

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ETPT : Equivalents Temps Plein Travaillés

FAFN : Forces Armées des Forces Nouvelles

FANCI : Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

FMI : Fond Monétaire International

FPI : Front Populaire Ivoirien

GARP : Groupement des ASSEDIC de la Région Parisienne

GFCI : Groupe Groupement Foncier de la Côte d'Ivoire

HCR : Haut Comité aux Réfugiés

HLM : Habitations à Loyers Modérés

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

MFE : Maison des Français de l'Etranger

MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix

MODEM : Mouvement Démocrate

MPCI : Mouvement Populaire de Côte d'Ivoire

MPIGO : Mouvement Patriotique Ivoirien du Grand Ouest

NC : Nouveau Centre

ONG : Organisations non gouvernementales

ONU : Organisations des Nations Unies

ONUCI : Organisations des Nations Unies en Côte d'Ivoire

OSI : Organisations de Solidarités Internationales

PAS : Plan d'Ajustements Structurels

PC : Poste Central

PDCI-RDA: Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNB: Produit National Brut

PS : Parti Socialiste

PTT : Postes, Télégraphes et Téléphones

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RDR : Rassemblement Des Républicains

RFI : Radio France Internationale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RGPH-CI : Recensement Général de la population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RTI : Radio Télévision Ivoirienne

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SAPH : Sociétés Africaines de Plantations d'Hévéas

SAUR: Société d'Aménagement Urbain et Rural

SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle

SCB: Société d'Etudes et de Développement de la Culture Bananière

SIAMO : Syndicat Interprofessionnel pour l'acheminement de la Main d'Œuvre

SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

TU : Trait d'Union

UE: Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Ouest Afrique

UFE : Union des Français de l'Etranger

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

UPESPCI : Union Patronale des Entreprises de Sécurité Privée et de transport de fonds de
Côte d'Ivoire

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES SUR LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Abbe GAUTIER E., (1953), L'émigration bretonne, Où vont les bretons, leurs conditions de vie ? Paris, Bulletin de l'entraide bretonne de la région parisienne, 287 p.

AGERON C-R., (1994), La décolonisation française, Paris, éd. Armand Colin, 187 p.

ANTIQU-AUVARO R., (1992), L'émigration des Barcelonnètes au Mexique, Serre, Nice, 270 p.

ARANGEA-MIRALLES S., (1992), Mexique, une aventure exceptionnelle : les Barcelonnètes, Voyageurs au Mexique éditeur, Paris.

ARNAUD F., (1981), Les Barcelonnètes au Mexique, Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses Alpes (réed.), Digne, 283 p.

ATGER P., (1962), La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893: cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales, Universités de Dakar, éd. Protat frères, 204 p.

BALTA P., (1976), « Les Français “de” et “à” l'étranger », in Le Monde, n°18, 19, 20 et 21 Juin.

CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ., (1995), « Dénombrement des assurés actifs par départements de naissance au 25 Juillet 1995 », Rubelles, Caisse des Français de l'étranger.

CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER., (1995), « Adhérents à la CFE ; répartition par continents au 31/01/95 », Rubelles, Caisse des Français de l'étranger.

CANTEGRIT J-P., (1995), Les Français de l'étranger, Paris, éd. Economica, 79 p.

CANTEGRIT J-P., (1996), « La protection sociale des Français de l'étranger », CFE, septembre, Paris, 292 p

CERDIN J-L., (1999), La Mobilité internationale : réussir son expatriation, Paris, éd. L'organisation, 299 p.

DE NEGRONIE F., (1977), Les colonies de vacances, Paris, éd. L'Harmattan, 288p.

GASTON J., (1913), Un Béguinage administrative : Bingerville, Bulletin du Comité de L'Afrique française, 23p.

PENISSON B., (1985), «L'émigration française au Canada, 1882-1929», dans L'émigration française : études de cas : Algérie, Canada, Etats-Unis, Paris, Publications de la Sorbonne.

PORTES J., (1985), « Les voyageurs français et l'émigration française aux Etats-Unis (1870-1914).»

VIVIEN A., et RAUNET M., (1997), Les Français de l'étranger, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ? 127 p.

OUVRAGES SUR LES VILLES AFRICAINES

ALQUIN N., (1997), Abidjan Façon-Façon, Editions Echoppe, Caen, guide touristique, 14 p.

ANTOINE P., DUBRESSON A., et MANOU-SAVINA A., (1987), Abidjan « côté cours » : Pour comprendre la question de l'habitat, Paris, éd. Karthala, 274 p.

ANTOINE P., et HERRY C. (2001), Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recomposition, Paris, éd. Karthala, 274 p.

AVICE E., (1951), La Côte d'Ivoire, Sté EGMC, Paris, 94 p.

BART F., (2003), l'Afrique des réseaux et mondialisation, Paris, Karthala, 204 p.

BONNASSIEUX A., (1987), L'autre Abidjan : histoire d'un quartier oublié, éd. Inadès, 220 p.

CHEVASSU J.M., (1997), Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence de la petite et moyenne industrie (PMI), in CONTAMIN B., et MEMEL FOTE, eds 1997, Le modèle ivoirien en question : crise, ajustement, recomposition, Paris, Karthala-ORSTOM.

CLOZEL J.F., (1906), Dix ans à la Côte d'Ivoire, Paris, Challamel.

DU PREY P., (1962), Histoire des ivoiriens, naissance d'une nation, la Côte d'Ivoire, 236 p.

LORY G., (1981), Introduction à l'économie ivoirienne, Société Africaine d'édition, 111 p.

VENNETIER P. et DAVERAT G., (1983), Atlas de la Côte d'Ivoire, 2ème édition, éd. J.A, 72 p.

OUVRAGES DE BASE

ALLIÈS P., (1980), L'Invention du territoire, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 184 p.

BADIE B., (1995), La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, éd. Fayard, coll. L'espace du politique, 276 p.

BAILLY A., (coord.), (1998), Les concepts de la géographie, Paris, A. Colin, 333 p.

BAILLY A., FERRAS R., et PUMAIN D. (dir.), (1992), Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica, 1132 p.

BONNEMAISON J. et CAMBREZY L., (1999), Le territoire, lien ou frontière ?, Paris, Montréal éd. L'Harmattan, 315 p.

BOURGEOIS A., BONTE P. et IZARS M., (1991), « Territoire », Dictionnaire de l'ethnologie, Presses Universitaires de France, Paris, 842 p.

DEBARBIEUX B., et VANIER M., (2002), Ces territorialités qui se dessinent, Paris, éd. De l'Aube, 267 p.

DI MEO G., (1991), L'homme, la société, l'espace, Paris, éd. Anthropos : diff. Economica, coll. Géographie, 319 p.

DI MEO G., (1996), Les territoires du quotidien, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Géographie sociale, 207 p.

DI MEO G., (1998), Géographie sociale et territoires, Paris, Nathan Université, Fac Géographie, 320 p.

MERENNE-SHOUMAKER B., (2002), Analyser les territoires. Savoirs et outils, Bonchamps lès Laval, Université Rennes, 166 p.

RAFFESTIN C., (1986), « Ecogénèse territoriale et territorialité » in Espaces, jeux et enjeux, sous la direction de AURIAC F. et BRUNET R., Paris, éd. Fayard Fondation Diderot, 343 p.

RESEAU DE GEOGRAPHIE SOCIALE., (1992), Le Territoire et la Géographie Sociale, Ecole d'été de Géographie sociale – Vallée d'Aspe – Septembre 1992, brochure, 47 p.

RIPOLL F., (coord.), (2000b), L'appropriation de l'espace (acte premier), séminaire du CRESO du 19 juin 2000, brochure, Caen, 90 p.

RODIERE P., (1988), « Détachement et expatriation : les éléments de la distinction », in Droit et pratique du commerce international, tome 14, n°1, pp. 9-18.

RONCAYOLO M., (1983), « Territoire et Territorialité », Territoires, 1, pp. 1-40.

RONCAYOLO M., (1990), La ville et ses territoires, Paris, éd. Folio, coll. Essais, 278 p.

RONCAYOLO M., (1996), Marseille, les territoires du temps, Paris, éd. Locales de France, 135 p.

SACK R., (1986), Human Territoriality. Its Theory and History, Cambridge: Cambridge University Press.

SAEZ J-P., (1995), Identités, cultures et territoires, Paris, éd. Desclée de Brouwer, coll. Habiter, 267 p.

OUVRAGES GENERAUX

ANDRE Y., BAILLY A., FERRAS R., GUERIN J.P et GUMUCHIAN H., (1989), Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école, Anthropos, Paris, 227 p.

ANONYME., (1995), « Les DOM sont-ils vraiment la France ? », in Plein Droit n°29-30 Novembre, pp. 58-59.

ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER., (1993), « Réforme du code de la nationalité, les français expatriés resteront-ils français ? », in Français du monde, n°Mai-Juin, bimestriel 77, ADFE, Paris, pp.12.

BADIE F., (1992), L'Étal importé: essai d'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, A. Fayard, 334 p.

BAILLY A., (1977), La Perception de l'espace urbain, les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique, Centre de recherche d'urbanisme, Paris.

- BARBARA A., (1993), « Les couples mixtes », Bayard 2ème éd., Paris, 337 p.
- BAROU J., (1992), L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique Noire.
- BEGAG A., (1991), La ville des autres. La famille immigrée et l'espace urbain, Lyon, Presse Universitaires de Lyon, 159 p.
- BERTRAND M-J., (1978), Pratique de la ville, Paris, éd. Masson, 210 p.
- BLANCHET A., et GOTMAN A., (1992), «L'enquête et ses méthodes: L'entretien», Nathan Université (Sociologie 128), Paris, 125 p.
- BOCCO E.I., (2010), Gouvernance et errance, Paris, éd. Publibook, 380p.
- BOLTANSKI L., (1982), Les Cadres. La formation d'un groupe social, Les Editions de Minuit, coll. Le sens commun, Paris, 523 p.
- BORREMANS R., (1987), Le grand dictionnaire encyclopédique de la Côte d'Ivoire, Nouvelles éditions africaines, 269 p.
- BOUCHAUD J-F. et ALEXANDRE H., (1992), L'expatriation dans l'entreprise, 1992. Levallois Perret, Hewitt Associates, (Les guides). 98 p
- BOURGI A., (1979), La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal, Dakar, éd. Nouvelles éditions africaines, 375 p.
- BRUNEAU M., (1994), Géographies des décolonisations XV-XXème siècle, Paris, éd. L'harmattan, 420 p.
- BRUNEAU M0., (1998), Les Grecs pontiques : diaspora, identité, territoires, Paris, éd. CNRS, coll. CNRS histoire, 247 p.
- BRUNET R., (1982), Espace vécus et civilisations, Paris, éd. du CNRS, coll. Mémoires et documents de géographie, 106 p.
- BRUNET R., FERRAS R., et THERY H., (1992), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Paris, éd. Reclus-La Documentation Française, coll. Dynamiques du territoire, 518 p.
- BURDESE A-M., (2002), L'étudiant, le quartier populaire : les illusions de la mixité : l'exemple de la métropole lilloise, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 230 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL., (1922), « Emigration et immigration. Législation et traités », BIT, Genève, 457 p.

CHERIBINI B., (2000), Les ancrages urbains et sociaux de l'espace universitaire à la Réunion : des ethnologues sur le campus, Paris, éd. L'Harmattan, 176 p.

COQUERY-CIDROVITCH C., et MONIOT H., (1974), L'Afrique Noire de 1800 à nos jours, Paris, Presses Universitaires Françaises, 462 p.

CORNEVIN R., et CORNEVIN M., (1990), La France et les Français d'outre-mer, Paris, éd. Tallandier, 514 p.

COURGEAU D., (1988), Méthode de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaire, navettes, Paris, éd. Institut national d'études démographiques, 301 p.

CRIBIER F., (1974), « La migration de retraite ». Cribier, Duffau, Hych, Paris, 277 p.

D'ALMEIDA TOPOR H., (1992), Les transports en Afrique : XIXe-XXe siècle, Paris, éd. L'harmattan, coll. Villes et entreprises, 365 p.

D'ALMEIDA TOPOR H., (1993), L'Afrique au XXème siècle, Paris, éd. Armand Colin, 363 p.

DAGET S., (1997), La répression de la traite des Noirs au XIXème siècle : l'action des croisières françaises sur les côtes occidentales de l'Afrique (1817-1850), Paris, éd. Karthala, 625 p.

DE DAINVILLE. F, (1964), Le langage des géographes : termes, signes, couleurs des cartes 1500 à 1800, Paris, éd. A. et J. Pacard & Cie. 384 p.

DEGENNE A., et FORSE M., (1994), Les Réseaux sociaux, Armand Colin, Paris.

DESSE M., et HARTOG T., (2009), Les littoraux de la Caraïbe : pratiques sociales et nouvelles dynamiques spatiales. Terres d'Amérique n°7, Karthala, Paris. 350 p.

DRAME P., (2007), L'impérialisme coloniale français en Afrique : enjeux et impacts de la défense de l'A.O.F (1918-1940), Paris, éd. Harmattan, Coll. Histoire de la Défense, 480 p.

DU PREY P., (1986), L'Afrique noire de A à Z: Cameroun, RCA, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Nouvelle Editions Africaines, Abidjan, 400 p.

DUMONT G. F., (1995), Les migrations internationales : les nouvelles logiques migratoires, Paris, éd. CEDES, 223 p.

DUPONT V., (1986), Dynamique des villes secondaires et processus migratoires en Afrique de l'Ouest : le cas de trois centres en région de plantation, au Togo : Atakpamé, Kpalimé, Badou, Paris, éd. de l'ORSTOM, coll. Etudes et thèses, 437 p.

ELA J-M., (1983), La ville en Afrique noire, Paris, éd. Karthala, 219 p.

FAREL L., (1998), Les territoires de la mobilité : champ migratoire et espaces transnationaux entre le Mexique et les Etats-Unis, thèse de 3ème cycle, géo. Université de Toulouse le Mirail, 820 p.

FEBVRE L., (1949), La terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire, Paris, éd. Michel, 475 p.

FELONNEAU M-L., (1997), L'étudiant dans la ville : territorialité étudiante et symbolique urbaine, Paris Montréal, éd. l'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 309 p.

FREMONT A., (1975), Etudes sur l'espace vécu en Basse-Normandie : résumés de maîtrise, éd. Université de Caen, 190 p.

FREMONT A., (1976a), La Région, espace vécu, PUF, Paris, 16 p.

FREMONT A., (1978), Espace et cadre de vie : l'espace de vie des caennais, Caen, Université de Caen et Ministère de la qualité de la vie, CERA, 430 p.

FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., et RENARD J. (1984), Géographie sociale, Masson, Paris, 381 p.

FREUD C., (1988), Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement, Paris, éd. Karthala, 270 p.

GEORGE P., et VERGER F., (1990), Dictionnaire de la géographie, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 510 p.

GIBBAL J.M., (1974), Citadins et villageois dans la ville africaine, l'exemple d'Abidjan, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, éd. Français Maspero, coll. Bibliothèque d'anthropologie, 398 p.

GILDAS S., (1995), Géodynamique des migrations internationales dans le monde, Paris, éd. Presses Universitaires Françaises, 429 p.

GOUY P., (1980), Pérégrinations des Barcelonnettes au Mexique, Presses universitaires de Grenoble.

GRIBAUDI M., (dir.), (1998), Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux, Paris, EHESS, 346 p.

GROUPE DUPONT., (1982), Les Territoires de la vie quotidienne. Recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique, Actes du colloque Géopoint 92, Groupe Dupont, Avignon.

GRUENAI S M-E., (1986), « Territoires autochtones et mise en valeur des terres », in : Crousse, B., E. LE BRIS et E. LE ROY (éds.), Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales, Paris, Karthala.

GUILLON M., et TABOADA LEONETTI I., (1986), Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris, éd. L'Harmattan, Paris, 210 p.

GUMUCHIAN H., (1991), Représentations et Aménagement du territoire, Anthropos, Paris, 143 p.

HAERINGER P., (1983), Abidjan au coin de la rue, ORSTOM, 229 p.

HANNERZ U., (1983), Explorer la ville. Eléments d'anthropologie urbaine, traduit et présenté par I. Joseph, éd. De Minuit, Paris, 418 p.

HOVANESESIAN M., (1995), Les Arméniens et leurs territoires, Paris, éd. Autrement, coll. Français d'ailleurs Peuples d'ici, 173 p.

INRTS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) (France), (1989), Un milliard de déplacements par semaine : la mobilité des français, Paris, éd. La Documentation française, 293 p.

JALABERT L., (2007), La colonisation sans nom : la Martinique de 1960 à nos jours, Les Indes savantes, 295 p.

JODELET D., (1989), Les représentations sociales, PUF, Paris, 447 p.

Joseph G. (1913), Un Béguinage administrative : Bingerville, Bulletin du Comité de L'Afrique française, p 23.

KNAFOU R. et al (1998), La planète nomade, les mobilités géographiques aujourd'hui, Paris éd. Belin, coll. Les Atlas de l'Afrique.

KOURTESSI-PHILIPPAKIS G., (2011), L'archéologie du territoire, de l'Egée au Sahara. Paris : Publications de la Sorbonne, Paris, éd. Treuil R, 330 p.

LAMBONY G-P., (1994), De Lomé à Harare, le fait citadin : images et pratiques des villes africaines, Paris, éd. Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 472 p.

LAROUSSE., (2001), Le Petit Larousse illustré, grand format, Paris, éd. Larousse, 1870 p.

LE PAPE M., et VIDAL C., (2002), Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000, Karthala, Paris 354 p.

LEFEBVRE H., (1974), La production de l'espace, Paris, éd. Anthropos, 485 p.

LEVY J., et LUSSAULT M., (dir.), (2003), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Saint-Just-la Pendue, Berlin, 1034 p.

LEVY J-P., et DUREAU F., (2002), L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Habitat et sociétés, 411 p.

LITRE E., (1998), Dictionnaire de la langue française, Chicago, Encyclopaedia Britannica, tome 6, réédition, pp.6277-6278.

M'BOKOLO E., (1981), Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale : les sociétés côtières et la pénétration française (vers 1820-1874), Paris, éd. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 30.

M'BOKOLO E., (1985), L'Afrique au XXème siècle, le continent convoité, Paris, éd. Le Seuil, 393 p.

MERENNE E., (1995), Géographie des Transports, Paris, éd. Nathan, Coll. Géographie d'aujourd'hui, 192 p.

MOUZOUNE A., (1999), Les transformations du paysage spatio-communautaire de Beyrouth, 1975-1996, Paris, éd. Publisud, africaines, Paris, éd. Karthala, coll. Hommes et Sociétés, 179 p.

NANDJUI P., (1995), Houphouët-Boigny, l'homme de la France en Afrique, Paris, éd. L'harmattan, 221 p.

NOIN D., (2002), Géographie de la population, Paris, éd. A. Colin, coll. U. Série Géographique, 280 p.

NOIRIEL G., (1988), Le creuset français : histoire de l'immigration XIXe -XXe siècles, éd. du Seuil, coll. Point histoire, Paris, 441 p.

NORDMAN D., (1998), Frontières de France. De l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècles, Paris, Gallimard, 644 p.

ODEYE-FINIZI M., (1985), Les associations en villes africaines : Dakar- Brazzaville, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Villes et entreprises.

OZOUF MARIGNIER M-V., (1989), La représentation du territoire français à la fin du XVIIIe siècle d'après la formation des départements, Paris, éditions de l'EHESS, 2256 p.

PERROT C-H., (2008), « Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique Subsaharienne au début du XXIe Siècle », Cadernos de Estudos Africanos, pp. 15-33.

PERVILLE G., (1993), De l'empire français à la décolonisation, Paris, éd. Hachette, 255 p.

PINOL J-L., (1991), Les mobilités de la grande ville, Paris, éd. Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, 431 p.

POCHE B., (1996), L'espace fragmenté. Pour une sociologie de la territorialité, Paris, éd. L'Harmattan, 275 p.

QUIMINAL C., (2000), « Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes », Logiques identitaires, logiques territoriales, Bondy : Edition de l'Aube, IRD, 195 p.

RAFFESTIN C., (1980), Pour une géographie du pouvoir, Paris, Litec, 249 p.

RAFFESTIN C., (1988b), « Repères pour une théorie de la territorialité humaine » in Réseaux Territoriaux sous la direction de DUPUY G., Caen, éd. Paradigme.

RETAILLE D., (1997), « Le monde du géographe », Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, Paris, pp. 283.

ROSENTAL P-A., (1999), Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle, Paris, EHESS, 255 p.

SCHNAPPER B., (1843), Annales Maritimes, Revue coloniale, t. 1^{er}, 567p.

SECK A., (1970), Dakar métropole ouest africaine, Dakar, éd. Dakar : Ifan, coll. Mémoires de l'Institut fondamental d'Afrique noire, 25 p.

SINGLY F., (2000), L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, Paris, éd. Nathan, coll. Collection, 128 p.

STREN R.E., (1993), Villes africaines en crise : gérer la croissance urbaine au sud du Sahara : Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Soudan, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Ville et entreprises, 341 p.

TARRIUS A., (2000), Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires, La Tour d'Aigues, éd. De l'Aube, coll. Monde en cours, 265 p.

THUMERELLE P-J., (1986), « Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations », Dossier n°9 des images économiques du monde, Sedes, Paris, 323 p.

TOURNIER M., (1986), « La goutte d'or », Paris, éd. Gallimard.

VENNETIER P., (1991), Les villes d'Afrique tropicale, Paris, éd. Masson, coll. Géographie, 190 p.

CONTRIBUTIONS, ARTICLES ET NUMEROS SPECIAUX DE REVUES

ANTOINE P., et HERRY C, (1983), « La population d'Abidjan dans ses murs ». Cahiers ORSTOM, vol. XIX, n°4, pp. 371-395.

AUDEBERT C, DESSE M (2008). Migrations, mobilités et constructions identitaires caribéennes. Etudes Caribéennes n°8, Publibook Université, Paris.

BAILLY A., (1986), « Espace et représentations mentales », Espaces, Jeux et Enjeux, AURIAC F. et BRUNET R. (dir.), Fayard, Paris, pp. 159-170.

BAILLY A., (1986), « La perception de la ville et déplacements. L'impact de la mobilité sur le comportement », Cahier de géographie du Québec, vol.18, n° 45, pp. 525-540.

BAROU J., (1978), Travailleurs africains en France, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, publication orientaliste de France. «Migrations et solidarité Nord-sud», n° spécial d'Hommes et Migrations, n°1214, juillet 1998.

BAROU J., (1986), « Les communautés africaines en France. Quand le foyer demeure le centre de vie sociale », Migrations-Formation, n°67, pp.5-9.

BELUJON S., et PASQUET P. (1987), « L'expatrié, l'homme clé de l'entreprise à l'étranger.» in : Problème Economique n°2045, 21 Octobre.pp.26-27

BÉNIT, C. (2000), Johannesburg : déségrégation raciale, ségrégation sociale ? In : DUREAU F., DUPOND V. et al., Métropoles en mouvement, une comparaison internationale. Paris, Anthropos & IRD, pp. 269-280.

BERNUS E., (1999), « Nomade sans frontières ou territoires sans frontières » in Les territoires de l'identité. Le territoire, lieu et frontière ? Tome 1, Paris, L'Harmattan, pp. 33-41.

BONNEMAISON J., (1979), « Voyage autour du territoire », L'espace géographique, n°4, pp. 225 et 261.

BONNEMAISON J., CAMBREZY L., (1997a), Les aspects théoriques de la question du territoire (avant-propos), Géographiques et Cultures, n°20: «Le Territoire», sous la direction de BONNEMAISON J., CAMBREZY L et BOURGEOIS-QUINTY L., (1996), L'Harmattan, Paris, pp. 3-5 et pp.7-18.

CHAMBOREDON J-C. et LEMAIRE M., (1970), "Proximité spatiale et distance sociale: les grands ensembles et leur peuplement", *Revue française de sociologie*, XI, 1, pp. 3-33.

CHAMBOREDON J-C. et MEJEAN A., (1995), "Récits de voyage et perception du territoire : La Provence (XVIIIe siècle-XXe siècle)", in *Territoires*, n°2, 1985, Paris, LSS, Presses de l'ENS, pp 4-28.

CHARBIT Y., et BROU K., (1994), La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire In : *Revue européenne des migrations internationales : REMI : Migrations africaines*, vol. 10, 3, pp. 33-59.

CHIVALLON C., (1994), « Deux notions pour comprendre l'expérience sociale de l'espace : réseaux sociaux et territoires », *Cahiers de la M.R.S.H.*, juin, n°3, pp 73-90.

CHIVALLON C., (1997), Repenser le territoire, à propos de l'expérience antillaise, *Géographies et Cultures*, n°20 : « Le Territoire », sous la direction BONNEMAISON J., CANBREZY J., et BOURGEOIS-QUINTY L., (1996), L'Harmattan, Paris, pp. 45-54.

CLAVAL P., (1997), Le territoire dans la transition à la post-modernité, *Géographies et Cultures*, n°20 : « Le Territoire », sous la direction de BONNEMAISON J., CANBREZY J., et BOURGEOIS-QUINTY L., (hiver 1996), L'Harmattan, Paris, pp. 93-112.

COLLET B., (1991), « Mariages mixtes en France et en Allemagne. Statut juridique et caractéristique des couples », in *Migrations Sociétales*, vol 3, n°14, Mars-Avril, pp. 19-34.

COLLET V., (1999), Expatriation, le mythe français de la fuite des cerveaux.-in : *Moniteur du Commerce International*, n°13 mai 1999, pp.62-71

CONDAMINES C., (1993), « Les immigrés, atouts du développement », *Le Monde diplomatique*, n° 477, décembre, pp 25.

CRIBIER F., (1976), « L'espace vécu des personnes âgées. Les retraites de parisiens quittant Paris », in 'L'espace vécu', colloque tenu à Rouen, les 13-14 octobre 1976, Universités de Caen, Orléans, Paris I, Vincennes, pp. 59-68.

DE ROCHEBRUNE R., (1996), « Diaspora chinoise », éd. Jeune Afrique, n° 1845, pp 36-41.

DEBARBIEUX B., (1995a), « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et Sociétés*, n°82-83, pp 13-35.

DEBARBIEUX B., (1995b), « Le Lieu, le territoire et les trois rhétoriques », Espace géographique n°24 (2), pp 97-112.

DEWITTE P., (1995), « Les migrants, coopérants de demain ? », Projet, n° 241, pp 80-88.

DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de géographie, n°537, Paris, pp. 564-594.

DI MEO G. (1998b), Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale, in HERIN

DI MEO G., (1987), « Les formations socio-spatiales », Annales géographiques, n°537, pp 564-594.

DI MEO G., (1990), De l'espace vécu aux formations socio-spatiales, Géographie sociale, n°10 : « lire l'espace, comprendre les sociétés », Caen, pp. 13-23.

DI MEO G., (1999), De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité, communication au colloque de Caen : « Faire la géographie sociale aujourd'hui » des 18-19 novembre 1999, organisé par l'UMR ESO.

FOURNIER, J-M., (2007), « Géographie sociale et territoires. De la confusion sémantique à l'utilité sociale ? », La lettre ESO, n°26, septembre 2007, pp. 29-35.

FREMONT A., (1976), L'espace vécu, Rouen, Colloque 13-14 oct. 1979.

GIRAUT F., 2008, « Conceptualiser le Territoire », in Dossier Construire les territoires, Historiens et géographes 403, pp. 61.

GOERG O. (2003), « De la ségrégation coloniale à la tentation sécessionniste : 'l'urbanisme sécuritaire' », Fourchard L. et al., pp.245-261.

GOHOUROU F., (2012), « Territorialité française dans l'agglomération abidjanaise : l'exemple de la commune de Marcory », éd. EUE, coll. Les perspectives de la géographie.

GOLLOT A., (1986), « La protection sociale des Français de l'étranger », in Le statut social des migrants. La protection des travailleurs migrants, Lamy, Paris, pp. 209-348.

GROSSETTI M., (1986), Enseignants en coopération. Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales, in: Revue française de sociologie, 27-1. pp. 133-148.

GUERIN-PACE F., et GUERMOND Y., (2006), « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace Géographique*, t. 36, n°4, pp.298-308.

GUILLON M., (1984), « Quartiers pluriethniques : une grande diversité », *Espaces et sociétés*, n°45.

HAUMONT A., (1993), « La mobilité intra-urbaine : rétrospective et perspective », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, juin-sept., pp.109-118.

ICG (International Crisis Group), Rapport Afrique n°82, juillet 2004, « Côte d'Ivoire, pas de paix en vue », pp.11, pp. 101.

JAILLET M.-C. (2009), Contre le territoire, la «bonne distance», in VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. «Espace et territoires», pp.115-121.

LASSAILLY-JACOB V., (1992), "Exclues, marginalisées, intégrées. Réactions des femmes à un projet agricole (Côte d'Ivoire)" in *Relations de genre et Développement, Femmes et Sociétés*, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, pp 187-200.

LASSAILLY-JACOB V., (1992), "Aménagement planifié, aménagement remanié : une communauté rurale nubienne transférée s'approprie un autre environnement (Nouvelle Nubie, Egypte)" *Les Cahiers d'Urbama*, n°7, pp 13-33.

LASSAILLY-JACOB V., (2006), "Territoires d'exil, les camps de réfugiés," coordination d'un numéro thématique de la revue *Géographies*, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*.

LE BERRE M., (1992), *Territoires*, Encyclopédie de Géographie, dirigé par ANTOINE S., BAILLY., FERRAS R., et PUMAIN D., Economica, Paris, pp. 617-638.

LE BERRE M., (1995), « Territoires », BAILLY A., FERRAS R., et PUMAIN D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp. 601-622.

LEBON A., (1988), « Evolution du nombre total de Français à l'étranger de 1984-1988 » in 1986-1987, *Le point sur l'immigration et la présence étrangère en France*. Documents Affaires Sociales, Ministère des Affaires Sociales et de l'emploi, La Documentation Française, Paris, pp. 28-29.

LEVY B., (1994), "Identité urbaine et territorialité existentielle : l'âme d'une ville existe-t-elle ? L'exemple de Genève." Contribution au Colloque Fin des territoires ou diversification des territorialités ? La géographie interrogée (PIOLLE X., et RAFFESTIN C.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 10-11 oct. 1994.

LEVY B., (2002), « La territorialité vécue. L'exemple du quartier », Actes du Colloque La territorialité, une théorie à construire. En hommage à RAFFESTIN C., Cahiers géographiques no 4, Université de Genève, pp. 177-184.

LEVY J., (1998), « Les identités nouvelles sont arrivées. Nous habitons des lieux multiples » in La planète 'nomade' les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris, pp.193-197.

MA MUNG E., (1994), « Non lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire », in L'espace géographique, n°2, pp. 104-106.

MA MUNG E., HILLY M. et LOYER F. (1998), « Migrations et solidarité Nord-sud », n° spécial d'Hommes et Migrations, n° 1214, juin- août 1998.

MALMBERG T., (1980), « Pour une territorialité humaine, quelques concepts de base », Revue de l'Institut de Sociologie 3/4, édition de l'Université de Bruxelles.

MARIE M., (1986), « Penser son territoire : pour une épistémologie de l'espace local », Espaces, Jeux et Enjeux, AURIAC F. et BRUNET R. (dir.), Fayard, Paris, pp. 141-158.

MEYER J., (1974), Les Français au Mexique au XIXe siècle, Cahier des Amériques latines, n° 9-10, Paris.

MINISTERE DE LA COOPERATION., (1994), L'assistance technique française (1960-2000) : rapport d'étude, Paris, éd. la documentation française, coll. Rapport d'étude, 332 p.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, (1990 - 2000), « Les ressortissants français immatriculés et dispensés d'immatriculation et évaluation des non-immatriculés du 01/10/90 au 01/01/2000 (pour chaque année) par pays », Ministère des Affaires Etrangères, DFAE, Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES., (1990-2000), « Répartition socioprofessionnelle et par secteur d'activité (immatriculés et dispensés), pour le monde de 1990 à 2000 », Ministère des Affaires Etrangères, DFAE, Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES., (1992), « Etat numérique (immatriculés, dispensés et non-immatriculés), en Côte-d'Ivoire de 1992 à 1995 », Ministère des Affaires Etrangères, DFAE, Paris.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES., (1992), « Etat numérique (immatriculés, dispensés et non-immatriculés) à Abidjan au 01/01/97 », Ministère des Affaires Etrangères, DFAE, Paris.

MULLER C. (ouvrage préparé par), « Espaces et Sociétés à la fin du XX^e siècle, Quelles géographies sociales ? », Actes du Colloque de Géographie sociale de Caen des 10-11 octobre 1996, Les Documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, n°7, Caen, pp.49-61

OFFICE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES., (1979), « Le nombre des Français en Afrique continue à diminuer. Extrait de la revue Europe-Outremer, n°581, juin 1978 », in Hommes et Migrations n°963, 1 Février, pp. 33-37.

PIOLLE X., (1990), « Mobilité, identité, territoire », Revue de géographie de Lyon, vol. 65, n°3, pp.149-154.

PIOLLE X., (1991), « Proximités géographique et lien social. De nouvelles formes de territorialité », L'espace géographique, n°4, pp.349-358.

PIOLLE X., (1998), Le territoire, ou des dimensions spatiales des rapports sociaux, in HERIN R., et MULLER C., (ouvrage préparé par), « Espaces et Sociétés à la fin du XX^e siècle, Quelles géographies sociales ? », Actes du Colloque de Géographie sociale de Caen des 10-11 octobre 1996, Les Documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen, n°7, Caen, pp. 75-86.

POINARD M. (1983), « Le réseau associatif portugais : l'émergence d'un espace social autonome », in Géographie sociale, actes du colloque de Lyon, octobre 1982, éd. D. Noin.

POITOU D., (1984), Organisation et pratique de l'espace urbain en Afrique de l'Ouest : deux exemples significatifs, Ile-Ifé (Nigeria) et Niamey (Niger), in LE BRIS E. et MARIE A. et all, Anthropologie de l'espace habité dans les villes africaines. Dakar, Saint Louis, Bamako, Lomé, Niamey, Ile-Ifé, Bangui, Paris, Ministère de la recherche et de la technologie, pp. 387-438.

PONCET J-F., (2000), « Rapport d'information fait au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan sur l'expatriation des jeunes Français », n° 388, Sénat, Session Ordinaire, pp. 40-91.

PREVELAKIS G., (1997), La notion de territoire dans la pensée de Gottmann J., Géographies et Cultures, n°20 : « Le Territoire », sous la direction de BONNEMAISON J., CAMBREZY L., et BOURGEOIS-QUINTY L., (1996), L'Harmattan, Paris, pp. 81-92.

RAFFESTIN C., (1977), « Paysage et territorialité », Cahier de géographie du Québec, pp.130-133.

RAFFESTIN C., (1988a), « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité », Espaces et sociétés, n°41, pp.176-171.

RUEFF J., (2004), Côte d'Ivoire, le feu au pré carré, Paris, Editions Autrement, p 105-107.

RUWET J-C., (1995), « Territoire, éthologie », in Encyclopaedia Universalis, Paris, vol. 22, pp. 329-330.

SIMON P., (1998), Le logement, l'intégration des immigrés. In : logement et habitat, l'état des savoirs. Sous la direction de SEGAUD M., BONVALET C., et BRUN J., Paris, La découverte, pp.312-318.

STECK J-F., (2005), « Abidjan et le Plateau : quels modèles urbains pour la vitrine du « miracle » ivoirien ? », Expertises nomades, vol.80/3, pp.215-226.

TABOADA-LEONETTI I., (1984), « Territorialisation et structuration communautaire : les Asiatiques dans le 13ème arrondissement de Paris », Espaces et sociétés, n°45, pp.61-79.

TARRIUS A., (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes migrants », Les Annales de la recherche urbaine, n°59-60, juin-sept. , pp.50-60.

TILLHET-PRETNAR J. (1988), « Le droit de la sécurité sociale des salariés français détachés à l'étranger », in Droit et pratique du commerce international, tome 14, n°1, pp. 59-68.

TIZON Ph., (1996) « Qu'est-ce que le territoire ? », DI MEO G. (dir.), Les Territoires du quotidien, L'Harmattan, Paris, pp. 17-34.

UNION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER., (1949), « Le problème de la double nationalité », in La Voix de la France, n°135, Décembre.

VACHAL C., (1990), « La protection sociale des Français à l'étranger », Centre de sécurité des travailleurs migrants. Bulletin de liaison et d'information, n°2 et 3, pp. 80.

VEITL P., (1995), « Territoires du politique. Lectures du Tableau politique d'A. Siegfried », Politix, n°29, pp. 103-122.

VERQUIN B., (1995b), « Les Français de l'étranger, une population difficile à déterminer » in Revue Européenne des migrations internationales, 11, n°3, pp 193-203.

VIDAL C., (1989), « Abidjan des années trente : landscapes », in Tropiques, lieux et liens, ORSTOM, Paris : pp. 303-309.

VILLEMONT J-M., (2006), Les petits hommes d'Abidjan, éd. Rivages, 331 p.

VILLEPIN X., (1993), « Les Français à l'étranger », in Revue des Deux Mondes, n° Mars, paris, pp. 50-56.

VINCENT P., « Espace géographique, structure sociale et sociabilité ». Communication au séminaire du 5 et 6 février 1987 sur les réseaux sociaux. Texte ronéoté, Centre d'études des solidarités sociales, IRESO.

WEBER F., (1982), « Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne », Etudes rurales, n°87-88, juillet-déc., pp. 247-262.

WELLMANN B., et LEIGHTON B., « Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire », Urban Affairs Quaterly, vol. 14, n°3.

WONDJI C., (1976), « Bingerville, naissance d'une capitale, 1899-1909 ». In: Cahiers d'études africaines. Vol. 16 N°61-62. 1976. pp. 83-102.

MEMOIRES ET THESES

BAZIN C. (1990), Les femmes immigrées dans les grands ensembles, leur pratique de l'espace résidentielle dans deux communes de l'Ouest parisien : Chanteloup-les-Vignes et la Verrière, Th. 3e cycle, Géographie, Univ. Paris 8, 453p.

CHADIA A., (2007), Circulation Migratoire des Aït Ayad : construction d'un espace migratoire entre le Maroc, la France, l'Espagne et l'Italie, Presses universitaires de Rennes, 358 p.

CLEMENT C., (2000), Espace de vie, espace en ville : Parcours migratoires, représentations et pratiques de l'espace urbain à Niamey, Lyon : Université de Lyon 2, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, Th. doc. : Eco: Lyon, 354 p.

DESSE M., (1995), Acteurs et dynamiques spatiales insulaires depuis la départementalisation en Guadeloupe, Martinique, Réunion. Thèse de Doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 409 p.

DULIN A., (2005), La gestion par la France de la crise ivoirienne de septembre 2002 à avril 2005. Séminaire de relation internationale. Science politique. Université de Lyon 2, 101p.

FISCHER F., (2004), Emigration séculaire et émigration mythique : La colonisation alsacienne et lorraine en Algérie de 1930 à 1914, Thèse, Aix en Provence, Serre Editeur et Editions Jacques Gandini. Nice. 1999, 174 p.

FREMONT A., (1976b), L'Espace vécu, Colloque 13 – 14 oct. (1976), Rouen, 275 p ronéotypées.

GEFFARD B., (1979), L'investissement français à l'étranger, Mémoire de Maîtrise Sciences Economique, Poitiers, Université de Poitiers.

GOHOUROU F., (2004), Migrations internationales et changement spatial : les nouvelles mobilités et pratiques socio-spatiales des étudiants ouest-africains dans l'agglomération de Poitiers, Mémoire de maîtrise, Géo. Université de Poitiers.

GOHOUROU F., (2006), Territorialité africaine dans l'agglomération de Poitiers : l'exemple des étudiants ouest africains, Mémoire de Master 2, Géo. Université de Poitiers.

POSSIO S.T., (2003), La France et la sécurité collective en Afrique subsaharienne : De l'interventionnisme militaire systématique au renforcement des capacités Africaines de maintien de la paix, Mémoire de recherche, Science Po. Université de Lyon 2.

RANDOLPH E., (1969), L'industrialisation de la Côte d'Ivoire et ses conséquences sociales de 1946 à 1966, Mémoire de thèse.

VERQUIN B., (1995a), La population française établie à l'étranger : une approche méthodologique, Mémoire de DEA, Université de Poitiers, Poitiers, 170 p.

VERQUIN B., (2000), Du « modèle migratoire colonial » à la circulation mondiale des élites professionnelles : le cas des Français à l'étranger, thèse de 3ème cycle, géo. Université de Poitiers, 1186 p.

SITES CONSULTÉS

Site de l'école normale supérieure des lettres et sciences humaines :

http://grain-de-geo.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=165

Site de Sciences politiques de Lyon :

http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/DEASPMRR/possio_t/pdf/possio_t.pdf

Site du crisis group:

<http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/cote-divoire/082-cote-divoire-no-peace-in-sight.aspx>

Site de l'Unesco :

http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/1322rev.pdf

Site sur le mondialisme :

<http://www.mondialisme.org/spip.php?article452>

Site de l'ambassade de France :

http://www.ambafrance-se.org/IMG/Doc_info_poste.pdf

Site de l'assemblée française :

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3694.asp>

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3694.asp>

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rapports/r2434.pdf>

http://www.ambafrance-se.org/IMG/Doc_info_poste.pdf

<http://www.assemblee-afe.fr/-organisation-.html>

Site de recrutement pour l'enseignement

<http://sections.se-uns.org/HdF/spip.php?article515>

Site d'association :

http://www.fapee.com/index.php?p=questions_frequentes2&id=17&PHPSESSID=1b039f279273137e997c7d8384df4e85

<http://www.abidjanaccueil.net>

Site géographique :

<http://hypergeo.eu>

Autres sites :

<http://www.cosmovisions.com/ChronoCoteIvoire.htm>

<http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTES/MIGRATIO/STARY.PDF>

<http://lhg.free.fr/telechargement/terfra.pdf>

<http://www.africaintelligence.fr/LC-/archives/2003/04/24/num=422>

TABLES

TABLE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Effectifs par domaines d'activité en 2004.....	108
Tableau n° 2 : Diffusion par secteur d'activité des Français inscrits ayant un emploi.....	115
Tableau n° 3 : Répartition par CSP des Français inscrits ayant un emploi.....	115
Tableau n°4 : Les filiales des multinationales françaises en Côte d'Ivoire (2005).....	123
Tableau n°5 : Evolution des Français par commune d'Abidjan.....	134
Tableau n°6 : Evolution de la répartition des Français par commune d'Abidjan.....	236
Tableau n° 7: Présentation des Français par quartier dans la commune de Marcory.....	238

TABLE DES GRAPHIQUES ET SCHEMAS

Graphique n° 1 : Evolution du nombre de Français inscrits dont binationaux en 2008.....	102
Graphique n° 2 : Répartition des filiales françaises par secteur en 2007.....	106
Schéma n° 1 : Un territoire, 3 facettes.....	29
Schéma n° 2 : Qui sont les Français enquêtés.....	42

TABLE DES CARTES

Carte n° 1 : Abidjan : histoire et croissance de la ville.....	79
Carte n° 2 : Le Plateau, commune fonctionnelle.....	80
Carte n° 3 : Répartition des Français expatriés par département ivoirien en 1960.....	94
Carte n° 4 : Distribution des Français expatriés par département ivoirien en 1980.....	95

Carte n°5 : Distribution des Français de Côte d'Ivoire en 1985.....	99
Carte n°6 : Répartition des Français de Côte d'Ivoire en 1996.....	100
Carte n°7 : Répartition des Français sur le territoire ivoirien en 2009.....	118
Carte n° 8: Répartition des expatriés français dans l'Agglomération d'Abidjan en 2009.....	121
Carte n° 9: Présentation de la ville d'Abidjan et du principal terrain d'étude.....	129
Carte n°10 : Répartition des 604 Français et leurs équipements au plateau (2009).....	156
Carte n°11 : Distribution des 4 172 Français et de leurs équipements à Cocody (2009).....	157
Carte n° 12 : La Côte d'Ivoire en guerre (2003).....	179
Carte n° 13 : Quartiers et équipements français sinistrés à Marcory en janvier 2003.....	182
Carte n° 14 : Pillage des composantes élémentaires du territoire français à Marcory (2004).....	195
Carte n° 15 : Typologie des établissements tenus et fréquentés par ressortissants (Marcory).....	240
Carte n° 16 : Distribution des expatriés et des écoles homologuées à Abidjan (2009).....	267
Carte n° 17 : Lieux de la territorialité française à Marcory (2012).....	291

TABLE DES CARTES MENTALES

Carte mentale n°1 : Carte réalisée par un lycéen habitant le quartier de Zone 4 (2009).....	149
Carte mentale n°2 : Carte réalisée par un lycéen de Blaise Pascal (2009)	159
Carte mentale n° 3: Carte réalisée par un expatrié vivant à Cocody (2009).....	165
Carte mentale n°4 : Carte réalisée par un Franco-libanais résidant à Cocody (2009).....	171

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo n° 1 : Les services administratifs de Grand-Bassam.....	53
Photo n° 2 : Les bâtiments administratifs de Bingerville.....	59
Photo n° 3 : Départ pour week-end dans des cabanons français situés au large de la lagune d'Assinie.....	163
Photo n° 4 : Vigile (en jaune) et véhicule d'intervention (jaune) postés devant un immeuble abritant entre autres des Français à Marcory (Zone 4).....	191
Photo n° 5 : Un vigile d'une agence de sécurité française posté devant un restaurant français à Marcory (Zone 4).....	192
Photo n° 6 : 43 ^{ème} BIMA : lieu de rassemblement des volontaires au rapatriement.....	200
Photo n° 7 : Des exemples d'initiatives d'expatriées au sein d'Abidjan accueil.....	278
Photo n° 8 : Vue intérieure de l'Athletic Club : un exemple d'espace approprié par des Français à Marcory (Biétry).....	285
Photo n° 9 : Vigassistance, agence de sécurité tenue par un Français au Résidentiel.....	289

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
Introduction générale.....	8
 Première partie . Du territoire au projet de territoire dans la colonie de Côte d'Ivoire.....	 16
 Chapitre I. Du cadre conceptuel au terrain d'étude : l'itinéraire d'un chercheur en géographie.....	 17
I. Que signifie le territoire : genèse de la notion et approche par les sciences humaines.....	17
1. Définition préalable de la notion de territoire	18
2. Formation et modèles conceptuels du territoire	20
2.1. L'approche politique : l'acception la plus démocratisée	20
2.2. L'approche ethnologique : un sens originaire des sciences sociales.....	22
2.3. L'approche géographique : le territoire, un espace approprié par un groupe social	23
II. Concept et problématisation	25
III. Méthodologie de recherche	30
1. Les références bibliographiques.....	31
1.1.Trajectoire de la littérature sur l'expatriation française	31
1.2.Quelques ouvrages incontournables sur expatriation française.....	35
1.3.Exemples de recherches relatives aux pratiques socio-spatiales de migrants.....	37
2.Traitement statistique des données	39
3. L'enquête de terrain.....	40

3.1. Le questionnaire	40
3.2. Le choix du terrain d'étude.....	42
3.3. Observations participantes.....	43
3.4. Enquêtes et complications sur le terrain	44
Conclusion du chapitre I.....	47
Chapitre II. Quand des villages deviennent capitales (1843-1960).....	49
I. Grand-Bassam : premier village, transformé en capitale de colonie	50
II. Bingerville, le second village érigé en capitale de colonie	57
1. Bingerville capitale ! La fin de l'utopie abidjanaise et bassamoise ...	61
2. Le milieu naturel : le facteur déterminant pour le choix de Bingerville.....	64
3. La résistance des Atchan face nouveaux maîtres de Bingerville	66
4. Bingerville, une capitale par aubaine ?	71
4.1. L'ajournement de l'érection du port et la fin des illusions abidjanaises.....	71
4.2. La déception des bassamois.....	73
III. Abidjan devient la capitale de la Côte d'Ivoire (1934).....	77
Conclusion chapitre II.....	83
Conclusion première partie	85
 Deuxième partie. La présence française en Côte d'Ivoire : entre héritages historiques et nouvelle dynamiques.....	 87
 Chapitre III. L'immigration des Français en Côte d'Ivoire depuis 1960 et ses conséquences géographiques.....	 88
I. Le contexte ivoirien : la nécessité d'une main-d'œuvre et d'investisseurs	88
II. Entre gloire et pauvreté, la diversité des contextes internationaux	89
III. Mécanismes d'implantation géographique de la population française : l'invocation de la dualité.....	91

IV. Les Français en Côte d'Ivoire depuis le début des années 80 : une migration stabilisée ?.....	101
1. Un renversement conjoncturel.....	101
1.1. La nouvelle donne de la politique industrielle.....	101
1.2. Répartition des effectifs dans les filiales françaises de Côte d'Ivoire.....	107
2. La restructuration des flux migratoires : des mutations qualitatives de la population	108
2.1. Des courants migratoires largement ralentis	108
2.2. Un élargissement des origines géographiques	109
2.3. De nouveaux profils socio-démographiques des migrants	112
3. La localisation contemporaine des Français : entre héritages historiques et nouvelle dynamique	116
3.1. Une distribution encore fortement marquée par les contextes migratoires passés	116
3.1.1. La dualité nord/sud sur l'ensemble du territoire ivoirien.....	116
3.1.2. L'accentuation de l'antithèse villes-campagnes	119
4. L'hyperpolarisation dans l'Agglomération d'Abidjan.....	120
4.1. Poids d'Abidjan dans le marché ouest africain des compétences.....	121
4.2. Les autres raisons avancées par les expatriés.....	124
4.2.1. L'existence d'un réseau de connaissance avant l'arrivée à Abidjan.....	124
4.2.2. La volonté des parents.....	126
4.2.3. La raison administrative.....	126
4.2.4. L'image de marque de la ville d'Abidjan.....	127

5. La définition du principal champ spatial de la recherche et les premiers résultats	128
5.1. Marcory, une ancienne commune industrielle.....	129
5.2. Marcory, l'un des premiers foyers d'accueil de l'expatriation française.....	131
Conclusion chapitre III.....	136
Chapitre IV. Mobilités et pratiques socio-spatiales des Français de la commune de Marcory.....	138
I. Concepts et théories de la mobilité et des pratiques spatiales..	138
1. Mobilités, pratiques spatiales : question de définition	139
1.1. La mobilité : un concept polysémique	139
1.2. Mobilité spatiale et pratique spatiale	140
2. Les espaces supports des pratiques et des mobilités spatiales.....	140
2.1. Espace de vie	141
2.2. Espace vécu	141
2.3. Espace social	142
II. L'espace des Français de la commune de Marcory : entre « ici et là-bas », la diversité des pratiques et des représentations spatiales	143
1. La différentialité des pratiques spatiales	144
1.1. La commune de Marcory : un espace inégalement valorisé par les Français	144
1.1.1. La diversité des espaces de vie des Français.....	144
1.1.2. Des relations parfois très affectives aux espaces.....	150
1.2. L'espace supra local (Abidjan) : une forte pratique de l'espace par les Français.....	153
1.2.1. La commune du Plateau : l'un des points forts de l'espace de vie des Français dans l'agglomération abidjanaise	153

1.2.2. La commune de Cocody	157
1.2.3. Le quartier du Plateau Dokui	160
2. A l'extérieur de l'agglomération abidjanaise : espace inégalement pratiqué.....	160
2.1. Arythmie et indigence des pratiques des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire	160
2.2. La place remarquable de Grand-Bassam et Assinie dans la mobilité supra-locale des Français.....	161
2.3. La polarisation de Londres dans la mobilité internationale des Français.....	164
3. L'espace d'origine, élément capital des expériences spatiales	166
3.1.Des perceptions spatiales filtrées par l'espace d'origine.....	166
3.2.Des relations constantes au pays d'origine irrationnel.....	168
Conclusion chapitre IV.....	171
Conclusion de la deuxième partie.....	173

Troisième partie. Déconstruction et reconstruction territoriale : Les Français de Côte d'Ivoire à Marcory.....175

Chapitre V. Les Français rapatriés de Côte d'Ivoire : perte du territoire par rupture et reproduction territoriale en France.....	176
I. La Côte d'Ivoire : trois décennies de stabilité politico-sociale avec président F. HOUPHOUET-BOIGNY ?	176
II. Les causes de la crise sociopolitique ivoirienne	177
III. Que recommandent les accords de Marcoussis ?	180
IV.France, cible de la colère à Marcory après les accords Kléber.....	181
V. Risk, Flash-intervention, 911-Security, et Vigassistance : l'installation d'une sécurité française de proximité à Marcory	185

VI. Les événements politiques de novembre 2004 : le récit des rapatriés.....	193
VII. La brutale rupture spatiale et l'exil : la fin du territoire	197
1. Des départs dans l'urgence.....	197
2. Le regroupement au camp du 43ème BIMA, à Abidjan.....	199
3. 43ème BIMA : lieu de multiples territorialités.....	203
4. 43ème BIMA, territoire temporaire des Français à rapatrier..	205
5. Le retour au pays d'origine, une sorte d'exil	209
VIII. Dans le pays d'origine, mais sans territoire : à la recherche du territoire français de Côte d'Ivoire.....	211
1. Prise en charge des Français rapatriés en France.....	211
2. Le Centre d'accueil et de transit de Vaujours en Seine Saint Denis (93).....	213
3. Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).....	214
4. La construction des repères territoriaux de base	216
IX. A la découverte de l'espace français.....	217
1. L'activité professionnelle et le CHRS.....	217
2. Le bien être de l'enfant, facteur de regroupement et d'ancrage territorial.....	218
3. Le quartier familial et le rapatrié : quel processus d'appropriation spatiale ?.....	220
X. Les rapatriés dans l'espace français : intégration locale, perception spatiale....	222
1. Une concentration de circonstance	222
2. Le territoire des rapatriés de Côte d'Ivoire à Nancy : Saint Pierre René II, micro territoire local temporaire	224
3. Les transformations de Saint Pierre René II	225
Conclusion chapitre V.....	228

Chapitre VI. Les Français de Côte d'Ivoire à Marcory: quelle est la contribution des étrangers dans la mise en place du territoire français ?.....230

I. Créer les conditions du renforcement de la présence française à Marcory... 230

1.Un retour progressif vers une situation sociopolitique apaisée et propice au retour des rapatriés..... 231

2.Un rééquilibrage progressif du contraste séculaire nord /sud : une préférence pour la commune de Marcory 233

3.Une distribution spatiale inégale des Français à Marcory : la primauté de Biétry, Zone 4, et Marcory Résidentiel..... 236

II. L'offre immobilière et l'établissement commercial : outils de la structuration du territoire français par les autres communautés 238

1. Zone 4 et Biétry : deux quartiers fortement habités par les Français.....241

2. Marcory Résidentiel : un quartier français moyennement habité par les Français.....245

Conclusion chapitre VI.....250

Chapitre VII. Les Français de Côte d'ivoire à Marcory, une collectivité territoriale décentralisée outre frontière.....252

I. La communauté française de Côte d'Ivoire, une collectivité publique sui generis..... 253

1. Une communauté qui n'a pas de « territoire » au sens des collectivités territoriales, mais a déjà des « territoires électoraux » 253

2. Une collectivité dont l'assemblée représentative peut déjà traiter de tous les sujets les concernant..... 255

3. Une collectivité qui a des parlementaires 259

4. Une communauté qui dispose d'instances de représentation locale, que sont les comités consulaires 261

5. Une communauté qui dispose d'un réseau scolaire original..... 264

6. Une collectivité qui a un budget de fait sinon de droit.....	267
7. Une communauté qui dispose d'un régime de protection sociale spécifique.....	271
II. Comment les ressortissants français contribuent-ils à la construction de leur propre territoire à Marcory ?	274
1. Une territorialisation éducative : transformation d'écoles en véritables établissements français.....	274
2. Abidjan accueil : l'un des espaces d'investissement associatif des Françaises des communes de Marcory et Cocody.....	277
3. Marcory Résidentiel, Biétry, et Zone 4 : des espaces appropriés et pratiqués par les Français	281
3.1. Athletic Club de Biétry : l'un des principaux lieux d'épanouissement des Français de Marcory	281
3.2. Saint Germain, Pinky night, Jimimy's...et Che café : les autres espaces de loisirs de la communauté française de Marcory	286
4. Une territorialisation sécuritaire, risque d'isolat ?	288
Conclusion chapitre VII.....	292
Conclusion de la troisième partie.....	294
Conclusion générale.....	297
Annexes	302
Annexe n°1	303
Annexe n°2.....	313
Annexe n°2-1	313
Annexe n°2-2.....	315
Annexe n°2-3.....	316
Annexe n°2-4.....	317
Annexe n°2-5.....	318
Annexe n°2-6.....	320
Annexe n°2-7.....	328

Annexe n°2-8.....	329
Annexe n°2-9.....	330
Annexe n°3.....	332
Annexe n°4.....	333
Annexe n°5.....	334
Liste des sigles.....	335
Bibliographie.....	340
Tables.....	363
Table des tableaux.....	364
Table des graphiques et schémas.....	364
Table des cartes.....	364
Table des cartes mentales.....	365
Table des photographies.....	366
Table des matières.....	367

TITRE. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET TERRITORIALISATIONS : LES FRANÇAIS DANS LA VILLE D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

En Côte d'Ivoire, dans les villages de Grand-Bassam (en 1834), de Bingerville (en 1899) et d'Abidjan (en 1934), les autorités coloniales françaises ont imposé un modèle urbain basé sur la ségrégation des populations européennes et africaines. Dans ces territoires, des quartiers évoquent aujourd'hui des armoiries qu'il faut essayer de comprendre, en rapport avec leur antécédent de quartiers français au sein du plan d'urbanisme de type colonial, et dont il faut étudier les transformations dans un environnement de crise sociopolitique. Cette étude tente de saisir leurs sens et leurs portées territoriales dans la société ivoirienne. Elle s'est élaborée à partir d'un problème d'approche épistémologique que la géographie peut projeter sur ces espaces avec lesquels les Français expatriés en Côte d'Ivoire entretiennent des relations originales. Il s'avère que la commune de Marcory, notamment en ses quartiers (Marcory Résidentiel, Biétry et Zone 4) est l'un des lieux de la territorialité française à Abidjan. Cette recherche propose donc une lecture synchronique des différentes formes de marquage de cet espace communal par les Français. Ce marquage se lit d'une part, par les Français qui s'approprient cet espace en mettant en place un système de sécurité spécifique et d'autre part avec la création d'espaces de loisirs et relations sociales. L'Etat français, notamment par la création d'un réseau scolaire français, d'un régime de protection sociale spécifique et par la mise à disposition d'un budget de fait sinon de droit apporte aussi sa marque dans ces zones où résident les Français au point de laisser l'empreinte d'une "collectivité territoriale française décentralisée outre frontière"

Mots-clés : Côte d'Ivoire, Abidjan, Marcory, migration, Français, territoire

TITLE. INTERNATIONAL MIGRATION AND TERRITORIALISATION: THE FRENCH IN THE CITY OF ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

A city model based on the segregation between the European and the African populations was imposed by the French Colonial authorities to the villages of Grand-Bassam (in1834), Bingerville (in1899) and Abidjan (in1934).Some areas of these three territories recall today some coat of arms which signification is necessary to be grasped in comparison with the previous French areas history within the colonial town planning scheme. The changes which have occurred since then should be studied in a sociopolitical crisis environment. Through this study, we intend to understand the meaning and the territorial scope of such changes in the Ivorian society. This study is developed on the basis of an epistemological approach to the problem which Geography could forecast in these spaces where the French Expatriates in Cote D'Ivoire have original relationships. It turns out that the Marcory commune chiefly in its areas (Marcory résidentiel, Biétry and Zone 4), is one of the places of the French territoriality in Abidjan. Through this research, we propose a synchronic reading of the various forms under which the space is marked by the French. The reading of this marking consist in how the French appropriate these spaces by implementing a specific security system in the one hand and by creating leisure spaces and social relationships in the other hand .The French Government, through the creation of a French School System, a Social Protection System and an actual budget if not a law one (programme151),also makes its marks in these spaces .In so doing the French community leaves the impression of an "Overseas French decentralized territorial collectivity".

Keywords: Côte d'Ivoire, Abidjan, Marcory, migration, French, territory

